Le Monde

55e ANNÉE – N° 16788 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 16 JANVIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Pas de réforme de la taxe d'habitation

Elle ne figurera pas dans le projet de loi sur l'intercommunalité, présenté en février au Parlement. Le gouvernement s'interroge même sur le principe d'une telle réforme. p. 7



■ Les amoureux sans Raymond Peynet

Décédé jeudi à l'hôpital de Mougins (Alpes-Maritimes), le dessinateur avait créé le célèbre couple pendant la deuxième guerre mondiale. p. 10

■ Le procès Clinton

Lors de la première journée du procès en destitution du président américain, jeudi devant le Sénat, les procureurs l'ont accusé de parjure et d'abus de pouvoir. p. 4

■ Les difficultés du port de Marseille

Pour lutter contre la chute du trafic d'hydrocarbures qui fragilise le principal port méditerranéen, ses dirigeants veulent en diversifier les activités. p. 11



■ Mode : l'homme de l'an 2000

A Milan, culte de la fourrure et de la rock star années 70 ont dominé les collections masculines automne-hiver 1999-2000. p. 25

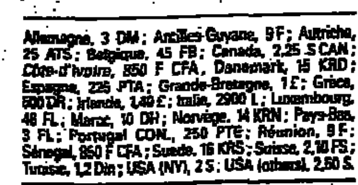
■ M. Chevènement en Corse

Le ministre de l'intérieur a soutenu l'action du préfet Bonnet et qualifié de *« tâche sacrée »* l'enquête sur la mort du préfet Erignac. P. 9

■ Varian Fry ce héros

Deux expositions et un colloque consacrent l'action de ce jeune intellectuel américain qui, de 1940 à 1942, organisa la fuite hors d'Europe d'environ 2 000 artistes et écrivains, dont André Breton et Max Ernst. p. 27

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 116 - 7,50 F

Après l'euro, quelle Europe ?

● Le conflit entre la Commission de Bruxelles et le Parlement de Strasbourg relance le débat sur l'Europe politique ● Le président du Sénat plaide pour un accord RPR-UDF sur « une Europe confédérale » ● « Le Monde » présente quatre scénarios pour l'après-euro

LA COMMISSION de Bruxelles, mise en cause pour fraudes et erreurs de gestion, a échappé, jeudi 14 janvier, à la censure du Parlement européen. Mais c'est la première fois qu'une motion de censure obtient un tel score : 232 voix pour, 293 contre et 27 abstentions. C'est aussi la première fois que la Commission est contrainte d'accepter l'audit d'un *« comité d'experts indépendants »*, c'est-à-dire une mise sous tutelle. Jean-Louis Bourlanges (UDF), qui a voté la censure, regrette, dans un entretien au *Monde*, que le Parlement *« renonce à l'exercice de ses pouvoirs de contrôle pour les confier à un aréopage indéterminé »*.

Il n'en reste pas moins que le Parlement européen a marqué sa défiance envers une Commission dont le bilan politique est jugé médiocre, au moment où, le passage à l'euro réussi, l'Europe a besoin de franchir une nouvelle étape de sa construction politique. En France, le débat sur l'avenir de l'Europe reste timide sinon inexistant, voire bloqué par le tournant « national »



imprimé par Lionel Jospin. Alors que François Léotard (UDF) a réaffirmé, le 14 janvier dans ces colonnes, son espoir d'une Europe fédérale, Christian Poncelet (RPR), président du Sénat, estime que *« les esprits ne sont pas mûrs »* et affirme que le RPR et l'UDF parviendront à un accord sur *« une Europe condéférale »*.

Le Monde relance et nourrit le débat en publiant en exclusivité des extraits du « Rapport sur l'état de l'Union européenne » élaboré par Jean-Paul Fitoussi et dix économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) qu'il dirige. Ce rapport décrit quatre scénarios pour l'après-euro : une économie supranationale dissociée du fonctionnement des sociétés nationales, le choix d'un modèle ultra-libéral, le retour aux souverainetés nationales, et enfin – scénario pour lequel milite Jean-Paul Fitoussi – la construction d'une Europe politique fédérale.

Lire pages 2, 6, 14 et 15 et notre éditorial page 16

La crise financière

- Le FMI hésite à soutenir encore le Brésil
- Nouvelles secousses sur les places boursières
- La Chine confrontée à de multiples faillites bancaires
- Notre enquête sur la vie quotidienne des Indonésiens face aux pénuries et à la hausse des prix

Lire pages 3, 12, 17 et nos pages « Bourses »

A Lourdes, le face-à-face des sacristains avec Dieu passe à 34 heures

TARBES
de notre correspondant

Finis les longues journées de douze à dix-huit heures, la corvée des cloches de l'aube au crépuscule, les sacristies à mettre en ordre, les aubes et les étoles des curés à ranger dans l'armoire, les présences répétées de la première messe de 6 heures au dernier office de minuit, la basilique et les églises à nettoyer, les chapelles à fleurir, les bénitiers à remplir d'eau précieuse de la source de Massabielle, les cierges à allumer du lever du jour à la nuit tombée. Terminés ces pénibles travaux, avec pour seul privilège social la croyance aux vertus bénéfiques du face-à-face avec Dieu et la Vierge Marie.

Les sacristains du sanctuaire marial de Notre-Dame de Lourdes vont appliquer la semaine des 34 heures, à compter du 1er mars, dès la reprise de la saison des pèlerinages. Un accord social a été conclu entre la CFTC et la CFDT, d'une part, les ecclésiastiques de Lourdes, d'autre part. Les syndicats font ainsi une apparition remarquée dans la cité des miracles. La convention, signée mi-décembre, est présentée comme une « première » par Francis Dehaine, directeur des *ressources humaines de l'Œuvre de la Grotte.* Cet organisme est l'émanation charismatique de l'association Massabielle et de la SARL du Sanctuaire, chargée par le diocèse de Tarbes-Lourdes de gérer le premier centre mondial de pèlerinages catholiques, qui accueille chaque année cinq millions de visiteurs venus de cent cinquante pays.

L'accord conclu permettra aux 336 employés locaux de l'Eglise – sacristains, gardes antipickpockets, « feutiers », qui entretiennent, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, des brassées de cierges, et autres laïcs assurant les fonctions d'accueil – de bénéficier de la nouvelle loi sur la réduction du temps de travail.

Ces salariés travaillaient jusqu'alors quarante heures par semaine. Ils étaient mobilisés six jours sur sept, souvent le dimanche, jour du Seigneur. L'accord favorise la création ou la consolidation de soixante-dix emplois, onze changements de contrats de saisonniers en contrat à durée indéterminée, un en contrat à durée déterminée, vingt-cinq nouvelles embauches dont neuf à titre indé*terminé. Trente-trois personnes ayant des* contrats à deux vitesses entre l'hiver et l'été seront titularisées à temps plein. Des employés bénéficieront de la semaine de quatre jours, d'autres de jours de repos supplémentaires. Ils continueront à être payés quarante heures, mais sans augmentation de salaire durant trois ans.

L'évêque de Lourdes, Mgr Jacques Perrier, a *« voulu suivre la doctrine sociale de l'Eglise et a porté son aumône à la lutte contre le chômage »*. Cette charge sociale supplémentaire de 15 % est chiffrée à 18 millions de francs (2,74 millions d'euros) sur cinq ans. Le Sanctuaire profitera des aides de l'Etat. La générosité des pèlerins encouragera cette initiative. Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, n'attendait pas un coup de pouce aussi miraculeux avant le Jubilé de l'an 2000, organisé par l'Eglise catholique pour célébrer l'entrée dans le troisième millénaire.

Jean-Jacques Rollat

Le procès du sang et ses témoins

LE PROCÈS des ministres dans l'affaire du sang contaminé – Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé –, qui doit s'ouvrir le 9 janvier devant la Cour de justice de la République, est fragilisé par un casse-tête juridique inédit. Certains acteurs du dossier envisagent de ne pas venir témoigner devant la Cour, car les témoins doivent jurer de dire *« toute la vérité, rien que la vérité »*. Pour eux, ce serment viole les droits de la défense : mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire, ils comparaîtront peut-être un jour devant la justice ordinaire, ce qui les autorisera, en vertu d'un principe fondamental du droit français, à mentir ou à se taire.

Lire page 8

Vendre les stock-options à la gauche plurielle

OFFICIELLEMENT, ce n'est qu'un banal problème de communication. Pas une reculade. Si Lionel Jospin a, in extremis, décidé de retirer le volet fiscal concernant les stock-options du projet de loi sur l'innovation, présenté mercredi 13 janvier en conseil des ministres, c'est tout bonnement parce que la réforme avait été non pas mal conçue, mais mal expliquée.

En conséquence, elle risquait d'être mal accueillie par l'opinion et, singulièrement, par l'électorat de gauche.

Après une phase de concertation, dont a été chargé Dominique *Strauss-Kahn, et quelques aménagements*, les stocks-options – rebaptisées « bons de croissance », pour que la majorité « plurielle » cesse d'y voir un symbole sulfureux du capitalisme anglo-saxon – seront donc relancées dans les *prochains mois, et leur régime fis*cal sera aménagé (*Le Monde* du 9 janvier).

L'explication, pourtant, est un peu courte. Avec ce projet, le gouvernement a, certes, connu des déboires de présentation. Il a, si l'on peut dire, mal « vendu » sa réforme. Mais, sur le fond, l'épisode est aussi très révélateur des difficultés que rencontre ce gouvernement de gauche, qui affiche une ambition de transformation sociale face aux évolutions récentes du capitalisme français.

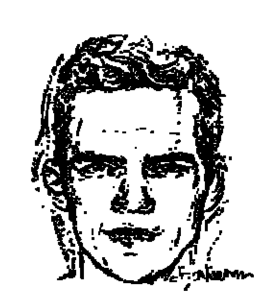
De fait, le gouvernement a très mal présenté sa réforme. En particulier, il a peu tiré argument de l'un des volets de son dispositif, qui visait à moraliser et à rendre plus transparent le système très opaque des stock-options. Il arrive fréquemment que cette forme de rémunération déguisée, utilisée par les entreprises, serve non pas à récompenser les risques et les initiatives de leurs cadres les plus dynamiques, mais, tout simplement, à leur permettre d'échapper partiellement à l'impôt.

Comme les stock-options bénéficient d'un régime fiscal dérogatoire (le taux du prélèvement pour les plus-values, au-delà de cinq ans de détention, a été porté à 40 % par Alain Juppé), c'est souvent un moyen utilisé pour que les rémunérations des cadres élevés, ou des PDG, échappent à l'impôt sur le revenu, dont le taux maximal culmine à 54 %.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 16

Remis en selle



RICHARD VIRENQUE

APRÈS avoir envisagé d'arrêter sa carrière face aux soupçons de consommation de produits illicites, le Varois Richard Virenque, deuxième du Tour de France en 1997, a signé, jeudi 14 janvier, un contrat de deux ans avec l'équipe de cyclisme italienne Polti. Mais les affaires de dopage restent d'actualité : *Le Monde* révèle que la Fédération française de cyclisme a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de l'un de ses médecins.

Lire page 23

EUROPE La motion de censure de la commission a été repoussée au parlement européen, jeudi 14 janvier, par 293 voix contre, 232 voix pour et 27 abstentions. La Commission sort affaiblie de cette épreuve. La gestion de l'exécutif communautaire sera dorénavant contrôlée par un « comité d'experts indépendants » qui enquêtera sur les cas de fraude ou de népotisme et qui devra rendre un rapport avant le 15 mars. ● L'AUTORITE du président Jacques Santer a été atteinte, même s'il ne devrait pas, dans l'immédiat, être handicapé pour poursuivre les négociations sur l'« Agenda 2000 ». ● A MOYEN TERME la capacité d'initiative de la Commission en matière d'élargissement et de réforme institutionnelle risque d'être celle d'une institution peu ou prou paralysée jusqu'à son remplacement au début de l'an prochain. Lire aussi notre éditorial page 16.

En fin de mandat, la Commission de Bruxelles est menacée de paralysie

Le Parlement de Strasbourg a repoussé la motion de censure déposée contre l'exécutif communautaire par 293 voix contre 232. C'est la première fois qu'un vote de défiance donne un score aussi important au moment où l'Europe a besoin de nouvelles initiatives pour l'après-euro

STRASBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

« *Soulagé et satisfait du déroulement de l'opération* » : telle a été la réaction de Jacques Santer à l'issue du vote sur la motion de censure contre la Commission de Bruxelles, jeudi 14 janvier. L'apparente sérénité affichée par le président démocrate-chrétien de l'exécutif communautaire et par les autres commissaires ne repose en réalité que sur un seul motif : le texte du villiériste Hervé Fabre-Aubrespy n'a même pas obtenu la majorité simple – 232 voix pour, 293 contre et 27 abstentions –, alors qu'il fallait 368 voix pour adopter la motion, compte tenu du nombre des 552 votants (la censure est validée si elle reçoit au moins 51 % des suffrages de l'ensemble des eurodéputés et deux tiers de ceux des votants).

Il n'empêche : c'est la première fois qu'un texte de censure obtient un score aussi important. La crise de la « vache folle », qui avait pourtant conduit à la création d'une commission d'enquête parlementaire, n'avait réuni en 1997 que 118 députés européens pour demander le renvoi de la Commission. Cette dernière est aujourd'hui contrainte d'accepter l'audit d'un « *comité d'experts indépendants* » qui enquêtera sur les « *cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme* ». Certes, M. Santer estime que les « sages » qui seront désignés ne pourront « *interférer* » dans la politique du collège bruxellois. Mais l'Espagnol José Maria Gil-Robles, président du Parlement, affirme, de son côté, que la Commission est désormais « *sous tutelle* ». Et la Britannique Pauline Green, présidente du groupe socialiste, d'enfoncer le clou : « *La Commission a pris un coup de pied aux fesses.* »

Autant dire que l'affirmation de Jacques Santer selon laquelle le Parlement lui a renouvelé sa confiance suscite pour le moins des interrogations, sinon des sourires. D'autant que c'est parmi ceux qui l'ont porté à la présidence – démocrates-chrétiens, libéraux et conservateurs britanniques – qu'il a obtenu le moins de soutiens, alors que les socialistes, qui avaient voté contre son investiture en juillet 1994 (acquise par vingt-deux voix de majorité seulement), lui permettent de rester en place. Mais en lui faisant payer un prix élevé : la création du « comité de sages ».

Jouant la stabilité pour ne pas provoquer de crise au moment de la négociation sur le financement futur de l'Union (l'Agenda 2000), clé de voûte des réformes nécessaires avant l'élargissement, Mme Green a pris la tête de la défense de M. Santer. Et l'initiative de déposer une motion de censure, qui n'était qu'un vote de confiance déguisé (dans la mesure où elle échouait) destiné, notamment, à effacer le refus du quitus pour la gestion financière de 1996. Son autre souci était de préserver le sort des deux commissaires socialistes, la Française Edith Cresson et l'Espagnol Manuel Marin, dont les têtes étaient demandées par les libéraux, les conservateurs et une partie des démocrates-chrétiens.

SEMAINE DE DUPES

Ce double objectif atteint, Pauline Green a remporté un succès personnel. Son texte, adopté par 319 voix, renforce le contrôle sur la Commission. Quant aux démissions de Mme Cresson (165 voix pour, 357 contre) et de M. Marin (155 pour, 364 contre), elles ont été largement refusées. Il fut ensuite aisé à Mme Green de retirer sa motion de censure. Le score, relativement élevé, obtenu par le texte de M. Fabre-Aubrespy, lui, ne gêne pas réellement la travailliste britannique, qui n'avait aucun intérêt à renforcer la position d'un exécutif conduit par un démocrate-chrétien.

Les socialistes ont eu beau jeu de stigmatiser la droite, qui a emboîté le pas à une initiative prise par un membre de la formation Europe des nations, à la réputation anti-européenne, et cautionnée par l'extrême droite du Parlement. Ce fut le cas des élus RPR et de Démocratie libérale, ainsi que d'une partie de l'UDF, même si tous n'avaient pas les mêmes motivations. D'autres formations opposées à l'Europe, comme les communistes, se sont retrouvées dans l'opposition pour demander le départ de la Commission. Ce fut aussi le cas des Verts, qui souhaitaient le renvoi d'un exécutif qu'ils condidèrent défaillant.

Le cas des eurodéputés allemands est, quant à lui, exemplaire. Outre les Grünen (Verts), pratiquement tous les sociaux-démocrates et les chrétiens-démocrates ont voté la censure : les représentants du SPD, parce qu'ils n'ont plus confiance dans la Commission Santer, et ceux de la CDU-CSU, parce qu'ils voulaient la tête de Mme Cresson. Les démocrates-chrétiens sont d'ailleurs les grands perdants de cette semaine de dupes, même si une riposte de leur part n'est pas exclue : l'un des leurs, M. Gil-Robles, est venu au secours de ses amis politiques en n'excluant pas une nouvelle motion de censure, en avril prochain, après le dépôt du rapport du « comité des sages », le 15 mars.

M. S.

Le rôle du futur « comité des experts »

Dans la résolution adoptée jeudi, le Parlement européen formule la proposition, acceptée par Jacques Santer, de constituer un « *comité d'experts indépendants* » chargé d'apprécier le traitement par la Commission des « *cas de fraude, de mauvaise gestion et de népotisme* ». Il sera procédé notamment à une examen minutieux des pratiques de Bruxelles en matière d'octroi des contrats financiers. Ce « comité d'experts » doit rendre son rapport le 15 mars. Les délégations de la Commission et du Parlement doivent se réunir pour désigner leurs représentants, dont le nombre n'est pas fixé par le texte parlementaire. Ce comité est différent de celui envisagé par le chancelier allemand, Gerhard Schröder, et par M. Santer (*Le Monde* du 13 janvier). Ce dernier associait en effet des représentants du Conseil des ministres de l'Union et de la Cour des comptes européenne. Il devait avoir une mission moins ciblée : mener une réflexion sur la gestion, le contrôle et l'évolution des dépenses.

Jan Karlsson à la tête de la Cour des comptes européenne

La Cour des comptes de l'Union européenne a élu, jeudi 14 janvier, le Suédois Jan Karlsson à sa présidence. Il succède pour trois ans à l'Allemand Bernhard Friedmann. Chargée de contrôler les finances de l'UE et de rendre compte d'éventuelles irrégularités, cette instance est à l'origine de certains des rapports ayant étayé les accusations de mauvaise gestion envers la Commission européenne et mené au dépôt d'une motion de censure. Agé de cinquante-neuf ans, M. Karlsson appartient à la Cour des comptes depuis 1995. Il a été auparavant secrétaire d'Etat du gouvernement suédois pour la coopération entre pays nordiques, puis chargé des Finances. M. Friedmann avait dénoncé mercredi le développement d'une « *mentalité de subvention* » dans l'UE et déploré qu'une certaine « *immoralité* » s'y soit, « *d'une manière générale, installée* ».

Une institution efficace dans la gestion des dossiers mais privée d'initiatives

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Jusqu'à quel point l'affaiblissement de la Commission, qui résulte de la défiance manifestée depuis le début de la semaine par une large partie du Parlement européen, va-t-il affecter sa capacité d'action et, par voie de ricochet, porter préjudice à la construction européenne ? La censure ayant été rejetée, dispose-t-elle vraiment, comme on veut le croire à Bruxelles, d'« *une année de plein exercice* » pour assurer les tâches qui lui ont été confiées ? A l'évidence la réponse doit être nuancée.

Comme en témoigne les propos tenus par Gerhard Schröder lorsqu'il a reçu la Commission lundi, à Bonn, comme l'illustre aussi le communiqué publié par Hubert Védrine, le ministre français des affaires étrangères, à l'issue du vote à Strasbourg, les gouvernements des Quinze rejettent une remise en cause des compétences institutionnelles telles qu'elles ont été définies par les traités.

Ces gouvernements, que l'opinion imagine trop facilement en train de comploter pour amoindrir ses pouvoirs, ne veulent pourtant certainement pas d'une commission-marionnette, trop dépendante du Parlement, et le proclament. Ce sont les mêmes raisons qui ont poussé Pauline Green, la présidente britannique du groupe des socialistes au Parlement européen – un des rares protagonistes qui sort grandi de ces combats douteux –, à regretter que l'Assemblée, pour cause d'« affaires », ait refusé en décembre la « décharge » du budget 1996. Puis, une fois l'erreur commise, à souhaiter qu'elle puisse (par cette voie indirecte qu'est le rejet d'une motion de censure) manifester son soutien au collège bruxellois.

Ces appuis confortent la position de la Commission Santer, et inclinent à penser que le rendez-vous que le Parlement lui a fixé en mars ne doit pas être regardé d'une manière trop préoccupante. Les suites des débats qui viennent de se dérouler à Strasbourg, et notamment l'engagement pris par Jacques Santer de produire dans des délais très courts divers projets de réforme, vont mobiliser l'énergie d'une partie des personnels de la Commission : cabinet du président, secrétariat général, direction générale compétente pour l'administration, etc. De ce fait – et ces problèmes d'intendance sont trop souvent sous-estimés –, ils n'auront plus, les uns et les autres, beaucoup de loisirs pour s'acquitter de tâches plus opérationnelles.

ÉPISODES DESTRUCTEURS

Ravie d'apparaître sous les feux des projecteurs, la « Cocobu » (Commission de contrôle budgétaire), qui doit donner la décharge à la Commission pour les budgets 1996 et 1997, va se faire toujours plus pressante. D'autant plus qu'il lui faudra subir la concurrence de ce nouveau comité des experts indépendants, dont il reste à voir comment il sera composé, et comment il mènera sa mission.

Bref, le vote de mardi n'a pas mis un terme aux discussions sur les fraudes, les moyens d'y remédier et les responsabilités des uns et des autres. Celles-ci ont toutes chances de se dérouler dans un climat encore plus tendu qu'auparavant, certainement peu propice à une gestion sereine.

Un tel handicap ne devrait cependant affecter ni la vie des principales directions générales opérationnelles (concurrence, affaires économiques et financières qui pilotent l'euro et agriculture) ni le déroulement des grandes négociations en cours. Il s'agit, notamment, de celles sur l'« Agenda 2000 », c'est-à-dire sur le financement de l'Europe de 2000 à 2006, de la réforme de la politique agricole commune (PAC), de celle des Fonds structurels, de la préparation de l'élargissement, et du rééquilibrage budgétaire demandé par les Allemands et les Néerlandais.

Compte tenu de sa complexité et de la volonté des Quinze de la terminer en mars, compte tenu aussi des divergences entre les Etats membres, seule la Commission est capable de produire un compromis qui tienne la route. Elle maîtrise le dossier et dispose sur ces thèmes d'équipes de grande qualité dont on ne voit pas en quoi les « affaires » auraient diminué l'expertise technique.

Le même raisonnement peut s'appliquer aux relations avec les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion, même s'il convient peut-être ici d'apporter des nuances de nature politique. La stratégie de négociation, sur laquelle la Commission et certains Etats membres, dont la France, ont des opinions divergentes, n'a pas été définie avec netteté. Les difficultés du moment n'aideront pas à clarifier les choses, si bien que, sur ce terrain de la négociation d'élargissement, il serait sans doute vain d'attendre des progrès tangibles d'ici la fin de l'année.

Capable en effet de continuer à piloter avec efficacité des dossiers déjà bien balisés, la Commission ne disposera plus de la crédibilité nécessaire pour prendre des initiatives de grande portée politique et institutionnelle.

QUELLES AMBITIONS ?

Bonne gestionnaire, en dépit d'irrégularités montées en épingle, elle n'a pas brillé par ses capacités imaginatives. Un conseil européen extraordinaire est prévu pour le mois de septembre, à Tempere, en Finlande, pour faire progresser, une fois la ratification du traité d'Amsterdam acquise, la mise en place d'un espace judiciaire européen. Après l'« Agenda 2000 », l'étape suivante sera la réforme institutionnelle, condition à l'élargissement. Quelles ambitions ? Quel champ pour cette réforme ? Le moment est-il venu de tracer les contours définitifs de l'Union ? La Commission Santer avait manifesté l'intention de mettre ses idées sur la table. Elle n'a probablement plus l'autorité pour lancer un tel débat.

Arbitre reconnu et respecté pour la grande négociation financière en cours, elle apparaît trop comme une institution finissante. Les épisodes des jours passés ont, à cet égard, été destructeurs. Et, au second semestre, alors que le successeur de Jacques Santer aura été désigné, l'impression de fin de règne, compte tenu de l'ambiance, risque fort de confiner à la paralysie.

Philippe Lemaitre

TROIS QUESTIONS À...

JEAN-LOUIS BOURLANGES

1 VOUS êtes le président français du Mouvement européen, et pourtant vous avez voté la censure, pourquoi ?

Pour defendre les institutions européennes. Le Parlement était invité, en votant la confiance, à se dégager par rapport à son vote de décembre 1998 sur la gestion financière de la Commission. Il lui appartenait de relever le défi. La Commission sortait en lambeaux de la procédure qu'elle avait - jouant les apprentis sorciers -, elle-même sollicitée. Il fallait qu'elle laisse la place à une autre Commission, plus forte, plus solidaire, plus respectée.

2 Ce qui n'était plus le cas ?

La censure n'a pas été votee, mais la confiance n'a pas été accordée, puisque moins de la moitié des membres de l'assemblée ont apporté leur soutien à la Commission. En vérité, le Parlement a manqué de courage : sa main a tremblé au moment d'« exécuter » la Commission, mais il n'en a pas moins décidé de prolonger le supplice. C'est à mon avis un très mauvais scénario. Le climat va continuer de s'alourdir, les dissensions de s'aggraver au sein de Commission et son autorité se réduire à rien.

3 Quelle influence va avoir le futur « comité des experts » ?

Les socialistes ont fait passer le principe de ce comité d'experts indépendants. C'est une idée triplement détestable : d'abord, parce qu'elle met la Commission sous tutelle comme un handicapé majeur et qu'elle l'affaiblit encore un peu plus ; ensuite, parce que le Parlement renonce ainsi à l'exercice de ses pouvoirs de contrôle pour les confier à un aréopage indéterminé ; enfin, parce qu'elle donne à penser que le contrôle qu'il s'agit d'exercer est de nature technique et non pas politique. Ce qui est en cause, ce n'est pas de faire le point sur quelques irrégularités plus ou moins scandaleuses ; c'est, au-delà, de procéder à un assainissement des circuits administratifs et financiers de l'exécutif. En démocratie, ce type de contrôle appartient aux élus du peuple et à personne d'autre.

Propos recueillis par Marcel Scotto

La succession de Jacques Santer est désormais ouverte

S'IL EN AVAIT EU le secret espoir, les chances du président luxembourgeois Jacques Santer de se succéder à lui-même à l'issue du mandat de sa Commission, début 2000, sont aujourd'hui devenues quasiment nulles. La course à sa succession, qui doit être décidée au début de l'été, n'est cependant pas encore véritablement lancée. D'abord parce qu'il n'y a pas de candidat évident qui s'imposerait d'office, ensuite parce que la procédure de nomination fait encore l'objet de discussions.

Le Parlement européen a adopté mercredi 13 janvier à une très forte majorité de 427 voix pour et 90 contre une résolution proposée par le député démocrate-chrétien allemand Elmar Brock, proche de l'ex-chancelier Kohl, suggérant que le choix du futur président de la Commission tienne compte « *des résultats des élections européennes et de la préférence indiquée par les partis politiques européens* ».

Ceux-ci sont appelés, comme l'a proposé la fondation Notre Europe de Jacques Delors, à faire connaître avant l'élection quels seraient leurs candidats à ce poste. Du coup, le Parlement demande aux gouvernements de ne pas faire connaître leur choix, comme ils en ont l'intention, lors du prochain sommet européen de Cologne, qui doit se tenir les 3 et 4 juin, mais d'attendre l'élection du nouveau Parlement européen.

Cette demande ne peut pas être ignorée par le Conseil. Le nouveau traité d'Amsterdam, qui devrait entrer en vigueur d'ici l'été si la France achève la procédure de ratification, prévoit en effet pour la première fois que le candidat désigné par le Conseil doit être approuvé par le Parlement avant la formation de la Commission. Cette procédure, qui vise à renforcer le pouvoir du président sur les autres membres de la Commission, confère aux parlementaires un droit de regard qu'ils n'avaient pas dans le traité de Maastricht. Celui-ci ne leur conférait que le droit d'approuver par un vote la constitution de la Commission en tant que collège, après en avoir auditionné les membres.

Il est clair que la résolution du Parlement, si elle était retenue par les gouvernements, modifierait sensiblement l'approche des candidatures. Pour le moment, le seul candidat sérieux officiel est Romano Prodi, l'ancien président du conseil italien, dont la candidature est appuyée officiellement par le gouvernement italien. Le problème est que M. Prodi serait plutôt un candidat de compromis que celui d'un parti : s'il a dirigé un gouvernement de centre-gauche, il est lui-même chrétien-démocrate.

Il va falloir attendre les prochaines semaines pour voir surgir d'éventuelles autres candidatures. Plusieurs noms ont été cités ces derniers mois, ceux de Felipe Gonzalez, l'ancien président du gouvernement socialiste espagnol, Oskar Lafontaine, l'actuel ministre social-démocrate allemand des finances, et même Helmut Kohl, l'ancien chancelier allemand. Mais aucun d'eux n'a fait connaître jusqu'ici son intérêt pour le poste. MM. Lafontaine et Kohl ont fait démentir leur candidature. La seule chose certaine est que le candidat recherché devra avoir un profil plus marqué que celui de Jacques Santer, auquel il est reproché de ne pas avoir assez affirmé le rôle d'entraînement de la Commission.

Henri de Bresson

Les pays du G 7 soutiennent le Brésil en ordre dispersé

Alors que la dévaluation du real continue de provoquer d'importants remous sur les places boursières, le FMI examine l'opportunité d'une remise en cause de l'accord passé avec Brasilia

La crise brésilienne continue de provoquer d'importants remous sur les places boursières. Tous les marchés d'Amérique latine sont affectés, alors que les analystes commencent à mesurer l'ampleur des effets de la crise sur l'économie américaine. Pour défendre le real, les autorités de Brasilia ont été contraintes de puiser dans leurs réserves de change qui auraient fondu de 4 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) depuis le début de la semaine. Le président Fernando Henrique Cardoso mise aujourd'hui sur la dramatisation de la situation pour forcer l'adoption au Congrès de mesures fiscales trop longtemps différées. Alors que les encouragements au président Cardoso affluent des capitales occidentales, les membres du G 7 se contentent pour l'instant d'observer, impuissants, une situation dont l'issue ne dépend que d'un consensus politique intérieur.

LA MODIFICATION de la politique de change annoncée par les autorités brésiliennes a été peu appréciée par le Fonds monétaire international (FMI). Cette décision, contraire à l'engagement pris par Brasilia en échange d'une aide de 41,5 milliards de dollars (35,7 milliards d'euros), a été signifiée au dernier moment à l'institution – comme pour la Russie en juillet – et pourrait remettre en cause le soutien financier de la communauté internationale. Dans un communiqué lapidaire, Michel Camdessus n'a pu que constater le revirement du gouvernement brésilien : *« Les autorités brésiliennes ont informé le FMI des modifications du système de change intervenues. Elles ont simultanément réaffirmé du FMI leur détermination à mettre en place, avec l'aide du Congrès et dans les meilleurs délais, le plan d'ajustement fiscal annoncé en novembre 1998 dans sa totalité (...). Je me réjouis de ces assurances ».*

Bien que les encouragements au gouvernement Cardoso affluent des capitales occidentales pour tenter de ne pas aggraver la défiance des marchés à l'égard du Brésil, les membres du G 7 se contentent pour l'instant d'observer, impuissants, une situation dont l'issue ne dépend que d'un consensus politique intérieur. *« La communauté ne peut et ne doit rien faire »* a déclaré, jeudi 14 juanvier, à Rome, le ministre italien du Trésor et président du comité intérimaire du FMI, Carlo Azeglio Ciampi. *« Les autorités sont très certainement conscientes de la gravité de la situation et sont déterminées à la gérer. Elles savent qu'elles ont le soutien des organisations internationales qui ont déjà été à leurs côtés en octobre. »* Même tonalité à Paris où, selon Dominique Strauss-Kahn, *« il n'y a pas de décision nouvelle du G7 à annoncer »*. Pour le ministre français de l'économie, des finances et de l'industrie, la crise brésilienne *« n'est pas d'une très grande gravité »*. *« Nous ne sommes pas devant quelque chose d'aussi grave qu'en Asie ou en Russie en août dernier »*, a-t-il assuré. La veille, le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, avait martelé qu'il était *« important que le Brésil mette en application un programme économique fort et crédible »*. La crise brésilienne démontre que *« la vigilance est essentielle autant qu'un engagement persistant et renforcé envers la réforme du système financier international »*, a estimé de son côté le premier ministre britannique, Tony Blair.

Après la démission, mercredi, du gouverneur de la banque centrale brésilienne, puis, jeudi, de son numéro deux, les grandes puissances mettent tous leurs espoirs dans le maintien du ministre des finances, Pedro Malan, qui incarne à leurs yeux la crédibilité économique du Brésil, confie-t-on à Washington. M. Malan est actuellement dans la capitale américaine pour rencontrer les responsables de l'administration et du FMI. Selon un porte-parole du Trésor, c'est la raison du report du voyage que l'adjoint du secrétaire au Trésor, Larry Summers, devait effectuer du 17 au 23 janvier en Asie.

Babette Stern

Le real reste sous pression

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Selon TV Globo, la banque centrale brésilienne serait intervenue à hauteur de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliards d'euros) pour éviter que le real ne crève, jeudi 14 janvier, le cours plafond fixé la veille à la faveur d'un réaménagement de sa bande de fluctuation par rapport à la devise américaine. En clôture d'une journée fiévreuse pour le marché financier, la monnaie brésilienne s'échangeait à 1,3189 pour un dollar, très près de sa limite supérieure de 1,32 atteinte mercredi, en conclusion d'une dévaluation express de 9 %.

L'explosion des taux d'intérêt sur le marché à terme et la débandade de la Bourse de Sao Paulo, en chute libre à – 9,97 %, ajoutaient au pessimisme des analystes consultés par les chaînes de télévision. La « dévaluation contrôlée » espérée par le gouvernement se heurte d'évidence au scepticisme des investisseurs étrangers.

A la lecture des principaux journaux brésiliens de jeudi, seuls les porte-parole du gouvernement semblaient pleinement satisfaits de la correction du taux de change. Les défenseurs irréductibles du real fort craignent, pour leur part, qu'elle n'ait *« ouvert la boîte de Pandore »* en prélude à un effondrement de la monnaie brésilienne comparable à celui du peso mexicain ou du baht thaïlandais. Les exportateurs et les industriels soumis à la concurrence des produits importés la jugent, eux, trop timide. En cette période de fortes turbulences, les maisons de change se refusent à vendre du dollar. M. Cardoso, qui avait précipitamment écourté ses vacances dans le Nordeste, a quand même décidé de prendre quelques jours de repos. Pedro Malan, le ministre des finances, a embarqué pour les Etats-Unis pour une tournée d'explications auprès du FMI et du Congrès américain.

DETTE ALOURDIE

Les principales agences internationales de notation se sont empressées de rabaisser la « qualité » des titres de la dette extérieure brésilienne, qui se monte à 225 milliards de dollars (194 milliards d'euros). La dévaluation risque en effet d'entraîner des défaillances en série. Selon les conclusions d'un rapport de la Sobeet, un institut local d'études économiques, la dépréciation du real enregistrée jusqu'ici alourdit la dette extérieure des entreprises brésiliennes de près de 15 milliards de reals (soit 11,36 milliards de dollars). Les Etats et les municipalités sont logés à la même enseigne.

Accusé d'avoir mis le feu aux poudres en décrétant un moratoire de quatre-vingt-dix jours, le gouverneur du Minas Gerais, Itamar Franco, avait cependant assuré qu'il honorerait la prochaine échéance en eurobons d'un montant de 108 millions de dollars (93 millions d'euros). A en croire la presse brésilienne, le remboursement prévu est remis en question en raison de la dévaluation du real.

J.-J. S.

Les marchés ne croient pas à une dévaluation contrôlée

LE MORAL des boursiers s'est sérieusement dégradé jeudi 14 janvier. Ils doutent désormais que les nouvelles marges de fluctuation de la devise brésilienne, fixées mercredi par la banque centrale, puissent tenir longtemps. La démission, officiellement pour des motifs personnels, du directeur du département des taxes a été du plus mauvais effet. Dans un communiqué, la banque centrale brésilienne a dû assurer que *« les spéculations de marché sur l'éventuelle adoption d'un régime qui permettrait au real de flotter librement* [étaient] *totalement fausses et sans fondement »*. Mais l'histoire ne plaide pas en faveur des autorités brésiliennes. D'autres pays émergents comme le Mexique, la Corée du Sud et la Russie ont échoué récemment dans leur tentative de dévaluation contrôlée de leur monnaie.

Pour défendre le real, la banque centrale brésilienne a dû, une nouvelle fois, puiser dans ses réserves de changes, qui auraient fondu de 4 milliards de dollars (3,4 milliards d'euros) depuis le début de la semaine. Le real est parvenu à se maintenir à la parité de 1,32 contre le dollar mais les taux d'intérêt à trois mois ont dû être portés à 57 %. Jeudi, les sorties nettes de capitaux se sont élevées à 1,14 milliard de dollars (près de 1 milliard d'euros) et la Bourse de Sao Paolo a clôturé sur un plongeon de près de 10 %. Tous les marchés d'Amérique latine sont désormais affectés. La Bourse mexicaine est parvenue à progresser de 1,7 %, mais le peso est au plus bas face au dollar. Le marché de Buenos Aires a connu son sixième repli consécutif, avec un recul de 4,38 %, et celui de Santiago a perdu 2,65 %.

Wall Street, qui avait ouvert sur une baisse limitée, a accentué ses pertes, l'indice Dow Jones cédant 2,45 % en clôture. Les analystes commencent à mesurer l'ampleur des effets de la crise brésilienne sur l'économie américaine. Déjà, Motorola a annoncé qu'il allait passer une provision de 15 millions de dollars (12,9 millions d'euros) pour couvrir les pertes liées à la dévaluation brésilienne. En Europe, la réaction des marchés a été plus mitigée jeudi. Les places de Francfort, de Londres et de Madrid ont poursuivi leur glissade, perdant respectivement 1,59 %, 0,5 % et 0,19 %. En revanche, la Bourse d'Amsterdam s'est reprise de 1,34 % et le marché parisien a affiché une progression de 0,97 %.

Les Bourses asiatiques paraissent relativement épargnées par la tourmente : la plupart d'entre elles étaient en hausse vendredi en milieu de séance. Mais la multiplication des faillites des fonds d'investissement chinois *(lire page 17)* risque de faire replonger les marchés de la région.

Joël Morio

Les occasions perdues de Fernando Henrique Cardoso

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

« Je ne serai pas le gestionnaire de la crise. Le peuple m'a réélu pour la vaincre », proclamait solennellement, le 1er janvier 1999, le président Fernando Henrique Cardoso au cours du discours d'investiture qui inaugurait son second mandat consécutif de quatre ans. Onze jours plus tard, la « crise » redoublait d'intensité sous la forme d'une violente attaque spéculative contre le real. Le lendemain, la monnaie brésilienne se dépréciait de 9 % à l'occasion de l'élargissement de sa marge de fluctuation par rapport au dollar. Source de fructueux dividendes électoraux, le real fort donne désormais des signes de grande vulnérabilité.

ANALYSE

Le Brésil devra réaliser en catastrophe les réformes trop longtemps différées

Sociologue de renom international et auteur, dans les années 60, de plusieurs ouvrages de théorie économique très marqués à gauche, M. Cardoso, âgé de soixante-sept ans, a prestement épousé les thèses néolibérales après la chute du mur de Berlin. Au cours de son premier mandat, il s'est attaché à consolider – en amplifiant notamment le programme de privatisations – l'insertion du Brésil dans l'économie de marché mondialisée, *aggiornamento* radical dont l'ex-président Fernando Collor (destitué en 1992 pour corruption) fut le précurseur. Néanmoins, le premier président de l'histoire du Brésil réélu au suffrage universel risque de payer au prix fort son manque d'empressement à adopter, par pur opportunisme politique, des mesures impopulaires conformes au credo auquel il s'est converti.

Lors de sa prise de fonctions, en janvier 1995, la poursuite du démantèlement des barrières protectionnistes se faisait d'autant plus pressante que l'ouverture commerciale en cours allait comme prévu, en favorisant la concurrence des produits importés, contribuer de façon décisive, avec l'appoint d'une monnaie notablement surévaluée, à éradiquer un fléau devenu endémique : l'hyperinflation, qui a miné l'économie brésilienne durant la « décennie perdue » (1984-1994), a effectivement succombé au traitement de choc du plan real, dont M. Cardoso fut l'un des architectes. Il y a quelques semaines, un chroniqueur économique osait cependant lui rappeler que *« la stabilisation des prix n'est pas une fin en soi, mais la condition nécessaire à la mise en place d'un solide projet de développement »*...

Dans son premier programme de gouvernement, M. Cardoso avait certes inclus des « réformes structurelles » (fiscale, de l'administration fédérale et de la sécurité sociale) que tous les analystes, même de l'opposition de gauche, jugeaient indispensables à l'assainissement durable des finances publiques, minées par des déficits monstrueux. Mais, porté au pouvoir par une coalition de partis du centre et de la droite la plus rétrograde, M. Cardoso est vite devenu l'otage impuissant d'une majorité parlementaire acharnée à marchander implacablement son soutien au coup par coup : les fameuses « réformes structurelles » ont été reportées aux calendes grecques...

En novembre 1997, alors que l'onde de choc de la crise asiatique ébranlait l'ensemble des pays émergents, M. Cardoso avait annoncé la mise en place d'un sévère programme d'austérité, qui n'a jamais dépassé le stade de l'effet d'annonce : à cette époque, le président était davantage préoccupé par les manœuvres politiques destinées à lui garantir, via le vote d'un amendement constitutionnel, la possibilité de postuler à sa propre succession.

FUITE EN AVANT

Les compressions budgétaires n'étant plus de mise, la « force » du real reposait alors essentiellement sur des taux d'intérêt alléchants, susceptibles de contenter la gourmandise des capitaux spéculatifs. Corollaire de cette fuite en avant suicidaire : le ralentissement de l'activité économique consécutif au renchérissement du crédit mit bientôt fin à la nette amélioration de la redistribution des revenus qui découlait de la maîtrise de l'inflation, cauchemar du salarié. *« Grâce au real, les pauvres peuvent enfin se payer un dentier »*, assurait M. Cardoso, au paroxysme de l'autosatisfaction.

Après les avertissements lancés par l'effondrement du peso mexicain (décembre 1994), puis du baht thaïlandais (juillet 1997), la brutale dévaluation du rouble russe, survenue en août 1998, s'est définitivement chargée de faire sortir le gouvernement brésilien de sa léthargie. Lorsque les investisseurs étrangers, paniqués par le moratoire décrété par Moscou, ont estimé que le « risque Brésil » ne valait plus la chandelle, M. Cardoso n'a eu d'autre recours que celui de solliciter les bons offices du Fonds monétaire international (FMI), dont il disait pis que pendre il n'y a pas si longtemps.

Condamné à rattraper en catastrophe le temps perdu, le président brésilien mise aujourd'hui sur la dramatisation de la situation pour forcer l'adoption par le Congrès des douloureuses mesures fiscales trop longtemps différées. En moins de six mois, les parlementaires ont été priés d'apprécier quantité de projets législatifs, y compris les « réformes structurelles » soudain devenues urgentissimes en vertu de l'accord passé avec le FMI. Quoi qu'il en soit, la défense du real fort a déjà causé des dégâts irréparables. La Fédération des industries de l'Etat de Sao Paulo vient ainsi de confirmer la suppression de 130 000 emplois en 1998. Avec tant de gagne-pains disparus, les humoristes peuvent ironiser à loisir sur les dentiers prétendument mis à la portée de tous...

Jean-Jacques Sévilla

Le coûteux retour du général Pinochet devant les Lords

LONDRES
de notre correspondant

Il y aura deux rôles de plus, lundi 18 janvier, à Londres, pour le retour de la saga Pinochet devant les Lords de justice anglais. Son initiateur d'abord, avec la présence annoncée du célèbre « petit juge » Baltasar Garzón dans l'auguste enceinte, et celle d'un représentant du gouvernement chilien ensuite, puisqu'un panel de trois Lords a décidé, mercredi, que celui-ci peut désormais se faire entendre. Mauvais signe pour les partisans de l'extradition du sénateur à vie ? Rien n'est joué puisque, par la faute de Lord Hoffman qui avait « oublié » de déclarer sa longue association avec Amnesty International – ce qui a permis aux avocats de l'ancien dictateur de plaider avec succès le conflit d'intérêts et obtenir la cassation du verdict historique de novembre – tout est à recommencer.

Premier changement, les Lords, qui étaient cinq précédemment, seront deux de plus, les sept autres Lords en fait puisque la plus haute juridiction anglaise en compte douze. Baltasar Garzón, si sa présence se confirme, ne devrait pas pour autant être autorisé à s'exprimer, l'avocat de la Couronne britannique se chargeant de défendre le principe de la non-immunité et de l'extradition. La seconde nouveauté sera la présence, par avocats interposés, du pouvoir chilien. Lors de l'audience préliminaire, mercredi, Lord Brown-Wilkinson, qui présidait, a reconnu que la demande de Santiago venait *« bien tard »*. Il l'a cependant autorisée, parce que les Lords ne vont pas se prononcer sur la culpabilité de Pinochet s'agissant des trois mille meurtres et disparitions qui lui sont reprochés, mais seulement sur la validité de *« l'immunité souveraine »* qui lui avait été accordée par la Haute cour de Londres.

700 000 FRANCS PAR SEMAINE

Le panel des Lords a également renouvelé le droit de Amnesty International à faire entendre ses arguments pourvu, a dit le président du panel, que ce soit *« succinct »*. Trois mois après l'arrestation du général à Londres, les sept magistrats suprêmes veulent visiblement conclure. C'est que *« toute cette affaire commence à coûter bien cher au contribuable britannique »*, déplorait dimanche dans le *Sunday Telegraph* le député conservateur James Clappison. Le journal, favorable au renvoi de Pinochet dans son pays, comme l'est la quasi-totalité du camp conservateur à commencer par la baronne Thatcher, a calculé que les seuls frais de garde de l'intéressé s'élevaient à 700 000 francs (107 000 euros) par semaine. Qui paiera les frais de justice, les 55 juristes consultés par la Couronne, sachant que la facture provisoire est déjà évaluée à près de 10 millions de francs (1,5 million d'euros) ? Pour l'instant, mystère.

Patrice Claude

Les procureurs américains ont lancé leurs accusations à l'encontre de Bill Clinton

« Aidez-nous, Seigneur, en ces temps difficiles »

Le procès en destitution du président américain s'est ouvert, jeudi 14 janvier à 13 heures devant le Sénat. Durant cette journée, les procureurs ont usé de tous les moyens pour présenter au Sénat et à l'opinion publique la teneur de leurs arguments. Pour la première fois dans l'enceinte du Sénat, de larges écrans plats de télévision diffusaient des extraits de témoignages de Bill Clinton.

WASHINGTON
de notre correspondant

La première journée du procès en destitution du président Clinton, jeudi 14 janvier, a été consacrée aux

RÉCIT

Les procureurs ont présenté un président menteur, comploteur et manipulateur

débuts du réquisitoire des *managers* (procureurs) républicains de la Chambre des représentants. Auparavant, l'aumônier du Congrès avait demandé au Très Haut d'accorder aux sénateurs-jurés « *une dose spéciale de sagesse* ». « *Aidez-nous, Seigneur, en ces temps difficiles (...) à chercher la vérité et l'expression de la justice* ». Mais la procédure a déjà pris du retard puisque la séance a été levée à 19 heures. L'accusation aura donc besoin d'au moins quatre jours au lieu des trois prévus.

Une journée historique – la première d'un procès en destitution d'un président depuis 1868 – peut aussi être une journée ennuyeuse. Les Américains ont beau se passionner pour le spectacle du prétoire – des *Sorcières de Salem* à *Ouragan sur le Caine* et *Perry Mason* –, celui qui leur est offert manque de suspense et d'effets de manche.

Comme l'a affirmé le nouveau sénateur démocrate Charles Schumer qui, en tant que membre de la commission judiciaire de la Chambre, a participé au débat sur l'*impeachment*, l'accusation n'a pas apporté un seul élément nouveau, qui ne se soit trouvé dans les 60 000 pages du dossier ou qui n'ait été évoqué devant la Chambre en 1998. Pour le sénateur Harkin, tout cela n'est qu'un « *tas de crotte* ».

Les procureurs se trouvaient en effet devant un dilemme. Comment affirmer que leur cas était bien ficelé, complet, et juger nécessaire de faire appel à des témoins ? Pourquoi avoir besoin de témoins aujourd'hui pour appuyer un dossier qui est le même que celui pour lequel, l'automne dernier, les républicains n'avaient pas jugé utile d'en convoquer à la barre ? Pourtant, ils se sont démenés pour insister sur l'importance de ces témoins qui sont le principal objet de litige entre républicains et démocrates et qui risquent de diviser les sénateurs qui étaient parvenus à l'unanimité il y a une semaine.

Les procureurs ont présenté un président menteur, comploteur, manipulateur, criminel à répétition. Ils ont assuré qu'il ne s'agissait pas de sexe, mais de parjure et d'abus de pouvoir. Ce qui ne les a pas empêchés de parler abondamment des rapports entre Bill Clinton et Monica Lewinsky. Ils ont passé de nombreux extraits des témoignages du président pour le montrer sous son plus mauvais jour.

DES PROPOS TRÈS DURS

C'était en quelque sorte un retour de *Sexe, mensonges et vidéo.* Mais, pour avoir tiré régulièrement argument de l'affaire Paula Jones, ils ont été pris à partie par les démocrates qui les ont accusés de ne pas respecter les règles du jeu : l'affaire Paula Jones est close depuis l'accord financier entre le président et la jeune femme ; de plus, la Chambre avait rejeté l'*impeachment* de M. Clinton sur ce dossier.

L'accusation s'est peut-être répétée, mais elle a eu des mots très durs contre Bill Clinton : « *Ne pas être capables de faire payer le président (...) causerait un cancer qui affecterait notre société pendant des générations (...) Nous devons éradiquer ce cancer* », s'est écrié James Sensenbrenner. Faisant l'amalgame entre les agissements présidentiels, Ed Bryant a mis en garde les sénateurs, tenus au silence « *sous peine de prison* » comme l'a aboyé l'huissier : « *N'oubliez-pas que des mots et des événements qui peuvent paraître innocents ou même à décharge dans l'abstrait peuvent prendre une connotation sinistre ou même criminelle dans le contexte d'un complot.* »

Pendant ce temps, les autres procureurs attendaient leur tour devant une table en arc de cercle fabriquée pour l'occasion ; la défense du président leur faisait face assis à une table similaire. Le président de la Cour suprême n'a guère eu à intervenir. Mais il faudra que cet homme concis, et qui n'aime pas les affaires qui traînent, prenne son mal en patience. Les avocats de Bill Clinton ne devraient pas prendre la parole avant mardi 19 janvier, le jour même où le président prononcera au Capitole son discours sur l'état de l'Union.

Patrice de Beer

La crise politique s'aggrave en Haïti

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant régional

La crise politique a pris un dangereux tournant en Haïti au cours des derniers jours, après l'attentat dont a été victime la sœur du président haïtien. Marie-Claude Préval-Calvin a été blessée par balles mardi 12 janvier à Port-au-Prince, après que deux hommes en moto eurent ouvert le feu sur la voiture de celle qui dirige le secrétariat privé de son frère. Son chauffeur, Jean Versailles, a été tué sur le coup. Cet attentat non revendiqué intervient alors que la tension est vive en Haïti, où une partie de bras de fer oppose le président René Préval au Parlement.

En refusant la prolongation du mandat des parlementaires alors que de nouvelles élections n'ont toujours pu être organisées, le président Préval a pris le risque de fragiliser un peu plus la démocratie, restaurée il y a quatre ans par les troupes américaines. En novembre dernier, les sénateurs avaient voté une résolution prolongeant leur mandat jusqu'à la fin de l'année « *pour éviter un vide institutionnel* ». Dans un discours télévisé, lundi soir, le président Préval a cependant affirmé qu'il ne pouvait proroger le mandat des législateurs. Il a annoncé la « *mise sur pied d'une instance de contrôle de l'exécutif* » et la nomination par arrêté présidentiel du nouveau premier ministre, Jacques Edouard Alexis, et des membres de son gouvernement. Le chef de l'Etat a appelé ses concitoyens au calme après les violents incidents qui se sont produits lundi dans le centre de Port-au-Prince, où des centaines de jeunes membres d'organisations populaires soutenant l'ex-président Jean-Bertrand Aristide ont exigé la dissolution du Parlement.

Plusieurs responsables politiques de l'opposition ont accusé le président Préval de « *vouloir instaurer une dictature* ». « *Confirmer le premier ministre sans ratification de son programme par le Parlement constitue une violation de la Constitution* », soutenait le dirigeant social-démocrate Victor Benoit, tandis que le sénateur Paul Denis, responsable de l'Organisation du peuple en lutte (OPL), proclamait qu'il n'abandonnerait pas ses fonctions. L'éclatement du mouvement *Lavalas*, qui avait porté le président Aristide au pouvoir en 1990, sert de toile de fond à la crise qui bloque la ratification d'un nouveau chef de gouvernement depuis la démission du premier ministre Rosny Smarth, en juin 1997.

Après avoir rejeté la candidature d'Ericq Pierre, un fonctionnaire international, et de l'économiste et dramaturge Hervé Denis, les deux Chambres ont finalement ratifié à la mi-décembre la nomination de Jacques Edouard Alexis, le titulaire du portefeuille de l'éducation, au poste de premier ministre. Mais les tractations se sont à nouveau enlisées à propos de la formation du gouvernement, dont le programme doit être approuvé par les Chambres. L'OPL, majoritaire au Parlement, voulait six portefeuilles et s'opposait à la nomination à des postes-clés de trois proches de Jean-Bertrand Aristide : Fred Joseph, Marie Michèle Rey et François Séverin. Selon Gérard Pierre-Charles, le leader de l'OPL, le président Préval n'a pas respecté un accord conclu le 14 juillet dernier.

AIDE INTERNATIONALE GELÉE

Conséquence de l'imbroglio politique, plusieurs centaines de millions de dollars d'aide internationale sont gelés alors que la population s'enfonce dans la misère. L'organisation rapide de nouvelles élections apparaît comme la seule issue à la crise. Le président Préval s'y est dit prêt, lundi soir, « *par le dialogue avec les secteurs politiques et la société civile* ». Mais la guerre ouverte entre les factions du mouvement *Lavalas* a jusqu'à présent empêché la formation d'un nouveau conseil électoral.

La semaine dernière, la France a d'autre part réagi avec humeur à de récents propos du président Préval, qui avait pris à partie l'ancienne puissance coloniale. Convoqué au Quai d'Orsay, l'ambassadeur d'Haïti, Marc Trouillot, a été sommé de « *donner des explications* ». Son homologue français à Port-au-Prince, Patrick Roussel, s'est dit « *surpris et peiné d'entendre le président Préval évoquer le passé en ne retenant que les moments les plus sombres de l'histoire franco-haïtienne* ».

Dans un discours prononcé aux Gonaïves le 1er janvier, à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance, René Préval avait demandé à la France de « *reconnaître sa responsabilité historique (...) dans la maladie économique dont souffre Haïti* ». « *Une bonne partie de la richesse de la France est liée à la pauvreté d'Haïti* », s'était-il exclamé avant de rappeler que la France avait imposé une dette de 150 millions de francs or en échange de l'indépendance d'Haïti. « *Pour corriger l'histoire* », le président haïtien a réclamé « *l'annulation de toute la dette d'Haïti en 1999* ». La France, qui a fourni en 1998 une aide bilatérale supérieure à 100 millions de francs, figure parmi les principaux bailleurs de fonds d'Haïti.

Jean-Michel Caroit

Nuages sur la paix au Pays basque

MADRID
de notre correspondante

Est-ce déjà l'impasse ou seulement les premiers nuages à l'horizon du fragile processus de paix engagé au Pays basque ? Depuis le 16 septembre, date de la « trêve unilatérale » décrétée par l'organisation séparatiste basque armée, ETA, les pourparlers autorisés par le gouvernement de centre-droit de José Maria Aznar s'étaient ouverts prudemment, mais sous de bons auspices. Le gouvernement, dans un geste « humanitaire » à l'égard des cinq cents prisonniers de l'ETA, dispersés dans tout le pays, avait autorisé le transfert d'une vingtaine d'entre eux pour les rapprocher du Pays basque, ce qui est une revendication essentielle de l'ETA. De nouveaux « gestes », disait-on, devaient suivre. De son côté, à plusieurs reprises, l'ETA avait confirmé sa volonté de « *consolider la paix* ».

Or, depuis plusieurs semaines, la violence réapparaît au Pays basque. Le 6 janvier, une trentaine de manifestants portant cagoule ont attaqué la Guardia Civil d'Algorta. Deux jours plus tard, la caserne d'Eibar subissait un nouvel assaut, au cours duquel un policier a été blessé. Le premier depuis la trêve. Dans le même temps, les menaces contre les représentants locaux du Parti populaire, le parti de M. Aznar, se multipliaient. Enfin, l'Association des patrons basques confirmait à la presse la véracité de rumeurs auxquelles personne ne voulait plus croire : l'ETA avait bel et bien repris sa campagne d'extorsions en réclamant « l'impôt révolutionnaire » à une quarantaine d'entrepreneurs.

LE RÔLE DE L'ETA

L'inquiétude sur l'avenir de la paix a donc tourné au malaise politique, auquel personne n'échappe. A commencer par le nouveau gouvernement autonome basque, entièrement « nationaliste ». Le Parti nationaliste basque (PNV, modéré), qui, en théorie, « gouverne » à travers le nouveau président basque, Juan José Ibarretxe, est en train de conclure des accords pour assurer son assise parlementaire avec Herri Batasuna-Euskal Herritarrok, la « vitrine politique » de l'ETA.

Or comment tendre la main à une formation qui ne renie pas la violence et a déclaré, l'autre jour, que « *les attaques des rues sont une conséquence de l'immobilisme du gouvernement* », sans faire figure « d'otage politique » de l'ETA ? Un commentaire dont socialistes et conservateurs ne se sont pas privés, au point que M. Ibarretxe, embarrassé, a réclamé à ses futurs « associés » de HB-EH de condamner sans équivoque la violence, sans quoi aucun accord ne serait possible. En réponse, Arnaldo Otegi, porte-parole d'HB-EH a souhaité que disparaissent « toutes » les violences (sous-entendu, celle que fait régner aussi Madrid).

En fait, la grande inconnue est de savoir à quoi joue l'ETA en laissant la situation se dégrader ? Certains croient à une manœuvre pour forcer la main du gouvernement sur les prisonniers, au moment où une grande partie de l'opinion est en faveur de leur rapprochement du Pays basque, comme l'a montré l'imposante manifestation de dimanche, à Bilbao. D'autres penchent pour une tactique de « déstabilisation » du Parti populaire en vue des cruciales élections municipales. D'autres, enfin, se demandent si l'ETA tient encore bien en main les mouvements de jeunesse qui poursuivent la « lutte » dans les rues ? Après tout, des dissensions face à la violence n'existent-elles pas déjà au sein de HB-EH ? Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'entend pas se laisser intimider. M. Aznar a même été très clair : « *Je garde encore bon espoir pour la paix*, a-t-il déclaré, *mais aucune violence ne conditionnera mes décisions.* »

Marie-Claude Decamps

De nouveaux massacres dénoncés dans l'ex-Zaïre

WASHINGTON. Des tirs nourris ont éclaté, jeudi 14 janvier, autour du bâtiment de la radiotélévision à Bukavu, capitale de la province du Kivu tenue par les rebelles, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a indiqué le bureau de l'ONU pour la coordination des affaires humanitaires. Cette offensive, qui pourrait être le fait de guerriers Maï-Maï, ralliés au gouvernement, intervient alors que de nouveaux massacres sont révélés. Une organisation non gouvernementale congolaise, la Société civile congolaise, a accusé la rébellion du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), en lutte contre le pouvoir de Kinshasa, de « *vouloir tout faire pour cacher les preuves* » de massacres, notamment celui qui aurait été perpétré dans la zone de Makobola, dans l'est de la RDC.

Cette tuerie, révélée à Rome par l'agence catholique Misna sur la foi des témoignages de religieux italiens, aurait été perpétrée le 30 décembre et le 1er janvier, en représailles à une attaque de miliciens Maï-Maï. De nombreux réfugiés congolais en Centrafrique ont fait état également, jeudi, de massacres perpétrés cette fois-ci par l'armée de Kinshasa dans la province de l'Equateur et qui auraient causé la mort d'au moins 300 personnes. – *(AFP.)*

Fin de pèlerinage tragique en Inde

NEW DELHI. Au moins 51 pèlerins hindous ont été tués et plus de 50 autres blessés dans l'effondrement d'une colline du sud de l'Inde, site sacré où se pressaient quelque 1,5 million de fidèles, ont indiqué des témoins, vendredi 15 janvier. La catastrophe s'est produite jeudi soir à Sabarimala, au Kerala (sud-ouest), à environ 300 km au nord de Trivandrum, lorsque des centaines de milliers de pèlerins, tous des hommes pieds nus habillés de noir, se bousculaient pour apercevoir une « *lueur céleste* » censée apparaître au crépuscule certains jours sacrés.

Selon plusieurs témoins, une partie d'une colline haute de 18 mètres sur laquelle se trouve un temple s'est effondrée, suscitant la panique générale et une bousculade qui entraîna à son tour l'effondrement de la majeure partie du terrain. Le rassemblement de jeudi marquait la fin d'un pèlerinage de deux mois. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ISRAËL : le député israélien Uzi Landau a annoncé vendredi 15 janvier** qu'il a retiré sa candidature aux élections primaires du Likoud, dans la perspective des élections générales du 17 mai. Cette décision réduit l'enjeu des primaires du 25 janvier à un affrontement entre le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, et Moshe Arens, ancien ministre de la défense, qui a annoncé lundi sa candidature. Jeudi, le chef de l'opposition travailliste, Ehoud Barak, a été désigné à l'unanimité candidat du parti pour le poste de premier ministre lors des élections du 17 mai en Israël. – *(Reuters.)*

■ **LIBAN : l'aviation israélienne a effectué,** vendredi 15 janvier, un raid contre des positions présumées du parti intégriste libanais Hezbollah au Liban sud, après un duel d'artillerie qui a opposé l'armée israélienne et sa milice auxiliaire libanaise à la milice islamiste.

La chasse israélienne a mené depuis lundi une quinzaine de raids au Liban sud et dans la Békaa, contre des positions supposées du Hezbollah qui revendique la plupart des attaques contre les forces d'occupation israéliennes. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : les habitants de Moscou** sont exposés à la radioactivité de nombreux déchets disséminés dans la ville et de produits alimentaires contaminés, a rapporté jeudi 14 janvier l'entreprise chargée de la décontamination de la ville qui est intervenue dans 156 bâtiments en 1998, dont 20 établissements scolaires. Plus de 5 tonnes de champignons, de myrtilles et d'autres fruits contaminés ont, par ailleurs, été détectés et saisis dans l'année sur les marchés moscovites, pour la plupart des produits récoltés dans des régions contaminées par la catastrophe de Tchernobyl, précise le quotidien *Moskovski Komsomolets.* – *(AFP)*

■ **Le premier ministre russe, Evgueni Primakov,** a estimé nécessaire d'augmenter le budget de la défense à 3,8 % du PIB en 1999, rapporte vendredi 15 janvier l'agence Interfax. Dans le premier projet de budget présenté par le gouvernement à la Douma, le budget de la défense représentait 3,1 % du PIB. Les députés examinent actuellement la loi de finances, qu'ils ont déjà votée en première lecture. M. Primakov, en visite dans la ville de Kemerovo, en Sibérie, a déclaré pour justifier sa proposition : « *Nous voulons avant tout aller vers les forces armées, nous ne voulons plus tourner le dos à l'armée.* » – *(AFP.)*

■ **PAKISTAN : le FMI a débloqué un crédit de 575 millions de dollars,** jeudi 14 janvier, décision qui marque la reprise du programme d'assistance au Pakistan, gelé depuis les essais nucléaires menés par Islamabad en mai 1998. Ce crédit devrait améliorer l'état des finances du pays, mises à mal par la diminution des exportations, et ouvrir la voie au rééchelonnement de la dette pakistanaise et à de nouveaux prêts d'autres donateurs. – *(Reuters.)*

■ **ALLEMAGNE : Tony Blair s'est vu attribuer** le prix Charlemagne 1999, qui distingue une personnalité pour son engagement en faveur de l'intégration européenne, a annoncé, jeudi 14 janvier, à Bonn, le comité d'attribution. Le jury a honoré M. Blair pour avoir « *tourné le dos à l'isolement auto-imposé de son pays et lui avoir cherché un rôle plus actif et plus constructif en Europe* », et pour sa « *contribution personnelle décisive* » au processus de paix en Irlande du Nord. – *(Reuters)*

■ **IRLANDE DU NORD : plusieurs personnes ont été arrêtées** et des armes à feu saisies à la suite de tirs visant un commissariat, jeudi 14 janvier au soir, à Belfast. Plusieurs coups de feu ont été entendus aux abords du commissariat de Woodbourne, proche du quartier catholique nationaliste d'Andersonstown. Personne n'a été blessé. – *(Reuters.)*

Londres prône la suppression de toute subvention à l'agriculture

LONDRES. Tout en appuyant la volonté de la présidence allemande de l'Union de parvenir, d'ici à la fin mars, à un accord sur le financement de l'Union jusqu'en 2006, Londres, par la voix de son secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Joyce Quin, a réaffirmé, jeudi 14 janvier, son souhait d'une quasi-suppression de la politique agricole commune avec l'abolition totale, à terme, des subventions à l'agriculture.

Dans un discours prononcé à Versailles à l'occasion d'un colloque franco-britannique, la secrétaire d'État a défendu la nécessité de ramener les cours d'intervention européens, c'est-à-dire le niveau de prix déclenchant les subventions, au niveau des cours mondiaux du marché. « *Nous reconnaissons que nos exploitants auront besoin de compensations. Mais pas à 100 % et pas indéfiniment. Il faut que les aides directes soient dégressives et qu'elles disparaissent avec le temps* », a-t-dit Mme Quin. Elle s'est également prononcée pour la suppression des quotas laitiers, instaurés pour réguler la production laitière et juguler les surplus en évitant une baisse drastique des prix.

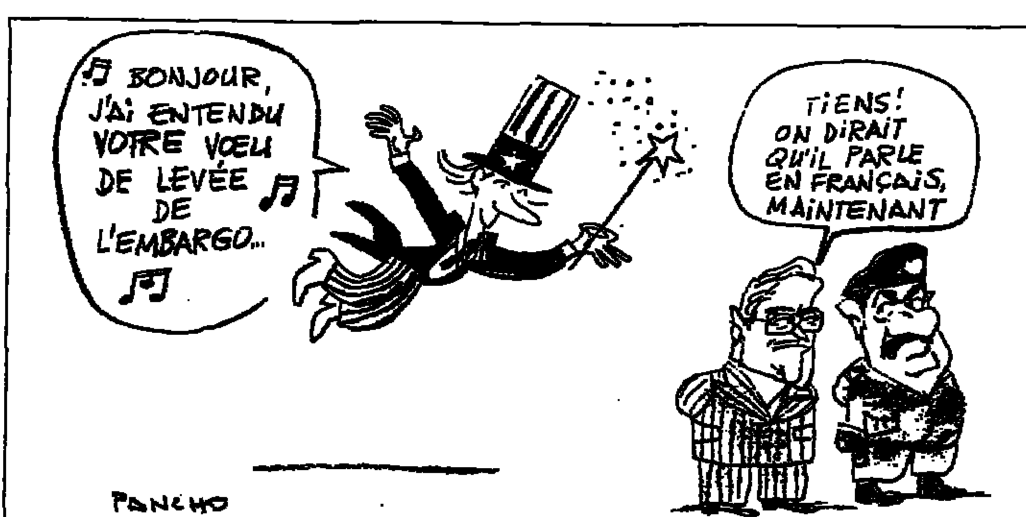
Les Etats-Unis veulent supprimer le plafond des ventes de pétrole irakien

Cette proposition équivaut, estiment des diplomates à l'ONU, à une levée de facto de l'embargo pétrolier imposé à Bagdad. Pour d'autres, les Américains veulent priver Saddam Hussein de « l'argument des souffrances du peuple irakien »

Au surlendemain de l'annonce par la France de ses « *idées* » pour une sortie de crise entre l'Irak et les Nations unies, les Etats-Unis ont proposé, jeudi 14 janvier, au Conseil de sécurité de l'ONU, de lever les limitations imposées aux ventes de pétrole irakien, en vertu de la formule dite « pétrole contre nourriture ». Les quinze membres du Conseil ont commencé, jeudi, à discuter des propositions françaises et devaient continuer leurs discussions vendredi. La Russie devait, à son tour, formuler des « *propositions complémentaires* » de celles faites par Paris. La proposition américaine doit permettre à Bagdad d'augmenter, en théorie, considérablement ses revenus, mais ceux-ci continueront à être étroitement contrôlés par les Nations unies. L'Irak est cependant incapable de produire ce qu'il est déjà autorisé à exporter, en raison du délabrement de ses installations.

NEW YORK
de notre correspondante

L'Irak, disent désormais les Américains, pourra vendre « *autant de pétrole que possible* ». Lancée simultanément, jeudi 14 janvier, à Washington et à New York, cette proposition est diversement interprétée à l'ONU. « *Offensive humanitaire* » pour les uns, « *début de la fin des sanctions* » pour d'autres, elle aurait pu, de l'avis de tous, débloquer la situation, si elle avait été faite avant les bombardements de décembre 1998. Aujourd'hui, c'est peut-être « *trop peu, trop tard* ».



Peter Burleigh, le représentant des Etats-Unis à l'ONU, a proposé jeudi, lors d'une réunion à huis clos du Conseil de sécurité, « *la suppression* » du plafond imposé aux ventes de pétrole irakien par la formule « pétrole contre nourriture ». Parfaitement conscients du fait que Bagdad est dans l'incapacité de produire les quantités de brut qu'il est déjà autorisé à vendre (à hauteur de 10 milliards de dollars par an), en raison du délabrement de ses installations pétrolières, Washington propose aussi l'adoption de « *mesures raisonnables* » pour faciliter la distribution des produits, en « *rendant plus automatique* » l'approbation des contrats de vente des vivres et de médicaments.

En clair, cela revient à lever les obstacles que les Américains ont eux mêmes posés. Il ne s'agit pas, insistent-ils, « *de lever l'embargo* » – les revenus de l'Irak continueraient d'être contrôlées par l'ONU –, mais de priver le régime de Bagdad *de « l'argument des souffrances du peuple irakien ». « Ce que propose Washington n'a aucun sens. Ce n'est qu'un écran de fumée »*, a aussitôt commenté l'ambassadeur irakien, Nizar Hamdoun.

VERS LA FIN DE L'UNSCOM

Certains diplomates à l'ONU ont une interprétation radicalement différente. Pour eux, la proposition américaine équivaut à une « *levée de facto de l'embargo* », même si Washington, « *pour des raisons de politique intérieure, ne peut pas le dire* ». « *Si vous décidez d'éliminer le plafond des exportations pétrolières, c'est en pratique quelque chose qui est très proche d'une levée de l'embargo* », a commenté l'ambassadeur français, Alain Dejammet, pour qui les propositions françaises et américaines sont « *très proches* ».

Pour d'autres diplomates, les suggestions américaines vont « *dans le bon sens* ». Ceux-là notent que les réactions américaines aux « *idées* » françaises, qui prévoient la levée de l'embargo pétrolier, ont été « *extrêmement modérées* ». De fait, pour Washington, « *certains aspects* » des propositions de Paris sont « *intéressants* ». Mais l'idée qui consiste à dire qu'il faut considérer l'Irak comme étant désarmé, et se concentrer sur les moyens de l'empêcher de se réarmer, leur paraît fausse. Bagdad « *n'est pas désarmé tel que semble le présumer la France* », a déclaré M. Burleigh. Les Etats-Unis, relève un diplomate occidental, « *veulent que l'Irak accepte le contrôle à long terme de son armement, sans rien lui donner en échange* ».Aux Etats-Unis, explique un diplomate informé, les positions sont divergentes. « *Il faut comprendre que désormais, sur l'Irak, nous avons à faire à deux Amériques : une Amérique qui a opté pour une solution militaire et une autre pour qui, en effet, c'est la fin des sanctions.* ». C'est pour cela, estime-t-il, que les propositions américaines sont « *si ambiguës* ». De retour de Washington, ce diplomate explique qu'au Pentagone, on entend surtout dire : « *Le ramadan prend fin demain* » – ce qui veut dire que les bombardements vont reprendre –, alors qu'à quelques mètres de là, on parle d'une nouvelle page. C'est là que les propositions françaises sont jugées comme un bon moyen de sortir de la crise.

Parmi les pays membres du Conseil, la Chine, la Malaisie, la Slovénie et la Gambie auraient réagi favorablement à l'approche de Paris. La Russie aussi. « *Ce que propose la France est consistant, parce que c'est fondé sur la levée de l'embargo* », a déclaré au *Monde* l'ambassadeur russe, Sergueï Lavrov. Paris, estime-t-il « *a compris que l'Unscom ne peut pas continuer à travailler* ». Quant aux idées américaines, « *elles sont pour le moins extrêmement théoriques* ». La Russie, selon lui, a l'intention de présenter ses propres suggestions, qui impliqueraient le secrétaire général de l'ONU et concerneraient le dossier du désarmement, la restructuration de la commission d'experts (Unscom) et les zones d'exclusion aérienne imposées à l'Irak au nord du 36e parallèle et au sud du 33e, dont Moscou conteste la légitimité. « *Ce sont des négociations de longue haleine. Nous en avons pour plusieurs semaines* », a expliqué l'ambassadeur du Royaume-Uni, Sir Jeremy Greenstock. Les Britanniques, disent certains diplomates, pourraient être le « *pont* » entre les positions française et américaine.

Quant à l'Unscom, dont la « *mort* » *de facto* est déjà annoncée, elle continue de travailler. Son président, l'Australien Richard Butler, prépare deux rapports. Le premier a été demandé par la France, et devrait dresser le bilan complet des travaux de la Commission depuis sa création en 1991. Le second est relatif au système de contrôle continu de l'industrie d'armement de l'Irak.

Afsané Bassir Pour

La Turquie réclame des missiles Patriot à Washington

Les Etats-Unis discutent avec la Turquie de l'éventualité de lui livrer des missiles antiaériens et antimissiles Patriot, à la suite des incidents survenus ces jours-ci dans la « zone d'exclusion aérienne » du nord de l'Irak. C'est de la base d'Incirlik, dans le sud de la Turquie, que décollent les avions américains chargés de surveiller la zone. Craignant que l'aviation irakienne ne devienne une menace directe contre Ankara, le ministère turc des affaires étrangères a estimé, jeudi 14 janvier, que des missiles sol-air Patriot représentent la réponse la mieux adaptée. Le Pentagone a promis à la Turquie de prendre une décision rapide.

Bagdad exige la levée « immédiate » des sanctions

L'IRAK a précisé, jeudi 14 janvier, ses conditions pour une sortie de la crise avec les Nations unies, après avoir pris connaissance des « *idées* » françaises prévoyant une levée de l'embargo pétrolier dans le cadre d'un nouveau régime de contrôle des armements (*Le Monde* du 14 janvier). Au terme d'une réunion du président Saddam Hussein avec ses principaux collaborateurs, Bagdad a énuméré, dans un communiqué, une série d'exigences, notamment la levée « *immédiate* » de l'embargo. Il a également demandé l'annulation des zones d'exclusion aérienne qui lui ont été imposées par les Etats-Unis, la France et la Grande-Bretagne au nord du 36e parallèle et au sud du 33e. Il a, par ailleurs, réclamé un examen de la question des dédommagements pour « *toutes les agressions subies par l'Irak depuis 1991* » [la guerre de libération du Koweït par les alliés].

Les dirigeants irakiens jugent « *injuste de supporter les frais des activités de l'ONU* », qui doivent être « *à la charge de toutes les parties concernées* » – formellement, l'Irak doit financer la commission chargée de le désarmer (Unscom) et le programme humanitaire des Nations unies et alimenter le fonds de compensation des victimes de l'invasion du Koweït. Bagdad revendique « *le respect strict de la souveraineté et de la sécurité de l'Irak et la fin des ingérences dans ses affaires intérieures* ». Il estime enfin que ce qui s'applique à lui doit « *s'appliquer également aux auteurs de l'agression, notamment l'Amérique et la Grande-Bretagne* ». « *Les mesures prises contre l'Irak doivent être imposées aussi à l'entité sioniste, notamment en ce qui concerne les droits spoliés des Arabes et dans d'autres territoires* », affirme le communiqué.

> L'Egypte, le sultanat d'Oman, l'Arabie saoudite, la Syrie et le Yémen, ont demandé à la Ligue arabe d'arrêter une stratégie pour aider le peuple irakien

La réunion, consacrée aux « *différentes initiatives* » pour sortir de la crise, a groupé autour du chef de l'Etat irakien le vice-président Taha Yassine Ramadan, le vice-premier ministre Tarek Aziz, le général Ali Hassan Al-Majid, membre du Conseil de commandement de la révolution (la plus haute instance dirigeante), et le chef de la diplomatie Mohamed Saïd El-Sahhaf. Elle est survenue au lendemain d'une rencontre de M. Aziz avec le chef de la section des intérêts français en Irak, Yves Aubin de La Messuzière.

Ainsi, l'Irak n'a pas fermé la porte aux idées françaises, mais il a déjà rejeté une proposition saoudienne de levée des sanctions commerciales, jugée suspecte parce qu'inspirée, selon lui, par la Grande-Bretagne. Cela n'a pas empêché les ministres des affaires étrangères d'Egypte, du sultanat d'Oman, d'Arabie saoudite, de Syrie et du Yémen, réunis jeudi au Caire, de demander à la Ligue arabe d'arrêter une stratégie, destinée à aider le peuple irakien sans que son gouvernement puisse en profiter. Le Yémen souhaite la tenue d'un sommet arabe, mais les six monarchies pétrolières du Golfe ont d'ores et déjà prévenu qu'elles ne participeraient à aucun forum de ce genre si l'Irak y était invité. Sanaa a affirmé qu'il était disposé à jouer les médiateurs.

Sur le terrain, des chasseurs américains ont attaqué des installations de la défense antiaérienne irakienne dans la zone d'exclusion aérienne au nord du 36e parallèle. C'est le quatrième incident du genre en quatre jours. – (*AFP, Reuters.*)

« Longtemps militant anti-nucléaire », le ministre indien de la défense justifie les essais conduits par son pays

DÉROUTANT et paradoxal, ce George Fernandes, ministre indien de la défense, qui était en visite en France, du 11 au 14 janvier, pour « *renforcer le partenariat stratégique* » entre Paris et New Delhi – à l'heure où l'Inde se félicite du « *soutien* » implicite de la France à l'égard de sa politique nucléaire.

Déroutant, parce que cet ancien farouche adversaire de « la bombe » défend aujourd'hui le principe des tests conduits par son pays l'an dernier. « *J'ai toujours été convaincu que l'Inde ne devrait pas devenir puissance nucléaire* », se souvient cet homme élégant à la crinière argenté, militant socialiste de toujours. « *Quand elle a fait exploser sa première bombe, en 1974, sous Indira Gandhi, j'étais en prison pour avoir pris la tête d'un mouvement de grève dans les chemins de fer. J'ai écrit un pamphlet pour dénoncer* "La bombe indienne et l'Inde d'Indira" *et j'ai continué à militer contre tout ce qui était nucléaire, aussi bien en Inde qu'à l'étranger. Bien plus tard, après juin-juillet 1996, quand le « club » des cinq puissances nucléaires a décidé d'imposer la signature du traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBT) au reste de la planète – à un moment où les pays riches ont voulu prendre en main, de manière hégémonique, la destinée de l'humanité –, j'ai estimé que c'était parfaitement inacceptable* ». A partir de ce moment, poursuit George Fernandes, l'Inde « *était en droit* » de se réserver la possibilité de conduire des tests nucléaires. « *J'ai donc dû changer de position, mais cela m'a coûté* »...

Paradoxal, aussi, parce que cet homme de gauche, qui a passé cinq ans en prison en raison de ses prises de position militantes – la « dame de fer » indienne, Indira Gandhi, l'embastilla plusieurs mois pendant l'Etat d'urgence entre 1975 et 1977 –, est aujourd'hui ministre d'une coalition réunissant quatorze formations, dominée par le Bharatiya Janata party (BJP, Parti indien du Peuple), qui rassemble... la droite nationaliste hindoue.

POSITIONS « COMMUNALISTES »

M. Fernandes ne voit pas là matière à polémique. Dans le passé, il s'est déjà allié avec le précédent avatar de cette même droite, dans le but avoué de faire pièce au parti du Congrès des Nehru-Gandhi, dont il est un farouche adversaire.

L'alliance de son parti, le Samata, avec l'actuelle formation dominante du gouvernement, explique la modération de ses propos quand on lui rappelle les positions « communalistes » du BJP, terme désignant, en Inde, la façon dont certains jouent sur les tensions inter-communautaires.

Seul ministre chrétien du gouvernement, M. Fernandes tend à relativiser les attaques menées ces derniers temps contre des églises et missions chrétiennes par des militants d'une organisation extrémiste hindoue liée au BJP : « *Il y a eu un certain nombre de regrettables incidents contre les chrétiens* », admet-il.

Une centaine d'agressions – destructions d'églises et viols de religieuses –, ont eu lieu depuis un an contre la minorité chrétienne (2,5 % de la population, hindoue à 80 %). Mais Georges Fernandes dément que « *ces incidents ont augmenté sous le gouvernement auquel je collabore. En fait, on veut utiliser ces exactions pour nous noircir* », affirme-t-il.

Bruno Philip

Après l'assassinat de deux ministres, la rébellion propose une trêve en Sierra Leone

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Les chefs militaires de la rébellion sierra-léonaise ont affirmé, jeudi 14 janvier, que leurs troupes observeraient une trêve d'une semaine à compter de lundi 18 heures. Mais le « *général* » Sam Bockarie, qui commande les guérilleros du Front révolutionnaire uni (RUF), a prévenu que si, pendant cette semaine, le fondateur de son mouvement, le caporal Foday Sankoh, n'est pas libéré, les combats reprendront.

Foday Sankoh avait été condamné à mort en octobre 1998 par un tribunal sierra-léonais. Il est détenu au secret par la force ouest-africaine d'intervention, l'Ecomog, qui défend le régime civil sierra-léonais contre la rébellion, une coalition qui rassemble le RUF et les soldats restés fidèles à la junte au pouvoir de juin 1997 à février 1998. La condamnation de Foday Sankoh a été le déclencheur de l'offensive généralisée qui a conduit la rébellion à prendre, durant une semaine, le contrôle de Freetown, la capitale de ce petit pays d'Afrique occidentale. Selon Amara Essy, ministre ivoirien des affaires étrangères, Foday Sankoh pourrait être prochainement libéré.

Dans la journée de jeudi, les troupes ouest-africaines – essentiellement nigérianes – de l'Ecomog semblaient avoir repris le contrôle de Freetown, où subsisteraient des poches de résistance. Les combats ont été très violents. Deux ministres sierra-léonais et un officier supérieur de l'Ecomog ont été tués dans une embuscade. L'archevêque catholique de Freetown, Joseph Ganda, est aux mains de la rébellion. Résidant à l'est de Freetown, le prélat a été emmené par les forces du RUF dans leur retraite.

Les autorités ont, par ailleurs, exigé le départ des cinq expatriés du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le ministre sierra-léonais de l'information, Julius Spencer, a déclaré à la BBC que le CICR a acheminé par avion des armes au RUF ! Ces accusations dissimulent en fait la rancœur que le clan du président Kabbah a accumulée à l'égard d'une organisation qui a joué un rôle important lors de la conclusion de l'accord de paix d'Abidjan, en 1996. Un accord que les deux camps s'étaient immédiatement employés à vider de sa substance...

Thomas Sotinel

OPPOSITION Jacques Chirac est intervenu dans le conflit entre les dirigeants de l'opposition afin de tenter de convaincre les uns et les autres de faire en sorte que l'épisode de la présidence du conseil régional Rhône-Alpes n'entraîne pas la présentation de listes distinctes aux élections européennes. A l'UDF, certains plaident pour une liste autonome ou, à défaut, pour une liste commune sans Philippe Séguin. ● LES LIBÉRAUX, partisans d'Alain Madelin, continuent, à Paris et en Ile-de-France, l'offensive engagée par leur chef de file pour la mairie de la capitale, en 2001. ● PRÉSIDENT DU SÉNAT, Christian Poncelet (RPR), plaide, dans un entretien accordé au *Monde*, pour un accord avec l'UDF aux européennes, derrière M. Séguin. Il confirme son hostilité à l'interdiction du cumul des mandats, proposée par le gouvernement, et ses réserves sur la parité.

Philippe Séguin tente de se rétablir en chef de file de la droite

Avec l'aide de Jacques Chirac, le président du RPR espère surmonter la crise provoquée par l'élection du président du conseil régional Rhône-Alpes. L'UDF lui demeure cependant hostile et songe toujours à présenter sa propre liste aux élections européennes

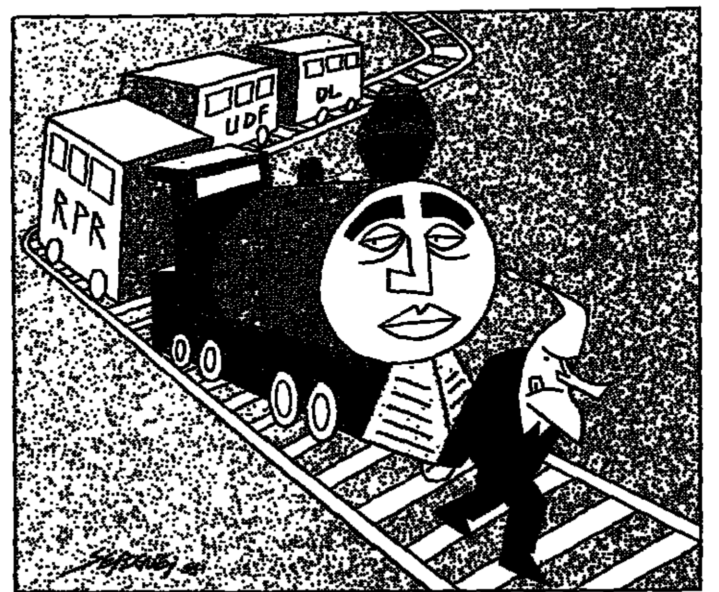
« L'UNION, l'union, l'union... » En répétant trois fois le mot, à la manière du général de Gaulle se moquant de l'obsession européenne des centristes, Philippe Séguin a choisi, jeudi 14 janvier sur TF 1, d'enterrer d'une boutade la querelle née de l'élection du président du conseil régional Rhône-Alpes. Après cet *« accident regrettable »*, le président du RPR s'est plu à espérer que, *« peut-être, d'un mal va sortir un bien »*. *« Maintenant nous partons vers l'avenir, vers les européennes »*, a assuré M. Séguin.

Quel changement de ton par rapport à la canonnade qui avait visé, les jours précédents, l'UDF et, plus particulièrement, son président, François Bayrou ! Dans un entretien publié, jeudi, par *Paris-Match* mais accordé, il est vrai, trois jours auparavant, M. Séguin soupçonnait encore l'UDF de préparer un rapprochement, sur le plan national, avec la gauche. C'est qu'entre-temps, même s'il *« n'est pas le chef de l'opposition »*, comme l'a assuré M. Séguin, Jacques Chirac a donné des consignes d'apaisement.

Dès mardi matin, le président de la République avait reçu Nicolas Sarkozy, Jean-Louis Debré et Josselin de Rohan pour les inviter à ne pas gonfler démesurément *« une péripétie locale »*. Mercredi, M. Chirac s'entretenait avec un groupe de sénateurs, parmi lesquels l'un des principaux artisans de l'élection d'Anne-Marie Comparini en Rhône-Alpes, Michel Mercier, sénateur (UDF-FD) et président du conseil général du Rhône, pour leur demander de tout faire pour préserver les chances de constituer une liste unique de l'opposition aux élections européennes. Jeudi, enfin, M. Chirac a longuement reçu M. Bayrou.

PLATE-FORME COMMUNE

Au même moment, le bureau politique du RPR avalisait ce changement d'attitude. Après avoir réaffirmé son soutien à M. Séguin, le bureau a considéré que ce qui s'est passé en Rhône-Alpes n'est qu'un *« accident »* qui ne doit pas remettre en cause l'*« essentiel »*, à savoir l'union aux élections européennes. *« C'est unie sur une liste commune que l'opposition doit défendre et incarner la politique européenne mise en œuvre par le président de la République »*, indique le RPR. A cette fin, le mouvement gaulliste propose à ses partenaires de l'UDF et de Démocratie libérale la constitution, *« dans les plus brefs délais »*, d'un groupe de travail chargé de rédiger une plate-forme commune pour le scrutin européen.



Aussitôt dit, aussitôt fait. DL a répondu favorablement à la proposition du RPR, tandis que l'UDF s'est félicitée de ce changement de ton. De son côté, Edouard Balladur, qui avait réuni, mercredi, une vingtaine de députés appartenant aux trois composantes de l'opposition pour les convaincre de sortir de la querelle européenne par un débat de fond, décidait de publier un préprogramme, sur lequel il travaille depuis plusieurs semaines *(lire ci-contre)*.

Pour autant, le feuilleton n'est pas terminé. L'UDF, qui a prévu de réunir une convention sur l'Europe, le 7 février à Bordeaux, n'entend pas se laisser dicter un calendrier. Il n'est même pas sûr qu'elle arrête, à cette occasion, son choix entre une liste unique et une liste autonome.

Nombre de ses dirigeants estiment que, après l'épisode de Rhône-Alpes, la constitution d'une liste d'union conduite par M. Séguin est devenue beaucoup plus difficile à réaliser. Aux préventions déjà anciennes qui portent sur le combat mené par M. Séguin, en 1992, contre le traité de Maastricht s'ajoute désormais la blessure qu'ont pu causer les *« coups de gueule »* et les *« coups de sifflet »* de ces derniers jours.

« UNIE MAIS PAS UNIFORME »

Le président du Parti radical, Thierry Cornillet, qui est aussi vice-président du conseil régional Rhône-Alpes, se défend de vouloir faire de la deuxième région française le « laboratoire » d'un changement de stratégie. Il milite, néanmoins, pour une diversité de listes à droite, à la façon de la gauche « plurielle ».

« L'opposition a le devoir de se présenter unie pour l'alternance politique. Unie mais pas nécessairement uniforme. Nous constatons que le RPR pratique déjà en son sein le débat d'idées lancé par Charles Pasqua. Pourquoi l'interdire aux autres partenaires ? », s'interroge M. Cornillet. A la faveur de la crise des derniers jours, cette idée de droite « plurielle » fait son chemin : Il faut *« sortir du terrorisme de l'union »*, indique ainsi Renaud Donnedieu de Vabres, député (UDF) d'Indre-et-Loire, proche de François Léotard.

Dans un entretien publié vendredi par *La Croix*, Raymond Barre affirme, pour sa part, qu'il est partisan d'une liste d'union et qu'il ne partage pas *« les objections faites à ce que M. Séguin dirige cette liste »*, mais il demande qu'à tout le moins *« les partenaires de L'Alliance* [cessent] *de boycotter la solution républicaine qui est mise en œuvre au conseil régional de Rhône-Alpes »*. *« Il n'est pas de bonne méthode de récuser une personne »*, estime, de son côté, Jacques Barrot, qui fait partie du petit groupe d'anciens ministres que M. Chirac reçoit régulièrement.

En revanche, Pierre Méhaignerie assure que *« si, sur l'arc-en-ciel politique de l'opposition, nous avons Pasqua, Villiers et Séguin, nous laissons une grande partie de nos électeurs et de nos militants dans l'interrogation »*. Le député d'Ille-et-Vilaine avance même les noms de M. Balladur ou de Valéry Giscard d'Estaing, ou encore ceux de Michel Barnier et d'Alain Lamassoure, qui *« représenteraient une nouvelle génération »*.

Edouard Balladur et l'« Europe de 2005 »

Edouard Balladur publie, dans *Le Figaro* du vendredi 15 janvier, une tribune intitulée « Un accord sur le projet européen reste possible », qui se veut une contribution à la plate-forme commune que le RPR appelle de ses vœux. L'ancien premier ministre avance huit propositions pour l'« *Europe de 2005* », parmi lesquelles la création d'« *une autorité gouvernementale, le Conseil de l'euro* » pour faire contrepoids à la Banque centrale européenne. Il préconise également l'élection d'un président pour deux ans de l'Union européenne par les membres du Conseil européen, la mise en place d'un scrutin régional pour les élections européennes avec une prime pour la liste arrivée en tête.

En matière d'élargissement, M. Balladur se prononce pour une échéance rapprochée, le 1er janvier 2002, ce qui laisserait le temps nécessaire aux Quinze pour réformer les institutions européennes.

Le président de la République et celui du RPR se trouvent ainsi confrontés à une nouvelle ligne d'attaque, que certains appellent déjà, par référence à la dernière campagne présidentielle, la « TSS » – « Tout sauf Séguin » – et qui consisterait à sacrifier le président de L'Alliance sur l'autel de l'union.

Jean-Baptiste de Montvalon et Jean-Louis Saux

Poussée de fièvre de Démocratie libérale à Paris et en Ile-de-France

MARGINALISER l'UDF, tout en poussant l'avantage par rapport au RPR : Alain Madelin et ses amis de Démocratie libérale ont mis à l'épreuve, jeudi 14 janvier, à Paris et en Ile-de-France, une stratégie née de la récente expérience rhônalpine, fondée sur l'idée, exprimée par le député parisien Laurent Dominati, secrétaire général de DL, que *« l'affaire de la région Rhône-Alpes porte un mauvais coup à toute l'opposition, mais les libéraux sont ceux qui s'en sortent le mieux »*.

Alors que le RPR réunissait son bureau politique, dans la matinée, les quatorze élus DL du conseil régional d'Ile-de-France ont mis à profit une séance consacrée aux orientations budgétaires pour improviser une « réunion de famille », consacrée à la constitution d'un groupe autonome, clairement démarqué de l'UDF. Plusieurs tentatives dans ce sens, suscitées par M. Madelin lui-même, avaient échoué en 1998. Cette fois-ci, le président de DL n'a pas donné de directives formelles, laissant l'initiative à ses relais locaux.

Menés par Christian Cambon, vice-président de l'actuel groupe UDF-DL-apparenté, et Philippe Dominati, partisan de l'autonomie, les libéraux ont, à la quasi-unanimité, exprimé leur souhait de rompre les amarres avec les *« centristes »*, soupçonnés désormais de rechercher le *« consensus »* avec la gauche. La démarche rencontre cependant une difficulté : les centristes sont numériquement plus nombreux en Ile-de-France, et comptent dans leurs rangs le président du groupe, Bernard Lehideux, qui avait choisi de siéger au Parlement européen à Strasbourg ce jour-là. Si le principe de l'indépendance a été retenu, son officialisation attendra le 21 janvier et la bénédiction publique de M. Madelin.

« LE MAIRE LIBÉRAL, C'EST MOI »

Ce délai sera mis à profit pour tenter d'agréger au groupe quelques-uns des cinq élus non inscrits de droite. Les libéraux, dont l'objectif est d'avoir plus d'élus que les centristes, espèrent même attirer un ou deux élus UDF, déconcertés par l'élection d'Anne-Marie Comparini grâce aux voix de gauche à la présidence de Rhône-Alpes. Le soir même, ils ont lancé une autre offensive, en direction du RPR cette fois-ci, à l'Hôtel de Ville. Après avoir souhaité que le *« prochain maire de Paris soit un maire libéral »*, Jacques Dominati, premier adjoint de Jean Tiberi, a demandé au RPR, qui gère la ville *« depuis près d'un quart de siècle »*, de se déclarer rapidement.

« Nous n'allons pas attendre six mois avant les élections que son bureau politique nous sorte un candidat de son chapeau », a-t-il prévenu. La veille, Nicolas Sarkozy, secrétaire général du parti gaulliste, lors d'un dîner-débat dans le 16e arrondissement, avait répondu par anticipation en déclarant que le RPR ne laissera jamais un de ses *« partenaires »* de L'Alliance lui prendre la capitale. M. Tiberi complète la réponse en déclarant que *« le maire libéral qui baisse les impôts, c'est moi »*.

Pascale Sauvage

Christian Poncelet, président du Sénat

« Nous allons trouver, avec l'UDF, un accord pour une Europe confédérale »

« Le Congrès se réunit, lundi 18 janvier, pour réviser la Constitution et permettre la ratification du traité d'Amsterdam. Le débat dans les deux Assemblées a été rapide et largement consensuel. Est-ce la fin des guerres de religion sur l'Europe ?

– Dès mon élection à la présidence du Sénat, j'ai souhaité que la révision constitutionnelle soit adoptée rapidement, afin que la ratification du traité d'Amsterdam ne se "telescope" pas avec la campagne pour les élections européennes. C'est chose faite, et nous avons ainsi franchi une étape importante. J'ai seulement un regret : que l'amendement des sénateurs RPR visant à renforcer le contrôle des parlementaires français sur les actes communautaires n'ait pas été retenu. Il est pour le moins paradoxal que l'on puisse, aujourd'hui, adopter une résolution sur un projet d'acte relatif à la grosseur des asperges et qu'on ne puisse pas discuter, au fond, de l'Agenda 2000 sur le financement des institutions européennes.

– Pour le traité d'Amsterdam, êtes-vous favorable à l'introduction d'un article liant la ratification à la réforme des institutions de l'Union avant tout élargissement ?

– Je suis favorable à une recommandation assez forte en ce sens, mais il ne faut pas créer une source de conflit ni imposer à l'exécutif une sorte d'injonction qui entraverait sa capacité de négociation.

– L'Alliance vous paraît-elle en mesure de présenter une liste unique aux élections européennes ?

– Nous allons y arriver. Je ne crois pas que les divergences soient telles qu'on ne puisse pas aller ensemble aux élections européennes, à condition que personne ne prétende imposer sa voix. Je suis convaincu que nous allons trouver, avec l'UDF, un accord pour une Europe confédérale. Aujourd'hui, les esprits ne sont pas mûrs pour envisager une construction fédérale de l'Europe, comme ils ne l'étaient pas, hier, pour la monnaie unique. Mais il est évident que les institutions actuelles de l'Europe, du fait même de la mise en place de l'euro et de l'harmonisation économique, fiscale et sociale qu'elle suppose, vont très rapidement apparaître inadaptées. Pour faire avancer le processus européen enclenché il y a une quarantaine d'années, il convient donc, dans une nouvelle étape, d'envisager une structure européenne confédérale, plus respectueuse des différences et des traditions qu'une fédération. Il ne servirait à rien de vouloir sauter les étapes, si cela risque de créer des tensions et d'amplifier les craintes des uns ou des autres.

– Vous êtes très loin de la conception gaulliste traditionnelle de l'Europe des nations...

– Non. La confédération est acceptable pour le RPR. Et il ne faudrait pas faire déraper la construction européenne pour des raisons idéologiques ou doctrinales.

– Charles Pasqua mène donc, à vos yeux, un combat d'arrière-garde ?

– Ses idées sont respectables. Pour l'instant, il envisage de présenter une liste. Ce n'est pas souhaitable, je le lui ai dit. Nous verrons s'il va jusqu'au bout. Dans ce cas, il se placerait en marge du RPR.

– En cas de liste unique, la question se pose de son chef de file. Or Philippe Séguin suscite de nombreuses réserves...

– Je suis surpris que certains en fassent un point de fixation et brandissent les choix passés comme un péché originel et indélébile. Philippe Séguin a été contre le traité de Maastricht, le peuple s'est prononcé en 1992, et M. Séguin respecte ce choix, en républicain. C'est un mauvais procès qui lui est fait.

– Il n'y a donc aucune raison que les centristes présentent une liste autonome ?

– Je ne pense pas. Il est normal qu'on fasse un peu monter les enchères quand on commence une négociation. Je suis convaincu que le bon sens va l'emporter.

– Ce n'est pourtant pas le "bon sens" qui a prévalu en Rhône-Alpes...

– La nouvelle UDF vient de se créer. L'affaire de Rhône-Alpes relève de ce qu'on pourrait appeler une maladie d'enfance. C'est une péripétie, même si nous avons donné, à Lyon, un spectacle détestable pour la démocratie.

– L'affaire de Rhône-Alpes a pu être interprétée comme une façon pour l'UDF de laver le camouflet qu'elle avait subi lors de votre élection à la présidence du Sénat, au détriment d'un des siens, René Monory...

– Lorsque je me suis présenté, je n'ai pas demandé l'investiture du RPR, auquel j'appartiens, et je n'ai pas eu le pouvoir de deviner la couleur ou l'origine des votes qui se sont portés sur mon nom. Ma candidature puis mon élection, disait-on, provoqueraient une tornade et des déchirures. Rien de cela ne s'est produit. Il faut savoir surmonter le ressentiment momentané pour aller à l'essentiel.

– Le premier ministre adopte, aujourd'hui, un discours qui fait la part belle à la nation. Ne craignez-vous pas qu'il ne vienne chasser sur les terres de la droite ?

– Cela prouve que de Gaulle avait raison : tout le monde a été, est ou sera gaulliste. En découvrant que la nation existe, M. Jospin devient gaulliste !

– Parmi les archaïsmes qu'il s'est dit décidé à combattre, M. Jospin a cité le cumul des mandats. Etes-vous toujours aussi hostile au projet de loi en discussion ?

– Nous ne sommes pas opposés à une limitation du cumul, mais il faut se garder d'une démarche excessive et éviter que le législateur ne délibère en chambre, coupé des réalités. Il faut donc un – et un seul – mandat national, mais aussi, afin de garder un lien avec le terrain, un mandat exécutif local, et un seul. Je dois dire que de nombreux députés, toutes tendances confondues, ne se gênent pas pour nous faire connaître leur accord avec cette position et nous dire de tenir bon... D'ailleurs, regardons la réalité : M. Jospin a demandé à ses ministres de démissionner de leurs fonctions exécutives locales. Mais, à une exception notable, celle de Mme Trautmann, la plupart ont conservé la réalité de leurs pouvoirs. Ils ont, certes, démissionné de leurs mandats de président de conseil général ou de maire lorsqu'ils en avaient un, mais se sont fait élire vice-président ou premier adjoint. Tout cela relève parfois d'une certaine hypocrisie.

» Mais il faut regarder au-delà. Avant de limiter strictement le cumul des mandats, il faut parachever la décentralisation et créer un véritable statut de l'élu. Ensuite, nous verrons si nous pouvons aller plus loin. Rien n'est figé pour l'éternité.

– Cela veut donc dire qu'il n'y a pas de compromis possible ?

– Après tout, le premier ministre peut reprendre notre projet ! Ainsi nous franchirions une étape. Dans le contexte actuel, en tout cas, le gouvernement a adopté une attitude jusqu'au-boutiste, et ce projet n'est pas acceptable.

– Le projet de loi sur la parité hommes-femmes vient en débat au Sénat le 26 janvier. Le Sénat, longtemps réfractaire au droit de vote pour les femmes, est-il favorable à ce texte ?

– Les femmes qui accèdent aux hautes responsabilités ont souvent montré des qualités de courage, de décision, supérieures aux hommes. En France, les partis ont longtemps freiné les choses et, effectivement, seule la loi permettra d'accélérer l'accession des femmes aux responsabilités publiques. Peut-être le projet voté à l'Assemblée nationale est-il un peu trop contraignant par rapport au projet initial. Le Sénat, dans sa sagesse, pourrait revenir au texte du gouvernement. Après tout, nous avons le temps. Il ne faudrait pas, non plus, prendre prétexte de cette loi pour introduire le scrutin proportionnel. Mais je pense que cette loi passera sans difficulté. »

Propos recueillis par Raphaëlle Bacqué et Gérard Courtois

Le gouvernement pourrait renoncer à réformer la taxe d'habitation

Le nouveau dispositif fiscal ne sera pas soumis en février au Parlement

Déjà retardée à plusieurs reprises, la réforme de la taxe d'habitation, souhaitée par la gauche depuis dix ans, devait figurer dans le projet de loi sur l'intercommunalité, qui doit être examiné en février par le Parlement. Finalement, ce ne sera pas le cas. Dans les milieux gouvernementaux, on s'interroge même sur le principe d'une telle réforme, qui devait s'appliquer à l'automne 2000, à quelques mois des élections municipales.

LA RÉFORME fiscale à laquelle Lionel Jospin tenait le plus, voici encore un an, celle de la taxe d'habitation, sera-t-elle purement et simplement abandonnée ? Pas encore tranchée, la question doit néanmoins être prise au sérieux. Des indications concordantes, recueillies de sources gouvernementales, laissent en effet penser que ce projet, pour lequel les socialistes militent depuis dix ans, est en très mauvaise passe.

Certes, la version publique de l'histoire n'est pas celle-là. On admet tout juste, en haut lieu, qu'une succession de hasards a contribué à différer l'élaboration du projet de loi. Dans un premier temps, le premier ministre avait suggéré que, de toutes les réformes fiscales, celle de la taxe d'habitation lui semblait la plus urgente. *« Les ménages les moins favorisés ne paient pas l'impôt sur le revenu. Si on veut les aider, c'est sur la fiscalité locale qu'il faut agir et, sans doute, sur la taxe d'habitation »*, déclarait-il ainsi, le 21 avril 1998, dans un entretien au *Monde*.

A la même époque, Dominique Strauss-Kahn ne cachait pas que, selon lui, l'urgence devait plutôt aller à une réforme de la taxe professionnelle. Il avait fait plusieurs déclarations publiques plaidant en ce sens, qui avaient passablement agacé Matignon. De longue date, les socialistes considèrent, en effet, que la taxe d'habitation, qui ne tient aucun compte des revenus des contribuables, est un prélèvement particulièrement injuste. Ils réclament une modification de son assiette, afin que le système tienne compte des facultés contributives des redevables.

Pourtant, au début de l'été 1998, le ministre de l'économie et des finances est parvenu à convaincre M. Jospin que la réforme de la taxe professionnelle devait passer avant celle de la taxe d'habitation. La loi de finances pour 1999 a donc mis en œuvre la première et fait l'« impasse » sur la seconde. Cependant, il n'était, alors, nullement question d'abandonner ce projet : ce n'était que partie remise.

Le feuilleton s'est cependant poursuivi. Dans un deuxième temps, le gouvernement a annoncé que la réforme figurerait dans le traditionnel « collectif » budgétaire de fin d'année, mais qu'elle serait moins ambitieuse que prévu : elle ne viserait pas à prendre en compte les revenus des contribuables et se bornerait à réactualiser l'assiette de l'impôt, c'est-à-dire les « valeurs locatives cadastrales » – qui servent aussi, partiellement, de base à l'impôt foncier et à la taxe professionnelle. Mais, à l'approche de ce « collectif », nouveau rebondissement : le gouvernement a, cette fois, fait savoir qu'il ne serait pas raisonnable d'accrocher les trente ou quarante articles de cette réforme à un projet de loi de finances rectificative déjà très chargé. Bercy a alors indiqué que l'on rechercherait un nouveau support législatif pour parvenir au même but, un support qui pourrait être, en février 1999, le projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur l'intercommunalité (*Le Monde* du 5 novembre 1998). Officiellement, l'histoire s'arrête là : la réforme est sur le point d'aboutir.

UN ÉLECTORAT SENSIBLE

Pourtant, ce ne sera pas le cas. D'autres rebondissements sont à attendre. D'abord, les simulations que Bercy a commencé à faire pour mesurer les effets fiscaux de la réactualistion des valeurs locatives ne sont pas achevées. Contrairement à ce qui avait été suggéré, la réforme ne figurera donc pas dans le projet de loi sur l'intercommunalité, lui-même assez fourni.

Quand, alors, sera-t-elle mise en chantier, puis en œuvre ? Malgré ces retards successifs, le ministère des finances a toujours répondu que tout serait fait pour que la réforme voie le jour pour l'impôt local dû à l'automne 2000. Mais il n'a pas échappé au gouvernement que les prochaines élections municipales auront lieu quelques mois plus tard, au printemps 2001. Est-il opportun d'engager des transferts fiscaux qui, même s'ils sont « lissés » sur plusieurs années, conduiront à des baisses, mais aussi à des hausses d'impôt, risquant d'être diversement appréciées par les électeurs-contribuables ?

En haut lieu, on admet qu'on se pose la question, et cela a évidemment valeur d'aveu. C'est exactement de cette façon que la réforme précédente de la taxe d'habitation avait été enterrée. En 1989, la majorité de gauche, emmenée par... Dominique Strauss-Kahn et par François Hollande, avait longtemps bataillé contre Pierre Bérégovoy et Michel Charasse pour que ce prélèvement local soit, en partie, assis sur les revenus des contribuables, grâce à la création d'un nouvel impôt, dénommé taxe départementale sur les revenus (TDR). Le gouvernement de l'époque s'y était fermement opposé, s'engageant seulement à engager une révision des valeurs locatives.

Cette révision promise été repoussée d'année en année, avant d'être abandonnée pour cause d'élections, les législatives de 1993.

Laurent Mauduit

Laurent Fabius, François Mitterrand et la « bivalence »

LA FAMILLE est là, au grand complet. Danièle Mitterrand, bien sûr, et Gilbert Mitterrand, mais aussi Pierre Bergé, Louis Mermaz, Louis Mexandeau. A la tribune, Roland Dumas pose à l'exécuteur testamentaire, heureux d'avoir réuni, pour un hommage au grand homme disparu, jeudi 14 janvier, dans une salle de l'Assemblée nationale, toute la parentèle. Il y a, entre beaucoup d'autres, Pierre Mauroy et plusieurs de ses anciens ministres : Anicet Le Pors, le communiste ; Claude Cheysson, le ministre des « relations extérieures » ; Yvette Roudy, préposée aux droits des femmes.

Le président de l'Institut François-Mitterrand, qui, depuis que ses embarras judiciaires l'ont rattrapé au Conseil constitutionnel, adore les cérémonies publiques, a organisé, avec la Fondation nationale des sciences politiques, un colloque intitulé : « Changer la vie, les années Mitterrand, 1981-1984 ». Il copréside cette matinée d'ouverture avec René Remond. Pendant trois jours, les historiens, pour qui ont été ouvertes les archives de l'ancien président de la République, confronteront leurs travaux aux souvenirs des acteurs, au long de séances animées notamment par Hubert Védrine, Jacques Delors, Jean-Louis Bianco et Jack Lang.

Laurent Fabius, dans son discours inaugural, après un sobre salut à la *« fondation François-Mitterrand »* et à *« ceux qui l'animent »*, a donné le « la ». Il est de ces fils qui savent discerner les erreurs d'un père admiré. *« François Mitterrand, j'en témoigne, possédait un certain nombre de défauts et, même, quelques qualités »*, sourit-il. Au milieu de phrases décrivant avec cœur le parcours de celui qui, pendant quatorze ans, allait loger la gauche à l'Elysée, il glisse *« les cris indistincts d'une "jeunesse française" au milieu d'amis qui ne sont pas toujours ceux de la raison »*.

OMBRES ET LUMIÈRES

La litanie des réussites, au pouvoir, est longue, mais M. Fabius ajoute : *« Il aurait fallu mieux deviner les déchirements anciens que raviverait telle décision, loi imprudente ici, propos excessif là. (...) Il aurait fallu, à un certain moment, mieux distinguer le changement et le tournis. Il aurait fallu, en permanence, mieux expliquer, mieux hiérarchiser, mieux associer. (...) Il aurait fallu mieux comprendre que la réforme obéit à son propre rythme, percevoir les limites du volontarisme pour ne pas céder à la fatalité des enchaînements. »* Le jugement ne peut donc être *« simple »*, il *« doit être bivalent, donc typique de Mitterrand »*, car *« le recul nous manque sans doute encore pour voir toutes les lumières et les ombres »*.

Pas de fête de famille sans un lointain cousin racontant une vieille histoire qui laisse tout le monde pantois. Jeudi, le rôle fut tenu par Vadim Zagladine, observateur des affaires françaises pour le comité central du PC soviétique, dans les années 70 et 80, avant de conseiller Mikhaïl Gorbatchev. A la fin de juillet 1984, l'ayant invité à Latche, François Mitterrand lui aurait dit : *« Je suis malade. Je vous le dis parce que vous êtes un ami, mais n'en parlez à personne ! Je vais m'y efforcer, mais je ne suis pas sûr de pouvoir tenir jusqu'à la fin de mon mandat. » « Je peux le dire à Gorbatchev ? »*, lui aurait demandé M. Zagladine. *« Oui, mais à lui seul »*, aurait répondu son hôte. La « famille » a peine à le croire.

Thierry Bréhier

Daniel Cohn-Bendit choisit Villepinte pour répondre à Jean-Pierre Chevènement

« Allez voir ce qui se passe en Europe ! »

« AU THÉÂTRE CE SOIR » : trois décors pour le premier meeting de Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Verts pour les élections européennes, jeudi 14 janvier, soit un logement social pour travailleurs handicapés, une association dans un quartier sensible et la grande salle Jacques-Brel de Villepinte (Seine-Saint-Denis). Sur la scène, des sièges vert tendre autour d'une table, une nappe bleue comme le drapeau des Quinze, le slogan était tout trouvé : *« Verts l'Europe »*, pouvait-on lire sur un grand panneau azur, étoilé. *« C'est une grande première pour tout le monde »*, souligne Christian Bret, président du groupe Verts du conseil régional d'Ile-de-France. *« Villepinte, là où* [Jean-Pierre] *Chevènement a tenu son conseil de sécurité intérieure, en octobre 1997 »*, a cru bon de rappeler un militant à l'entrée.

Les oreilles du ministre de l'intérieur ont dû siffler, jeudi soir, tant il a été la cible des attaques de « Dany », qu'il avait lui-même maltraité le 10 janvier sur TF 1. Tout au long de son *one man show*, articulé autour de trois thèmes – la sécurité, l'emploi et l'immigration –, la tête de liste des Verts aux élections européennes a répondu au ministre en expliquant : *« Un problème m'oppose à Jean-Pierre Chevènement. Pour lui, l'Europe, c'est un conglomérat des nations et, pour moi, l'Europe, c'est autre chose, c'est la naissance d'une nouvelle institution politique capable de mieux protéger les citoyens des pays qui constituent l'Europe, un pas vers un type de fédéralisme. »*

M. Cohn-Bendit s'est félicité que Lionel Jospin, lors de son intervention sur TF 1, mercredi soir, ait *« rééquilibré* [les] *propositions »* de M. Chevènement sur la sécurité, en écartant l'idée de centres de retenue pour les mineurs délinquants. Le ministre de l'intérieur a répliqué, jeudi, en quittant l'hôtel Matignon, qu'il n'avait *« pas du tout été désavoué »* par le premier ministre. *« Il n'a rien dit d'autre que ce que j'ai dit »*, a noté M. Chevènement.

Zéro partout, le match continue. Sur la violence dans les banlieues, l'ancien adjoint au maire de Francfort, responsable des affaires multiculturelles, a opposé les *« réponses républicaines »* de M. Chevènement et les initiatives *« communautaires »* des Pays-Bas. Morale de l'histoire : l'Europe est une *« chance extraordinaire »*, car elle va permettre de comparer *« l'efficacité »* des politiques. Encore faut-il que les ministres *« sortent de leurs donjons »*. C'est la deuxième leçon, *« être curieux »* : *« Allez voir ce qui se passe en Europe ! »*, a lancé l'ancien animateur de mai 1968 à l'intention des ministres de M. Jospin.

Un autre compte avec le locataire de la place Beauvau devait être réglé. Non, « Dany » n'est pas un *« libéral »* ni le représentant des *« élites mondialisées »*. Le député européen a repoussé le *« néolibéralisme d'un certain* [Milton] *Friedman, d'un certain Madelin, qui a soutenu le gouvernement de Pinochet »*. Retour en 1968 : *« Quand il* [M. Madelin] *brandissait la barre de fer, je défendais le théâtre de l'Odéon »*, a rappelé l'ancien étudiant. Retour vers le futur : l'Europe, qui a été *« néolibérale »* parce que la majorité des gouvernements l'était, *« peut changer »* à l'avenir, compte tenu du nouveau contexte politique.

> « Ton discours manque un peu de concret. Ici, 30 % de gens votent FN ! »

« Ton discours manque un peu de concret. Ici, 30 % de gens votent Front national ! », lance un participant, au moment des questions. *« Euh... si tu veux, je veux bien préciser »*, répond Daniel Cohn-Bendit, expliquant comment le score de l'extrême droite à Francfort est passé de *« 12 %* [en 1989 à] *7 % huit ou neuf ans plus tard »*. Djamel, l'un des trois jeunes du quartier sensible que M. Cohn-Bendit a rencontrés en privé, lui a dit qu'il est *« contre la dépénalisation de la drogue »*, ce qui a *« un peu étonné »* l'ancien étudiant. *« Dans nos quartiers, y'a pas que le shit, nous, on sait où la drogue peut mener »*, explique Djamel.

Après 23 heures, pendant que « Dany » répond inlassablement à son public, devant les caméras, une participante au meeting juge que M. Cohn-Bendit a donné le sentiment de *« jouer une pièce »*. Jean-Luc Bennahmias, secrétaire national des Verts, lance un appel au covoiturage. *« Moi*, dit-il, *je fais de l'écologie pratique ! »*

Clarisse Fabre

COUR DE JUSTICE A trois semaines de l'ouverture du procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé, un casse-tête juridique menace les débats qui vont se tenir devant la Cour de justice de la République à partir du 9 février. ● CERTAINS DES TÉMOINS hésitent à venir déposer devant la Cour car ils devront prêter serment et *« dire toute la vérité, rien que la vérité »*. Or, ils sont mis en examen dans le volet non ministériel de l'affaire et comparaîtront peut-être un jour devant la justice. Au nom du respect des droits de la défense, ils auront alors le droit de mentir, voire de se taire. ● POUR ÉVITER LA PRESTATION DE SERMENT qui constitue, selon eux, une violation des droits de la défense, certains envisagent de ne pas témoigner. Leurs dépositions sont pourtant capitales puisqu'elles devraient permettre de reconstituer l'histoire des différentes prises de décision ministérielles.

Casse-tête et imbroglios juridiques pour le procès du sang contaminé

Le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix, et Edmond Hervé doit s'ouvrir le 9 février. Certains acteurs capitaux hésitent à témoigner devant la Cour de justice de la République car ils estiment que les droits de la défense sont bafoués. Leur absence compromettrait l'équilibre des débats

LE PROCÈS des trois anciens ministres socialistes Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devant la Cour de justice de la République (CJR) permettra-t-il de faire toute la lumière sur l'affaire du sang contaminé ? A quelques semaines de ce procès hors norme, dont la première audience est fixée au mardi 9 février, la question est posée tant les obstacles à l'audition des principaux témoins de l'affaire s'accumulent. Mis en examen dans l'instruction menée à Paris sur le sang contaminé, certains acteurs capitaux de l'affaire hésitent à venir témoigner devant la Cour car ils estiment que les droits de la défense ne sont pas pleinement garantis. S'ils renoncent à venir, une partie du procès sera vidé de son sens car la compréhension de l'affaire repose en grande partie sur leur témoignage.

Au total, une soixantaine de personnes seront appelées à témoigner devant la CJR à l'initiative soit des avocats des trois ministres, soit du procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin. Parmi les trente convocations qui ont d'ores et déjà été envoyées par M. Burgelin, dix-sept concernent des personnes qui ont été mises en examen, à Paris, par la juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy *(voir ci-dessous)*. Et c'est là que le bât blesse : mis en examen pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »*, ces anciens conseillers, responsables de l'administration sanitaire ou médecins de renom, comparaîtront peut-être, un jour, devant un tribunal pour le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé. Pour certains d'entre eux, cette perspective leur interdit, au nom de raisons de principe, de venir témoigner devant la Cour de justice.



SE TAIRE OU PRÊTER SERMENT

S'ils doivent un jour comparaître devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel, ils bénéficieront en effet, comme tous les prévenus et les accusés, d'un des principes fondamentaux de notre procédure : le respect des droits de la défense leur donnera le droit de mentir, mais aussi de se taire. Or, s'ils comparaissent comme témoins devant la CJR, ils devront *« parler sans haine et sans crainte »*, mais surtout, prêter serment de dire *« toute la vérité, rien que la vérité »*. Pour Me Michel Roubach, l'un des avocats du professeur François Gros, ancien conseiller scientifique de Laurent Fabius, cette contradiction constituerait donc *« une situation procédurale aberrante »*.

« Les qualités de mis en examen et de témoin sont radicalement incompatibles, c'est soit l'un, soit l'autre, explique Me Roubach. *Les déclarations des témoins devant la Cour de justice pourront en effet être retenues à charge contre eux, sans qu'ils aient la possibilité de se défendre. Et si, finalement la Cour portait une appréciation sévère sur leur comportement dans son jugement, cela aura forcément des conséquences s'ils comparaissent à leur tour devant un tribunal. »* Ces questions taraudent la plupart des mis en examen appelés à témoigner, jusqu'à les faire hésiter à venir déposer devant la Cour. Beaucoup estiment, à l'instar de leurs avocats, que cette situation qui n'est pas prévue par le code de procédure pénale est en contradiction avec les droits de la défense.

CONTRADICTION MENAÇANTE

Le président de la Cour de justice de la République, Christian Le Gunehec, sait que cette contradiction pourrait miner de l'intérieur le procès du sang contaminé. Si la Cour demande aux témoins de *« dire toute la vérité, rien que la vérité »*, elle risque de menacer le droit de tout accusé ou prévenu à un procès équitable. Si, pour échapper à cette menace, les témoins décident de ne pas venir au procès, ce qui les exposerait à une simple amende, le procès perdra son sens puisque les principaux acteurs de l'affaire ne viendront pas raconter, devant la Cour, l'histoire de la prise de décision ministérielle dans l'affaire du sang contaminé.

Pour résoudre cette difficulté, le président de la CJR, Christian Le Gunehec, a envisagé une solution. Bien que la procédure correctionnelle, applicable aux débats de la Cour de justice de la République, impose, en théorie, une prestation de serment à toutes les personnes appelées à témoigner, M. Le Gunehec a décidé qu'il ne la demanderait pas aux personnes mises en examen par le juge Bertella-Geffroy. Il s'agit, pour le président de la Cour, de mieux faire respecter les droits de la défense, tout en comblant une lacune juridique. Mais ce faisant, M. Le Gunehec prend le risque de contrevenir au code de procédure pénale. Et d'exposer le procès, le cas échéant, à un éventuel motif de cassation...

Pour certains avocats, cette solution, de toute façon, ne résoud pas tous les problèmes. Avec ou sans prestation de serment, la procédure menée par la Cour de justice de la République leur paraît inéquitable. *« Si nos clients sont des témoins-clefs de l'affaire, ils auraient dû être entendus par la commission d'instruction de la Cour, bien avant le procès,* affirme Me Françoise Toubol-Fischer, avocate du Dr Claude Weisselberg, ancien conseiller d'Edmond Hervé. *Or, ils n'ont jamais été convoqués par les magistrats de la commission, comme ils n'ont jamais été confrontés aux anciens ministres. La commission d'instruction, qui s'est contentée des dépositions qu'ils avaient faites devant la juge Bertella-Geffroy, les met pourtant explicitement en cause, dans son arrêt de renvoi. Sans qu'ils aient pu se défendre. »*

Certains des témoins qui ont été mis en examen par le juge Bertella-Geffroy ont déjà décidé qu'ils ne comparaîtront pas. L'un d'eux a ainsi écrit au président de la Cour, Christian Le Gunehec, pour lui signifier qu'il répondrait à la convocation, mais qu'il ne déposerait pas. D'autres s'apprêtent à comparaître, mais accompagnés de leurs avocats, ce qui n'est pas l'usage. Mais le procès est surtout conditionné par les décisions que prendront les anciens conseillers des trois ministres et les responsables de la santé publique de l'époque.

Michel Garretta, déjà condamné en 1993, à quatre ans de prison pour *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »* lors du premier procès du sang contaminé, devrait ne pas déférer à la convocation. Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé, et Jean-Baptiste Brunet, qui appartenait à la direction générale de la santé (DGS), devraient, eux, répondre aux questions de la Cour. Me Mario Stasi, avocat de Jean Weber, ancien directeur de la firme Diagnostic Pasteur, indique que son client devrait, lui aussi, témoigner *« ne serait-ce que pour répondre aux inexactitudes grossières de l'arrêt de renvoi »*. Enfin, Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, n'a pas encore arrêté sa position.

Reste le choix des anciens conseillers des ministres dont devrait dépendre, en partie, le cours du procès. Comment en effet éclairer l'attitude d'Edmond Hervé dans le drame du sang contaminé si Claude Weisselberg, son ancien conseiller refuse de témoigner ? Comment déterminer la responsabilité pénale de Laurent Fabius si Louis Schweitzer, son ancien directeur de cabinet, et François Gros, son conseiller scientifique sont absents ? Pour l'heure, chacun d'entre eux, réserve sa réponse. Une inconnue de plus dans ce procès à la délicate équation.

Cécile Prieur

Les associations ne pourront pas plaider leur cause

L'Association française des hémophiles – qui est à l'origine d'une partie des plaintes déposées devant la Cour de justice de la République (CJR) – a adressé un mémoire à chacun des membres de la Cour ainsi qu'aux trois anciens ministres, dans lequel elle expose son point de vue. Cette association, comme les autres groupes de victimes, pourra assister au procès sur les bancs du public, mais ne pourra pas être représentée par un avocat pendant les débats puisque les textes fondateurs de la CJR interdisent toute constitution de partie civile.

Dans un courrier du 11 janvier, le président de l'AFH, Edmond-Luc Henry, rappelle que, pour cette raison, les victimes *« n'ont pas eu accès au dossier au cours de l'instruction et ne pourront se faire représenter par un avocat pour faire valoir leurs arguments au cours du procès »*. M. Henry justifie sa prise de position par le fait que *« le procureur* [général près la Cour de justice], *M. Burgelin, ayant déjà requis un non-lieu, le procès qui va s'ouvrir laissera peu de place à l'accusation »*.

Un dossier, deux procédures

● **Le procès de trois anciens ministres socialistes devant la Cour de justice de la république (CJR).** Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé comparaîtront, à partir du mardi 9 février, devant cette nouvelle juridiction, habilitée à juger d'anciens membres du gouvernement. Ils sont renvoyés devant la CJR pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*.

● **L'instruction du juge Marie-Odile Bertella-Geffroy** pour *« empoisonnement »* vise les anciens conseillers des ministres et responsables de la santé publique et devrait aboutir à un autre procès. Déjà condamné pour *« tromperie sur la qualité substantielle d'un produit »*, le docteur Garretta, ancien directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), a été à nouveau mis en examen, le 28 juillet 1994, à la suite de nouvelles plaintes. Cette fois, la qualification retenue est celle d'*« empoisonnement »*. Au total, une trentaine de personnes – médecins, responsables de centres de transfusion sanguine, membres de cabinets ministériels... – ont été mis en examen pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »* dans ce volet du dossier. Malgré ses demandes répétées, Mme Bertella-Geffroy n'a jamais pu obtenir du parquet de Paris le réquisitoire supplétif qui lui aurait permis d'enquêter sur l'affaire du sang contaminé dans sa globalité, notamment sur les collectes en milieu carcéral. La magistrate a bouclé son enquête et l'a transmise au parquet de Paris, le 21 octobre 1998. Tenant compte d'une jurisprudence restrictive de la Cour de cassation sur l'empoisonnement, elle pourrait requalifier les faits pour *« violence ou voie de fait ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*, infraction criminelle. Sans attendre les réquisitions du parquet, elle pourrait également, à l'issue du délai légal de trois mois à partir de la clôture de son instruction, renvoyer certains mis en examen devant les assises, avant même l'ouverture du procès des anciens ministres.

Des témoignages essentiels pour la bonne compréhension de l'affaire

LE PROCÈS des trois anciens ministres, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, sera décidément hors norme. Au delà de son caractère inédit – ce sera la première fois que la Cour de justice siègera sous la Ve République –, il présentera bien d'autres « particularités » : ainsi que le veut la loi, il n'y aura pas de parties civiles ; l'accusation sera soutenue par un procureur général qui avait requis un non-lieu en faveur des trois anciens ministres ; enfin, certains des témoins les plus importants hésitent à venir déposer devant la Cour car ils estiment que cette déposition violerait leurs droits à la défense dans l'éventuel procès sur le volet non-ministériel du sang contaminé *(lire ci-dessus)*.

Mis en examen pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »* dans cette autre procédure, ces témoins sauront vraisemblablement, par un extraordinaire hasard du calendrier, au moment même de l'ouverture du procès devant la CJR, s'ils sont renvoyés devant la justice. Certains envisagent de ne pas déférer à la convocation de la Cour car ils craignent que leurs dépositions soient retenues contre eux lors du procès du volet non-ministériel. Or, étant donné le rôle essentiel joué par plusieurs d'entre eux dans la gestion de l'épidémie de sida, on voit mal comment les juges de la Cour de justice pourraient se passer de leurs témoignages. L'affaire du sang contaminé consiste en effet, pour l'essentiel, à décrypter les responsabilités et éventuellement les fautes commises par les personnes ayant eu à intervenir dans un certains nombre de processsus de prises de décisions. De ce point de vue, les cas du professeur François Gros, de Louis Schweitzer ou du docteur Claude Weisselberg sont particulièrement éloquents.

Mis en examen le 6 février 1994 pour *« complicité d'empoisonnement »* par le juge Bertella-Geffroy, le professeur François Gros était conseiller scientifique au cabinet de Laurent Fabius. Scientifique très prestigieux, ancien directeur de l'Institut Pasteur, c'est lui qui, le 9 mai 1985, présida à Matignon une réunion interministérielle dans le compte rendu de laquelle on peut lire que *« le cabinet du premier ministre demande que le dossier d'enregistrement* [du test de dépistage de la firme américaine] *Abbott soit encore retenu quelque temps au Laboratoire national de la santé »*. Figurant dans le rapport sur la contamination des hémophiles établi par le patron de l'IGAS, Michel Lucas, ce document est essentiel dans la mesure où il laisse apparaître que des considérations de type protectionniste ont pu interférer dans le processus de mise en place du dépistage systématique du sida dans les dons de sang.

Dans un entretien accordé au *Monde* (daté 11 février 1994), le professeur Gros avait longuement analysé ce processus de décision. Récusant les accusations de protectionnisme, il expliquait que le directeur de cabinet de Laurent Fabius, Louis Schweitzer, avait transmis tous ses avis au premier ministre. Il avait également précisé que dès le 20 mai 1985, il avait *« mis les points sur les i en demandant de permettre à* [Edmond] *Hervé de faire une annonce* [de mise en place du dépistage systématique chez les donneurs de sang] *au congrès de Bordeaux »*. *« Et Laurent Fabius m'a répondu qu'il n'en était pas convaincu »*, ajouta-t-il. *« Je n'en suis pas convaincu »* : cette phrase, lourde de sens, figure en marge d'une note adressée le 20 mai par le professeur Gros au directeur de cabinet de Laurent Fabius dans laquelle l'ancien directeur de l'Institut Pasteur fait savoir que M. Hervé estime *« urgent »* de connaître la position du gouvernement sur l'opportunité d'instaurer un dépistage. Elle est contestée par Louis Schweitzer qui affirme qu'elle est de sa propre main, et non de celle du premier ministre.

Étant donné le rôle essentiel joué par plusieurs d'entre eux dans la gestion de l'épidémie de sida, on voit mal comment les juges de la Cour de justice pourraient se passer des dépositions de ces témoins

Ce document est l'un des éléments essentiels de l'accusation. Dans leur arrêt de renvoi, les trois magistrats de la commission d'instruction de la Cour de justice de la République l'utilisent en effet largement pour formuler un certain nombre d'accusations à l'encontre de l'ancien premier ministre. Ils reprochent en effet à ce dernier d'avoir voulu annoncer lui-même le dépistage et d'avoir empêché Edmond Hervé de le faire lors du congrès d'hématologie qui se tenait à Bordeaux le 22 mai 1985. *« Il faudra attendre un mois,* écrivent les trois magistrats, *pour que Laurent Fabius prononce son "annonce choc" à l'Assemblée nationale* [le 19 juin]. *Il en faudra plus de deux pour qu'elle entre dans les faits. »*

Considéré par avance comme l'un des moments-clés du procès de février, cette discussion sur le rôle joué par Laurent Fabius dans la mise en place du dépistage pourrait difficilement avoir lieu sans que François Gros et Louis Schweitzer fassent connaître leur version – pour le moins contradictoire – des faits.

De la même manière, si le docteur Claude Weisselberg décidait de ne pas venir témoigner, c'est tout le processus de mise en place du dispositif de prévention de la contamination des hémophiles qu'il serait difficile d'analyser. Conseiller du secrétaire d'Etat à la santé Edmond Hervé, chargé plus particulièrement du dossier du sida, Claude Weisselberg a été mis examen le 4 octobre pour *« complicité d'empoisonnement »* par le juge Bertella-Geffroy. Il avait été le destinataire de deux documents considérés comme étant à la base du processus de mise en alerte des autorités sanitaires et gouvernementales. Le premier fut la note adressée le 12 mars par un épidémiologiste de la direction générale de la santé, le docteur Jean-Baptiste Brunet. Dans ce document, on pouvait lire que si la proportion de donneurs séropositifs retrouvée à l'hôpital Cochin est représentative de la situation parisienne (6 pour mille), *« il est probable que tous les produits sanguins préparés à partir de pools de donneurs parisiens sont actuellement contaminés »*.

La deuxième mise en alerte du docteur Weisselberg et, par ce fait, du cabinet de M. Hervé et de M. Hervé lui-même, remonte au 10 mai 1985 lorsque la sous directrice de la santé, Marie-Thérèse Pierre, lui adressa une note l'informant de la nécessité d'un dépistage systématique et, plus encore, de l'urgence qu'il y avait à administrer aux hémophiles des produits chauffés. Que s'est-il passé après réception de ces notes ? De quelle manière le docteur Weisselberg en informa M. Hervé ? L'information remonta-t-elle plus haut, soit au cabinet de Mme Dufoix, soit à Matignon ? Pour le savoir, la Cour de justice aura du mal, là encore, à se passer du témoignage d'un des hommes-clés de ce dossier.

Franck Nouchi

Les modifications des programmes du lycée seront plus ambitieuses que prévu

Claude Allègre engage une réforme de l'enseignement des mathématiques de l'école primaire à l'université

Le ministère de l'éducation nationale a rendu publiques, jeudi 14 janvier, les nouvelles orientations concernant les programmes des lycées. Quelques mois après le mouvement lycéen et les premiers allègements mis en œuvre, M. Allègre confie à des universitaires le soin de repenser les contenus de l'enseignement. Ces orientations ont été inspirées par le Conseil national des programmes et par la consultation nationale des lycées.

LES NOUVELLES orientations concernant les programmes du lycée, ainsi que les noms des présidents des « groupes techniques disciplinaires » (GTD) chargés de les mettre en œuvre, ont été rendus publics, jeudi 14 janvier, par le ministère de l'éducation nationale. Définies par le Conseil national des programmes (CNP) et approuvées par Claude Allègre, ces orientations revoient à la hausse les ambitions affichées par le texte sur la réforme des lycées, soumis à la concertation depuis le 21 décembre.

Il était alors question de *« changements progressifs, continus, souvent de petite ampleur, de manière à actualiser les connaissances sans entraîner de bouleversement »*. Après les allègements publiés lors des vacances de la Toussaint, qui concernaient essentiellement les sciences (*Le Monde* du 7 novembre), le ministère semble s'engager dans une rénovation de fond. Celle-ci tient également compte du travail accompli par le Conseil scientifique de la consultation sur les lycées. Réunis au ministère mardi 12 janvier, les présidents des GTD ont présenté leurs travaux et arrêté un calendrier. Les nouveaux programmes entreront en vigueur en septembre 2000 pour la classe de seconde, en 2001 pour la première et 2002 pour la terminale. En voici les principes, discipline par discipline. Le nom indiqué est celui du président du groupe technique disciplinaire correspondant.

● **Lettres** – Alain Viala, professeur à Paris-III Sorbonne-Nouvelle. *« L'enseignement du français est la première préoccupation du ministre »* affirme le texte. L'objectif essentiel de l'enseignement du français au lycée est une meilleure maîtrise des repères culturels fondamentaux, des lectures plus ouvertes, la rédaction de textes divers, un travail sur la langue. Les épreuves du baccalauréat devraient être revues dans ce sens. La revalorisation de la filière littéraire passera par la création d'une option « littérature » en première et en terminale. Les lycéens étudieront l'histoire littéraire et des courants de pensée. Dans le cadre du programme, le professeur aura la liberté de choisir *« les œuvres qui lui paraissent les mieux adaptées aux besoins des élèves »*.

● **Histoire et géographie** – Michel Winock, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Toujours délicats et complexes, l'allègement et la rénovation des programmes dans ces disciplines sont soumis à l'organisation d'une large table ronde, sous la responsabilité de M. Winock.

> « L'enseignement du français est la première préoccupation du ministre »

● **Sciences économiques et sociales** – Jacques Guin, professeur d'économie à Montpellier-I. Celui-ci doit, en sus du GTD, réunir un groupe comprenant notamment des historiens, des juristes et des philosophes, pour préparer le programme de la nouvelle éducation civique, juridique et sociale.

● **Langues vivantes** – Jean-Louis Duchet, maître de conférences à l'université de Poitiers. L'enseignement des langues devrait évoluer vers une meilleure compréhension et expression orales et mettre l'accent sur les aspects de communication. Le travail oral avec des étudiants étrangers ne se substitue pas aux heures d'enseignement dispensées par les professeurs, mais représente *« une possibilité supplémentaire de converser »* dans une langue étrangère.

● **Arts** – Pierre Baqué, professeur à l'université Paris-I René Descartes. Longtemps conseiller de la direction des lycées et collèges, M. Bacqué est *« chargé de mettre en place les ateliers de pratique artistique dans l'ensemble des lycées »*. Les professeurs auront les moyens de faire intervenir des professionnels de la culture et des arts.

● **Education physique et sportive** – Gilles Klein, maître de conférences à l'université de Toulouse. Avec le GTD, il devra notamment définir les contenus du nouveau baccalauréat technologique EPS, débouchant sur un ou plusieurs BTS *« métiers du sport »*.

● **Mathématiques**-Claudine Robert, professeur à Grenoble-I. Une profonde réforme allant du primaire au supérieur et qui s'étendra sur plusieurs années, est prévue. Parallèlement, répondant à la demande des associations de spécialistes, un groupe se met en place pour prendre en compte les développements des mathématiques liés à l'informatique. Rémi Langevin, professeur à l'université de Dijon est chargé de faire la liaison entre les deux groupes.

● **Physique et chimie** – Jacques Treiner, professeur à Paris-VI, Etienne Balibar, directeur de recherches à l'Ecole normale supérieure (ENS). En filière littéraire et en sciences économiques, les sciences deviennent obligatoires afin de *« préparer les futurs citoyens à assumer leurs responsabilités »*. D'une manière générale, l'appropriation des concepts fondamentaux et des démarches essentielles est visée. Un plan national de formation est prévu pour les enseignants.

● **Biologie et Géologie** – Jean-Claude Boucaut, professeur à Paris-VI. La réflexion menée depuis plus d'un an par le CNP avec des scientifiques de haut niveau et des associations de spécialistes sera poursuivie pour procéder aux allègements nécessaires, sans « courir » derrière les dernières découvertes scientifiques. Les lycéens devront être préparés à comprendre les problèmes éthiques que soulève l'évolution de la biologie depuis quelques années.

● **Philosophie** – Alain Renaut, professeur à Paris IV. Il est *« chargé d'élaborer les mesures qui permettront à un plus grand nombre d'élèves de profiter de cet enseignement et d'avoir au baccalauréat des résultats comparables à ceux des autres disciplines »*.

● **Environnement, nouvelles technologies.** Thèmes pluridisciplinaires par excellence, ces deux domaines devront conquérir une place importante dans l'enseignement, sans prendre la forme d'une discipline traditionnelle. Les *« travaux personnels encadrés »* en seront notamment l'occasion.

Béatrice Gurrey

Le « non à Allègre » de trois cents enseignants

Plus de trois cents enseignants ont répondu à l'appel du « collectif pour la démission d'Allègre » et de la Coordination enseignante du nord-parisien, auxquels s'était jointe la Coordination des AG de la Seine-Saint-Denis, jeudi 14 janvier, à la Bourse du travail, à Paris. Extrêmement composite, allant de professeurs adhérents de base du SNES à des militants d'extrême gauche en passant par des professeurs de classe préparatoire, mais aussi des enseignants non syndiqués, l'assemblée s'est soudée sur un seul mot d'ordre : non à Allègre.

Les méthodes et les réformes du ministre de l'éducation nationale ont été violemment critiquées. Etonnés eux-mêmes de se retrouver si nombreux, les participants, dont quelques-uns étaient venus de province, ont fustigé le *« lycée light »* ou la déconcentration. *« Le refus de la politique d'Allègre est ultra-majoritaire en salle des profs »*, a lancé un intervenant, très applaudi. La « réconciliation » entre Claude Allègre et les SNES a fait l'objet de vives critiques. Appelant à la grève, ces enseignants devaient se retrouver jeudi 21 janvier à 18 h 30, au même endroit.

Alain Carignon encourt une nouvelle peine d'emprisonnement

Il est poursuivi pour abus de biens sociaux

LYON
de notre correspondant régional

L'ancien maire (RPR) de Grenoble de 1983 à 1995, Alain Carignon, qui fut également président du conseil général de l'Isère jusqu'en 1996, comparaîtra une nouvelle fois, au printemps prochain, devant la justice. Le juge d'instruction Christian Blaes, en charge de l'enquête sur plusieurs affaires financières grenobloises, a notifié, le 12 janvier, aux avocats de M. Carignon ainsi qu'à une dizaine d'autres prévenus – dont le sénateur (RI) de l'Isère Jean Boyer – leur renvoi devant le tribunal correctionnel. Est également visé par les poursuites l'intermédiaire financier Michel Pacary, déjà mis en cause dans d'autres procédures instruites à Paris.

M. Carignon est poursuivi pour *« abus de biens sociaux, faux et usage de faux »*. Il encourt une peine d'emprisonnement de cinq ans et pourrait aussi être privé de ses droits civils et civiques. L'ancien élu a déjà été condamné le 9 juillet 1996 par la cour d'appel de Lyon pour corruption dans l'affaire *Dauphiné News*. Il s'était alors vu infliger une peine de cinq ans de prison dont quatre fermes, ainsi qu'une privation de ses droits civiques pour une période de cinq ans. M. Carignon avait été remis en liberté le 5 mai 1998, après avoir bénéficié d'une mesure de libération conditionnelle (*Le Monde* du 7 mai 1998).

Cette fois, il est reproché à l'ancien président du conseil général de l'Isère d'avoir, en qualité de *« dirigeant de fait »* des sociétés d'économie mixte départementales SADI, puis Grenoble Isère Développement (GID), utilisé celles-ci *« à des fins personnelles d'amitié ou de clientélisme »* et pour *« favoriser l'entreprise politique dans laquelle il était intéressé »*. Trois opérations lui sont principalement imputées : la concession fictive d'aménagement d'un circuit automobile à proximité de l'aéroport de Grenoble, assortie du versement d'une somme de 1,8 million de francs à l'opérateur de ce projet, qui n'a jamais vu le jour ; le versement d'une somme de 2,2 millions de francs *« en dehors de tout contrat de mandat ou de concession et sans contrepartie »* pour rémunérer *« l'étude d'un projet de zone aéroportuaire »* dans la plaine de la Bièvre ; enfin, le versement, en août 1989, d'une commission de 1,6 million de francs à la société Rhoddlams, spécialisée dans le refinancement des dettes des collectivités locales. Cette société, dirigée par Michel Pacary, avait été chargée par GID d'établir le montage financier d'un échangeur routier. La Cour des comptes en 1991, puis la Chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes avaient successivement révélé plusieurs infractions, dont elles attribuaient la responsabilité à M. Carignon. Mais, à l'époque, le parquet de Grenoble n'avait pas ouvert d'information judiciaire.

> L'ancien élu avait déjà été condamné en 1996 à cinq ans de prison pour corruption

Il est enfin reproché à l'ancien président du conseil général d'avoir fait usage d'un faux document comptable devant l'assemblée départementale, au mois de juillet 1993, lors de la présentation du bilan prévisionnel de l'opération d'aménagement de la Bièvre, *« qu'il savait falsifié par la suppression d'un montant de dépenses de 2,2 millions de francs »*, indique l'ordonnance du juge Blaes.

Le procès à venir constituera la première comparution de M. Carignon devant le tribunal de la ville dont il fut le maire durant douze ans. Selon un magistrat de la cité, il sera *« symptomatique du système Carignon »* qui prévalut à Grenoble et dans l'Isère, au cours du règne de l'ancien élu.

Claude Francillon

M. Chevènement qualifie de « tâche sacrée » l'enquête sur la mort du préfet Erignac

BASTIA
de notre correspondant

La visite du ministre de l'intérieur en Corse a débuté, jeudi 14 janvier, dans une ambiance de fronde. Désireux d'afficher son soutien aux représentants de l'Etat dans l'île, dont l'action a été ouvertement contestée au cours des derniers jours, Jean-Pierre Chevènement a modifié son programme et adapté son discours aux exigences de l'actualité. *« Le premier objectif de la politique du gouvernement en Corse est d'y faire respecter la loi*, a lancé M. Chevènement dès son arrivée à la mairie de Bastia. *Mais cette entreprise ne saurait être l'œuvre de quelques mois ou d'une année. Ce sera une œuvre de longue haleine, l'œuvre de plusieurs gouvernements. »*

Rendant hommage *« au courage et à la ténacité »* du préfet Bernard Bonnet, le ministre a évoqué l'enquête sur l'assassinat de son prédécesseur, Claude Erignac. *« L'élucidation des conditions de l'assassinat du préfet de Corse est une tâche impérieuse, j'allais dire sacrée*, a-t-il déclaré. *J'ai la conviction, plus forte que jamais, que les auteurs seront découverts et jugés. L'enquête progresse et je vous demande d'avoir confiance dans son succès, loin des polémiques subalternes et nuisibles. Un seul intérêt doit dominer, au-dessus de tout, c'est le succès de l'enquête sur cet assassinat lâche et cruel. »*

Le ton avait été donné quelques heures plus tôt, à Paris, à l'issue d'une réunion des préfets de région à l'hôtel Matignon : évoquant l'incident protocolaire de la veille, lorsque le préfet Bernard Bonnet avait quitté l'audience de rentrée du tribunal d'Ajaccio pour protester contre sa prise à partie par le bâtonnier de la ville (*Le Monde* du 15 janvier), M. Chevènement avait glissé : *« Il y a quelquefois des gens qui perdent une occasion de se taire. »* Au même moment, en Corse, la polémique se poursuivait néanmoins. Le bâtonnier contestataire, Antoine Sollacaro – qui est aussi l'avocat de Mathieu Filidori, suspecté par la police d'être le rédacteur du communiqué revendiquant l'assassinat du préfet Erignac (*Le Monde* du 15 janvier) –, réitérait ses propos, avec le soutien des barreaux d'Ajaccio et de Bastia.

Le président (RPR) du Conseil exécutif de Corse, Jean Baggioni, lançait pour sa part : *« Je ne peux accepter que l'on mette en cause la communauté, au quelconque prétexte de soutenir un Etat de droit. L'Etat de droit, c'est l'exercice d'une citoyenneté responsable, encadrée par la loi. J'y souscris (...) Mais je dis que tout ce qui est excessif doit être rejeté car l'excès, même dans l'application de la loi, n'a jamais été au service de la loi. »*

> « J'ai la conviction, plus forte que jamais, que les auteurs seront découverts et jugés »

A la préfecture de Bastia, M. Chevènement a rencontré une douzaine de chefs d'entreprise de Haute-Corse, avec lesquels il a évoqué les contraintes du développement économique de l'île. Au terme de cette première journée, le ministre a choisi de retarder son départ pour Ajaccio afin de s'entretenir, durant une heure et demie, avec les deux principaux magistrats de l'île, le procureur général, Bernard Legras, et le premier président de la cour d'appel de Bastia, Michel Jeaunouto. Ici encore, M. Chevènement s'est efforcé d'apaiser les tensions entre les services de l'Etat, qu'il a qualifiées de *« subalternes »*. *« Le ministre nous a confirmé sa volonté d'améliorer dans toute la mesure du possible la synchronisation qui doit exister sur le terrain*, a expliqué M. Legras *(...) Il faut définir des règles très simples de répartition des compétences entre tous les services. »*

La deuxième journée de la visite de Jean-Pierre Chevènement s'est poursuivie à Ajaccio, vendredi 15 janvier, où il a présidé, à la préfecture de région, une cérémonie devant la plaque apposée à la mémoire de Claude Erignac. Le ministre de l'intérieur devait ensuite s'entretenir avec le président du Conseil exécutif de Corse et les parlementaires insulaires, la fin de son déplacement devant être consacrée à une rencontre sur l'intercommunalité avec les trois cent soixante maires de l'île.

Michel Codaccioni

La Cour de cassation donne raison à la victime d'une secte

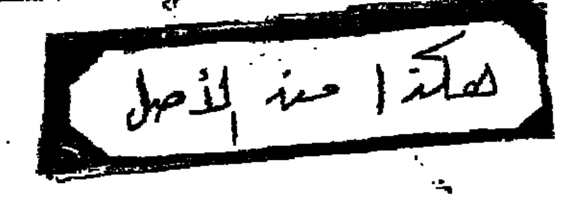
APRÈS HUIT ANS DE PROCÉDURE, la Cour de cassation a donné gain de cause à la victime d'une secte, Mme Geneviève Bosse-Platière, dans un différend immobilier. Elle avait vendu, en 1980, sa maison de Brunoy (Essonne) à la société Jojema, émanation de la secte des Trois Saints Cœurs. En 1996, la cour d'appel de Paris avait prononcé la résolution de la vente, en invoquant des violences commises contre Mme Bosse-Platière. En cassation, la société Jojema soutenait qu'il ne suffisait pas de constater la violence pour annuler la vente, mais que les magistrats auraient dû rechercher si cette violence avait à elle seule vicié le consentement.

La 3e chambre civile de la Cour de cassation a rejeté cet argument, mercredi 13 janvier. L'arrêt constate que la cour d'appel avait souverainement apprécié les faits en observant que la propriétaire avait subi des violences morales et physiques *« de nature à faire impression sur une personne raisonnable et à inspirer la crainte d'exposer sa personne ou sa fortune à un mal considérable et présent »*.

DÉPÊCHES

■ **VIOLENCES : quelque six cents personnes ont manifesté**, jeudi 14 janvier à Givors (Rhône), à l'appel de la municipalité, pour protester contre des incendies de voitures et des dégradations de locaux publics commis par des bandes de jeunes gens, dimanche 10 janvier. La préfecture avait émis l'hypothèse que ces incidents faisaient suite à la rumeur selon laquelle l'un des auteurs d'un hold-up avec prise d'otage commis quelques jours plus tôt à Tain-l'Hermitage (Drôme), originaire de Givors, était décédé des suites des blessures reçues lors d'une fusillade avec les gendarmes.

■ **ÉDUCATION : le ministre de l'éducation, Claude Allègre, a déclaré**, vendredi 15 janvier, sur Europe 1, qu'il voulait *« que les enseignants soient totalement respectés et en sécurité »*. *« Tout acte d'agression sur un enseignant doit être un acte aggravé et jugé rapidement »*, a-t-il estimé, demandant que *« les sorties d'école soient à l'avenir mieux surveillées »*.



(هكذا من الأصل)

DISPARITIONS

Raymond Peynet

Le dessinateur des « Amoureux »

RAYMOND PEYNET, célèbre pour le couple d'amoureux qu'il avait dessiné pendant la seconde guerre mondiale, est mort jeudi 14 janvier à l'hôpital de Mougins (Alpes-Maritimes). Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

Né le 16 novembre 1908 à Paris, de parents auvergnats qui tenaient un commerce de bois-charbon, Raymond Peynet a suivi dès son enfance les cours d'une école de dessin de son quartier. Après avoir réalisé des illustrations pour des agences de publicité, il travaille ensuite pour des catalogues de grands magasins puis, pendant l'Occupation, pour deux journaux réfugiés en zone sud. C'est au printemps 1942, alors qu'il cherche à animer un dessin représentant le kiosque à musique de Valence, que Peynet crée son couple d'amoureux, aujourd'hui très « fleur bleue » : un jeune homme aux allures de musicien des années 30, portant cheveux longs et chapeau melon, arborant une lavallière, et sa compagne, jeune fille au chignon sage et à l'air timide, dont il dira ensuite qu'il s'était inspiré des traits fins de sa propre épouse, Denise, au nom prédestiné puisqu'elle était née demoiselle Damour...

Raymond Peynet envoit son dessin à Max Favalleli, alors rédacteur en chef du journal de la maison Fayard, *Ric et Rac, l'hebdomadaire pour tous*. Le futur animateur de jeux télévisés titre ce dessin *Les Amoureux de Peynet*, signant ainsi l'acte de naissance de deux personnages qui feront la renommée du dessinateur. Georges Brassens composera sa chanson, *Les Amoureux des bancs publics*, à la vue de ce dessin.

CONSÉCRATION INTERNATIONALE

Les années de l'Occupation verront de très rares desinateurs de presse collaborer aux journaux collaborateurs. Le ministre de l'information de Vichy tente toutefois d'attirer des dessinateurs reconnus pour illustrer sa propagande, tout en prenant garde, afin de ne pas les faire fuir, de les cantonner au divertissement et à la fantaisie. C'est ainsi que, comme de nombreux autres confrères, le « père » des Amoureux fournit en août 1943 une centaine de dessins pour un jeu de loto récompensant un concours de la campagne coloniale. Comme Sennep, Dubout, Effel et d'autres artistes réfugiés en zone sud, Peynet participe ensuite, en avril 1944, à « Satyre 44 », exposition de dessins d'humour renouant avec la tradition d'avant-guerre. Il prend aussi part avec Effel et Dubout à une expérience de dessins animés censés concurrencer les productions de Walt Disney, apparues juste avant la guerre.

La Libération sera un véritable âge d'or pour les dessinateurs qui n'ont pas ouvertement collaboré. Dans les années 50-60, Peynet devient, avec Sennep et Jean Effel, l'un des dessinateurs humoristiques les plus recherchés, même s'il avoue aimer seulement une cinquantaine de ses six mille dessins, qu'il s'agisse de dessins de presse, d'affiches ou d'images publicitaires. Ses Amoureux quittent progressivement les pages des journaux pour décorer cendriers, plats, foulards, pochettes de disques, cartes de voeux.

En 1953, naissent les fameuses poupées en latex d'une vingtaine de centimètres et d'armature en fer, devancières des fameuses Barbie d'outre-Atlantique. Blondes, brunes ou rousses, ces deux cents poupées de Peynet, baptisées « Saint Trop », « Hula Hoop », « L'Etourdie », « Nouvelle vague », « Gros chagrin » et même « Strip-tease », vêtues parfois de costumes folkloriques ou d'habits de corps de métier, sont collectionnées avec fièvre par les fillettes des années 50-60. Plus de quatre millions de figurines sont vendues. Il y a deux ans, la société Masport a d'ailleurs relancé, à l'occasion de la fête de la Saint-Valentin, des poupées à l'image de celles qui avaient enchanté l'imaginaire des jeunes filles de l'après-guerre.

Mais Raymond Peynet n'en reste pas à ces « produits dérivés ». Il collabore à des décors de théâtre – la Huchette à Paris, le Capitole de Toulouse, l'Opéra de Bordeaux –, ou décore des salons ou les bars de paquebots. Il illustre aussi des livres, *Les Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet, des oeuvres de Jean Anouilh ou d'Alfred de Musset. Son petit poète romantique et sa jeune fille rangée ont accédé à la consécration internationale : quatre musées, dont deux au Japon (à Hiroshima notamment) et deux en France – dans le village natal de sa mère, Brassac-les-Mines (Puy-de-Dôme), et à Antibes (Alpes-Maritimes), où il vivait retiré – abritent les répliques imprimées de ses poupées, tandis que les éditions Hoëbeke ont réédité *Les Amoureux* et *Peynet de tout cœur* et que le kiosque de Valence a été classé monument historique.

Yves-Marie Labé

■ **LE CAPITAINE Manuel Gabino Carranza**, un des derniers officiers mexicains de l'armée révolutionnaire d'Emiliano Zapata, est mort mercredi 13 janvier à l'âge de cent un ans. Il a succombé à une crise cardiaque à Yautepec, dans l'Etat de Morelos, pendant le tournage d'un documentaire intitulé *Les Derniers Zapatistes*, où il témoignait avec six autres capitaines, âgés de quatre-vingt-neuf à cent huit ans, survivants de l'armée paysanne, fer de lance de la révolution zapatiste, de 1910 à 1917.

NOMINATIONS

AGRICULTURE ET PÊCHE

Alain Merckelbagh a été nommé directeur de l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (Ofimer) qui se substitue au Fonds d'intervention et d'organisation des produits de la pêche maritime (FIOM), lors du conseil des ministres de mercredi 13 janvier.

[Né le 25 juin 1942 à Paris, Alain Merckelbagh est titulaire d'un diplôme d'études supérieures de sciences économiques. Il a été notamment chargé d'études, puis secrétaire général au Centre d'étude et d'action sociale maritimes (1969-1979), directeur du Centre international pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (1979-1981), avant d'être conseiller technique aux cabinets de Louis Le Pensec, ministre de la mer, et de Guy Lengagne, secrétaire d'Etat à la mer (1981-1983). Responsable du service de valorisation de la recherche à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) de 1983 à 1990, puis président de Créocéan, filiale d'Ifremer, de 1990 à 1996, Alain Merckelbagh était conseiller technique au ministère de l'agriculture et de la pêche, chargé de la pêche maritime, des cultures marines et des gens de mer, auprès de Louis Le Pensec, puis de Jean Glavany, depuis juin 1997.]

DIPLOMATIE

Serge Smessow a été nommé ambassadeur au Kazakhstan, en remplacement d'Alain Richard, par décret publié au *Journal officiel* du 13 janvier.

[Né le 25 mars 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône), Serge Smessow est titulaire d'une licence d'anglais et d'une maîtrise de russe. Il a été notamment en poste à Bucarest (1974-1976), à Vienne auprès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (1986-1989), à Moscou (1990-1991), à Stockholm (1992-1994) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Depuis mars 1996, Serge Smessow était ambassadeur à Chisinau, en Moldavie.]

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Christine et Philippe
souhaitent un très joyeux anniversaire au meilleur des hommes et des pères.

Hubert NICOLAS.

Décès

– Mme François Contenay,
son épouse,
Mme Vanessa Contenay,
M. Steve Allen
et leur fils Alexander,
ses enfants et petit-fils,
M. et Mme Daniel Contenay,
M. Jean Contenay,
ses frères et belle-sœur,
M. et Mme François-Laurent Contenay,
Nathalie, Thomas, Jérémie, Anne-Julie et Lea,
ses neveux et nièces,
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

François CONTENAY,

survenu à Tenerife, le 2 janvier 1999, à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée à son intention le mercredi 20 janvier, à 17 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

53, rue du Ranelagh,
75016 Paris.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel de la Société Convergences,
ont le profond regret de faire part du décès de

François CONTENAY,
président-directeur général,

survenu à Tenerife, le 2 janvier 1999, à l'âge de cinquante-six ans.

Une messe sera célébrée à son intention, le mercredi 20 janvier, à 17 h 30, en l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

120, avenue Gambetta,
75020 Paris.

– L'Association Française Tourisme d'Affaires et Congrès
a le profond regret de faire part du décès de

François CONTENAY,
vice-président.

47 *bis*, rue du Rocher,
75008 Paris.

– Christiane Laudet,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean LAUDET,

survenu le 13 janvier 1999, à Grenoble (Isère).

Les obsèques auront lieu au cimetière d'Issy-l'Evêque (Saône-et-Loire), samedi 16 janvier, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue de Miribel,
38000 Grenoble.

– Les Eclaireuses et Eclaireurs de France,
L'Association laïque du scoutisme français
ont le regret d'annoncer le décès de

Jean ESTÈVE,
commissaire général
de 1960 à 1969.

– Mme Catherine Jouffa, née Beylau,
son épouse,
François, Nathalie, Etienne, Sylvie, Alexis, Susie, Joseph,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Yves JOUFFA,
avocat honoraire au Barreau de Paris,
ancien membre du conseil de l'Ordre,
ancien conseiller d'Etat
en service extraordinaire,
président d'honneur
de la Ligue des Droits de l'Homme,
président d'honneur
de l'Amicale des Anciens Internés
du camp de Drancy,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national
du Mérite,
chevalier des Arts et Lettres,
médaille du Combattant volontaire
de la Résistance,

survenu le 13 janvier 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année.

L'inhumation aura lieu le lundi 18 janvier, à 15 h 30, au cimetière du Montparnasse, à Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La Ligue des Droits de l'Homme
a la tristesse de faire part du décès de

Yves JOUFFA,
président d'honneur de la LDH
(président de 1984 à 1991).

Elle partage la peine de sa famille et rendra hommage à Yves Jouffa le lundi 18 janvier 1999, à 11 heures, au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris-14e.

(Le Monde *du 15 janvier.*)

– Mme Eva Katan,
son épouse,
M. et Mme Jacques Robert Katan,
M. et Mme Philip Barwell,
Christophe, Valérie, Emmanuelle, Olivier, Isabelle, Didier et Nicolas,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 12 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année, de

André KATAN.

L'inhumation aura lieu le lundi 18 janvier, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

On se réunira devant l'entrée principale.

Ni fleurs ni couronnes.

– Isabelle, Olivier, Christian,
Ses livres, son cinema,
Plume,
La Maurie et ses arbres,
font part du décès de

Mme Jacqueline MARIE-QUINARD,
ancien professeur,
ancien directeur adjoint
de l'enseignement agricole,

survenu le 13 janvier 1999, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Marcel Rampazzi,
son épouse,
M. l'ingénieur général Georges Bousquet et Mme, née Paulette Rampazzi,
son gendre et sa fille,
M. Didier Bousquet,
son petit-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Marcel RAMPAZZI,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,

survenu le 12 janvier 1999, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Sainte-Thérèse, 62, rue de l'Ancienne-Mairie, à Boulogne (Hauts-de-Seine), le lundi 18 janvier, à 14 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

66, rue de Silly,
92100 Boulogne.

– Le président,
Les membres du conseil d'administration,
Le directeur général de la Fondation Léopold Bellan,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Marcel RAMPAZZI,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
administrateur
de l'Association Léopold Bellan
de 1976 à 1996,
administrateur honoraire
de la Fondation Léopold Bellan,

survenue le 12 janvier 1999, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Fondation Léopold Bellan,
64, rue du Rocher,
75008 Paris.

– M. François Roustang,
son époux,
Mlle Eve-Alice Roustang,
sa fille,
La comtesse de Ferrier de Montal,
sa mère,
Les familles Ferrier de Montal et Roustang,
Ses frères et sœurs,
Ses beaux-frères et belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François ROUSTANG,
née Jacqueline
de FERRIER de MONTAL,

survenu le 14 janvier 1999, dans sa soixante-troisième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 16 janvier, à 15 h 30, dans l'intimité familiale, en l'église de Mondragon. Elle sera suivie de l'inhumation au cimetière de Mondragon (Vaucluse).

96, rue de Miromesnil,
75008 Paris.

– Toulouse.

Les familles Libert, Ruffié, de Gary, Forgues, Scheid, Doat
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Charles RUFFIÉ,
avocat,

survenu le 11 janvier 1999.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le lundi 25 janvier, à 18 heures, en la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, où l'on se réunira.

– Robert Vaez-Olivera,
son époux,
Les docteurs Jean-Louis et Pascaline Vaez-Olivera,
son fils et sa belle-fille,
Marc et Julia,
son petit-fils et sa petite-fille,
Mme Alice Tachard,
sa sœur,
Mlle Catherine Tachard,
sa nièce,
ont la tristesse de faire part du décès, le 10 janvier 1999, dans sa soixante-dix-neuvième année, du

docteur
Geneviève VAEZ-OLIVERA,
née VAUTRINOT.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– Saint-Sylvestre-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

Le préfet de région honoraire Michel Virenque,
M. et Mme Lucien et Françoise Genin,
Mlle Marie-Claude Virenque,
Mme veuve Hélène Lafaye,
M. et Mme Gervais et Lydie Delnaud,
Mme Marianne Virenque,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Virenque,
son beau-frère, président honoraire de chambre de Cour d'appel,
La famille Remonville,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne VIRENQUE,
née REMOVILLE,

survenu à Ferrassou, Saint-Sylvestre-sur-Lot, le 13 janvier 1999.

Ses obsèques auront lieu le samedi 16 janvier, à 10 heures, en l'église de Saint-Marcel, commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot, suivies de l'inhumation au cimetière de Saint-Marcel.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Mme Simone Vuillemin,
Alain et Claire Vuillemin,
Gérald Vuillemin,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
font part du décès de

M. André VUILLEMIN,
sous-directeur honoraire
du ministère de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
ordre national du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,

survenu le 12 janvier 1999.

Les obsèques auront lieu le 16 janvier, à Saint-Capraise-de-Lalinde (Dordogne).

5, rue de Saclay,
92290 Châtenay-Malabry.

Remerciements

– Mme Kéty Chesselet,
Et toute la famille
particulièrement sensibles aux marques d'amitié que vous leur avez témoignées lors du décès de

Roger CHESSELET,

vous expriment leurs très sincères remerciements.

Avis de messe

– Sa famille,
Ses collègues,
Ses élèves et amis,
invitent à rendre un dernier hommage à

M. René PORTET,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,
commandeur des Palmes académiques,
président honoraire
de l'Ecole pratique des hautes études,

décédé à Toulouse, le 19 décembre 1998,

en assistant à la messe qui sera célébrée à son intention le vendredi 22 janvier 1999, à 11 h 45, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, 1, place du Panthéon, Paris-5e.

– Le 23 décembre 1996, disparaissait en Irlande, dans des conditions dramatiques,

Sophie TOSCAN DU PLANTIER,
productrice.

Son souvenir sera évoqué le dimanche 17 janvier, à la messe de 11 heures, en l'église Saint-Eustache, Paris-1er.

Soutenances de thèse

– **Mme Valérie Depadt-Sebag** a soutenu le 8 janvier 1999 avec succès sa thèse de doctorat d'Etat en droit, sur **« La justification du maintien de l'article 1386 du code civil ».**

Le jury, composé de Mlle le professeur Geneviève Viney, Mme le professeur Marie Goré, MM. les professeurs Philippe Brun et André Castaldo, sous la présidence de M. le professeur Jérôme Huet, directeur de thèse, lui a décerné la mention Honorable avec félicitations du jury.

– Le 14 décembre 1998, **Jean-Pierre Kamleniak** a soutenu sa thèse de psychopathologie fondamentale et psychanalyse intitulée **« Freud, un enfant de l'humour »** à l'université Paris-VII - Denis-Diderot.

Le jury, présidé par Mme J. Carroy, professeur à l'université Paris-VII, et composé de M. Y. Bres, directeur de recherche, professeur à l'université Paris-VII, Mme A. Aubert, professeur à l'université de Rouen, M. E. Jalley, professeur à l'université Paris-XIII, M. E. Blondel, professeur à l'université Paris-I, lui a décerné la mention Très Honorable, avec ses félicitations.

Conférences

CENTRE INTERNATIONAL
DE RECHERCHE
SUR LES JUIFS DU MAROC
Président Robert Assaraf
189, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris

Bourses de recherches :
année universitaire 1998-1999.
Les bourses de recherches du CRJM seront décernées le mardi 19 janvier, dans les salons de la SEIN,
4, place Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.
La cérémonie sera suivie
par une conférence
de l'écrivain et historien
Marcel BENABOU

LA MÉMOIRE OBSTINÉE

RSVP par fax : 01-45-48-24-83 ou tél. : 01-45-49-61-40.

Le port de Marseille fragilisé par la chute du trafic d'hydrocarbures

La restructuration de l'industrie européenne du raffinage, accélérée par la baisse des cours du brut, affecte les recettes du principal port méditerranéen. Ses dirigeants veulent diversifier davantage ses activités et développer le transbordement des conteneurs, secteur le plus rentable à terme

MARSEILLE

de notre correspondant régional

63 millions de tonnes d'hydrocarbures, acheminées par un petit millier de navires, ont transité par le Port autonome de Marseille (PAM) en 1998. C'est 3,1 % de moins qu'en 1997 et, même si les prévisions d'origine étaient plus pessimistes, ce résultat dit l'importance du problème pour le nouveau directeur du PAM, Eric Brassard, et ses équipes : le pétrole représente les deux tiers des quelque 93,4 millions de tonnes que traite chaque année le troisième port d'Europé, et 75 % de ses droits perçus sur les marchandises. La tendance est ancienne et surtout durable. Elle a deux causes générales : la diminution constante des besoins de pétrole brut en Europe de l'Ouest et le suréquipement en raffineries de la zone, maintenant que les progrès technologiques permettent d'en implanter dans tous les pays du monde pour peu qu'ils soient politiquement stables.

Le handicap singulier du port de Marseille est qu'étant situé sur les routes pionnières il dessert les raffineries les plus anciennes, celles que les nouvelles normes européennes de 2002 condamnent à court terme. Le PAM alimente en brut les raffineries de l'étang de Berre, du sillon rhodanien français, de Suisse et de Karlsruhe (Allemagne), à 770 km de ses terminaux. Cette destination est sensiblement à la même distance de son concurrent le plus sérieux, le port de Trieste (Italie), mieux placé sur la route de l'Est méditerranéen.

Sur le plan local, la transformation récente sur la raffinerie de Shell-Berre a ramené sa capacité de 6,3 millions de tonnes par an à 4. Devant la surproduction européenne, Shell renonce en effet à ces 2,3 millions d'autant plus volontiers que la réexportation de produits finis n'est, selon elle, plus rentable : il faut aller chercher les marchés trop loin, au-delà de l'Argentine ou du Pakistan. Entre la baisse d'importation du brut et celle de l'exportation des produits raffinés, c'est donc 3 millions de tonnes qui sont perdues pour le PAM avec cette seule raffinerie. Si l'usine suisse de Cressier (3,2 millions de tonnes) doit fonctionner sans changement prévisible, ce n'est pas le cas de celle de Reichstett (Bas-Rhin), dont Shell est aussi l'opérateur : *« Elle n'est pas dans une situation pérenne au-delà de 2005 »* en raison des nouvelles spécifications européennes en matière d'essence, explique Georges Ritter, de Shell-Berre. Quatre millions de tonnes par an s'ajouteront donc aux pertes d'ici quelques années. Et, si personne n'ose encore annoncer lequel est menacé, tout le monde sait que les risques pèsent à court terme sur un autre site de l'*Hinterland*.

M. Brassard est parfaitement conscient de ces difficultés : elles étaient évidemment annoncées dans son plan d'entreprise, qui table sur un passage de 55,3 millions de tonnes seulement pour 2004. En chiffre d'affaires, cela se traduit par une baisse substantielle : de 420 millions de francs (64 millions d'euros) en 1997, on est passé à 397 en 1998, et les prévisions sont de 350 pour 2004. Si on précise que l'essentiel des bénéfices du port provient de cette ressource – car les transbordements des conteneurs ne sont pas rémunérateurs pour cause d'investissements passés et à venir –, on saisit l'importance de la question.

Dans la bataille féroce de la concurrence, Marseille garde, selon le directeur du PAM, quelques atouts majeurs. D'abord, les autres ports, français ou européens, vont connaître eux aussi la baisse, au fur et à mesure de l'obsolescence des raffineries qu'ils desservent. Ensuite, le PAM offre les tarifs les plus bas du pays : Le Havre et Nantes - Saint-Nazaire restent plus chers. Une récente visite à la conférence des armements pétroliers, à Oslo, a aussi rassuré le directeur ; en comparaison internationale, son établissement reste un des meilleurs tant en prix qu'en qualité des prestations : la sécurité est absolue, la fiabilité et la coordination des services restent réputées.

NÉGOCIATIONS DÉCISIVES

C'est un de ces arguments développés face à l'Union française des industries pétrolières (UFIP), avec qui des discussions sont en cours. Celle-ci profite de la tendance pour demander une baisse de la tonne facturée à l'heure actuelle à 6,40 francs. Si elle se félicite que les tarifs du PAM aient été gelés depuis 1996, l'UFIP estime qu'il est possible de supprimer la taxe sur la marchandise de 0,6 franc par tonne, qui est *« une spécificité française »*, et de diminuer la taxe d'usage des canalisations (2,29 francs par tonne) *« dont seulement un franc/tonne environ rémunère le service réellement fourni »*. Elle rappelle au PAM que la comparaison ne doit pas s'effectuer avec les autres ports français, mais avec l'Italie, meilleur marché.

M. Brassard refuse toute idée de baisse de ces prix mais propose en revanche de travailler avec ses interlocuteurs sur des gains communs de productivité réalisables dans les années à venir. Pour aboutir, il rappelle régulièrement à ses interlocuteurs que les raffineries locales ne sont pas demandeuses par priorité d'une baisse des prix, mais *« d'une amélioration constante des* process *»*, c'est-à-dire de la rapidité et de l'amélioration des procédures de déchargement des navires. Il souligne aussi que les armateurs pétroliers, qui sont ses clients directs et sont désormais indépendants des compagnies de raffinage, ne formulent pas de demandes insistantes sur la baisse des tarifs portuaires : ils sont d'abord intéressés par une baisse des prix du remorquage, mais aussi des améliorations pour le traitement des marins. Travaillant en flux continu, ils veulent que les escales, de plus en plus brèves, soient mieux aménagées afin que leurs marins puissent cependant en profiter. Il sait que les pétroliers ont autant besoin que lui d'un accord équilibré : les 40 millions de tonnes qui transitent durablement par Marseille sont des marchés captifs.

L'enjeu de ces négociations est en tout cas décisif. Car les progrès du PAM en 1998 en marchandises diverses, en vracs liquides et solides, comme la spectaculaire progression des passagers (+ 19 %), sont encore loin de suffire à dégager les sommes indispensables aux investissements nécessaires au trafic des conteneurs, dont tout le monde sait qu'il représente le meilleur avenir.

Michel Samson

Une concurrence européenne acharnée

TRAFIC DU PORT DE MARSEILLE, en millions de tonnes

	1997	1998	Évol. 97/98
Total	94,3	93,5	–0,9 %
Marchandises diverses	12	12,3	+2,6 %
Hydrocarbures	64,7	62,7	–3,1 %
Autres	18,4	17,5	–4,9 %

TRAFIC PASSAGERS, en millions de personnes

1997	1,1
1998	1,3
(évol. 97/98 : +19%)	

TRAFIC D'HYDROCARBURES* (importations+exportations), en millions de tonnes

Port	Trafic	Évol.
Marseille	62,7	–3,1 %
Le Havre	42,7	+10 %
Nantes-St-Nazaire	20	+20 %
Trieste	38	+3 %
Rotterdam	120	+1,7 %

* Pétrole brut, produits raffinés, gaz

Les présidents se font attendre

***« L'ensemble des ports de commerce a connu en 1998 une augmentation de trafic très correcte, avec un taux de + 3,9 % pour les établissements de métropole »*, a indiqué, mardi 12 janvier, Claude Gressier, directeur du transport maritime, des ports et du littoral. La palme revient à Nantes - Saint-Nazaire, mais Le Havre ou Brest affichent aussi de bons scores. Les baisses sont sensibles à Dieppe, Calais et Marseille.**

1999 commence cependant sous des auspices incertains car le mandat des administrateurs des ports autonomes s'est achevé fin 1998 et les nouveaux membres ne seront pas désignés avant plusieurs semaines, le décret en Conseil d'Etat à ce sujet n'étant toujours pas prêt en raison du retard pris par le ministère de l'équipement pour organiser ces nouvelles nominations. Il n'y a donc plus de présidents, aujourd'hui, à la tête des grands ports, le directeur expédiant par délégation les affaires courantes. Quant aux conditions juridiques d'emploi des dockers dans les zones de logistique terrestre, elles n'ont toujours pas été clarifiées.

Fin de l'imbroglio administratif autour du Parc naturel régional de Chevreuse

LE DÉCRET de renouvellement du classement du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse devrait être publié, signé par le premier ministre, dans les prochains jours au *Journal officiel*. Ainsi prendra fin l'imbroglio administratif provoqué, depuis un an, par l'absence de charte pour le premier PNR français, qui couvre 30 000 hectares à l'ouest de Paris, dans le département des Yvelines.

Le parc a été créé en 1985. La loi du 2 janvier 1993 lui avait permis de conserver sa charte fondatrice deux ans de plus que les dix années initialement prévues. Fin 1997, le conseil régional d'Ile-de-France demandait au syndicat mixte de 21 communes de faire un bilan des douze premières années et d'élaborer une nouvelle charte. Mais le processus a été rapidement interrompu, en raison des risques d'incohérence entre le document en préparation et le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) de 1994.

La densité de projets d'urbanisation en lisière de parc, fondée sur les dispositions du SDRIF, dépassait en effet les quotas inscrits dans la charte. Mais surtout, le dossier du prolongement de l'autoroute A 12, en provenance de Paris et qui se termine en cul-de-sac dans la ville de Trappes (*Le Monde* du 21 novembre 1997), bloquait le processus de renouvellement de la charte.

UNE SOLUTION POUR L'A 12

Les différents tracés, évoqués depuis trente ans, passent tous plus ou moins à travers le parc de Chevreuse. Dans le document préparatoire de la nouvelle charte, les élus se disaient *« opposés à toute nouvelle infrastructure d'intérêt national à travers le parc »*. Le préfet de région a refusé ce projet, non conforme au SDRIF, qui dessine en pointillés un tracé en limite du parc. Un nouveau document a donc été élaboré sans référence au projet d'autoroute. Le projet de charte est cependant resté près d'un an sans être signé par les ministères de tutelle. Dominique Voynet, ministre de l'environnement, savait en effet que l'absence de tracé pour l'A 12 pouvait provoquer des recours des communes riveraines de la RN 10, sur laquelle s'écoule actuellement le trafic de l'A 12. Et Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, qui souhaite trouver une solution, voulait garder ouverte une possibilité de passage par le PNR.

L'affaire a été transmise au Conseil d'Etat. Celui-ci estime, dans un avis remis au gouvernement à la mi-décembre 1998, que le mutisme de la charte sur l'A 12 ne rend pas ce document incompatible avec le SDRIF. Les obstacles administratifs et juridiques étant levés, la charte pouvait être signée par le premier ministre. Si l'on se félicite, dans les cabinets ministériels, de voir le parc de Chevreuse retrouver une existence administrative, il reste à trouver une solution pour l'A 12. Les communes qui se sont mobilisées pour le prolongement de l'autoroute à travers le PNR se sont réunies, mercredi 13 janvier, pour continuer leur action.

Christophe de Chenay

Les trop longues files d'attente des cinémas rennais

RENNES

de notre correspondante régionale

Les Rennais étanchent enfin leur soif de cinéma. Jusqu'au lundi 18 janvier, une centaine de films sont à l'affiche du festival Travelling, dont la dixième édition est consacrée aux « villes imaginaires ». L'abondance et la variété (voire l'éclectisme) de la programmation font exception dans le quotidien du cinéphile rennais. Jérôme et François, deux étudiants en informatique, s'apprêtent à pénétrer dans *L'Antre de la folie*, de John Carpenter.

Comme tous les amateurs de cinéma de la ville, ils ont leurs trucs pour éviter la foule. *« Mieux vaut ne pas aller au Gaumont, c'est toujours archi-plein. »* Et leurs récriminations : *« A Rennes, le choix est limité, les salles passent surtout des films commerciaux. »* Gaëtan, vingt-huit ans, fidèle du Ciné-TNB et de l'Arvor, les deux cinémas art et essai de Rennes, reste aussi sur sa faim : *« J'ai beau aller 5 ou 6 fois par semaine au cinéma, je rate des films. Ils ne restent jamais assez longtemps à l'affiche. »*

Le district de Rennes compte une vingtaine d'écrans pour 340 000 habitants. A peu près autant qu'à Quimper (60 000 habitants). Et pendant quelques années encore, le public devra s'agglutiner le samedi soir sur le quai Duguay-Trouin, dans l'espoir d'accéder à l'une des huit salles obscures du Gaumont avant que la séance n'affiche complet. *« Le cinéma est le parent pauvre de la culture à Rennes. En créant Travelling, nous voulions projeter des films qu'on ne voit pas ici »*, résume Hussam Hindi, directeur artistique du festival, qui était étudiant à Rennes quand il a lancé le projet. Eric Gouzammet, délégué général, ajoute : *« Rennes compte beaucoup de cinéphiles. L'année dernière, 40 000 ont fréquenté le Travelling consacré à Tokyo. »*

Le sous-équipement de la capitale bretonne plonge la municipalité (PS) dans l'embarras. Farouchement opposée à la construction d'un multiplexe en périphérie, elle donne pour l'heure la priorité à la rénovation des cinémas existants. *« Il faut garder un centre-ville vivant »*, martèle Martial Gabillard, adjoint à la culture, qui craint de voir un *« supermarché du cinéma »* vider les salles du cœur de Rennes. Quatre nouvelles salles pourraient donc venir s'ajouter aux six écrans du Colombier, le cinéma implanté dans le grand complexe commercial du centre-ville.

Jusqu'à présent, la municipalité a réussi à bloquer tout projet d'implantation d'un multiplexe dans le district. Mais cette résistance pourrait céder. Pour les grandes sociétés de distribution (UGC, Gaumont, Kinépolis...), Rennes reste une ville à prendre : 1 350 000 personnes ont fréquenté les salles de la ville en 1998. *« Si la progression se poursuit au rythme de celle de Nantes, la fréquentation pourrait doubler dans les prochaines années*, prévoit Philippe Paumelle, président de la Soredic (Société rennaise de diffusion cinématographique). *Un marché d'un million d'entrées, ça fait forcément rêver. »* M. Paumelle sait de quoi il parle : sa société, propriétaire du Colombier à Rennes, mais aussi de multiplexes à Saint-Nazaire et Lorient, est sur les rangs.

Le district de Rennes pourrait ne plus avoir d'autre choix que d'accepter l'ouverture d'un complexe en périphérie : les petites communes situées en dehors de ses limites auraient en effet été contactées par de grandes sociétés de distribution. *« Dans ce cas, nous préférons que le projet aboutisse à l'intérieur des frontières du district »*, admet, à contrecœur, M. Gabillard. L'éventuelle arrivée d'un multiplexe n'ébranle pas la confiance des créateurs de Travelling. *« Il faut satisfaire la demande*, avance M. Hindi. *Si les petites salles font bien leur travail, en créant l'événement et en se rapprochant de leur public, elles s'en sortiront. Et nous, avec notre festival, nous ferons de la résistance ! »*

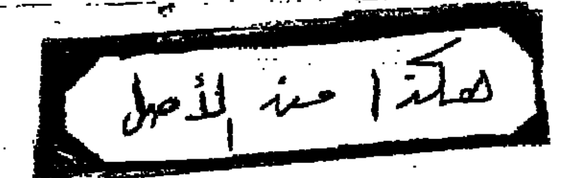
Gaëlle Dupont

M. Jospin souhaite « un partenariat » pour les contrats de plan

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a demandé, jeudi 14 janvier, aux 26 préfets de région, réunis à Matignon, d'engager *« la consultation »* avec les présidents de région pour l'élaboration des contrats de plan (2000-2006) sur la *« base d'un partenariat démocratique, équilibré et républicain »*. Le premier ministre leur a enjoint de *« ne pas donner le sentiment aux présidents de région que le contrat préparé par l'Etat serait à prendre ou à laisser »*. Il a souligné, en présence de Dominique Voynet, ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, qu'*« un bon contrat ne se juge pas au nombre de kilomètres de route construits mais au nombre d'emplois créés »*. Il a appelé les préfets de Picardie, Bourgogne, Languedoc-Roussillon – trois régions aux mains d'un exécutif élu avec des voix du Front national – à la *« vigilance »* sur le contenu des contrats de plan, qui devra être conforme aux *« principes républicains »*.

DÉPÊCHE

■ **COLLECTIVITÉS LOCALES : l'Association des maires de France (AMF) a souhaité**, jeudi 14 janvier, *« une meilleure articulation »* des compétences entre les différentes collectivités locales avant la discussion du projet de loi sur l'aménagement du territoire, prévue le 19 janvier à l'Assemblée nationale. L'AMF estime qu'il ne faut *« pas introduire une complexité supplémentaire dans le paysage administratif »*. *« Ceci exclut que le pays soit érigé directement ou indirectement en un échelon supplémentaire d'administration territoriale. »* De son côté, l'Assemblée des districts et communautés de France (ACDF) a souhaité que *« la mission du pays »* n'aille pas *« au-delà de l'élaboration d'une charte de développement du territoire »*.

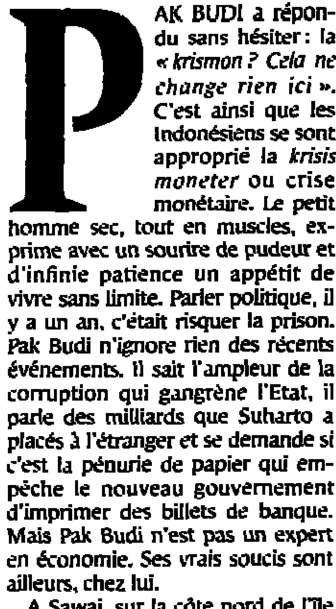


هكذا من الأصل



L'irrationnel au secours des Indonésiens

Loin de Djakarta et de ses émeutes, la crise économique sévit aussi dans les treize mille îlots de l'archipel. Mais l'entraide et une vie spirituelle en harmonie avec la nature la rendent plus supportable

PAK BUDI a répondu sans hésiter : la *« krismon ? Cela ne change rien ici »*. C'est ainsi que les Indonésiens se sont approprié la *krisis moneter* ou crise monétaire. Le petit homme sec, tout en muscles, exprime avec un sourire de pudeur et d'infinie patience un appétit de vivre sans limite. Parler politique, il y a un an, c'était risquer la prison. Pak Budi n'ignore rien des récents événements. Il sait l'ampleur de la corruption qui gangrène l'Etat, il parle des milliards que Suharto a placés à l'étranger et se demande si c'est la pénurie de papier qui empêche le nouveau gouvernement d'imprimer des billets de banque. Mais Pak Budi n'est pas un expert en économie. Ses vrais soucis sont ailleurs, chez lui.

A Sawai, sur la côte nord de l'île de Seram, à l'extrême est de l'archipel indonésien, à quatre jours de bateau de Surabaya, le grand port de Java, le pêcheur, comme le paysan, se contente de peu. La société de consommation est ici un concept vide de sens. Les centres commerciaux, vitrines du luxe, mis à sac en mai dans la capitale, à 3 000 kilomètres de là, semblent un mirage. Pas d'eau courante à Sawai, comme dans la plupart des îles. Même à Bali, on se lave dans la rivière, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre. L'électricité est distribuée avec parcimonie à ceux qui peuvent payer. Pas un seul téléphone, hormis celui de la police, pour l'ensemble des quinze villages côtiers qui jalonnent la baie. De minuscules épiceries-quincailleries qui sont aussi merceries et tabacs, généralement tenues par des Chinois, détaillent l'essentiel. En petites portions : huile, riz, gousses d'ail, graines de coriandre, piments, bonbons, lames de rasoir, du fil de couleur et des boutons, du savon, du shampooing, des brosses à dents, des *kretek*, cigarettes fortement parfumées au clou de girofle, du tissu. Mais les prix n'arrêtent pas d'augmenter. Le kilo de riz, élément de base de l'alimentation, a plus que doublé en un mois, passant de 1 500 à 3 500 roupies.

Pak Budi ne dit rien de la difficulté grandissante, dans cette île oubliée des Moluques, à trouver de l'essence pour le moteur de sa pirogue qu'il a lui-même taillée dans un tronc de teck. Il ne se plaint pas du manque de médicaments quand Ibu Siti, sa femme, tombe malade. Pour l'essence, il se débrouille, un litre par-ci, un litre par-là, glanés auprès des pêcheurs de thon qui viennent d'Ambon. En cas de coup dur, il y a le *gotong royong*, l'entraide, principe-clé de la société indonésienne. Il y a la famille, Wailulu, son village natal, à une heure de pirogue, de l'autre côté de la baie.

Renonçant à son emploi de second à bord du *prahu*, sorte de pinasse locale, qui assure le transport des passagers et des vivres d'un bout à l'autre de l'île, Pak Budi est, avec ses deux grands fils, chargé de l'entretien des six bungalows, ancrés sur des fonds coralliens, du premier et modeste complexe hôtelier de Seram. Ile quasi intacte, l'une des plus vastes de l'archipel. Tout à son affaire, il se démène pour raconter la jungle, montrer comment on récolte le sago, sorte de mélasse que l'on tire d'un palmier nain et dont on fait des galettes pour remplacer le riz. Habile à décrocher des noix de coco à 15 mètres du sol, fier de repérer l'aigle blanc cohabitant avec les chauves-souris à fourrure, toujours prêt à traquer le crocodile ou à pêcher le barracuda.

L'attente dans le « routier » de Saka a délié les langues. Cinq tables de bois peintes en bleu, des tabourets de plastique rouge. Il est 11 heures. On tue le temps devant un plat de *nasi goreng*, riz rose épicé accompagné d'un œuf frit, et un thé brûlant très sucré. Saka, une dizaine de baraques autour d'un ponton, marque, sur la côte nord de l'île de Seram, la fin de l'unique route transversale. Le seul véhicule à quatre roues motrices capable de traverser la jungle montagneuse transformée en fondrière par la mousson a deux heures de retard.

L'heure élastique, *jam karet*, est une particularité indonésienne. Rien ne sert de s'impatienter. La pluie a parlé, et la boue fait loi. Les passagers de la ligne régulière doivent se résoudre à partir à pied en portant leur barda à la palanche… jusqu'au car, bloqué à 5 kilomètres. Il n'y a pas le moindre mouvement d'humeur contre les autorités, incapables d'entretenir correctement la route. L'Indonésien a sa fierté et garde le sourire dans les situations les plus difficiles.

En pleine crise, Wailulu, le village de Budi, organise une collecte pour les jeunes mariés. A l'ombre de la mosquée, avec son bulbe rouillé au-dessus des maisonnettes de bambou, deux haut-parleurs géants, loués pour l'occasion, hurlent du disco destiné à rameuter la population. C'est jour de fête religieuse. Les notables coiffés du calot noir musulman siègent devant les baffles. Les doyennes édentées, en sarong et blouse de dentelle rose, agenouillées sur une natte, récoltent, dans une corbeille d'osier, les billets de 5 000 roupies (4 francs. Le revenu mensuel d'un employé oscille entre 100 000 et 200 000 roupies, de 90 à 180 francs).

Que ce soit aux Moluques, dans les petites îles de la Sonde, à Flores comme à Bali, ou en plein centre de Java, île surpeuplée, où vivent plus de la moitié des deux cent deux millions d'Indonésiens, on ne peut que s'étonner de la noblesse avec laquelle ce peuple fait face aux événements les plus tragiques. L'étranger qui débarquerait sans avoir lu la presse ni regardé la télévision depuis un an n'aurait aucune idée des difficultés économiques dans lesquelles se trouvent les gens.

D'un bout à l'autre de l'archipel, étirant ses treize mille sur 5 000 kilomètres, distance égale à celle qui sépare l'Europe de l'Amérique, domine une atmosphère bon enfant. Ni bousculade ni tension sur le marché de Yogyakarta, noir de monde, en plein midi, comme à la gare, tout au bout de Malioboro, alors que les vendeurs à la sauvette se mêlent aux voyageurs. Pas plus d'excitation sur le port de Surabaya, où des milliers de passagers attendent, en somnolant ou en plaisantant, assis au milieu de leurs baluchons, un bateau qui a plus de vingt-quatre heures de retard.

Ni les trois cent cinquante ans de colonisation néerlandaise, ni la guerre avec les Japonais, ni trente-deux ans du totalitarisme de la famille Suharto, ni la déroute économique, ne semblent avoir ébranlé le naturel des Indonésiens. Il n'y a pas un mot à ajouter à ce qu'écrivait Henri Michaux en 1933 : *« Ce peuple a quelque chose de sain, de noble, de propre, d'humain… Accueillant, plein d'humour, moqueur…* [il] *déteste l'éclat. Quand il se met en colère, c'est vraiment qu'il n'en peut plus, qu'il est excédé. Alors sa colère fait massacre et se termine par sa propre mort. »*

Lors d'un premier voyage à Yogyakarta, à la mi-avril, un mois avant la démission de Suharto, on avait rencontré, Fendry, vingt-trois ans, étudiant en philosophie. A la nuit tombée, il assurait la permanence du QG d'un groupuscule révolutionnaire dans un réduit de l'université Gadjah Mada. En chemise noire, un casque de moto sur le crâne, il déclarait : *« Je veux seulement que notre pays soit meilleur. On exige la démocratie. On n'a pas peur, on veut montrer à Suharto qu'on a la force de lui résister. Pour être nous-mêmes, pour gagner notre âme, on veut atteindre le peuple, chaque élément de la société, les gens de la rue, les conducteurs de* becak (cyclo-pousse). » La force secrète des Indonésiens s'appelle le *rasa*, commente une lettrée javanaise. *« C'est à la fois le sentiment, la sensation et la perception, par le plus intime en soi, de la vraie vision du monde. Une vision qui ne passerait pas par le rationnel et qui intègre toutes les forces de l'invisible. »*

A Yogyakarta, au centre de Java, la capitale culturelle du pays, l'aura du sultan, Hamengkubuwono X, chef spirituel des Javanais, qui se présente lui-même comme le médiateur entre Dieu et son peuple, est immense. Alors qu'il recevait très simplement, avec du Coca-Cola et des biscuits, dans une salle ouverte à tous vents de son palais, il confiait : *« Comme chef religieux, je suis chargé de vérifier l'exécution de la loi coranique pour le bien du peuple. J'ai pour mission de le protéger, de proposer la paix, d'apporter la prospérité et de limiter la passion humaine. Comme descendant des rois javanais, je suis obligé de rappeler au chef de la nation qu'il a oublié de tenir son rôle protecteur et providentiel. »*

> « Le volcan Merapi marque la relation verticale entre le peuple, le roi et Dieu. »

Le 19 mai, un mois après cette discussion, le sultan a évité le pire à sa ville. Arpentant les rues, debout sur le marchepied de sa voiture, il appelait au calme, avec un porte-voix, les émeutiers qui commençaient à s'attaquer aux édifices de la ville. Le lendemain, le 20 mai, Suharto annonçait sa démission.

En écoutant le sultan, on perçoit la manière indonésienne de métisser les cultes animiste, islamique, hindouiste (les épopées du Ramayana et du Mahabharata inspirent largement la culture populaire) et bouddhiste qui forment la mosaïque culturelle et religieuse du quatrième pays de la planète par sa population. *« Le Javanais doit avoir l'intention de s'unifier avec la nature,* dit Hamengkubuwono X. *Le volcan Merapi est un symbole très important* – ce cône parfait, l'un des six volcans les plus actifs de la planète, domine la ville de ses 2 911 mètres. *Il donne une direction, une façon de vivre et d'élaborer le pouvoir, il marque la relation verticale entre le peuple, le roi et Dieu. Tandis que l'océan Indien* (situé à 27 km plein sud) *symbolise la relation horizontale entre le pouvoir et la population. »*

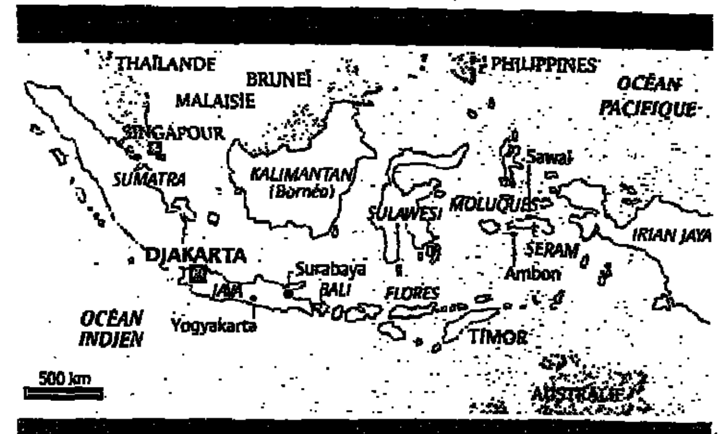
Le mont Merapi, source de puissance spirituelle, c'est le linga, l'emblème phallique de Shiva, divinité de la trilogie hindoue, représenté par le Tugu, obélisque située sur Malioboro, l'avenue centrale de la ville marquant l'axe nord-sud, du volcan au palais. L'océan Indien, c'est la matrice féminine, le yoni, complément du linga. Là, dans la longue houle du large et les mortels courants, vit Ratu Kidul, la reine des mers du Sud, épouse légendaire des sultans. Les puissances féminines invisibles légitiment le pouvoir temporel des hommes.

« Ici, à Yogyakarta, commente le peintre Heri Dono, *on pense philosophie, concept d'atmosphère. Les gens vivent simplement, ils sont riches de spiritualité et survivent grâce à ce* pribatin, *symbole de vie. On sait que la vie est dure, mais on doit la regarder en face et non pas fuir les problèmes. Les gens sourient, mais, à l'intérieur, ce sont de grands combattants. »* Le dessin du sarong porté par le sultan les jours de fête, ruban blanc en zig-zag sur fond brun, ne signifie-t-il pas *« combat caché »* ?

Les banderoles ont fleuri sur les murs de la ville, clamant la *reformasi*, la fin de la corruption et du népotisme. Affiches placardées sur les vitrines, collées sur les poubelles, accrochées en travers des ruelles. Autour du *kraton*, le palais, les habitants du *kampung*, le pâté de maisons, ont même composé une chanson sur ce thème. La vitalité de la capitale culturelle javanaise a repris le dessus. Pour l'anniversaire du prophète, Yogyakarta est en liesse. La foire annuelle bat son plein comme si de rien n'était. Les conducteurs de cyclo-pousse jouent aux échecs en attendant les clients. Les stands ont été déployés sur la grand-place qui fait face à l'entrée principale du palais. Les deux gamelans sacrés, orchestres de percussions, vont être bénis, en grande pompe, dans l'enceinte de la mosquée. Des milliers de badauds espèrent apercevoir Hamengkubuwono X. Foule compacte, étonnamment calme, presque silencieuse. Devant les gongs au cuivre étincelant, se tiennent les musiciens assis en tailleur. Veste bleu canard et fleur de jasmin à l'oreille. Enfin, telle une apparition divine, le sultan surgit. Excitation, bousculade. Le voilà dispersant les piécettes de cuivre porte-bonheur, comme il aurait semé du grain à la volée.

Le lendemain soir, lors d'une représentation de *wayang kulit*, théâtre de marionnettes, le *dalang*, le montreur d'ombres, met en scène Gareng, l'un des trois serviteurs de Semar, l'ancêtre mythique des Javanais. Le *dalang* manipule des dizaines de personnages derrière un écran blanc, pour raconter une histoire, sorte de parabole inspirée des grandes épopées hindoues et réactualisée au goût du jour. Ce soir-là, le personnage de Gareng, qui devint roi après avoir usurpé le pouvoir le temps d'un bref règne… a la voix du président Jusuf Habibie, ex-bras droit et successeur du général Suharto.

Fin 1998, au lendemain d'affrontements sanglants entre l'armée et les étudiants, Djakarta pansait ses plaies et cherchait à démasquer les coupables parmi les soldats. En même temps, Yogyakarta commémorait, dans la stricte tradition, l'intronisation de son sultan. Des offrandes préparées au palais, sarongs, riz et pétales de fleurs, étaient portées au sommet du Merapi. Mbah Maridjan, le gardien des clefs du volcan, officie. A mi-pente, dans le village de Kinahrejo, le spectacle d'ombres dura toute la nuit. Jusqu'à la pointe de l'aube, Mas Vishnu, le jeune *dalang*, n'en finit pas de dire, avec ses marionnettes, les difficultés du légendaire Semar à reconstruire le paradis. *« Il s'agit,* commentait une Javanaise, *de restaurer le paradis non pas dans le ciel, mais à l'intérieur de soi. »*



Florence Evin

Dessin de Heri Dono

Les Indiens de la République

par Simone Dreyfus-Gamelon

LA FRANCE a dernièrement célébré le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui constitua, à bien des égards, un progrès considérable, notamment par la prise en compte des droits économiques et sociaux. Une lacune, néanmoins, y subsistait : rien n'était précisé sur les droits, alors ignorés ou bafoués, des peuples autochtones dont certains vivaient dans des pays encore colonisés. Il fallut la tenue de la conférence de l'ONU à Vienne, en 1993, pour qu'ils fussent reconnus et que la décennie 1994-2004 fût décrétée « Décennie des peuples autochtones ».

L'histoire (faits de colonisation et/ou de conquête) a voulu que ces peuples se trouvent englobés dans des Etats dont les institutions leur restent étrangères, dont ils ne comprennent, souvent, ni la langue ni les mœurs, dont ils ne partagent pas les croyances et les systèmes de valeurs. Ces peuples minoritaires sont marginalisés politiquement, économiquement, culturellement, menacés dans leurs cultures et dans leurs vies par la perte de leurs territoires, de leurs ressources, de leurs moyens d'existence. D'où la nécessité d'une reconnaissance particulière de leurs droits.

Lors des cérémonies de commémoration qui ont eu lieu à Paris les 8 et 10 décembre 1998, le président de la République a souligné l'importance de ces peuples qui représentent aujourd'hui 300 millions d'êtres humains. On ne peut que se féliciter de cette prise de position de la plus haute autorité de l'Etat, mais il demeure que la France a, vis-à-vis de certains de ces peuples, une responsabilité particulière.

Certes, en Nouvelle-Calédonie, la République a finalement fait droit aux principales revendications du peuple kanak. Mais celles des Amérindiens de Guyane française restent ignorées. Elles devraient pourtant pouvoir s'appuyer sur la Convention 169 (de 1989) de l'Organisation internationale du travail qui reconnaît aux peuples autochtones le droit d'« *exercer leur contrôle sur leurs propres institutions, leurs modes de vie, leur développement économique, à maintenir et à développer leurs identités, leurs langues, leurs religions dans le cadre des Etats où ils vivent* ». Hélas ! la France n'a pas encore adhéré à cette Convention...

Un signe de cet oubli est fourni par le récent rapport Poignant sur la pratique et pour l'enseignement des langues « *régionales* » sur les territoires français, qui ne fait aucune mention des langues amérindiennes de Guyane (il en existe six différentes), alors que les créoles des départements et les langues des territoires d'outre-mer y sont cités.

Propriété et gestion foncières, santé, statut des territoires du Sud : de lourds problèmes pèsent aujourd'hui sur la vie des peuples indiens de Guyane et des Noirs réfugiés

Or de lourds problèmes pèsent aujourd'hui sur la vie des peuples indiens de Guyane et des Noirs réfugiés (descendants d'esclaves fugitifs des plantations qui avaient reconstitué en forêt des sociétés autonomes, hors du monde colonial). Ces problèmes se posent principalement dans trois domaines : la propriété et la gestion foncières, la santé et le statut des territoires du sud du département.

Les droits coutumiers collectifs traditionnels partagés par les groupes locaux et de parenté sur les territoires de culture, de chasse, de pêche n'ont jamais été reconnus par le droit français. Le gouvernement envisage même une individualisation de la propriété des terres (voir *Le Monde* du 25 septembre) qui aboutirait, chez les Amérindiens et les Noirs réfugiés, à la rupture de leurs systèmes communautaires, à la disparition d'un mode d'exploitation qui, depuis des siècles, a préservé la forêt amazonienne en tenant compte de la fragilité de ses sols. Il faut, sur la question des droits coutumiers, aménager le droit français.

Le mercure utilisé par les orpailleurs constitue un énorme danger de pollution des rivières et de contamination des poissons consommés par les habitants. Les résultats d'une enquête menée parmi les populations guyanaises proches des zones d'orpaillage avaient déjà signalé dans le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (no 14, 1er avril 1997) de la direction générale de la santé du ministère des affaires sociales que des groupes de ces populations, consommatrices de poissons, pouvaient présenter « *des niveaux d'imprégnation proches des seuils toxiques* ».

Une controverse a éclaté à propos du projet de création d'un parc national dans la forêt guyanaise. Ce parc doit couvrir tout ou partie des territoires traditionnellement amérindiens qui sont leurs depuis des millénaires. La controverse concerne l'emplacement et les délimitations du parc, les activités qui y seraient autorisées, l'octroi, ou non, de concessions minières, notamment à des multinationales qui sont déjà sur les rangs, etc. Comment peut-on admettre que les Amérindiens, désignés par les autorités administratives ou politiques comme des « *populations locales* » sans spécificité, ne soient pas associés aux discussions du « *comité de pilotage* » chargé de mettre en œuvre le projet ?

Les Amérindiens de Guyane ont beau se mobiliser, les autorités françaises font la sourde oreille. Ainsi, une importante réunion d'Amérindiens et de Noirs réfugiés tenue au mois de juin 1998 dans un village indien wayana a débattu de ces problèmes, entre autres de la reconnaissance de leurs droits face au projet d'établissement du parc et de l'octroi de concessions minières à des compagnies. Aucune suite n'a été donnée à la résolution adoptée alors et transmise aux autorités par la Fédération des organisations amérindiennes de Guyane (FOAG). Pas davantage de réponse n'a été apportée à la lettre que la FOAG a écrite récemment au premier ministre au sujet de l'absence de mention des langues amérindiennes dans le rapport Poignant.

La situation des « *Indiens de la République* » a été trop longtemps occultée par ignorance, indifférence ou mépris. La France a reconnu, pour la Nouvelle-Calédonie, le traumatisme constitué par la domination coloniale et des actes politiques ont traduit dans les faits cette reconnaissance. S'agissant des Amérindiens de Guyane qui étaient soumis, il n'y a pas si longtemps, à une législation qui leur conférait un statut égal à celui de la flore et de la faune, la reconnaissance de droit reste largement à accomplir.

Les graves problèmes à résoudre concernent actuellement trois domaines ministériels : l'outre-mer, la santé, l'environnement, mais on ne pourrait admettre que les Amérindiens eux-mêmes ou les organisations qui les représentent en Guyane française continuent à être tenus à l'écart de décisions qui engagent leurs conditions d'existence et leur avenir.

Simone Dreyfus-Gamelon *est ethnologue américaniste, directrice d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, vice-présidente de Survival International/ France.*

La France et les services publics

par François Rachline

AUJOURD'HUI, la vision manichéenne d'un combat opposant services publics et marché est dépassée. Pas en théorie. En pratique. Et en France même ! A l'idéologie anglo-saxonne qui tend à prôner le tout-privé, notre pays oppose un véritable pragmatisme. Il a mis au point depuis longtemps un système de gestion des biens collectifs qui rend caduc le vieil antagonisme privé-public. Nous semblons toujours l'ignorer, alors même que de nombreux pays dans le monde le découvrent et l'adoptent peu ou prou.

L'expression « *service public à la française* » exprime d'ailleurs à elle seule un contresens historique : le système français se caractérise, depuis des siècles, par l'appel à de nombreuses formes de collaboration entre la puissance publique et des acteurs économiques très souvent privés. De ce fait, le débat sur les services publics souffre d'une véritable ambiguïté. Beaucoup continuent de penser que le public et le privé sont inconciliables. Le premier serait le lieu d'exercice de la moralité économique ; le second l'espace quelque peu cynique du marché. D'un côté se trouverait la garantie de l'égalité des citoyens pour l'accès à certains biens essentiels comme l'électricité ou le transport ferroviaire ; de l'autre régnerait la loi d'airain du profit et de la rémunération des actionnaires. La réalité ne se laisse pourtant pas réduire aussi facilement.

Il existe des entreprises publiques profitables (EDF), et d'autres (SNCF) dont les milliards de pertes sont loin d'être épongés. Ces entreprises, encore monopolistes, offrent des services industriels et commerciaux intitulés « *publics* ». Par déduction hâtive, beaucoup croient qu'une entreprise publique détenant un monopole rend obligatoirement un service public. Ce raisonnement est très dangereux. Il oublie que de nombreuses entreprises à capitaux publics se trouvent en concurrence et produisent des biens et des services qui ne relèvent pas du « *service public* » (Air France, Renault, le Crédit lyonnais...). Il occulte le fait qu'une entreprise publique peut perdre son monopole sans pour autant cesser de remplir des missions de « *service public* », c'est-à-dire des obligations nationales spécifiques : c'est notamment le cas de France Télécom.

Enfin, il confond « *service public* » et services rendus à une collectivité. Or, en France, 75 % de la distribution d'eau, 80 % du traitement des ordures ménagères, 90 % des transports urbains et interurbains, 87 % du chauffage urbain, 70 % des pompes funèbres, 68 % de l'enlèvement des ordures ménagères et 60 % des parcs de stationnement sont réalisés par des entreprises privées. La notion de « *service public* » n'exige donc pas l'existence d'une entreprise monopolistique à capitaux publics. Il faut cesser d'entretenir la confusion entre celui qui décide, celui qui réalise et celui qui arbitre.

Du côté de la décision se trouve la collectivité, qui doit offrir des services à ses résidents, au niveau d'une commune, d'une ville, d'une région, d'un pays ou de l'Union européenne. Du côté de l'opération, se rangent les firmes, dont le statut juridique et la propriété du capital peuvent largement différer. S'y côtoient entreprises privées, publiques et sociétés d'économie mixte. La régulation est le troisième pôle. Organiser la rencontre entre la souveraineté et l'opérateur suppose l'existence de règles fermes pour assurer la réalisation de certains grands principes, notamment la concurrence.

Un peu comme dans l'ordre politique ou institutionnel, la démocratie économique doit donc elle aussi s'appuyer sur une séparation des pouvoirs. La collectivité décide, l'opérateur agit, le régulateur contrôle. Cette articulation marque nettement les frontières entre les différents protagonistes. Celui qui définit une politique et arrête des décisions d'intérêt national (aménagement du territoire, par exemple) ou local (infrastructures de développement) confie à celui qui opère le soin de les mettre en œuvre, mais aussi de rendre des comptes. Celui qui contrôle vérifie la conformité aux règles, le respect des engagements ; il peut aller jusqu'à intervenir dans la détermination des prix.

Cette structure ternaire s'incarne dans l'idée de « *délégation* » : une organisation par laquelle une autorité publique concède à une entreprise (un « *opérateur* ») le soin de produire et de distribuer des services à une collectivité. L'autorité qui délègue dispose du choix de l'opérateur, conserve son droit de regard en permanence et peut décider de ne pas reconduire le contrat à l'échéance si elle n'est pas satisfaite des services rendus, c'est-à-dire si les utilisateurs sont mécontents. En cela, le système est l'équivalent dans l'ordre économique de ce qu'est l'élection dans l'ordre politique : pluralité de candidatures, attribution d'un droit exclusif de gestion pour une période donnée, contrôle de l'exercice du mandat, renouvellement du contrat ou non à l'échéance.

La démocratie économique doit elle aussi s'appuyer sur une séparation des pouvoirs. La collectivité décide, l'opérateur agit, le régulateur contrôle

A l'antique relation binaire entre public et privé se substitue alors une nouvelle relation, ternaire. A condition, bien entendu, que la régulation soit indépendante, et du pouvoir de décision, et de la puissance d'action. De telles autorités se développent un peu partout dans le monde et en France, où, par exemple, le projet de loi sur l'électricité propose de créer une telle institution. Ce mouvement témoigne, sur le fond, de la dissociation progressive des fonctions : une chose est de déterminer une priorité politique (par exemple, l'indépendance énergétique du pays), une autre de produire et de distribuer de l'électricité, une autre encore de s'assurer des bonnes pratiques concurrentielles.

Le système français représente ainsi une vieille nouveauté trop souvent méconnue. Entrée dans les faits depuis fort longtemps (Colbert utilisait déjà des entrepreneurs privés pour moderniser la marine royale), la gestion déléguée à la française conduit la Banque mondiale, dans son rapport de 1994, à en traiter comme d'un « *modèle* ». L'Union européenne va aujourd'hui de plus en plus dans ce sens. Les vrais services publics « *à la française* » sont ceux qui témoignent d'un accord négocié entre la puissance publique (quel que soit le niveau territorial auquel on se situe) et un opérateur (privé ou public et parfois mixte), l'ensemble étant contrôlé par une autorité régulatrice. Cette logique s'appuie sur un démarquage strict entre le public et le privé, afin de ne pas mélanger les genres, dont la confusion est le plus souvent cause de corruption. Certes, des affaires ont pu noircir le partenariat privé-public, mais faut-il condamner la réussite de la gestion déléguée au nom de la lutte contre la corruption, ou condamner la corruption au nom du soutien à la réussite ?

Quoique ancien, le système français n'est pas encore définitivement stabilisé. Il est possible de l'améliorer afin qu'il parvienne à combiner au mieux éthique et efficacité, à quoi il aspire, car il témoigne d'une organisation des rapports entre public et privé qui va très au-delà du tout-Etat et du tout-marché. Il préfigure aussi peut-être ce que pourrait être un capitalisme bien tempéré, au sein duquel le combat entre public et privé aurait laissé place au contrat.

François Rachline *est économiste (IEP-Paris et université Paris-X).*

Fin du jacobinisme électoral ? *par Hugues Portelli*

CES AFFRONTEMENTS qui secouent depuis mars 1998 le conseil régional de Rhône-Alpes ne se limitent pas à la seule question des rapports entre droite traditionnelle et extrême droite. Ils sont aussi et peut-être surtout la conséquence du choix fait lors de la composition des listes patronnées par Charles Millon. Soucieux d'échapper aux oukases des états-majors parisiens, il avait puisé largement dans la société civile de sa région, ce qui lui a permis, au lendemain des élections, de pouvoir disposer d'une large autonomie tactique.

Elle a permis l'alliance avec le Front national, malgré l'hostilité des directions nationales du RPR et de l'UDF. Elle permet maintenant à la minorité centriste de son groupe d'échapper tout autant aux directives parisiennes et d'être portée à la tête de la région avec l'appui de la gauche.

Ce type de situation se multipliera dans les années à venir, dans la mesure où les liens se distendent entre les différents niveaux de pouvoir et où le centralisme n'a plus les moyens d'imposer une stratégie uniforme pour l'ensemble des compétitions politiques. D'un niveau à l'autre (Europe, Etat, région, département, commune), les compétences exercées, et donc les enjeux, ne sont pas les mêmes et les clivages ne se juxtaposent pas : l'opposition entre fédéralistes et souverainistes sur l'Europe ne recoupe pas celle entre libéraux-conservateurs et sociaux-démocrates sur la vie nationale, entre régionalistes et jacobins dans la vie locale.

Il est parfaitement artificiel de faire entrer dans un même moule idéologique ces différents clivages, ce qui a conduit, par exemple pour les élections européennes, à des campagnes électorales fictives : ces dernières années, les différents partis de droite ont tenté de constituer une liste unique (1984, 1994) qui n'a duré que le temps du scrutin, puisque les élus se sont ensuite répartis entre trois formations européennes différentes (démocrates-chrétiens, libéraux et gaullistes) durant leurs cinq années de mandat.

La différence de mode de scrutin contribue aussi à creuser les différences : le scrutin majoritaire des élections législatives et cantonales permet la constitution de blocs de gauche et de droite compacts. Le scrutin proportionnel des régionales favorise, à l'inverse, l'émergence des formations anti-système (extrême gauche, écologistes, extrême droite), qui diversifie les possibilités d'alliance en fonction des rapports de forces et des traditions locales : les écologistes, les chasseurs, l'extrême droite régionaliste (comme en Alsace) ou nationale peuvent ainsi fournir l'appoint indispensable aux partis traditionnels.

Le développement progressif du non-cumul des mandats, en favorisant la constitution de carrières politiques diversifiées et donc de systèmes politiques autonomes, devrait accélérer cette différenciation des stratégies et des alliances.

Face à cet éclatement du système de décision et de représentation, les partis traditionnels auront toujours plus de difficulté à imposer une stratégie uniforme. Leur tentative de nationaliser les enjeux et les scrutins, constante sous la Ve République, a connu son apogée au début des années 80, avec l'enrôlement des élus dans les grands partis, l'érosion des « divers » gauche ou droite, et l'imposition d'une discipline d'alliance fatale aux « troisièmes forces » de la IVe et des débuts de la Ve. Le développement parallèle de la construction européenne et de la décentralisation rend cet effort toujours plus difficile, comme en témoigne la multiplication des dissidences (avant ou après l'élection) des élus locaux. La transformation des élections en référendums pour ou contre le gouvernement du moment (si celui-ci est particulièrement impopulaire) reste la dernière tactique encore efficace de « nationalisation » du scrutin.

La diversification des systèmes politiques – européen, national et locaux – constitue en tout cas un défi difficile pour les partis. Ceux-ci doivent inventer un nouveau type de fonctionnement interne, lui aussi décentralisé, qui combine unité culturelle et programmatique et autonomie de gestion des situations politiques. C'est le système qui prévaut en Allemagne fédérale, par exemple.

Encore faut-il que cette décentralisation n'évolue pas vers une formule notabiliaire à la française, où la faiblesse traditionnelle des partis favorise l'indépendance des notables locaux et la constitution d'alliances purement opportunistes, reposant sur le débauchage (le « transformisme » à l'italienne), voire sur des accords avec des formations non démocratiques. L'exemple de l'UDF, incapable d'imposer en 1998 une éthique politique à ses élus prêts à pactiser avec l'extrême droite, montre ce à quoi une certaine forme de décentralisation de la décision, voulue ou subie, peut conduire.

La recomposition territoriale et décisionnelle des structures partisanes ne peut donc qu'accompagner la recomposition des structures institutionnelles. Favorisée par la fin progressive du jacobinisme électoral, elle peut conduire au meilleur – l'émergence d'une vie politique adaptée aux réalités locales plutôt qu'aux schémas tactiques élaborés par les appareils partisans – mais aussi au pire : la généralisation du clientélisme et du cynisme politique.

Hugues Portelli *est professeur de science politique à l'université Paris-II.*

Noir miroir du 18 janvier *par Max Gallo*

DIX-HUIT JANVIER 1999 ! Mon beau miroir ! On se souviendra de cette date. L'euro vagissant s'y mire entouré de Rois mages qui déposent dans son berceau les promesses : croissance, emploi, unité politique. Quel merveilleux enfant ! Et ce jour-là, comme un autre cadeau, le Congrès – députés et sénateurs – réuni à Versailles votera la révision de la Constitution nécessaire à l'adoption du traité d'Amsterdam !

Dix-huit janvier ! Mon beau miroir !

Quelque chose grimace pourtant au fond. Quelle est cette sorcière ? Cette vieille édentée qui s'appelle l'histoire nationale ? Cette perverse, cette rouée, cette criminelle, cette empêcheuse de chanter en chœur, comme des anges, l'*Hymne à la joie* ?

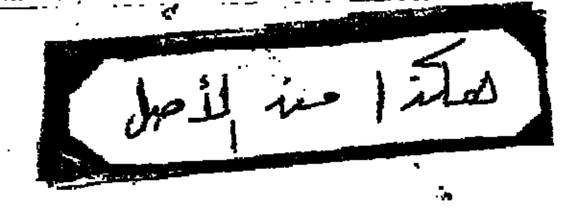
Pourquoi vient-elle troubler avec sa satanée mémoire et ses vieilles estampes tachées de sang, de douleur et d'humiliations, la grande fête de ce 18 janvier ?

Pourquoi vient-elle ternir ce miroir ?

Car un 18 janvier – mais qui sait encore cela chez ces superbes constructeurs d'Europe qui imaginent qu'ils peuvent, en tapotant sur un clavier d'ordinateur, effacer la mémoire des peuples et convertir les nations européennes en Euroland ! – donc, un 18 janvier, à Versailles aussi dans la Galerie des glaces, devant un parterre de généraux prussiens, de princes allemands casqués et bottés, fut proclamé le Reich et acclamé l'empereur d'Allemagne.

Mon noir miroir du 18 janvier 1871 : la France était vaincue, amputée, Paris assiégé. Quelle grimace ! Quelle fêlure symbolique dans notre beau 18 janvier 1999. Fermons les yeux, n'est-ce pas ? Et chantons.

Max Gallo *est écrivain et historien.*



Les quatre scénarios de l'après-euro

Quelques jours après le lancement de l'euro, une équipe indépendante d'économistes, celle de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), animée par son directeur, Jean-Paul Fitoussi, publie, pour la première fois, un *Rapport sur l'état de l'Union européenne*. Considérant qu'avec la monnaie unique « *jamais l'Europe n'avait connu mutation aussi radicale* », ils jugent plus nécessaire que jamais d'ouvrir le débat. *Le Monde* publie des extraits de ce premier rapport

C'EST aujourd'hui que se conçoivent les politiques pour les années à venir, c'est-à-dire pour l'après-euro. Cette constatation d'évidence ne paraît cependant susciter aucune interrogation, aucun débat. Comme si l'euro ne changeait rien à la conception des politiques économiques. La monnaie unique est un instrument, non une fin en soi, et la façon dont cet instrument sera utilisé sera déterminante pour l'avenir des pays européens (...)

Pourquoi (alors) fait-on silence sur les politiques que l'on mettra en œuvre ? C'est que les règles de conduite, d'ores et déjà adoptées pour l'après-euro, interdisent de fait d'utiliser les instruments de la politique économique pour combattre le chômage (...).

Le système européen de banques centrales constituera très probablement l'autorité monétaire la plus indépendante du monde et le pacte de stabilité l'une des limitations les plus contraignantes au pouvoir des gouvernements pour financer leurs dépenses par l'emprunt. Sans instance centrale de coordination et de décision, les gouvernements des pays européens seront alors comme des collectivités locales jouissant des seules libertés que permet la gestion comptable. Ces règles, selon qu'on les considère comme exhaustives ou non, comme manipulables ou non, peuvent s'appliquer à quatre modèles alternatifs différents de développement économique en Europe.

1. Le modèle de la séparation

Dans ce premier modèle, l'économie est considérée comme étant disjointe de la société et, comme les politiques sociales restent de compétence nationale, la société est à son tour disjointe de l'Europe. Une double séparation est ainsi accomplie – l'économie serait « hors société» et la société « hors l'Europe » (...). Le sommet européen de Luxembourg sur l'emploi fournit une illustration concrète de cette vision du monde : il y aurait un sommet économique et financier et un sommet sur l'emploi. Ce qui revient à dire que l'emploi serait un problème de société alors que la finance et l'activité économique constitueraient des problèmes techniques gérés indépendamment de la société (...).

La nouveauté, à Luxembourg, n'est pas tant qu'après deux décennies d'aggravation du chômage on songe enfin à organiser un sommet sur l'emploi, mais que c'est probablement la première fois que l'on aborde la question de l'emploi comme étant d'emblée distincte de la politique macroéconomique, c'est-à-dire des questions monétaires et budgétaires. L'emploi relèverait ainsi d'une autre discipline, que l'on pourrait qualifier d'« ingénierie sociale » et n'aurait que peu à voir avec les questions de croissance et d'activité économique. La mise en exergue, par les autorités européennes, des « meilleures pratiques » confirme cette évolution (...).

Il existe, il est vrai, une façon de réconcilier cette étrange conception avec la logique économique. Il suffit d'affirmer que le chômage n'est plus aujourd'hui, comme il le fut par le passé, la conséquence d'un dysfonctionnement de l'économie, mais la conséquence d'un problème d'inadaptation d'une partie de la population (...). Un exemple de ce type de conception est fourni par le « modèle hollandais », qui admet de considérer 10 % de la population active comme handicapée. Mais, d'une façon ou d'une autre, cette logique est déjà à l'œuvre dans les principaux pays européens, comme en témoigne le bas niveau de leur taux d'emploi. A une autre époque on aurait qualifié de telles situations de chômage déguisé.

2. Le modèle libéral pris au mot

Le modèle de la séparation, dominant aujourd'hui, est pourtant instable. Même s'il s'accommode de l'exclusion, il reste un modèle solidaire, et donc coûteux en termes de prélèvements obligatoires (...). C'est pourquoi le programme européen pourrait trouver une autre légitimation, plus positive, et qui paraît à terme la plus probable : le choix d'un modèle libéral de société. L'effondrement du mur de Berlin a institué le modèle américain en référence universelle. Les Etats-Unis ne montrent-ils pas l'exemple des performances que peut accomplir une économie libérale ? (...) Ce que montre l'exemple des Etats-Unis, c'est surtout que la société américaine ne tolère pas le chômage. Qu'en complète opposition avec l'Europe les gouvernements américains utilisent massivement tous les instruments de la politique économique (budgétaire, monétaire et de change) chaque fois que l'essoufflement de la croissance fait remonter le chômage (...).

Les gouvernements américains n'ont jamais renoncé à leur responsabilité en matière de régulation macroéconomique. Leur libéralisme est limité à l'acceptation des inégalités de revenus, mais leur politique économique est des plus interventionnistes. Or c'est cette renonciation qu'entérinent les règles de conduite de la politique économique dans l'espace de la monnaie unique : pacte de stabilité (et de croissance) ; indépendance de la Banque centrale européenne ; absence de gouvernement économique (...).

Si les politiques monétaires continuent d'être conduites de main de fer, contraignant les gouvernements à persévérer dans l'ajustement budgétaire, la seule issue serait celle du « tout-structurel », ce qui d'ailleurs constitue la doctrine dominante aujourd'hui. Certes, pourrait-on dire, dans l'espace de la monnaie unique, les politiques structurelles nationales ont une efficacité redoutable. C'est que l'élasticité de la demande globale européenne par rapport aux prix sera forcément plus élevée qu'elle ne l'était dans un contexte de pluralité des monnaies (ses consommateurs européens pourront plus facilement comparer les prix, et les entreprises les coûts). Les stratégies nationales de compétitivité pourraient alors se révéler des plus payantes. La désinflation compétitive, la concurrence fiscale et sociale, et donc, à terme, la baisse des dépenses publiques et sociales, représentent des alternatives beaucoup plus crédibles que par le passé à des politiques d'expansion. Elles sont, de fait, des substituts aux stratégies de dévaluation compétitive (...).

A ce stade du raisonnement, on perçoit le côté paradoxal de la construction européenne. A la question : quelles politiques « nationales » seront favorisées par les règles du jeu qui accompagnent la mise en place de la monnaie unique ? Force est de répondre, si on devait en rester là, que ce seront les politiques non coopératives. Si on devait en rester là, c'est-à-dire si l'on n'établissait pas d'autres règles du jeu ayant pour effet d'empêcher une concurrence fiscale et sociale par le bas. Mais admettons qu'un code de bonne conduite fiscale et sociale soit adopté, avec le même caractère contraignant que le pacte de stabilité. Que restera-t-il alors comme marge de manœuvre aux gouvernements ? (...)

3. Le « retour de la souveraineté nationale »

Le troisième modèle est celui où les gouvernements nationaux mettent à profit les marges de manœuvre supplémentaires créées par l'euro. La monnaie unique contient en effet en germe le retour du politique, son relatif affranchissement par rapport à une tutelle des marchés financiers devenue trop exigeante (...). Le paradoxe est que le retour du politique que permet la monnaie unique se produit dans le contexte d'une idéologie dominante qui fait du marché le lieu de tous les dynamismes et de tous les pouvoirs. Cette contradiction entre une potentialité réelle et une idéologie explique très probablement le silence que l'on fait sur cette marge de manœuvre retrouvée, cette liberté accrue du politique de maîtriser l'avenir.

Il n'est que deux solutions au problème de la régulation globale en Europe : soit les pays disposent d'une grande liberté dans la conduite de leur politique budgétaire ; soit le budget européen devient suffisamment important pour permettre l'exercice d'une véritable politique fédérale

Plus encore, le paradoxe s'approfondit lorsque l'on constate que les gouvernements européens ont adopté des règles, le pacte de stabilité notamment, qui leur interdisent *de facto* d'utiliser, au moins pour un temps, leur pouvoir retrouvé. Comme s'ils avaient eu, à l'avance, peur d'être confrontés à leur propre liberté. Et elle est grande. Le taux d'intérêt à court terme redevient désormais une variable politique, plutôt qu'une donnée imposée par les marchés. Les contraintes extérieures « nationales » disparaissent, alors que la contrainte extérieure européenne est bien légère en raison de la faible ouverture de l'économie européenne. La politique budgétaire nationale retrouve, dans ces conditions, une efficacité maximale, dans la mesure où ses effets ne sont pas dissipés par une augmentation du taux d'intérêt national.

On comprend mal alors la logique du pacte de stabilité, qui, sous prétexte de protéger l'ensemble des pays des conséquences de la conduite irresponsable de l'un d'entre eux, les contraint de fait à renoncer à un bénéfice important, celui qui était associé jadis au principe de la locomotive (...).

4. Le modèle fédéraliste

Si les pays européens retrouvent une plus grande maîtrise de leur destin, c'est que la perte de souveraineté résultant du « fédéralisme monétaire » est plus que compensée par le gain résultant de l'affaiblissement de la tutelle des marchés. Le fonctionnement des marchés dans un système de change fixe, mais décentralisé, fut beaucoup plus attentatoire à la souveraineté nationale que ne pourra l'être la Banque centrale européenne. On pourrait y voir une ruse de l'histoire : le renoncement explicite à une part de souveraineté – l'abandon d'une liberté formelle – délivre d'un renoncement implicite à une liberté substantielle.

La marche obligée vers le fédéralisme, que certains dénoncent en raison de son caractère subreptice, n'a donc rien d'inéluctable. Elle n'est pas inscrite dans une espèce de transcendance de la construction européenne relativement à la volonté des nations. Elle doit, elle aussi, faire l'objet d'un choix délibéré, fondamentalement politique. Ce choix doit être débattu au regard des avantages que l'on accorde au fédéralisme (...).

Or, il n'est que deux solutions au problème de la régulation globale en Europe : soit les pays disposent d'une grande liberté dans la conduite de leur politique budgétaire ; soit le budget européen devient suffisamment important pour permettre l'exercice d'une véritable politique fédérale. La première voie semble bloquée par l'existence même du pacte de stabilité ; reste donc à imaginer le type d'action qui permettrait aux pays européens d'emprunter à terme la seconde.

Autrement, l'Europe serait une curieuse construction dans l'ordre du politique. L'exercice des souverainetés nationales est empêché non par des contraintes économiques, mais par des règles politiques décidées ensemble ; mais c'est au nom de la souveraineté nationale que l'on empêche une souveraineté fédérale d'émerger. Pour l'instant donc, apparemment, on assiste à un affaiblissement de toutes les formes de souveraineté. La construction politique est donc fondamentalement instable et il faudra bien y remédier d'abord par la « coordination » discrétionnaire des politiques économiques, ensuite, l'habitude étant prise, par la construction d'un échelon politique fédéral.

Des économies liées mais mal coordonnées

BIEN que le marché unique européen soit loin d'être achevé dans le détail microéconomique, sa réalité s'est pourtant matérialisée. La densité des interdépendances commerciales l'emporte sur tout autre facteur pour propager rapidement, d'un pays européen à l'autre, l'expansion ou le repli de l'activité. Depuis quelques années, les forces de différenciation des conjonctures nationales n'ont pas manqué et le rôle d'impulsion des retournements conjoncturels n'a pas été uniformément réparti : le couple franco-allemand a été à l'origine du repli européen en 1992-1993, et puis de la rechute de 1995-1996, les pays dévaluationnistes de la reprise de 1993-1994. Les petits pays ouverts sont souvent en avance dans la phase d'expansion qui s'affirme en 1997-1998. Mais la similarité renforcée des cycles européens, *via* l'intensification des effets de transmission commerciaux et les progrès de la convergence macroéconomique, fait que la synchronisation n'a guère besoin que de quelques mois pour l'emporter. Cette communauté cyclique ne se limite pas au « noyau dur » mais inclut des pays longtemps considérés comme étant à sa périphérie (l'Italie, la Finlande, la Suède).

La synchronisation conjoncturelle récente résulte de facteurs qui se sont progressivement mis en place – système monétaire européen, marché unique et convergence des politiques économiques, notamment budgétaires –, mais se cumulent désormais. Elle n'a pas suivi non plus une évolution parfaitement régulière. Après la coïncidence des récessions consécutives aux chocs pétroliers, elle était retombée à un niveau faible au milieu des années 80, lorsque les économies européennes affrontaient, dans le désordre, d'importantes vagues de restructurations. Si l'on s'en tient au couple franco-allemand, les cycles de ces deux pays sont fortement synchronisés, depuis les années 60 parce qu'ils répondent à des impulsions communes de demande interne et externe. C'est cependant la corrélation des demandes internes privées, de consommation et d'investissement, et non celle des demandes publiques, qui a contribué, jusqu'au début des années 90, à cette synchronisation (...).

L'Union européenne devrait prendre pleinement conscience que la croissance de son activité exerce sur le monde entier un effet expansif très proche de celui consécutif à une relance américaine

La synchronisation européenne est cependant loin d'être maîtrisée et coopérative. S'il arrive que l'Allemagne exerce sur ses partenaires des effets de transmission inverse – une expansion allemande ayant un impact partiellement restrictif sur ceux-ci, *via* les tensions engendrées sur les taux d'intérêt –, de tels effets sont dominés par le poids des interdépendances commerciales. Ni ces effets ni les réactions nationales, par la voie notamment de dépréciations monétaires comme en 1992-1993, ne suffisent désormais à différencier durablement les conjonctures. (...) La reconnaissance d'une communauté d'intérêts conjoncturels n'est de fait pas acquise au sein de l'Union. L'analyse et, plus encore, les choix politiques en restent encore trop distants.

La relation entre le cycle européen et le cycle américain est de nature duale. Elle fait jouer les effets d'entraînement exercés par l'économie américaine, mais aussi des effets d'éviction. Les premiers reposent sur la dynamique des échanges commerciaux et témoignent de la forte sensibilité de l'économie mondiale, et de l'Europe en particulier, à l'impulsion publique pratiquée par les Etats-Unis. Les seconds passent par la compétition entre les exportations américaines et européennes et par l'impact des asymétries financières sur les demandes privées de chacune des deux zones. La pondération entre ces deux types d'effets est affaire de circonstances, notamment sur le front des changes. Les effets d'éviction sont à la source des déphasages cycliques fréquents entre les Etats-Unis et l'Europe. L'accentuation de ces déphasages est nette depuis le début des années 80 une fois passés les chocs pétroliers qui ont suscité la coïncidence des récessions des deux côtés de l'Atlantique.

La désynchronisation croissante des mouvements conjoncturels des deux zones, américaine (plus largement anglo-saxonne) et européenne, est un phénomène ambivalent. En dépit de l'évidente homogénéisation de la conjoncture européenne, les effets de transmission négatif qu'exercent, *via* la formation des taux d'intérêt et de change, les Etats-Unis sur l'Europe continuent de jouer, et on ne saurait donc parler d'une indépendance accrue vis-à-vis des influences monétaires et financières en provenance des Etats-Unis. La trajectoire du dollar, au cours des années 90, est assez bien compréhensible lorsqu'on fait référence à la notion de « taux de change d'équilibre fondamental» : le cours du dollar, sous-évalué en regard de la parité des pouvoirs d'achat, permet aux Etats-Unis de réaliser effectivement leur croissance potentielle et de rendre acceptable aux investisseurs internationaux la détention de créances en dollars. L'expansion américaine absorbe pour partie les excédents d'épargne associés, en Europe et au Japon, au sous-emploi durable du potentiel productif. La désynchronisation réelle va de pair avec une synchronisation accentuée des mouvements de taux d'intérêt longs, au sein d'une économie financière internationale globalisée et polarisée, où les Etats-Unis, premier débiteur, restent le point fixe des créanciers internationaux.

La conjoncture des années 1995-1996 a de nouveau illustré la force de cette polarisation. La dépression européenne a laissé libre, pour s'investir à l'extérieur du continent, un excédent d'épargne nourri par le désendettement des agents privés et mobilisé par les banques européennes (...). Les Etats-Unis ont été largement bénéficiaires de l'abondance de liquidités libérées par les faibles occasions d'investissement en Europe, qu'elles aient pris directement le chemin de placements aux Etats-Unis ou qu'elles aient concouru au financement de zones en forte expansion et demandeuses de produits américains. Bien sûr, ces évolutions ne sont pas sans mécanismes correcteurs (...). Les « cycles de change » suscités par la recomposition périodique des patrimoines internationaux, dont les détenteurs n'ont pas de certitude sur les taux de change d'équilibre, participent à la régulation implicite des disparités cycliques.(...) Les reflux de capitaux en provenance des places asiatiques ont soutenu le dollar et contribué à la modération des taux d'intérêt dans l'ensemble des pays occidentaux.

La consistance affermie de l'espace conjoncturel européen est devenue un fait d'évidence, qui ne va pourtant pas sans paradoxe : les Européens ne maîtrisent pas vraiment la dynamique interne de cet espace et n'ont guère de prise sur les interactions internationales auxquelles il participe. Pris comme une unité, l'espace européen n'est guère plus ouvert à

★ Le choix des extraits et les titres sont de la rédaction.

l'échange international que ne le sont les Etats-Unis ou le Japon. Mais, à la différence de ces deux pays, il ne fait pas l'objet d'une gestion publique qui le traite comme tel. Le groupe Euro XI, qui rassemblera, aux fins de coordination de leurs politiques économiques, les pays membres de l'union monétaire, sera le cadre naturel de l'apprentissage d'une telle gestion. La coordination des actions budgétaires qu'il aura à organiser devrait équilibrer l'action monétaire de la BCE afin de parvenir à une gestion partagée du cycle européen.

La stabilisation conjoncturelle autour d'un sentier de croissance satisfaisant modifierait substantiellement et positivement la nature des anticipations des entreprises et des investisseurs, trop marquées encore par les soubresauts de la conjoncture européenne des années 90 : non seulement les anticipations des investisseurs européens, mais aussi celles des investisseurs extra-communautaires. L'attractivité exercée par l'Union européenne à l'égard des investisseurs externes s'était nettement renforcée de 1986 à 1990, pour faire place ensuite à un repli. La réussite du démarrage de l'union monétaire et sa bonne gestion conjoncturelle pourraient faire de nouveau de l'Europe une localisation privilégiée de l'investissement international, dans un contexte mondial très incertain. L'Union européenne devrait prendre pleinement conscience que la croissance de son activité exerce sur le monde entier un effet expansif très proche de celui consécutif à une relance américaine : prise comme un bloc, l'Union compte autant pour l'économie mondiale que les Etats-Unis. Et l'affirmation de cette puissance ne devrait pas laisser indifférents les entreprises et les investisseurs à vocation internationale.

Les politiques de l'emploi sont restées nationales

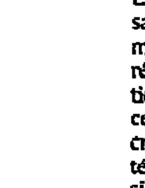
L'ANALYSE des remèdes prescrits par chacun des pays européens en matière de lutte contre le chômage montre qu'il n'y a pas de solution miracle. Toutefois, les pays qui réussissent à maîtriser le taux de chômage aux alentours de 6 % à 7 % sont ceux qui combinent au moins deux des quatre aspects mentionnés. Le premier aspect concerne l'exclusion volontaire de la population active de certaines catégories de personnes, comme les invalides aux Pays-Bas, les femmes, les jeunes et les préretraités au Royaume-Uni, en Autriche et en Belgique, et la formation des travailleurs, comme en Irlande et au Portugal. Le deuxième est la création d'emplois publics, telle que l'ont pratiquée la Grèce, le Portugal et l'Autriche. Le troisième est le mouvement de réduction du temps de travail, qui touche un grand nombre de pays européens, dont les pays scandinaves, les Pays-Bas, l'Allemagne et, tout récemment, la France et l'Italie. Le dernier aspect est relatif à la structure des économies européennes : les Pays-Bas, petite économie ouverte, ont tiré profit de la réunification allemande en 1990 du fait de la structure particulière de leurs exportations, d'une part, et de leurs liens privilégiés avec l'Allemagne, d'autre part.

L'impossible pacte de stabilité

LE pacte de stabilité et de croissance n'introduit ni solidarité ni prévention explicites face aux chocs pouvant affecter un membre de l'union monétaire (...). Il envisage des sanctions envers les pays s'écartant des normes budgétaires, sans définir les principes d'action collective qui les aideraient à prévenir et à résorber leurs déséquilibres autrement que par une correction nationale solitaire et coûteuse. Peut-on raisonnablement envisager un fonctionnement viable de l'Union européenne sur la base de telles règles d'action pseudo-constitutionnelles ? Si ces règles viennent à être perçues comme trop contraignantes par certains pays, ceux-ci risquent d'être tout simplement incités à les contourner en trichant, ou à s'en émanciper brutalement.

Certes, le pacte énonce des seuils, permettant d'apprécier la gravité d'une récession nationale et d'éviter en conséquence les sanctions au pays qui la subit. Les clauses concernant le caractère exceptionnel des situations et le caractère temporaire des déficits correspondants laissent de la place à une interprétation négociée. L'opposition entre l'automaticité de règles numériques qui ont le mérite de la clarté et la souplesse de jugements circonstanciés, susceptibles de fonder des décisions discrétionnaires, s'en trouve amoindrie. Il est difficile, en effet, de définir des règles adaptées à toutes les situations : comment traiter par exemple une récession qui, sans être instantanément violente, dure suffisamment longtemps pour creuser cumulativement les déficits publics ? Enfin, la contrainte exercée par le pacte est différente selon que l'économie européenne connaît un régime de croisière où les budgets publics sont équilibrés, ce qui laisse une marge appréciable pour faire face aux accidents conjoncturels, ou que le niveau initial des déficits les laisse au voisinage de la borne supérieure prévue par le pacte, ce qui inhibe le caractère actif de la politique budgétaire.

Même en appréciant aussi prudemment le dispositif du pacte de stabilité, il est difficile de le considérer autrement que comme un garde-fou minimal contre les risques de laxisme des politiques budgétaires nationales et comme une assurance donnée à cet égard à la Banque centrale européenne (BCE), dont les missions propres sont ainsi reconnues comme prioritaires dans le jeu des instances européennes. La légitimité du Conseil de l'euro, sa capacité à impulser la coordination positive des politiques budgétaires et à équilibrer l'action monétaire de la BCE sont encore en question. Le pacte ne choisit pas entre différents modes d'organisation budgétaire envisageables pour l'Union européenne, celui d'une autonomie retrouvée de politiques budgétaires nationales prenant en charge les problèmes spécifiques des pays ou celui, polaire, d'un fédéralisme budgétaire organisant la solidarité mutuelle. Alors que les politiques budgétaires se libèrent potentiellement, avec l'union monétaire, de la contrainte extérieure (l'Europe est collectivement une zone assez fermée), la liberté effective de ces politiques apparaît au contraire davantage entravée. La crainte des effets externes négatifs qu'exerceraient les laxismes budgétaires nationaux sur la qualité de la monnaie européenne prend le dessus. L'union monétaire substitue une contrainte directe de compétitivité et de rentabilité à la contrainte de change sur les producteurs nationaux. Il en découlera un mouvement de restructurations et de reconversions, une allocation des ressources plus concurrentielle au sein de l'espace européen. Il est peu probable que ces évolutions puissent être convenablement gérées sans que la souveraineté limitée des politiques budgétaires nationales soit relayée par une action budgétaire européenne plus consistante.



D. R.

Professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Paul Fitoussi préside l'Observatoire français des conjonctures économiques. Secrétaire général de l'Association internationale des sciences économiques, il a enseigné dans de nombreuses facultés étrangères. Ayant notamment travaillé sur les théories du chômage, de l'inflation et le rôle des politiques économiques, il a publié de nombreux ouvrages, dont les plus récents sont *Le Débat interdit : monnaie, Europe, pauvreté* (1995) et, avec Pierre Rosanvallon, *Le Nouvel Age des inégalités* (1996). Jean-Paul Fitoussi est éditorialiste associé du *Monde*.

★ *Rapport sur l'état de l'Union européenne* (1999), de Jean-Paul Fitoussi, avec Catherine Bruno, Jérôme Creel, Alexis Dantec, Pascal Delisle, Jacky Fayolle, Catherine Fuss, Réjane Hugounenq, Jacques Le Cacheux, Catherine Mathieu et Frédéric Zumer. Ed. Fayard - Presses de Sciences po., 257 p., 138 F.

Il n'y a pas de marché européen du travail

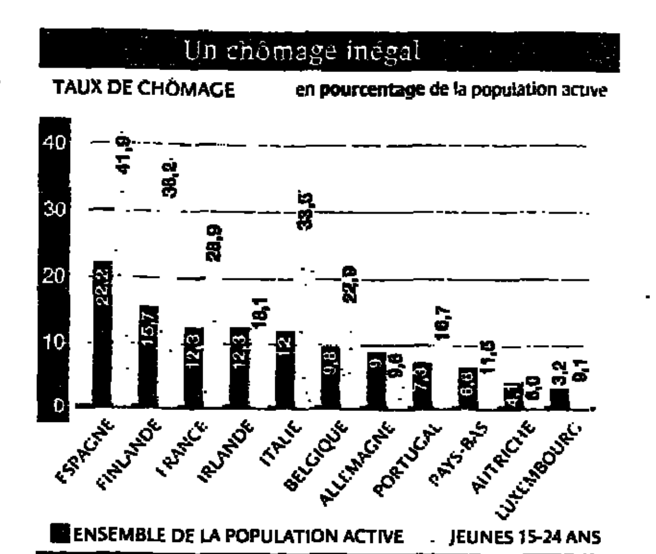
A la veille de l'unification monétaire européenne, on ne peut pas parler d'un marché du travail en Europe car la mobilité de la main-d'œuvre est très faible dans l'Union européenne : en 1997, seulement 1,7 % des actifs de l'Union résident dans un Etat membre différent de leur Etat d'origine.

Pourtant la libre circulation du travail est effective depuis le début des années 70 au sein de la Communauté européenne. Elle est d'ailleurs favorisée par les procédures de reconnaissance mutuelle des diplômes. Mais le principal obstacle demeure celui des langues. De fait, la mobilité du travail est très réduite à l'intérieur de l'Union. C'est là une différence essentielle avec d'autres espaces intégrés, les Etats-Unis par exemple, ce qui obère la capacité de l'Union à faire face à des chocs macroéconomiques spécifiquement nationaux. En effet, la mobilité du travail des régions en difficulté vers les régions en expansion est un des moyens de limiter les effets des chocs macroéconomiques spécifiques sur le chômage.

Malgré cette faible mobilité du travail, l'évolution des marchés du travail à long terme comporte de nombreuses tendances communes : la féminisation de la population active ; la tertiarisation de l'emploi ; le ralentissement de la productivité du travail ; une segmentation du marché du travail et un chômage élevé et persistant.

Dans tous les pays d'Europe, on peut observer une féminisation rapide de la population active. Toutefois, le taux d'activité général de la population en âge de travailler a peu varié au cours des vingt dernières années. Cela résulte d'un double mouvement d'augmentation des taux d'activité féminins et de la réduction de la durée de vie active. Pour autant, il subsiste des différences entre les femmes grecques, luxembourgeoises et irlandaises, dont le taux d'activité, entre vingt-cinq et quarante-neuf ans, n'excède pas 60 %, et les Danoises, dont le taux d'activité avoisine 90 %. La réduction de la durée de vie active est due à l'allongement de la scolarité chez les jeunes et à la diminution de l'âge moyen de départ à la retraite.

La tertiarisation de l'emploi est aussi une caractéristique commune des pays européens, ainsi qu'une tendance à la division du marché du travail entre un secteur d'emplois précaires et un secteur d'emplois stables, tendance qu'il est cependant difficile de mettre en évidence. Il est indéniable qu'il y a eu un accroissement d'emplois à durée déterminée : en 1996, près de 40 % des salariés espagnols ont un contrat de travail à durée déterminée (Eurostat, 1998), alors que, dans les autres pays européens, ce pourcentage n'excède pas 20 % de l'ensemble des salariés hommes et femmes. Un tiers des contrats à durée déterminée en 1996 l'est pour une durée de sept à douze mois.



Cette évolution va de pair avec un fort mouvement de désyndicalisation : le pays le plus touché est la France, dont le taux de syndicalisation a chuté de 23 % en 1975 à moins de 10 % en 1997.

Le chômage touche tous les pays européens et exerce un poids sur les salaires, y compris ceux des travailleurs appartenant au secteur d'emplois stables. Il entraîne par conséquent un ralentissement de la progression de la rémunération des salariés, notamment dans le secteur privé. La croissance de la productivité du travail, quant à elle, connaît un net ralentissement depuis les années 80. Parmi les pays à plus forte chute du taux de croissance de la productivité du travail, on trouve l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et l'Italie.

Malgré l'existence de tendances communes aux marchés du travail européens, leur fonctionnement comporte des particularités marquées. Par exemple, le Portugal et l'Irlande sont des pays à forts mouvements de population. De même, les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande sont des économies très ouvertes sur le reste du monde ; cette ouverture sur l'extérieur est un des déterminants du fonctionnement du marché du travail. L'hétérogénéité des marchés du travail européens reste donc forte.

La locomotive allemande en crise

L'HÉTÉROGÉNÉITÉ structurelle des membres fondateurs de l'union monétaire reste forte, comme le montre la persistance des écarts de prix depuis une dizaine d'années, qui révèle des différences durables de productivité. Les niveaux de développement, appréciés par le revenu par habitant, vont du simple au double et les rattrapages manifestent des succès inégaux. L'Espagne, l'Italie et le Portugal, dont la participation à l'union monétaire est restée longtemps incertaine, ont de bonnes raisons pour se réjouir de cette participation. Leur accès aux marchés, aux capitaux et aux technologies de l'espace européen s'en trouvera facilité, car il ne sera plus troublé par l'incertitude pesant sur les taux de change. L'abandon de l'instrument du change incitera les entreprises de ces pays à poursuivre leur modernisation. La crédibilité de l'euro, si elle est garantie, bénéficiera à la politique économique de ces pays, alors qu'ils ont pu souffrir auparavant de mouvements erratiques dans la confiance qui était accordée à leur monnaie. (...) Dans le bilan positif qu'escomptent ces pays de leur participation à l'union monétaire, ces avantages pèsent lourd. Mais ils ne devraient pas masquer les contraintes nouvelles qu'ils auront à assumer : le taux de change ne sera plus à leur disposition pour corriger des déséquilibres qui leur seraient propres. Le fait que l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Irlande aussi, disposent, au lancement de l'union monétaire, d'un avantage substantiel de compétitivité aide certes à la viabilité de leur participation. Mais ce n'est pas là un avantage définitivement acquis, compte tenu de l'effort de restauration de leur compétitivité engagé par les autres pays, et spécialement l'Allemagne.

Le positionnement concurrentiel de l'économie allemande est un paramètre-clé de l'allure que prendra la compétition intraeuropéenne au sein de l'union monétaire. Les années 90 ont vu une oscillation ample et brutale de la compétitivité des coûts et des prix allemands. Il est évidemment tentant de rattacher cette oscillation à l'impact de l'unification allemande : aussi prononcé soit-il, cet impact resterait transitoire, si bien qu'une fois son absorption réalisée la compétitivité allemande redeviendrait normale. On peut cependant se demander si, dans la foulée des symptômes déjà perceptibles dans les années 80, l'économie allemande n'est pas confrontée à des mutations plus fondamentales, plus lentes aussi, de son insertion internationale, sur lesquelles vient se greffer la difficile gestion de l'unification. Auquel cas, le devenir de ces mutations influencera aussi bien la compétitivité collective de l'Europe que celui des tensions concurrentielles intraeuropéennes.

La banalisation libérale de l'économie allemande pourrait découler de l'actuelle priorité à l'unification de l'espace européen par le marché

La compétitivité du modèle allemand, fondée sur une spécialisation privilégiant les biens d'équipement classiques des entreprises et des ménages, était dépendante d'un certain type de croissance internationale. Lorsque les pays de l'OCDE rattrapaient la frontière technologique américaine par une croissance intensive en capital, l'Allemagne retirait un bénéfice maximal de sa spécialisation et ses exportations étaient très sensibles à l'expansion de ses partenaires. Le ralentissement structurel de la croissance des pays de l'OCDE, l'achèvement ou l'arrêt du rattrapage sur les Etats-Unis et l'évolution de la nature des investissements, plus immatériels, ont altéré l'insertion internationale de l'économie allemande : le prix élevé, qui était la reconnaissance d'une qualité spécifique des produits allemands, est devenu le révélateur d'un excès de coûts dans le cadre d'une nouvelle structure concurrentielle, où le rythme et la diffusion des innovations menacent les primes de qualité allemandes. Entre la fin des années 70 et le milieu des années 90, le niveau de la productivité du travail de l'industrie germanique a plafonné quand il est comparé à une référence américaine qu'il ne parvient pas à atteindre.

Les règles de convergence européenne, en forçant l'adaptation des pays européens aux nouvelles conditions concurrentielles, ont révélé la montée de la vulnérabilité allemande au cœur même de l'ensemble européen. Les évolutions du commerce bilatéral franco-allemand, depuis quelques années, en portent témoignage, surtout s'agissant de deux pays dont les gestions monétaires et les mouvements conjoncturels sont désormais étroitement couplés : le redressement du solde bilatéral au profit de la France révèle une tendance, qui ne peut être réduite à l'impact des mouvements de changes ou des décalages conjoncturels. La politique de désinflation compétitive menée en France a été à l'origine d'une amélioration durable de la compétitivité française vis-à-vis de l'Allemagne. Plus concurrencée, l'Allemagne a cherché à s'adapter par la maîtrise d'un marché intérieur élargi et l'exploration des nouveaux débouchés est-européens, où elle a pris une large avance. La reprise, depuis 1995, des investissements directs à l'étranger, participe à cet effort.

Ces évolutions ne pouvaient pas être sans effets importants sur le rôle international de l'Allemagne et sa régulation interne. Il lui est devenu plus difficile de jouer la locomotive de la croissance européenne, alors que son leadership monétaire et la domination du mark tendaient à lui conférer encore cette responsabilité. L'industrie allemande a dû affronter, dans les dernières années, une vague de restructurations, avec des suppressions d'emplois d'ampleur inédite, au point d'ébranler le modèle social du pays. Le destin des Länder orientaux n'a pas encore échappé au schéma du Mezzogiorno, la constitution d'un véritable tissu économique et la viabilité d'entreprises privées indépendantes s'y avèrent suffisamment difficiles pour handicaper l'émergence d'une capacité autonome d'accumulation.

Ce sont là des questions qui intéressent au plus haut point les autres Européens, car leur traitement ne sera pas sans influencer le destin collectif de l'Europe. La banalisation libérale de l'économie allemande, soit, plus crûment, l'abandon de l'économie sociale de marché, pourrait découler de l'actuelle priorité à l'unification de l'espace européen par le marché. Mais, ce faisant, c'est aussi la spécificité allemande au sein de l'Union européenne qui s'en trouverait altérée, alors même que cette spécificité participait au rôle d'ancrage assumé par le deutsche mark. Jusqu'à présent, l'Allemagne s'est caractérisée par une meilleure reconnaissance matérielle et culturelle du travail salarié, spécialement dans l'industrie.

La résonance entre la stabilité économique et la force du mark a été au cœur du consensus interne sur les vertus du modèle allemand et de son pouvoir d'attraction externe. La fermeté de la Bundesbank sur l'objectif de formation des prix a participé à la clarté et à la solidité du contrat social et salarial, en garantissant la valeur de la monnaie nationale. Les syndicalistes et les patrons se sont fondamentalement entendus sur le bien-fondé d'une telle gestion. Mais le modèle allemand, confronté à des contraintes inédites, subit aujourd'hui une altération notable : la stabilité du contrat social devient un objectif second par rapport à celui de la stabilité des prix et de la valeur externe de la monnaie. Les accords des dernières années entre partenaires sociaux indiquent une inflexion vers la flexibilisation de la relation salariale.

La conséquence pour l'union monétaire européenne, c'est le risque de domination du principe de gestion monétaire sans la contrepartie d'un contrat social qui permette la reconnaissance de l'euro comme un véritable bien collectif. La Banque centrale européenne sera calquée sur la Bundesbank, mais l'Europe sociale sera bien loin du contrat social allemand, lui-même menacé. Les timides esquisses de l'Europe sociale ne sont pas encore à même de prendre le relais de modèles nationaux fragilisés. La question ainsi posée aux Européens peut néanmoins être énoncée sur un mode positif : comment passer d'une suprématie économique allemande, de fait contestée désormais, à un espace européen plus équilibré, sans qu'il s'agisse d'une simple banalisation par le marché ? Comment fonder la croissance européenne, non pas sur une locomotive introuvable, mais sur la mobilisation des gains procurés par une intégration accrue et une meilleure coopération ?

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

L'euro n'est pas l'Europe

APRÈS l'économie, la politique – enfin ! Après le lancement, réussi, de la monnaie unique le 1er janvier, la crise qui vient d'opposer, à Strasbourg, le Parlement à la Commission constitue, paradoxalement, une nouvelle étape sur le long chemin de l'intégration européenne, étape dont on ne peut que se réjouir. L'Europe souffre d'une insuffisance de démocratie – les Britanniques ne sont pas les seuls à s'en plaindre ; la rébellion de l'Assemblée de Strasbourg face aux bureaux de Bruxelles va modifier les équilibres entre institutions et marque un réveil démocratique.

Strasbourg n'a certes pas censuré Bruxelles : jeudi, les eurodéputés ont reculé, in extremis, devant une telle audace. Il a fallu que le président de la Commission, Jacques Santer, mette sa démission dans la balance et que celui de l'Union, le chancelier allemand, Gerhard Schröder, rappelle à l'ordre ses amis députés sociaux-démocrates pour sauver les vingt commissaires. Plutôt que de s'en charger eux-mêmes, les parlementaires strasbourgeois ont décidé de confier à un *« comité des sages »* la tutelle de Bruxelles. Il n'en reste pas moins qu'en réagissant, le Parlement européen s'est affirmé. Composé d'élus au suffrage universel direct et porteur, à ce titre, de la principale des légitimités démocratiques, le Parlement européen existe enfin et vient de le prouver. Il serait souhaitable qu'il existe davantage encore.

Si la « commission Santer » a sauvé sa peau – son mandat s'achève le 6 janvier 2000 –, elle s'en trouve néanmoins fortement affaiblie. Ce que les parlementaires ont voulu sanctionner – et on ne peut que les approuver –, ce ne sont pas essentiellement les irrégularités et fraudes relevées ici ou là dans la gestion et le fonctionnement de l'administration bruxelloise. Ce ne sont pas non plus les méthodes parfois peu transparentes des commissaires et de leurs équipes. C'est, bien plus, le maigre bilan politique de la Commission. Certes, l'équipe de M. Santer a plutôt bien géré la mise en place de l'euro, déjà bien engagée par l'équipe précédente. Souffrant à la fois d'une absence de vision et du manque de charisme de son président, l'actuelle Commission n'a pas réussi, surtout, à ouvrir des perspectives politiques et institutionnelles pour l'Europe. Peu présente durant la Conférence intergouvernementale (CIG), peu avisée dans son jugement sur les résultats, médiocres, d'Amsterdam, elle n'a conçu l'« Agenda 2000 » – la programmation budgétaire d'ici à l'an 2006 – que comme un exercice ingrat d'ajustement financier.

Face à ce rééquilibrage entre la Commission et le Parlement, le gouvernement français reste discret et son premier ministre muet ; comme il l'est, d'une manière plus générale, vis-à-vis de l'Europe. Seul Dominique Strauss-Kahn semble s'y intéresser. Mais, ministre de l'économie, il contribue ainsi, bien involontairement, à réduire l'Europe à l'euro ! Or la monnaie unique n'est qu'un instrument, pas une fin. Paradoxalement, le refus de penser politiquement l'Europe laisse le champ libre à sa vision la plus libérale et monétariste.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*.
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La perfection Knock

LE PRÉSIDENT de la République assistait à la reprise de *Knock* à l'Athénée. Il a entendu, par la voix du professeur Etienne Bernard, fils de Tristan, la Médecine accorder l'aman à M. Jules Romains. Avec magnanimité et humour, le professeur a reconnu Knock comme un apôtre de la médecine préventive. Mais le président a pu songer aussi aux Knocks de la politique.

Plus j'écoute la pièce, plus je m'assure qu'elle est une manière d'*Art de persuader* ; moins fin que ceux de Montaigne et de Pascal qui entendaient la persuasion d'homme à homme, alors que Knock persuade d'homme à masse, d'homme à foule. Knock est un conducteur de peuples, ce qui se dit en grec « démagogue » ; un beau mot. Savonarole fut un Knock ; et Hitler, éminemment. Mais tous les Knocks ne sont pas morts avec lui. Quand Knock proclame qu'au-dessus de l'intérêt des malades, et même du médecin, il y a l'intérêt de la Médecine, je reconnais la noble ardeur, la grandeur d'âme du partisan qui laisserait crever de faim, de froid, périr par la disette de liberté des millions d'hommes pourvu que règne la Doctrine, immarcescible et cristalline.

La pièce, texte et interprétation, ne bronche pas ; c'est un bloc d'acier. Jouvet, toujours admirable ! Je me demande si ses successeurs n'essaieront pas de jouer *Knock* en « rondeur ». Il le joue géométriquement. Nous savons maintenant toutes ses répliques par cœur. Il n'a pas besoin de les parler si lent. Il tend à « officier ». Je croyais percevoir des accords d'harmonium sous la voix du célébrant. Mais quelle technique ! quelle perfection !

Robert Kemp
(16-17 janvier 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

L'« Union » de Boris Eltsine et Alexandre Loukachenko

DIMANCHE 17 JANVIER, les ambassadeurs de l'Union européenne qui avaient déserté Minsk sept mois auparavant pour protester contre la confiscation de leurs résidences seront de retour. Ils marquent ainsi la fin de leur brouille avec le président biélorusse, Alexandre Loukachenko, qui s'est emparé de leurs logements pour élargir sa demeure personnelle.

Ce retour intervient peu de temps après l'accord signé, le 25 décembre à Moscou, entre Alexandre Loukachenko et Boris Eltsine en vue d'une fusion prochaine de leurs deux Etats. A-t-on assisté ce jour-là à une farce politique jouée par deux chefs d'Etat loufoques et imprévisibles, l'un, gravement malade, l'autre soupçonné d'accès de folie ? Ou s'agirait-il d'une amorce de chamboulement géopolitique en Europe orientale, aux frontières de la Pologne, futur membre de l'Union européenne ?

Certains opposants au pouvoir autocratique de M. Loukachenko y voient l'annexion rampante d'un pays voisin par la Russie, qui renouerait ainsi avec ses visées expansionnistes, comme à l'époque soviétique. L'accord prévoit dans un premier temps un rapprochement en matière de politique économique, étrangère et de défense. A terme, comme l'a expliqué le premier vice-premier ministre russe, Vadim Goustov, une monnaie et un budget communs devraient voir le jour en l'an 2000. Cette nouvelle a aussitôt été saluée dans les deux pays comme l'avènement d'un *« Euro slave »*.

Au-delà de l'effet d'annonce (l'affaire a pu être interprétée comme une tentative de restauration de l'URSS), les explications ont singulièrement fait défaut côté officiel. C'est dans le secret qu'a été élaboré le texte de l'accord, et la portée concrète que les deux parties entendent lui donner reste bien floue. Cela avait déjà été le cas lors des deux épisodes précédents, en 1996 (création d'une *« Communauté »* russo-biélorusse) et en 1997 (signature d'un *« traité d'union »*).

Ce dernier rapprochement se produit à quelques mois de l'élargissement de l'OTAN vers trois des anciens satellites de Moscou (Pologne, République tchèque, Hongrie), un processus que la Russie a amplement dénoncé, faute de pouvoir s'y opposer. Les velléités d'union de Boris et Alexandre visent-elles à laver l'affront ? Cela n'aura certainement pas échappé à Evgueni Primakov, l'ancien espion soviétique, devenu premier ministre russe qui, sitôt après sa nomination, choisit d'effectuer à Minsk sa première visite officielle.

L'accord d'union, acte d'allégeance d'un petit Etat voisin (la Biélorussie a dix millions d'habitants, la Russie en a quinze fois plus), arrive à point nommé pour Moscou, bridée dans ses rêves de puissance lors des frappes américano-britanniques contre l'Irak, ou dans le cadre de la crise du Kosovo. C'est au moment où l'OTAN menaçait les Serbes de frappes au Kosovo que l'idée d'une confédération de Républiques slaves (Russie-Biélorussie-Yougoslavie) a été lancée pour *« éviter le monopole de l'unique puissance américaine »*, selon l'extrémiste serbe Vojislav Seselj. Tout feu tout flamme, le président Loukachenko appela aussitôt à la rescousse des volontaires prêts à aller se battre contre les forces de l'Alliance atlantique parce qu'*« après Belgrade, le tour de la Biélorussie allait venir »*.

SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

Pour lui, l'union avec la Russie a valeur de contre-attaque des vaincus de la guerre froide : *« Le parapluie nucléaire russe sera notre parapluie, la Russie nous a garanti une sécurité nucléaire ! »* Aussi regrette-t-il amèrement de s'être laissé convaincre par les Etats-Unis d'abandonner en 1996, moyennant finance, ses dernières armes nucléaires : *« Une erreur »*, dit-il aujourd'hui.

Mais les enjeux de l'union ne sont pas seulement géostratégiques. Ils consistent aussi à camoufler les sérieux problèmes internes de Boris et Alexandre. Les économies de leurs deux pays sont chancelantes. En Biélorussie, deux régions sur six ont introduit l'usage des cartes de rationnement, les pénuries de produits alimentaires de première nécessité sont la règle. L'échec de la politique économique dirigiste du tyranneau Loukachenko est patent. Cela en dépit de résultats macroéconomiques gonflés par la falsification méthodique des données (de l'aveu même de l'ancien chef de la banque centrale, Stanislav Bahdankevitch) et par les aides de Moscou que la naissance d'une union ne ferait qu'accroître, espère l'homme fort de Minsk.

Si l'idée implicite – faire de l'union de deux pays pauvres un ensemble prospère – peut susciter la perplexité, pour les deux chefs d'Etat elle offre avant tout de nouveaux débouchés de carrière. L'opposition biélorusse est depuis longtemps persuadée que la véritable ambition de M. Loukachenko – élu en juillet 1994 pour cinq ans, un mandat prolongé en 1996 par un référendum non reconnu par l'Occident – est rien de moins que de s'installer un jour au Kremlin. *« Il rêve d'être le principal candidat à la présidentielle russe de l'an 2000. En 1998, trente-sept gouverneurs de régions russes se sont rendus en visite en Biélorussie, et le patriarche Alexis II est venu à deux reprises, ce sont des signes des préparations en cours »*, estime Serguei Popko, le vice-président du Front populaire biélorusse (opposition).

De même, une union de son pays avec la Biélorussie pourrait permettre au maître du Kremlin de se maintenir aux affaires au-delà de l'expiration de son mandat en juin 2000. *« Je ne vois rien d'irréaliste en cela »*, a commenté Ivan Rybkine, représentant personnel de Boris Eltsine. Le trône de « tsar de l'Union », même doté de faibles prérogatives, s'il se concrétise, serait une porte de sortie honorable pour un président déjà marginalisé.

D'autant que l'idée d'union est populaire : selon un sondage, quatre Russes sur cinq y sont favorables, et 14 % seulement s'y opposent.

Marie Jégo et Natalie Nougayrède

Parure (s) *par Martial Leiter*



Vendre les stock-options à la gauche plurielle

Suite de la première page

En rendant obligatoire, lors des assemblées générales d'actionnaires, la publication des stock-options accordées aux cadres dirigeants, le gouvernement pouvait donc, à bon droit, faire valoir qu'il faisait œuvre salubre. Il s'agissait, en quelque sorte, de limiter les abus, nombreux, et de freiner cette forme légale d'évasion fiscale.

Mais ce premier volet, dont on a peu parlé, justifiait-il le second, qui a suscité toutes les polémiques ? C'est là que le gouvernement est moins à l'aise. Car, dans le même temps, il a voulu aussi abaisser fortement la fiscalité sur ces fameuses stock-options, ce qui a suscité les récriminations aussi bien de François Hollande, pour le PS, que de Robert Hue, pour le PCF.

On comprend bien, pour une part, la logique dans laquelle s'inscrivait le projet. De nombreux cadres dirigeants prennent des risques en créant de jeunes sociétés dynamiques, parfois en mettant au pot leurs propres économies ou en s'endettant, et le gouvernement cherche logiquement à les récompenser. Dans ce système, les créateurs d'entreprise, en se servant des stock-options, ne se paient pas « sur la bête », mais bénéficient d'un indiscutable retour sur investissement. Le gouvernement entendait toutefois aller plus loin.

En contrepartie de règles nouvelles de transparence, il voulait aussi abaisser, de manière générale, de 40 % à 26 % le prélèvement fiscal sur les stock-options pour toutes les entreprises, et pas seulement pour les plus jeunes ou les plus dynamiques. Pourquoi ? De prime abord, le projet va évidemment à l'encontre des objectifs d'équité fiscale et de redistribution affichés traditionnellement par les socialistes. Ceux-là se sont toujours opposés, par exemple, pour cette raison, à la baisse des taux supérieurs de l'impôt sur le revenu, alors que la droite y voit, elle, un moyen de récompenser l'effort et l'initiative individuelle.

Cela étant – et c'est ce que révèle ce pas de clerc autour des stock-options –, le monde a changé. Et le capitalisme français n'est plus, depuis trois ou quatre ans, ce qu'il a longtemps été. Avec le dénouement des participations croisées entre les grands groupes industriels ou financiers, avec la montée en puissance spectaculaire des investisseurs étrangers dans les firmes françaises, notamment des grands fonds de pension américains, avec l'importation progressive d'un modèle de gestion mondiale, celui du « gouvernement d'entreprise », d'inspiration américaine, les spécificités du modèle économique français sont en train de se diluer.

A l'époque des nationalisations, mais aussi à l'époque des privatisations avec « noyaux durs », le système français était encore très fermé. Qu'on le baptise *« capitalisme monopoliste d'Etat »*, selon une formule qui a longtemps fait fureur chez les communistes, ou *« oligopole cordial »*, selon une dénomination qu'affectionne Christian Sautter, le capitalisme français a longtemps été autocentré, autoprotégé, ou si l'on préfère imperméable aux grandes évolutions du capitalisme mondial. Or, depuis peu, ce n'est plus le cas. Indéniablement, le modèle anglo-saxon gagne du terrain. Et, avec lui, le système de rémunération très particulier des stock-options.

Or, pour le gouvernement, le dilemme est terrible. Peut-il refuser ce système des stock-options, au motif qu'il est fiscalement injuste, alors même qu'il prend de l'ampleur dans de nombreux pays européens ? Ce serait évidemment périlleux. Un membre du gouvernement, proche de Lionel Jospin, fait ainsi valoir que ce serait s'exposer au risque de perdre la bataille des sièges sociaux en Europe. En clair, alors que les cadres de haut niveau deviennent de plus en plus nomades, de nombreuses grandes firmes de dimension internationale pourraient préférer localiser leur siège européen ailleurs qu'en France – ce qui nuirait à l'emploi – s'ils trouvent hors de l'Hexagone des conditions fiscales plus avantageuses.

Cette affaire des stock-options prend donc valeur de symbole. L'équité fiscale recommanderait clairement que la réforme ne soit pas différée, mais purement et simplement enterrée. Pourquoi le PDG d'une très grande entreprise, qui dispose de confortables stock-options, bénéficierait-il d'un régime fiscal dérogatoire alors que sa secrétaire, ne disposant que de son salaire, serait soumise au droit commun ?

C'est le drame des socialistes dans la détermination de leur politique fiscale. Voulant démontrer qu'ils ne renoncent pas à réformer les impôts, ils sont contraints d'« habiller » leur projet sur les stock-options en arguant qu'ils ont, eux, un souci de transparence et de moralisation. Mais, ce faisant, ne renoncent-ils pas à leur identité de gauche ?

Voilà belle lurette que les fonds de pension américains, grands défenseurs des pratiques du « gouvernement d'entreprise », combattent eux-mêmes les abus auxquels ont donné lieu le système des stock-options pour promouvoir un système épuré de toute scorie affairiste ou clanique, certes, mais un système... libéral, bien sûr.

Laurent Mauduit

RECTIFICATIFS

EURO

Les propos de l'économiste Christian de Boissieu (*Le Monde* du 9 janvier) ont été déformés. M. de Boissieu, professeur à Paris-I, considère que l'euro ne devrait pas monter *« au-dessus de 1,30 dollar pour un euro »*, et non *« au-dessus de 1,30 euro pour 1 dollar »*, comme publié par erreur.

MÉDIAMÉTRIE

La chaîne de télévision M 6 n'est pas actionnaire de l'Institut de mesure d'audience Médiamétrie, contrairement à l'information parue dans l'article « Médiamétrie et Secodip sont condamnés pour l'opacité de leur politique commerciale » (*Le Monde* du 6 janvier).

ENTREPRISES

LE MONDE / SAMEDI 16 JANVIER 1999

FINANCE Le gouvernement chinois tente de restaurer la confiance au sein de la communauté des créanciers étrangers, ébranlée par le discrédit croissant frappant les sociétés de la province du Guangdong, qui multiplient les défauts de paiement. ● POUR PÉKIN, le naufrage programmé de la Guangdong International Trust and Investment Company (GITIC) avait pour but d'assainir et non d'entacher la perception du risque souverain chinois sur les marchés internationaux de capitaux. ● MAIS CE CALCUL est contrarié par l'accumulation des défaillances de sociétés, comme Nam Yue et Guangdong Enterprises. Cette dernière vient d'annoncer qu'elle est lestée d'une dette de près de 3 milliards de dollars (2,56 milliards d'euros) et qu'elle ne peut plus faire face à ses engagements. ● À HONGKONG, l'inquiétude ne cesse de grandir à propos de la santé financière des entreprises chinoises.

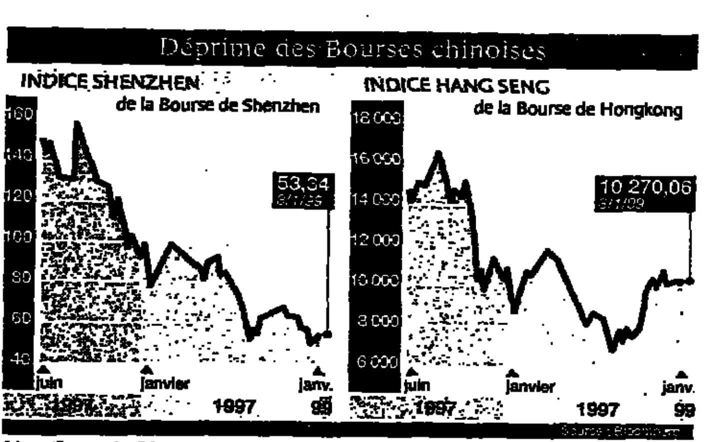
Pékin cherche à désamorcer la crise de confiance visant la Chine

Les autorités chinoises sont soucieuses de ne pas entamer leur crédibilité sur les marchés financiers internationaux. Mais l'annonce de nouvelles défaillances de sociétés de la province du Guangdong inquiète les créanciers étrangers

PÉKIN
de notre correspondant

Pékin s'efforce tant bien que mal de colmater la brèche. Confronté à un risque de crise de liquidité en raison du discrédit croissant frappant les sociétés de la province du Guangdong, qui multiplient les défauts de paiement, le gouvernement chinois tente de restaurer la confiance au sein d'une communauté de créanciers étrangers qui a troqué en quelques jours l'angélisme pour le catastrophisme. Exercice pour le moins difficile, le plaidoyer de Pékin peut se résumer à trois arguments.

Un : l'image de la Chine ne saurait souffrir de dérives provinciales dont les banques étrangères partagent la responsabilité pour avoir distribué des prêts avec une excessive légèreté. Deux : le refus de Pékin de garantir le remboursement de la dette de la Guangdong International Trust and Investment Company (GITIC), dont la faillite dimanche 10 janvier a déclenché un vent de panique à Hongkong, est conforme à l'évolution de la Chine vers une économie de marché qu'appellent de leurs voeux les investisseurs étrangers eux-mêmes. Trois : s'il ne se sent nullement responsable des dérives d'entités locales, le gouvernement central assumera pleinement le risque souverain lié aux sociétés dépendant de l'Etat central.



La Bourse de Shenzhen est délaissée par les investisseurs étrangers et se trouve à ses plus bas historiques. Le marché de Hongkong reste très largement en dessous de ses plus hauts, pénalisé par les remous financiers en Chine.

Tel est le cas de la China International Trust and Investment Company (ITIC), la principale société de crédit et d'investissement en Chine, qui s'efforce de dissiper toute tentation d'amalgame avec son homologue de la province du Guangdong. Le calcul est de séparer le bon grain de l'ivraie. Selon l'intention de Pékin, le naufrage programmé de la GITIC devait assainir et non entacher la perception du risque souverain chinois sur les marchés internationaux de capitaux. Le succès de la récente émission de 1 milliard de dollars (854 millions d'euros) de bons du Trésor semblait indiquer que les investisseurs étrangers avaient compris le message.

La difficulté est que la série noire des mauvaises nouvelles éclaboussant les réputation des sociétés chinoises jette une ombre sur ce scénario vertueux. La communauté des prêteurs internationaux basés à Hongkong ne s'était pas remise du choc de la faillite de la GITIC que d'autres sociétés vitrines de la province du Guangdong – la plus riche de Chine – se déclaraient insolvables. Nam Yue, émanation à Macao du gouvernement du Guangdong, a ainsi affiché mercredi une dette de 333 millions de dollars (284 millions d'euros) dont les deux tiers doivent être reboursés à la fin janvier, engagement qu'elle est bien incapable de tenir. Le gouvernement provincial a entamé de difficiles discussions avec les créanciers et ne propose d'honorer d'ici le 15 avril que le versement des intérêts. La Guanzhou International Trust and Investment Company (GZITIC), l'ITIC de la municipalité de Canton, peine aussi à honorer son échéancier.

Il y a encore plus grave. L'assise de Guangdong Enterprises (Holdings), le bras armé de la province du Guangdong à Hongkong, est à son tour ébranlée. Créée en 1980 pour lever des fonds dans l'ancienne colonie britannique, Guangdong Enterprises contrôle une des plus fameuses *red chips* de la place, Guangdong Investment, auprès de laquelle se bousculaient les investisseurs lors de la flambée boursière qui avait précédé la rétrocession de Hongkong à Pékin, le 1er juillet 1997.

Or Guangdong Enterprises est aujourd'hui aux abois quasiment pour les mêmes raisons que la GITIC : le gâchis d'opérations spéculatives qui ont saigné ses comptes au moment où ses actifs immobiliers et boursiers se sont effondrés sur la place de Hongkong en 1998. On a appris mercredi que la société était lestée d'une dette de près de 3 milliards de dollars (2,56 milliards d'euros) et que, à cours de liquidités, elle ne pouvait plus faire face à ses engagements. Comme dans le cas de Nam Yue, d'âpres négociations se sont engagées entre la province du Guangdong et les prêteurs de Hongkong pour restructurer sa dette. Le plus inquiétant est que de telles contre-performances révèlent un vice plus général : selon Goldmann Sachs, la dette de l'ensemble des *red chips* chinoises excéderait les 12 milliards de dollars (10,26 milliards d'euros).

Selon toute vraisemblance, Pékin devrait toutefois réserver à Guangdong Enterprises un traitement différent de celui imposé à GITIC. Enregistrée à Hongkong, et donc à ce titre habilitée à intervenir sur les marchés internationaux de capitaux, Guangdong Enterprises ne s'est pas rendue coupable aux yeux des autorités centrales des mêmes illégalités que la GITIC dans la quête des financements étrangers. Elle ne s'expose donc pas à une sanction politique du même type.

Une manifestation violemment réprimée

Des affrontements violents ont opposé plusieurs milliers de villageois à la police, le 8 janvier, dans le centre de la Chine, faisant un mort et plus d'une centaine de blessés, selon une organisation de défense des droits de l'homme basée à Hongkong, le Centre d'information sur les droits de l'homme et le mouvement démocratique en Chine. Les manifestants protestaient contre la corruption et les impôts. « *Il s'agissait d'un rassemblement illégal et les policiers les ont contraints à partir* », a confirmé une responsable du canton de Ningxiang, dans la province méridionale du Hunan, qui s'est contenté de faire état de « *quelques blessés* » et de « *plusieurs arrestations* ». – (AFP.)

Mais les créanciers étrangers s'y retrouveront-ils dans ces arcanes de la vie des affaires chinoises où se télescopent bureaucratie et capital et s'avive la rivalité entre Pékin et les riches provinces côtières ? Il faudra probablement plus de pédagogie de la part du gouvernement chinois pour redonner de l'éclat à un blason passablement terni.

Frédéric Bobin

A Hongkong, les actions « rouges » commencent à faire peur

HONGKONG
correspondance

Il y a dix-huit mois, Hongkong s'emballait pour les sociétés chinoises. Aujourd'hui, les actions « rouges » font peur. Depuis le début de la semaine, les « *red chips* », ces actions de sociétés de Hongkong filiales de groupes chinois, ont plongé de près de 20 %. Elles ont perdu plus de 60 % de leur valeur par rapport à leurs sommets atteints à la mi-1997, et nombre d'entre elles ont touché leurs plus bas niveaux historiques. En quatre jours, Cosco Pacific a chuté de 22 %, Guangdong Investments de 36 %, et Guangnan de 70 % !

Les mauvaises nouvelles en provenance du continent se succèdent avec, à chaque fois, le même scénario : les créanciers apprennent que la société a un cash-flow libre insuffisant pour faire face aux échéances du mois, que l'endettement est très supérieur à ce qu'ils pensaient, la trésorerie disponible réduite à une fraction de leurs espérances, et que la valeur des actifs est des plus incertaines.

« *On réalise que personne, pas même la direction de ces groupes, ne connaissait véritablement le montant de leurs dettes* », s'inquiète un directeur de la Sakura Bank à Hongkong, une grande banque japonaise très exposée sur Gitic. Qui précise : « *En vérité, plus le groupe s'endettait et investissait, moins on avait d'informations fiables.* »

L'angoisse a monté d'un cran lorsque les uns et les autres ont réalisé que même les sociétés chinoises travaillant sur le territoire, réputées plus fiables et mieux gérées que les sociétés du continent, étaient tout aussi vulnérables. « *Hors du carcan chinois des autorisations, elles ont eu un accès plus facile à l'endettement auprès des banques étrangères*, explique Caroline Bertrand, chez SG à Hongkong. *Elles se sont donc beaucoup plus endettées, et ont beaucoup spéculé dans l'immobilier et à la Bourse.* »

« *Ce mouvement de panique est néanmoins excessif et relève d'un amalgame*, poursuit-elle. *Certaines sociétés chinoises du continent – les actions H – ne sont pas ou peu endettées et ont des recettes très régulières.* » Alarmées par l'impact de cette crise de confiance sur le cours de leur action, des sociétés telles que Legend, Ng Fung Hong, Beijing Enterprise, Shanghai Industrial, se sont empressées de calmer le jeu, en publiant le montant de leurs dettes et de leur trésorerie.

Valérie Brunschwig

Des engagements limités pour les banques françaises

LES BANQUES françaises n'ont donné que peu d'indications précises sur le montant de leurs engagements en Chine. Tout au plus sait-on que la Société générale a prêté quelque 25 millions de dollars (21,5 millions d'euros) au Guandong Investment Trust and Investment Company (GITIC), et la BNP quelques millions de dollars. Les analystes financiers ne s'inquiètent toutefois pas beaucoup de la situation chinoise. « *Les banquiers n'ont jamais considéré ni la Chine ni le Brésil comme des eldorados ; ils ont toujours été jugés comme des pays à risques* », estime Romain Burnand, analyste chez Paribas. Il relève que c'est pour la Chine que le niveau de garanties sur les crédits est le plus élevé. Si l'on en juge par les statistiques de la Banque de France à fin juin 1998, l'exposition des banques françaises au risque chinois (hors Hongkong) s'élèverait à 50 milliards de francs (7,6 milliards d'euros), avec 23 milliards de francs de garanties (Coface...), ce qui fait tomber l'exposition nette à 27 milliards de francs (4,1 milliards d'euros). Ce montant comprend beaucoup de crédits aux établissements bancaires et à de grands groupes, qui dépendent de la solvabilité de l'Etat chinois, plus qu'à des petites et moyennes entreprises.

En considérant que la part de marché des différentes banques dans les crédits syndiqués accordés à des emprunteurs chinois reflète leur part de marché global, M. Burnand estime que la BNP et la Société générale sont les plus engagées en Chine, avec des risques de l'ordre de 7 milliards de francs (1,1 milliard d'euros) chacune. Le Crédit lyonnais, le Crédit agricole-Indosuez et Natexis (ex-Crédit national-BFCE) seraient, selon ses estimations, dans un deuxième groupe, avec un engagement de l'ordre de 2 à 4 milliards de francs (305 à 610 millions d'euros). Ces chiffres ne sont toutefois que des estimations préliminaires assez vagues, précise l'analyste.

Selon les statistiques de la BRI au 30 juin 1998, les banques françaises sont, parmi les banques européennes, les plus engagées en Chine, avec 8 milliards de dollars de créances (6,9 milliards d'euros), suivies par les britanniques avec 7,8 milliards de dollars (6,7 milliards d'euros) et les allemandes avec 7,4 milliards de dollars (6,4 milliards d'euros).

Sophie Fay

Le marché à terme londonien contre-attaque

LONDRES
de notre correspondant à la City

« *It's your Liffe... It's Euribor* » : le Liffe, le marché à terme londonien, a repris à son propre compte le titre du tube du Dr Alban pour lancer de manière fracassante son nouveau contrat à terme sur les taux d'intérêt à trois mois : l'Euribor. Pour tenter de damer le pion aux places continentales concurrentes, le Liffe a décidé de suspendre jusqu'à la fin février les frais de Bourse prélevés pour l'exécution des ordres sur les contrats Euribor.

Il existe actuellement deux références en matière de taux d'intérêt à court terme. Le Libor, déterminé par six grandes banques anglo-saxonnes, et l'Euribor, mis au point par cinquante-sept institutions financières, la plupart de la zone euro. Derrière ces deux références, se cache une formidable bataille commerciale sur les produits dérivés entre la Bourse britannique, d'une part, et les marchés à terme de la zone euro – le Matif et la plate-forme germano-suisse Eurex.

PRIS DE VITESSE

Le Liffe, qui contrôle 90 % des transactions sur les taux courts en Europe, reconnaît avoir été pris de vitesse par la réussite du taux Euribor, qui s'est imposé dans la zone euro. Il est prévu que ses produits sur taux d'intérêt allemands et italiens à trois mois basculent tout naturellement sur le contrat Libor les 24 et 25 janvier. Mais, prenant acte du rôle prééminent que devra jouer l'Euribor, le Liffe vient de lancer son propre contrat sur cette nouvelle référence. Dans la foulée du succès de l'avènement de la monnaie unique, l'Euribor constitue désormais 80 % du marché des contrats « short ».

« *Il s'agit de consolider notre position sur le marché euro, qu'il soit en Libor ou en Euribor. L'important est que le contrat soit traité sur le Liffe. La gratuité des commissions, n'est pas* ad vitam aeternam. *Notre offre de promotion s'arrête fin février* », explique un porte-parole, Richard Powell, à propos de cette campagne publicitaire dans la presse financière, en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne.

Visiblement, tout en s'en défendant en public, en bons pragmatiques, les dirigeants de la Bourse ont jugé que le Libor était condamné à terme. Beaucoup voient aussi derrière cette initiative une réponse musclée à la provocation allemande, en mars 1998, qui, moyennant une publicité jugée condescendante, avait proposé au Liffe de rejoindre gratuitement sa plate-forme technique. « *Le DTB a déjà raflé au Liffe le contrat sur les obligations d'Etat allemands à dix ans. Ecorché vif comme le reste de la City par la réussite de l'euro, il se devait de contre-attaquer. L'Angleterre a le génie de l'adaptation dès que les aléas de l'existence l'obligent à se mouvoir* », souligne, non sans humour, un banquier français.

Après la série de revers en 1998, le Liffe espère que l'introduction du système de cotation électronique Connect et la disparition progressive de la criée lui permettront de mieux résister à la puissante concurrence allemande.

Marc Roche

Jean-Yves Haberer bientôt traduit devant la Cour de discipline budgétaire

L'ÉTAU se resserre autour de Jean-Yves Haberer, président du Crédit lyonnais de juillet 1988 à novembre 1993. Selon l'hebdomadaire *Le Point* paru le vendredi 15 janvier, l'inspecteur général des finances pourrait être traduit cette année devant la Cour de discipline budgétaire et financière.

Cette instance autonome est présidée par le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, et peut être saisie, entre autres, par le procureur général près la Cour des comptes, Hélène Gisserot. Ce qui a été fait. Selon *Le Point*, le réquisitoire de Mme Gisserot, prononcé le 10 septembre 1998, met en cause non seulement M. Haberer, mais aussi Jean-François Hénin et Claude-Eric Paquin, deux dirigeants d'Altus Finance, la filiale du Lyonnais dans le collimateur de la Cour des comptes. M. Haberer était le président d'Altus Finance.

La décision de déférer les trois anciens du Lyonnais devant la Cour de discipline budgétaire et financière repose sur un rapport de la Cour des comptes bouclé en 1997, qui, selon *Le Point*, s'attarde longuement sur la gestion du groupe Marland et de sa filiale de distribution Disco, auquel Altus a prêté, courant 1993, plus de 1,5 milliard de francs sans convention de prêt. La Cour des comptes met à l'index un « *manquement aux usages professionnels et* [une] *faute de gestion d'une exceptionnelle gravité* ». Selon l'hebdomadaire, le rapport épargne en revanche les responsables du Trésor, qui auraient avalisé le principe de ce prêt.

La Cour de discipline budgétaire et financière a pour mission « *de sanctionner les infractions aux règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique comme l'engagement de dépenses sans crédits prévus au budget, ou l'octroi à autrui d'un avantage pécuniairement injustifié ou de nature à entraîner un préjudice pour le Trésor ou la collectivité publique* ». Elle peut prononcer des amendes pouvant atteindre le montant, voire le double du montant, du traitement brut annuel de l'intéressé à la date à laquelle les faits reprochés ont été commis.

PERQUISITIONS

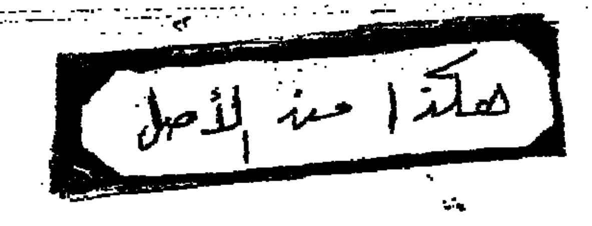
C'est la première fois que des dirigeants d'entreprise publique auront à s'expliquer devant la Cour de discipline budgétaire et financière. Elle n'a jugé jusqu'à présent que des fonctionnaires. La date du procès n'est pas encore fixée.

Les ennuis de M. Haberer risquent de ne pas s'arrêter là. Parallèlement à la procédure menée par la Cour des comptes, le juge Jean-Pierre Zanoto poursuit également son instruction sur la qualité des comptes de la banque publique. Entre septembre et décembre 1998, il a mené des perquisitions à la Banque de France et à la Commission bancaire, au ministère des finances et au Crédit lyonnais, qui témoignent de sa détermination dans son enquête sur les éventuels faux bilans du Lyonnais. Selon *Le Figaro* du 15 janvier, le juge aurait mis la main sur l'agenda de Jacques de Larosière, le gouverneur de la Banque de France de 1987 à 1993, où il retranscrivait avec une grande précision ses rendez-vous et le contenu de ses conversations. Le juge aurait également trouvé « *des notes prouvant que les autorités de tutelle de la banque publique ont pu arrêter d'abord le ratio de solvabilité de l'établissement avant d'en reconstituer mathématiquement le niveau des pertes* ». Il s'agirait de l'arrêté des comptes de l'exercice 1992, un épisode connu et notamment relaté par François Gille, l'ancien directeur général du Crédit lyonnais dans son livre : *Crédit lyonnais, l'engrenage*.

Les comptes de 1992, marqués par les premières pertes de la banque publique (1,8 milliard de francs), auraient fait l'objet de vives tractations entre MM. Haberer et Larosière. Jean-Claude Trichet, l'actuel gouverneur de la Banque de France, était alors directeur du Trésor et en charge de la tutelle du secteur bancaire public.

Le juge d'instruction, Jean-Pierre Zanoto, n'aurait pas encore commencé ses auditions.

S. F.



La Suède veut alléger sa fiscalité pour endiguer la fuite des grandes entreprises vers l'étranger

L'affaire Volvo provoque une prise de conscience gouvernementale

Les négociations que mène le constructeur automobile suédois Volvo avec le groupe italien Fiat et l'américain Ford inquiètent le gouvernement social-démocrate. Plusieurs entreprises nationales ont déjà été rachetées ou ont transféré leur siège à l'étranger. A l'issue d'une réunion de crise, le gouvernement envisage de supprimer la double taxation des entreprises et d'accélérer l'entrée dans la zone euro.

STOCKHOLM
de notre correspondant

Le gouvernement suédois semble décidé à agir pour enrayer le départ des entreprises hors du royaume. Répondant aux attentes de la puissante centrale syndicale LO, le ministre de l'industrie Björn Rosengren a annoncé qu'il allait réunir les dirigeants des principales compagnies exportatrices, ainsi que les représentants des syndicats. Objectif : élaborer une tactique pour rendre la Suède plus attractive et éviter le transfert à l'étranger de ses joyaux industriels, à l'occasion de rachats, de fusions ou pour de simples raisons fiscales. En convoquant ce que le quotidien économique *Dagens Industri* appelle « *une réunion de crise* », le gouvernement démontre qu'il a pris la mesure du problème. « *Il n'existe aucun autre pays qui, proportionnellement à sa population, est aussi dépendant de ses entreprises multinationales que la Suède. Lorsqu'elles se restructurent et qu'elles deviennent intéressantes pour d'autres firmes mondiales, cela se remarque plus qu'ailleurs* », explique M. Rosengren. « *La tendance est inévitable mais gérable* », dit-il, s'élevant contre l'« *hystérie* » qui entoure la question.

Le ministre a commencé à sonder une série d'entreprises. Parmi elles, Volvo, dont les rumeurs de rachat par Fiat ou par Ford sont à l'origine de cette prise de conscience. Le constructeur automobile occupe une place particulière dans l'esprit des Suédois, et le gouvernement social-démocrate de Göran Persson craint de rester dans l'histoire comme celui qui a laissé filer l'entreprise à l'étranger. Il semble prêt à envisager une série de mesures qui, si elles étaient adoptées, reviendraient à désavouer partiellement sa politique industrielle et fiscale. « *Si quelque chose est bizarre dans notre système de règles, nous le changerons* », a assuré le premier ministre.

La double taxation des entreprises – sur leurs bénéfices et sur les dividendes de leurs actions – est particulièrement dans le collimateur des patrons. Ils la considèrent comme un handicap par rapport aux pays n'appliquant pas ce régime, comme la Finlande, qui a réussi à attirer sur son territoire les sièges de deux nouvelles entreprises, la banque MeritaNordbanken et le groupe papetier Stora Enso, nés de fusions entre des firmes suédoises et finlandaises. MM. Persson et Rosengren n'excluent plus, désormais, la disparition de cette double taxation. Elle pourrait être sacrifiée à l'occasion d'une réforme fiscale plus vaste, qui fera prochainement l'objet de pourparlers entre partis politiques. Mais tout le monde, loin de là, n'y est pas favorable. Certains au sein de LO s'y opposent, sans parler des deux partis qui soutiennent le gouvernement minoritaire au parlement, les ex-communistes et les écologistes.

L'abandon de la double taxation est loin d'être la seule mesure appelée de leurs vœux par les milieux industriels. L'ensemble du régime fiscal – l'un des plus lourds au monde – est perçu comme une barrière à l'emploi d'experts étrangers ou comme une incitation pour les cadres suédois à tenter leurs chances à l'étranger. Il expliquerait en partie la décision, en 1998, d'Ericsson (télécommunications) de transférer une partie de son quartier général à Londres. « *Nous devons réduire les cotisations patronales, la taxe à la valeur ajoutée, les impôts sur le revenu et éliminer l'impôt sur la fortune, sinon nous nous dirigeons vers une vague de départs dont nous avons à peine idée* », met en garde l'ancien PDG de Volvo, Pehr Gyllenhammar. La non-participation du royaume à l'euro constitue un autre handicap mis en avant par les patrons. Depuis le début de l'année, le gouvernement a adopté une approche plus favorable vis-à-vis de la monnaie unique. La tenue d'un référendum sur la question pourrait avoir lieu plus tôt que prévu, dès 2000. Mais, là encore, de sérieuses frictions risquent d'opposer les sociaux-démocrates à leurs alliés parlementaires, farouchement antieuros.

Antoine Jacob

Ford supprime 8 800 emplois dans le monde

En attendant de trouver une acquisition à réaliser – il est cité comme candidat au rachat de Volvo, mais aussi du japonais Nissan – qui lui permettrait de dégager des économies d'échelle, le constructeur américain Ford va procéder à nouvelle phase vigoureuse d'« ajustement » de ses effectifs. Le numéro deux mondial de l'automobile a annoncé, jeudi 14 janvier, qu'il allait passer dans ses comptes, au quatrième trimestre, une provision exceptionnelle de 950 millions de dollars (826 millions d'euros), dont 750 millions de dollars sont destinés à financer un plan de suppression de 8 800 emplois dans le monde en 1999.

L'Amérique latine sera la première touchée, avec 4 600 postes supprimés, dont 2 800 ont déjà été annoncés en décembre au Brésil. 2 200 emplois seront supprimés aux Etats-Unis et 2 000 en Europe, dans l'usine belge de Genk, mais aussi dans d'autres sites. Cette annonce intervient alors que le groupe doit publier ses résultats pour l'année 1998 le 21 janvier.

L'Etat confirme la commande de 48 avions Rafale à Dassault

LE GOUVERNEMENT a décidé de passer commande, en un seul contrat dit pluriannuel, d'un lot de 48 avions de combat Rafale, pour une somme globale de 17,2 milliards de francs (environ 2,6 milliards d'euros). Les constructeurs de l'appareil, Dassault-Aviation, Snecma et Thomson-CSF, recevront la notification officielle du contrat dans quelques semaines. Cette décision interministérielle, intervenue mercredi 13 janvier et annoncée le lendemain par le ministère de la défense, devrait lever définitivement toute hypothèque sur l'avenir du programme Rafale, alors que l'avion est proposé à l'exportation, notamment à Abou Dhabi.

En réalité, le gouvernement précédent avait déjà commandé 13 Rafale juste avant les élections législatives de 1997. Mais, depuis, le projet de grouper en un seul contrat une acquisition plus importante – comme le font les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou l'Allemagne en matière de défense – a fait son chemin dès lors que les constructeurs, forts d'une garantie qui leur permet d'approvisionner leurs chaînes de production, s'engageaient en retour à réduire les prix de série de l'ordre de 10 %.

Une dizaine de contrats groupés de la sorte, portant sur des matériels moins importants ou moins lourds sur le plan budgétaire, ont été signés en 1997 et en 1998. Mais, s'agissant du Rafale, les armées ont dû vaincre la résistance du ministère des finances pour qui une commande pluriannuelle de 17,2 milliards de francs a le double effet de geler des dépenses sur plusieurs années et de réduire la marge de manœuvre de l'administration et du Parlement dans la préparation de la loi de finances annuelle.

Le contrat qui sera notifié aux industriels est un engagement de l'Etat sur 48 Rafale (vingt-huit commandés ferme et vingt options qui seront levées par étapes) à livrer entre 2004 et 2007 dans la version F1 de l'avion, dotée de systèmes d'armes air-air pour la défense aérienne. A la fin 1998, le ministère de la défense avait notifié le contrat de développement de la version F2, qui ajoute au standard précédent les moyens de remplir des missions d'attaque air-sol. Il est prévu une version F3, beaucoup plus complète encore, pour l'année 2008.

En principe, le Rafale remplace, dans la panoplie française, cinq types d'avions différents, selon les missions qu'on leur attribue, dans l'armée de l'air et l'aéronavale. Les besoins nationaux sont estimés à 60 avions monoplaces dans la marine, 139 biplaces et 95 monoplaces dans l'armée de l'air. Outre les trois grands constructeurs, pas moins de 1 500 PME/PMI sont impliquées.

Ce contrat pluriannuel intervient alors que Dassault-Aviation, délesté de Dassault Systèmes, mais renforcé d'autres participations dans Dassault aero service, Dassault international, Sogitec industries, Dassault Falcon service et Industrial Procurement Services, a modifié ses statuts et son périmètre industriel. Cette opération doit permettre – ce qui a été réalisé le 23 décembre 1998 – de transférer à Aerospatiale les 45,76 % des actions détenues directement ou indirectement par l'Etat. Un pacte d'actionnaires, portant notamment sur un droit de préemption réciproque et relatif à Dassault Aviation, lie Aerospatiale à Dassault industries, la holding familiale qui détient 49,9 % du capital de Dassault-Aviation. Cette opération a précédé la fusion, considérée comme imminente, entre Aerospatiale, Dassault Aviation et Matra hautes technologies (Groupe Lagardère).

Jacques Isnard

La fusion Aerospatiale-Matra dans « huit à dix jours »

Il faut encore « *huit à dix jours* » de travail pour mener à bien les discussions qui doivent aboutir à la fusion du groupe public Aerospatiale et de Matra hautes technologies (groupe Lagardère) a indiqué, jeudi 14 janvier, le ministre de la défense Alain Richard. Prudent, il a toutefois indiqué que « *le succès des négociations n'est pas assuré à 100 %* ». Le Trésor public, actionnaire d'Aerospatiale, et le groupe Lagardère ne sont toujours pas parvenus à un accord sur la valorisation des deux entreprises.

Le ministre de la défense a par ailleurs confirmé que le gouvernement français considérerait avec bienveillance la reprise de discussions entre l'industrie française et le groupe allemand Daimler-Chrysler Aerospace (DASA) dans le cadre de la restructuration de l'industrie européenne (*Le Monde* du 15 janvier). « *Nous avons fait savoir aux responsables de DASA que, s'ils voulaient rediscuter, nous étions toujours là* », a déclaré Alain Richard.

■ NOMINATIONS

Paribas réorganise son état-major

UN PEU PLUS d'un an après l'annonce de la fusion entre la Compagnie financière de Paribas et la Compagnie bancaire, le groupe Paribas clarifie l'organisation de son état-major. Une façon de répondre aux critiques du marché et de certains de ses actionnaires sur le manque de visibilité de sa stratégie. Le conseil de surveillance de la banque a avalisé la réorganisation de l'organigramme mardi 12 janvier.

Quatre grands pôles de métiers sont mis en place, dirigés par des patrons opérationnels. Le pôle banque d'investissement est confié à Philippe Blavier, pilier de Paribas qui pilotait auparavant la banque commerciale, la gestion d'actifs et l'épargne à Jean Clamon, le pôle participations à Amaury-Daniel de Sèze, déjà le patron de Paribas affaires industrielles (PAI), et les services financiers spécialisés sont confiés à Philippe Wahl.

Parallèlement, cinq directions fonctionnelles coiffent chacune les quatre métiers : Bernard Müller, membre du directoire, pilote la planification et la stratégie, Robert de Metz, également membre du directoire, les finances, Dominique Hoenn la trésorerie, Michel Clair le secrétariat général et Véronique Guillot-Pelpel les ressources humaines et la communication.

André Lévy-Lang, président du directoire de Paribas, montre là sa volonté de prendre de la hauteur par rapport aux activités opérationnelles, tout en nommant des hommes de confiance à la tête de chaque pôle, dont la rentabilité sera clairement identifiée. M. Lévy-Lang, assisté de son proche collaborateur Bernard Müller, se consacrera encore plus à la stratégie de développement du groupe. M. Müller sera également chargé de la relation avec les grands actionnaires de la banque de la rue d'Antin.

■ CRÉDIT AGRICOLE : Yves Chevillotte, directeur général de la Caisse régional du Crédit agricole d'Alsace depuis 1992, deviendra directeur général adjoint de la Caisse nationale du Crédit agricole début avril.

■ SOCAPI : Jean-Paul Guillou, issu des Assurances du Crédit mutuel (ACM), devient président de la filiale commune du GAN et du CIC, à la demande du CIC, repris par le Crédit mutuel, qui met un peu plus sa marque sur le groupe. Il remplace Jean-François Court.

■ ARJO WIGGINS APPLETON : Philippe Beylier, qui était directeur général exécutif du groupe, va « *quitter la société* ». Le groupe se scinde en trois entités et le poste de directeur général disparaît. Ken Minton, actuellement président du conseil d'administration non exécutif, en devient le président exécutif. Luca Paveri-Fontana, administrateur non exécutif, prendra également des fonctions exécutives.

■ NOVARTIS : Daniel Vasella, déjà président de la direction du groupe chimique et pharmaceutique suisse, va devenir président du Conseil d'administration lors du départ du président actuel, Alex Krauer, prévu le 21 avril, a annoncé Novartis mercredi 13 janvier.

La rubrique nominations paraît le vendredi (*Le Monde* daté samedi). Merci de faire parvenir vos informations à Martine Picouet. Fax : 01-42-17-21-67, ou par e-mail : entreprises@lemonde.fr

La perte des contrats allemands coûterait 30 milliards de francs à la Cogema

LE MINISTRE allemand de l'environnement Jürgen Trittin se serait engagé sur le retour, dès cette année, dans son pays des déchets nucléaires retraités à l'usine Cogema de la Hague (Manche) lors de son entretien avec le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, le 14 janvier. Cette rencontre s'est déroulée après la décision des autorités allemandes de mettre fin au retraitement des déchets nucléaires en France et en Grande-Bretagne à compter du 1er janvier 2000. (*Le Monde* du 15 janvier). La loi doit être définitivement adoptée dès le 19 mars. Le chancelier Gerhard Schröder a affirmé, à Berlin, sa volonté de clarifier la question des engagements contractuels allemands avec les partenaires français et britanniques.

L'Allemagne doit prévoir des « *indemnisations* » et des « *compensations* » pour les entreprises françaises concernées en cas de rupture des accords, a déclaré sur RTL, vendredi 15 janvier, François Hollande, premier secrétaire du PS. Selon la Cogema, la fin du retraitement des déchets représenterait une perte globale de 30 milliards de francs (4,5 milliards d'euros) sur la durée des contrats, soit dix ans. Un autre problème se pose : celui de la sous-utilisation de l'une des deux usines de retraitement (UP3) de la Hague, qui a déjà perdu les contrats suédois (784 tonnes) et à présent allemands (3 112 tonnes), sur une capacité totale de 7 000 tonnes.

De son côté, British Nuclear Fuels (BNFL), la société publique britannique de combustibles nucléaires, a souligné que le retraitement de déchets allemands faisait l'objet de contrats qui engagent « *légalement* » les deux parties, en escomptant qu'ils soient « *honorés* ». Pour BNFL, cette activité « *ne représente que 10 % du carnet de commandes de Thorp* », son unité de retraitement sur le site de Sellafield. Une perte de ces contrats ne remettrait pas en cause la viabilité de cette unité et « *encore moins celle de BNFL* ».

Dominique Gallois

Seize quotidiens régionaux sont candidats aux télévisions locales

L'évaluation des investissements publicitaires qui devraient se porter sur les chaînes de proximité a convaincu une grande majorité de la presse régionale de revendiquer une place importante dans la mise en œuvre des télévisions locales

APRÈS UN AN d'études et de réflexion seize quotidiens régionaux décident de s'engager dans l'aventure des télévisions locales. Dans un communiqué publié, vendredi 15 janvier, *« les entreprises signataires affirment leur détermination à jouer pleinement leur rôle dans les appels à candidature présents et futurs qui seront lancés, et leur souhait de se positionner comme opérateurs de ces futures télévisions locales »*.

Ce texte est l'aboutissement des travaux menés par la commission de diversification de la presse quotidienne régionale (PQR). Présidée par Jean-Pierre Caillard, PDG de *La Montagne* et Denis Huertas, PDG du *Dauphiné Libéré*, celle-ci a multiplié les études et les analyses sur la place de ces journaux face aux évolutions de leur environnement.

La préparation d'une loi sur l'audiovisuel, la perspective de la déréglementation de la publicité consacrée à la distribution et les appétits des grands groupes de communication, comme TF 1, M 6, Claude Berda ou NRJ pour les télévisions locales ont persuadé les responsables de la presse quotidienne régionale qu'il était temps d'agir. D'autant que les études sur l'évaluation de la publicité susceptible de se porter sur les télévisions locales, avancent un chiffre proche de 600 millions de francs (91,5 millions d'euros).

« Il fallait choisir entre une position offensive ou rester sur la défensive. Le pari ne semble pas insensé et il devrait permettre de consolider l'influence de nos journaux et de gagner en image », explique Denis Huertas. Les partisans de l'implication des quotidiens régionaux dans les télévisions locales y voient l'occasion de reconquérir les positions perdues, depuis près de vingt ans, tant en matière de lectorat que de recettes publicitaires.

Dans ce domaine, les patrons de la PQR ont déjà décidé qu'ils devront regrouper leurs forces et que la syndication publicitaire, notamment pour attirer les annonceurs nationaux, est une condition à la réussite de leurs projets. En matière de distribution, pas question de lâcher la proie pour l'ombre : *« On peut faire des télévisions locales sans la publicité de la distribution. Sur ce point, notre position n'a pas varié ; nous sommes contre l'accès des télévisions à cette publicité »*, rappelle Fabrice Nora, directeur général adjoint du groupe Amaury.

Hors de ces considérations financières, les différents signataires n'ont pas de projet éditorial commun. Ils n'ont pas conçu un modèle idéal de télévision locale. Tout juste sont-ils d'accord pour estimer que le budget annuel se situe entre 10 et 20 millions de francs (1,5 et 3 millions d'euros) pour deux à trois heures de programmes par jour, essentiellement consacrés à l'information de proximité.

Certains d'entre eux ont déjà une expérience dans ce domaine : depuis près de deux ans, dix quotidiens régionaux sont regroupés dans le GIE France Images Régions, dont les bureaux composés de quatre à dix journalistes, fournissent des images à TF 1, LCI, Arte, L'Equipe TV, etc. Aucun n'ambitionne de concurrencer TF 1 et ne prône la syndication des programmes. En revanche, s'ils ont décidé d'être opérateurs, c'est parce qu'ils ont compris que mieux vaut être maître du jeu que de risquer de s'en faire sortir en tant que prestataires de services.

Il reste que les quotidiens régionaux ne pourront pas se lancer seuls dans cette aventure. D'abord parce que la loi leur interdit de posséder plus de 49 % du capital d'une télévision ; ensuite parce que la plupart d'entre eux préféreront partager les risques. Ils devront rechercher des partenaires parmi les acteurs économiques ou les institutions de leurs régions.

TROIS ABSTENTIONS

Ouest-France, *La Dépêche du Midi* et *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, trois des plus grands quotidiens régionaux français, restent en dehors de cette démarche. *« Nous ne souhaitons pas nous engager dans une activité qui n'atteindra pas son équilibre avant six ou sept ans »*, explique Antoine de Tarlé, directeur général adjoint de *Ouest-France*. La position du journal toulousain est plus ambigue. Tout en ne s'associant pas à la position de ses seize confrères, ses responsables ont entrepris des discussions avec le groupe Vivendi pour accroître sa position dans le capital de Télé Toulouse.

Quant à *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, elle est une des plus concernées, dans la mesure où l'appel à candidatures lancé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et qui sera clos, mardi 23 février, concerne notamment la ville de Tours. *« Au stade où nous en sommes, on n'a pas à s'impliquer dans une déclaration publique qui n'est pas directement motivée par l'appel aux candidatures »*, répond Jacques Saint-Cricq, président du directoire. La position de *La Montagne* est totalement différente. En effet, les responsables du quotidien clermontois ont bien l'intention de présenter un dossier au CSA : *« Toute autre solution risquerait de déstabiliser économiquement le paysage médiatique local. Par ailleurs, cela devrait nous permettre de reconquérir les parts de marché que le hors media nous a pris »*, précise M Caillard.

En affirmant clairement leur stratégie, les seize quotidiens régionaux s'adressent au gouvernement et au CSA pour leur réclamer les moyens de l'appliquer, c'est-à-dire l'attribution de fréquences.

Françoise Chirot

Les réticences des journaux de l'Ouest

Ce sont la plupart des principaux quotidiens régionaux qui ont signé le communiqué sur les télévisions locales. Il s'agit de titres familiaux ou indépendants comme *L'Alsace*, *Midi libre*, *La Montagne*, *Le Républicain lorrain*, *La République du Centre*, *Sud-Ouest*, *Le Télégramme de Brest*, *La Voix du Nord*, de journaux du groupe Hersant, comme *Le Progrès*, *Le Dauphiné libéré*, *L'Union*, des deux quotidiens de Gérard Lignac (*L'Est républicain*, Les *Dernières Nouvelles d'Alsace*), de ceux du groupe Hachette (*La Provence*, *Nice-Matin*) et du quotidien du groupe Amaury *Le Parisien*. *Ouest-France*, *La Nouvelle République du Centre-Ouest*, *Paris-Normandie* et *La Dépêche du Midi* ne sont pas associés au communiqué.

Les journaux signataires viennent de toutes les régions de France, à l'exception de l'Ouest, où seul *Le Télégramme de Brest* a manifesté son intention de développer un projet de télévision locale.

Les pirates à l'abordage de Canal Plus par Internet

INFORMATIQUE et piratage ont toujours fait bon ménage. La Toile sert de réseau aux flibustiers en tous genres, qui peuvent y échanger informations et travaux dans la confidentialité. La télévision payante semble être leur nouvelle cible, en particulier Canal Plus. Dès son lancement en novembre 1984, la chaîne cryptée avait vu fleurir les premiers décodeurs pirates. Malgré les nombreuses ripostes judiciaires et technologiques, cette activité n'a jamais cessé. Désormais, l'attaque arrive par Internet.

De nombreux sites français et étrangers proposent ouvertement toute une panoplie de logiciels permettant de décrypter Canal Plus et nombres de chaînes thématiques du bouquet CanalSatellite. Aux États-Unis, les bouquets numériques semblent eux aussi en butte aux agissements des pirates. En Europe, les chaînes payantes comme l'allemande Premiere ne sont pas épargnées.

Avec Internet, la vie des pirates et des utilisateurs de logiciels illégaux est simplifiée. Plus besoin de se rencontrer. Les échanges ont lieu d'ordinateur à ordinateur. Les données sont immatérielles, stockées sur des sites à l'existence éphémère, donc difficilement repérables par la police comme par les services techniques des chaînes agressées. Nombre de ces sites sont émis depuis des pays étrangers : celui qui offre le logiciel pirate PCTV fonctionne depuis la Suède.

ANONYMAT ET IMPUNITÉ

L'anonymat et l'impunité de l'utilisateur sont eux aussi quasi assurés. Rien de plus simple pour lui de se connecter, puis de télécharger gratuitement un des nombreux logiciels pirates de Canal Plus analogique. Il suffit ensuite d'acheter dans les magasin spécialisés en informatique une carte de capture vidéo du type Miro pctv. Elle vaut de 600 à 800 francs (de 90 à 120 euros).

Cette démarche non commerciale rejoint *« la philosophie libertaire d'Internet »*, admet Serge Salvai, directeur des affaires juridiques et immobilières de Canal Plus. Toutefois, la chaîne cryptée a déposée plainte en juillet et ses services techniques s'activent à trouver une parade. Celle-ci serait actuellement testée, avant d'être appliquée. *« En douze ans*, précise M. Salvai, *Canal Plus a remporté 1 300 jugements contre des pirates et des utilisateurs. »*

Pour l'heure, les flibustiers de la Toile ciblent uniquement la diffusion de Canal Plus analogique. A ce jour, les équipes de la chaîne de Pierre Lescure n'ont pas détecté de logiciels illégaux pour la version numérique lancée en avril 1996. Le répit devrait être de courte durée. Un site pirate propose déjà, pour 299 deutschemarks (environ 153 euros), des cartes numériques pour décoder Canal Plus, Telepiù, Premiere, DF1 (bouquet numérique du groupe Kirch), et les bouquets Multichoice.

Olivier Dumons et Guy Dutheil

L'audience de la radio continue de progresser

LE SONDAGE publié par Médiamétrie, vendredi 15 janvier, montre, une nouvelle fois, que l'audience radio se porte bien. En un an, l'ensemble des stations ont gagné 2,6 points d'audience, et elles atteignent 82,6 %, un score jamais atteint. La durée d'écoute est, elle aussi, en progression.

Comme à l'automne, les radios généralistes en ont profité avec un gain de 0,7 point, mais ce sont les musicales qui progressent le plus, en passant de 33,9 % à 36,3 %. L'autre hausse spectaculaire est celle des programmes locaux qui gagnent 2,6 % en passant de 20,8 % à 23,4 %. Le groupe des indépendants prend ainsi la sixième place au hit-parade des radios. Du coup, tout le monde est content et les responsables des stations se sentent confortés dans leurs choix. Toujours en tête, RTL passe de 17,5 à 17,9 % en un an. *« La force de RTL réside dans la combinaison gagnante des variétés et de l'info »*, commente Philippe Labro, vice-président de RTL. La station de la rue Bayard engrange notamment les résultats de l'accent mis sur l'actualité et de la relance des *Grosses Têtes*, notamment avec l'arrivée de Jean Yanne. Agée de vingt-deux ans, cette émission atteint des records d'audience et se situe en tête des programmes de l'après-midi.

LA BARRE DES 12 %

Avec 9,4 %, Europe 1 poursuit sa remontée. *« Après avoir longtemps nagé autour des 8,6 %, nous nous stabilisons à 9,5 % »*, se réjouit Jérôme Bellay, directeur général de l'antenne, qui voit poindre les 10 % qu'il s'est fixés. Arguant du succès de la tranche matinale, il estime avoir enfin trouvé sa formule.

Le service public réussit aussi une belle performance avec France-Inter, qui passe de 11,9 à 12,1 %, franchissant ainsi pour la première fois la barre des 12 %. En revanche, France-Info perd 1,6 % par rapport à l'année dernière et chute à 10,1 %. Des chiffres dont le nouveau PDG de Radio France, Jean-Marie Cavada, tiendra compte dans la définition des orientations stratégiques qu'il présentera au personnel, vendredi 22 janvier. La seule généraliste à vraiment mal se porter est RMC, qui n'a pas encore défini son nouveau format, et qui chute de 3,4 % à 2,7 % en un an.

Du côté des musicales, le groupe NRJ est toujours resplendissant de santé. Après une légère érosion de son audience, la station NRJ recueille 12,1 % d'audience et partage la deuxième place avec France-Inter. Quant aux autres radios du groupe, elles sont soit stables, soit en progression, comme la dernière arrivée, Nostalgie, qui passe de 4,9 % à 6,5 %.

Dans le groupe RTL, RTL 2 atteint 4,1 % et progresse de 0,5 %, alors que Fun Radio, qui vient d'annoncer son nouveau format, enregistre un recul de 0,4 %. Dans le groupe Europe, Europe 2 progresse d'un demi-point, atteint 6,4 % et *« bat son record historique »*, RFM perd 0,1 %. Quant à Skyrock, elle perd 0,1 % et recueille 5,6 %.

F. Ch.

Les ambitions françaises du câblo-opérateur américain UPC

AMSTERDAM
de notre correspondant

Croître rapidement, ou bien se retirer du marché français : tel est le dilemme posé à la direction de United Pan Europe Communications (UPC). La société de câble de droit néerlandais est actuellement propriété à 100 % de l'américain United International Holdings (UIH).

Mais le premier trimestre verra son entrée à la Bourse d'Amsterdam, puis au Nasdaq de New York. UIH restera actionnaire majoritaire. Combien rapportera l'émission d'actions ? Le président d'UPC, Mark Schneider, refuse de confirmer les rumeurs variant entre 400 et 600 millions de florins (182 à 273 millions d'euros). Mais une chose est certaine : l'argent servira à accroître la présence d'UPC en Europe, notamment par acquisitions.

En France, UPC ne possède que Médiaréseaux, actif entre Marne-la-Vallée et l'est de Paris, et qui affichait, au 30 septembre 1998, 20 955 abonnés. C'est peu pour une activité très lourde en investissements. *« D'une manière générale, notre présence doit être plus large. Si cela ne peut être obtenu, il faut se retirer. C'est ce que nous avons fait, en Irlande*, reconnaît Mark Schneider. *En France, il y aura beaucoup d'opportunités de rachats. C'est intéressant pour nous. »*

UPC est actif dans une dizaine de pays européens, auxquels s'ajoutent Malte et Israël. Ses principaux marchés sont la Norvège (45 % de parts de marché), l'Autriche (40 %), les Pays-Bas (23 %), et la Belgique (4 %). *« Vous pourriez croire que nous sommes une société de câble traditionnelle. Mais nous sommes beaucoup plus que ça »*, affirment ses dirigeants.

« TOUJOURS EN LIGNE »

Car, outre le lancement de huit chaînes thématiques dans les deux prochaines années, et grâce à un réseau ultramoderne, UPC fournit des services de téléphonie et d'Internet à haut débit, *« toujours en ligne »*.

En France, le groupe conclura *« d'ici deux à quatre semaines »* un accord d'interconnexion avec France Télécom. Par ailleurs, UPC discute avec divers partenaires potentiels dans la téléphonie mobile : *« L'idée est d'avoir un terminal sans fil à la maison qui fonctionne dans un rayon de quelques centaines de mètres. Au-delà, le téléphone passe sous la norme GSM de l'opérateur partenaire »*, explique Mark Schneider.

Alain Franco

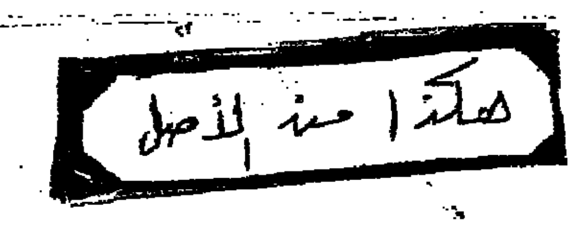


TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ALSTOM : L'Etat de Floride a** annoncé jeudi 14 janvier l'arrêt de financements publics pour la construction d'un TGV (*lire p. 32*).

● **RENAULT : un haut responsable roumain,** président du Fonds des propriétés d'Etat, a jugé « *inacceptables* », notamment en termes de prix, certaines des conditions posées par Renault pour acquérir 51 % des actions du constructeur roumain Dacia. La date limite pour la clôture des négociations est fixée au 13 avril.

● **NISSAN : le président du deuxième constructeur automobile japonais,** Yoshikazu Hanawa, s'est déclaré, jeudi 14 janvier, prêt à étudier « *sérieusement* » une éventuelle « *alliance capitalistique* » que pourrait lui proposer DaimlerChrysler.

● **MEILLOR : l'équipementier automobile français,** spécialiste des joints d'étanchéité, va intégrer le groupe allemand Freudenberg, le numéro 1 européen du secteur.

● **TOTAL : les actionnaires du pétrolier français ont approuvé** à plus de 97 %, jeudi 14 janvier, la fusion avec le belge Petrofina. Le nouvel ensemble doit céder de 5 à 10 milliards de francs (0,76 à 1,52 milliard d'euros) d'actifs non stratégiques d'ici à deux ans.

● **ELF AQUITAINE : le pacte qui lie les actionnaires de référence** depuis la privatisation, en février 1994, prendra fin le 14 février. Ce pacte regroupe 3,8 % du capital, répartis entre Axa-UAP,la BNP, le Crédit Agricole, Albert Frère et l'UBS.

● **SALSIGNES : la société Mine d'Or de Salsignes** (MOS), dont les actionnaires australiens veulent se désengager, pourrait être reprise par une nouvelle société, Minouvel, détenue au deux tiers par les salariés.

SERVICES

● **EAU : la municipalité de Berlin a engagé, vendredi** 15 janvier, l'appel d'offres visant à céder 49,9 % de son service des eaux à un partenaire privé. Les français Vivendi, en partenariat avec RWE, et Suez-Lyonnaise des eaux, associé à Thyssen, Veba, Enron et Thames Water, sont candidats pour ce qui représente le plus gros contrat d'eau en Europe.

● **BOUYGUES TELECOM : l'opérateur téléphonique et la chaîne de télévision TF 1** ont annoncé leur prise de participation (respectivement 20 % et 15 %) dans le fournisseur d'accès à Internet World On Line, contrôlé par le groupe suisse Sandoz. 120 000 abonnements sont attendus d'ici à fin 1999.

● **COLT TELECOMMUNICATIONS : l'opérateur américain** va étendre son réseau à cinq régions françaises en 1999. Sur le marché français, Colt a enregistré, en 1998, 200 millions de francs (30,5 millions d'euros) de chiffre d'affaires.

● **AIR FRANCE : une grève d'une partie du personnel** de maintenance d'Air France, pour protester contre un accord sur les 35 heures, l'emploi et les salaires, a perturbé jeudi matin le trafic des aéroports parisiens de Roissy et Orly-Ouest.

FINANCE

● **CCF : Les Mutuelles du Mans Assurance (MMA),** deuxième actionnaire du CCF avec 7,8 % du capital, auraient chargé la banque américaine Lehman Brothers de chercher un acquéreur pour cette participation, selon *La Tribune* du 15 janvier.

RESULTATS

● **KODAK : le numéro un mondial de la photographie** a réalisé un bénéfice net de 1,39 milliard de dollars (1,19 milliard d'euros), contre seulement 5 millions de dollars un an plus tôt. Kodak a supprimé 16 000 emplois pour redresser sa situation.

● **MARKS AND SPENCER : le groupe britannique de grands magasins** a annoncé jeudi 14 janvier un recul de 5,2 % de ses ventes durant la période de Noël et averti que cela pèserait sur ses bénéfices annuels, estimés entre 625 et 675 millions de livres (880 à 950 millions d'euros).

● **THYSSEN : le groupe de sidérurgie allemand** a enregistré une chute de 6 % de son chiffre d'affaires à 5 milliards d'euros (32 milliards de francs) au cours du quatrième trimestre, à la suite de l'effondrement des prix et de la demande d'acier. Le groupe table sur une remontée des cours à partir de l'été.

EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 4882,17 — LONDRES FT 100 : 5839,10 — PARIS CAC 40 : 3975,34

Europe 12h31	Indices sélection	cours 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3327,88	-1,12	-0,44
EUROPE	STOXX 50	3288,34	-0,77	-0,95
EUROPE	EURO STOXX 324	292,66	-1,06	-1,92
EUROPE	STOXX 653	275,84	-0,54	-1,28
PARIS	CAC 40	3975,34	-0,54	0,83
PARIS	MIDCAC	1592,30	-1,12	-3,36
PARIS	SBF 120	2572,98	-0,54	0,83
PARIS	SBF 250	2484,54	-2,44	-1,42
PARIS	SECOND MARCHÉ	1911,81	-1,06	-4,48
AMSTERDAM	AEX	506,05	-1,19	-3,63
BRUXELLES	BEL 20	3438,10	-0,87	-2,17
FRANCFORT	DAX 30	4882,17	-0,62	-2,46
LONDRES	FTSE 100	5839,10	0,32	-0,74
MADRID	STOCK EXCHANGE	9296,40	-0,98	-5,42
MILAN	MIBTEL 30	33668,00	-1,58	-4,22
ZURICH	SPI	7044,80	-0,61	-1,62

AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones : 9120,93 — NEW YORK Nasdaq : 2276,82 — EURO / DOLLAR : 1,16

Amériques 10h15	Indices sélection	cours 14/01	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9120,93	-2,45	-0,66
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1212,49	-1,80	-1,39
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2276,82	-1,73	-3,84
TORONTO	TSE INDEX	6594,23	-0,57	1,67
SAO PAULO	BOVESPA	5057,80	-9,97	-25,46
MEXICO	BOLSA	188,84	-1,38	-16,77
BUENOS AIRES	MERVAL	340,81	-4,38	-20,80
SANTIAGO	IPSA GENERAL	87,33	-2,68	-13,42
CARACAS	CAPITAL GENERAL	4318,58	-2,85	-13,98

ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 13738,86 — HONGKONG Hang Seng : 10147,40 — EURO / YEN : 131,32

Zone Asie 10h15	Indices sélection	cours 15/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13738,86	2,50	-0,75
HONGKONG	HANG SENG	10147,40	-0,35	0,98
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	—	-7,69
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	70,09	1,21	7,93
SYDNEY	ALL ORDINARIES	2809,30	0,16	-0,15
BANGKOK	SET	27,84	-1,76	8,60
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3235,78	-1,72	5,90
WELLINGTON	NZSE-40	2113,11	0,06	2,32

ÉCONOMIE

La banque centrale du Brésil dément vouloir laisser flotter le real

LA BANQUE centrale du Brésil a démenti catégoriquement, jeudi soir, « *les spéculations du marché concernant la possibilité de l'adoption d'un système de taux de change flottant* ». La banque centrale a annoncé dans un communiqué qu'« *elle peut faire face aux besoins du marché et* [qu'elle] *se tient prête à utiliser les réserves et les taux d'intérêt pour défendre la politique de changes... La banque centrale suit attentivement les mouvements du marché et rendra disponible les liquidités nécessaires à la défense du système de bande de fluctuation* ». Après la démission, mercredi, de son président, Gustavo Franco, la banque centrale du Brésil avait annoncé l'élargissement de la bande de fluctuation dans laquelle oscille la devise brésilienne (de 1,12-1,22 real pour un dollar à 1,20-1,32), ce qui équivaut à une dévaluation du real de près de 8 %. (*Lire page 3.*)

■ **L'agence de notation financière Standard & Poor's a abaissé, jeudi,** la note de la dette non garantie à long terme en devises du Brésil à B+ et celle de la dette à court terme en monnaie locale à BB–. La décision de Standard & Poor's porte sur 58,1 milliards de dollars (50 milliards d'euros) de dette brésilienne libellée en devises et 250 milliards de dollars (215,5 milliards d'euros) de dette libellée en réaux. L'effet d'un abaissement de note est de renchérir le coût des emprunts pour le pays concerné en assortissant ses émissions de dette d'un taux d'intérêt plus élevé.

■ **La panique déclenchée mercredi sur les marchés** par l'aggravation de la crise brésilienne a fait ressurgir le spectre du « *credit crunch* », cauchemar financier où les crédits pour les pays émergents s'assècheraient brutalement.

■ **CHINE : le pays devrait connaître une croissance de 7,5 à 8 % cette année, estime le** Centre national d'information, dont les prévisions ont été publiées vendredi par le journal *China Securities*.

■ **ÉTATS-UNIS : Washington a officiellement signifié à l'Organisation mondiale du commerce** (OMC) son intention d'imposer 100 % de droits de douane sur 520 millions de dollars (442 millions de francs) d'exportations européennes en rétorsion au régime communautaire d'importation de bananes jugé discriminatoire, ont indiqué jeudi les services du représentant pour le commerce.

■ **ALLEMAGNE : la troisième économie mondiale a affiché un taux de croissance de 2,8 % en** 1998. Il s'agit de la croissance la plus forte depuis la réunification en 1991, mais ce chiffre masque un net ralentissement au quatrième trimestre lié à un essoufflement des exportations.

■ **La loi interdisant le retraitement des déchets nucléaires allemands à l'étranger** à compter du 1er janvier 2000 doit être définitivement adoptée dès le 19 mars, a-t-on appris auprès de la coalition gouvernementale sociale-démocrate (SPD) et écologiste (Verts).

■ **ITALIE : le déficit public en 1998 devrait s'établir à 2,7-2,8 %** du PIB pour 1998, et la croissance devrait se situer entre 1,4 et 1,5 %, selon des estimations de l'institut de conjoncture italien Istat.

■ **FRANCE : le président du Medef (ex-CNPF), Ernest-Antoine Seillière, a qualifié, jeudi, à Toulon de « *trop optimiste* »** le taux de croissance sur lequel le gouvernement table pour 1999. Lors d'une conférence de presse, M. Seillière s'est également étonné que le premier ministre ait appelé, mercredi, « *les grandes entreprises à ne pas être trop frileuses* » : « *comment peut-on se féliciter d'une croissance et qualifier les entrepreneurs de frileux ?* », s'est interrogé le président du Medef.

■ **Les cours du porc en France ont enfoncé un nouveau plancher historique** jeudi, tombant à 5,02 francs (0,77 euro) le kilo, le niveau le plus bas enregistré depuis l'après-guerre.

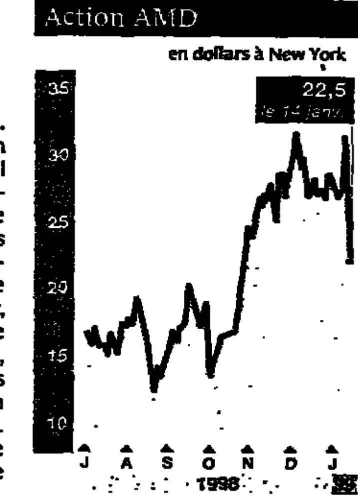
■ **EURO : Le président de la Banque centrale européenne** (BCE), le Néerlandais Wim Duisenberg, a rejeté, jeudi, une proposition franco-allemande de mettre en place des « *lignes directrices* » pour l'évolution de l'euro sur les marchés des changes.

■ **Le pourcentage d'Allemands favorables à l'euro est passé de** 43 à 49 % entre décembre et début janvier, selon un sondage de l'institut Psephos à paraître vendredi dans le quotidien économique allemand *Handelsblatt*. Le front des anti-euros s'est en revanche rétréci dans des proportions encore plus grandes, passant de 41 % en décembre à 27 % début janvier.

■ **La Grèce doit accélérer sensiblement le processus de réforme** structurelle de son économie si elle souhaite atteindre son objectif d'intégrer la monnaie commune européenne en 2001, indique, jeudi, l'OCDE.

VALEUR DU JOUR

AMD est distancé par Intel



LE CONTRASTE est saisissant. Deux jours après la publication des excellents résultats d'Intel (numéro un mondial des microprocesseurs), les performances de son rival Advanced Micro Devices (AMD) pour le quatrième trimestre 1998 ont fait pâle figure. Ce dernier a publié, jeudi 14 janvier, un résultat net de 22,3 millions de dollars (19,05 millions d'euros), nettement inférieur aux attentes des analystes, qui tablaient sur un profit de 28 millions de dollars. Conséquence, l'action a chuté de 19 %, à 22,5 dollars en un seule séance.

Les investisseurs ont pu mesurer la distance qui sépare encore Intel d'Advanced Micro Devices à l'issue de l'exercice 1998. Le premier a réalisé un chiffre d'affaires de 26,3 milliards de dollars, soit dix fois plus que les 2,5 milliards de dollars d'AMD. Surtout, Intel a dégagé un bénéfice net de 6,9 milliards de dollars, contre une perte de 104 millions pour son rival.

Mais c'est l'incapacité d'AMD à combler son retard que les investisseurs ont sanctionnée. En début d'année, AMD paraissait en mesure de prendre des parts de marché à Intel en commercialisant une puce d'entrée de gamme (la K-6) spécialement étudiée pour équiper les micro-ordinateurs à moins de 1 000 dollars, le segment de marché le plus dynamique. Or la montée en puissance d'AMD s'est heurtée à la contre-attaque d'Intel. Ce dernier a décidé d'occuper lui aussi ce créneau en commercialisant son propre microprocesseur : le Celeron. De plus, il a fortement réduit le prix de ses puces les plus vendues : les Pentium.

Si la concurrence grandit, le marché progresse encore plus vite. Les ventes de micro-ordinateurs ont bondi de 41 % en décembre du fait de l'engouement des consommateurs pour Internet. Les investisseurs reprochent donc à AMD de se pénaliser lui-même par son incapacité chronique à répondre à la demande. Au quatrième trimestre, le groupe a dû livrer 5,5 millions de puce K6, contre 3,8 millions au trimestre précédent. Malheureusement, son système de production a eu du mal à absorber ce regain d'activité.

Enguérand Renault

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE MARCHÉ parisien s'inscrivait en baisse, vendredi 15 janvier, dans le sillage des places boursières américaines et européennes affectées par la crise brésilienne. Après avoir ouvert en net repli, de plus de 2 %, l'indice CAC 40 se reprenait dans le courant de la matinée et ne cédait plus que 1,01 %, à 3 953,38,66 points, à la mi-séance.

FRANCFORT

LES OPÉRATEURS étaient toujours préoccupés par la situation brésilienne, vendredi 15 janvier, et par le renforcement de l'euro face au dollar. L'indice Dax s'inscrivait en baisse de 1,32 %, à 4 838,06 points. La veille, le marché allemand avait poursuivi sa glissade et cédé 1,59 %.

LONDRES

L'INDICE Footsie a baissé, jeudi 14 janvier, de 0,51 %, à 5 820,20 points. La Bourse londonienne, qui avait ouvert sur une note positive, a ensuite souffert des développements de la crise brésilienne.

HONGKONG

LA BOURSE de Hongkong a terminé en baisse vendredi 15 janvier, répercutant partiellement le recul de Wall Street la veille dans un climat de crainte concernant la crise au Brésil. L'indice principal Hang Seng a perdu 0,4 %, pour finir à 10 147,40 points. Les investisseurs s'inquiètent également de la multiplication des faillites de fonds d'investissement chinois.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a terminé en repli de 2,44 %, à 9 120,93 points, à l'issue de la séance du jeudi 14 janvier. Les difficultés financières au Brésil et les craintes d'une nouvelle dépréciation du real ont pesé sur la tendance. L'ouverture du procès en destitution du président Clinton n'a pas amélioré le moral des investisseurs, et les mauvais résultats annoncés par plusieurs sociétés ont également affecté la cote.

TAUX

LE MARCHÉ obligataire américain a continué de s'apprécier, jeudi 14 janvier. Le rendement de l'obligation du Trésor à 30 ans, principale référence outre-Atlantique, a cédé 6 centièmes, terminant à 5,06 %. Cet engouement des opérateurs pour les obligations d'Etat américaines, généralement considérées comme les plus sûres du marché, est qualifié par les opérateurs de « *flight to quality* », « *fuite vers la qualité* ».

A l'ouverture des marchés européens, vendredi 15 janvier, le rendement de l'obligation d'Etat allemande à 10 ans cédait 2 centièmes, à 3,65 %, tandis que son équivalent français était stable à 3,78 %.

MONNAIES

AFFAIBLI par la crise brésilienne et les risques qu'elle fait peser sur l'économie américaine, le dollar se repliait en début de matinée, vendredi 15 janvier, s'échangeant à 112,8 yens, tandis que l'euro se raffermissait à 1,175 dollars.

Taux de change fixe des pays euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
EURO/FRANC	6,55957	FRANC/EURO	0,15245
EURO/DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK/FRANC	3,35385
EURO/LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITALIENNE (1000)/FRANC	3,38774
EURO/PESETA ESPAGNOLE (100)	1,66386	PESETA ESPAGNOLE (100)/FRANC	3,94238
EURO/ESCUDO PORTUGAIS (100)	2,00482	ESCUDO PORTUGAIS (100)/FRANC	3,27190
EURO/SCHILLING AUTRICHIEN (10)	1,37603	SCHILLING AUTRICHIEN (10)/FRANC	4,76703
EURO/PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE/FRANC	8,32894
EURO/FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS/FRANC	2,97660
EURO/FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)/FRANC	1,62607
EURO/MARKKA FINLANDAISE	5,94573	MARKKA FINLANDAISE/FRANC	1,10324

Cours de change croisés

15/01 12h31	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR	—	0,88802	1,16835	0,17783	1,65810	0,73465
YEN	112,61000	—	131,32500	20,02550	186,68000	82,73500
EURO	0,85738	0,76147	—	0,15245	1,42178	0,62985
FRANC	5,62350	4,99490	6,55957	—	9,32120	4,13130
LIVRE	0,60310	0,53570	0,70335	0,10725	—	0,44310
FRANC SUISSE	1,36120	1,20895	1,58748	0,24285	2,25680	—

Taux d'intérêt (%)

Taux 14/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,06	3	3,80	4,69
ALLEMAGNE	3,15	3,10	3,70	4,76
GDE-BRETAG.	5,69	5,68	4,22	4,35
ITALIE	3,09	3,18	3,95	4,92
JAPON	0,23	—	1,91	—
ÉTATS-UNIS	4,50	4,44	4,73	5,14
SUISSE	0,63	1,11	2,48	3,83
PAYS-BAS	2,60	3,20	3,82	4,71

Matières premières

En dollars	Cours 14/01	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1482,5	0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1222	-0,41
PLOMB 3 MOIS	501,5	0,91
ETAIN 3 MOIS	5052	0,06
ZINC 3 MOIS	944,5	0,91
NICKEL 3 MOIS	4403	-0,27
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,14	-0,88
PLATINE A TERME	73600,58	-0,01
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	277,5	0,36
MAÏS (CHICAGO)	215,5	[illegible]
SOJA TOURTEAU (CHG.)	134	-1,69
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1381	0,15
CAFÉ (LONDRES)	1786	[illegible]
SUCRE BLANC (PARIS)	251	—

Matif

Cours 12h31	Volume 15/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 99	14007	113,13	112,97
Euribor 3 mois			
MARS 99	1735	96,95	96,96

Pétrole

En dollars	Cours 14/01	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	11,18	—
WTI (NEW YORK)	12,29	1,15
LIGHT SWEET CRUDE	12,23	-0,41

Or

En euros	Cours 14/01	Var % 13/01
OR FIN KILO BARRE	7850	-0,63
OR FIN LINGOT	7890	-1,74
ONCE D'OR (LO) $	289,80	—
PIÈCE FRANCE 20 F	46,80	-2,70
PIÈCE SUISSE 20 F	46,60	-2,10
PIÈCE UNION LAT. 20 F	46,10	-1,45
PIÈCE 10 DOLLARS US	285	+3,92
PIÈCE 20 DOLLARS US	457	-0,36
PIÈCE 50 PESOS MEX	302	—

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Sears** a gagné 10,9 %, jeudi 14 janvier, à Londres, après l'annonce formelle d'une offre de 519 millions de livres (740 millions d'euros) par l'homme d'affaires Philip Green. Cette proposition, acceptée par le principal actionnaire du distributeur, a été rejetée par le conseil d'administration.

● Le titre **Marks and Spencer** a chuté de 8,6 %, jeudi, à Londres, après l'annonce d'une chute de près de 40 % de son bénéfice imposable avant éléments exceptionnels.

● La plupart des valeurs bancaires, toujours victimes des craintes liées à la crise brésilienne, ont à nouveau cédé du terrain. Les titres **Deutsche Bank** (– 6,2 %), **UBS** (– 3,4 %), **Crédit suisse Holding** (– 2,6 %), **Banca di Roma** (– 1,6 %) et **ABN Amro** (– 1,1 %) ont subi des prises de bénéfice. Seuls **Unicredito Italiano** (+ 3,3 %), **Banco Santander** (+ 2,5 %) et **Banco Bilbao Vizcaya** (+ 1,5 %), des valeurs qui s'étaient fortement dépréciées lors des séances précédentes, ont réalisé des gains significatifs.

● Les valeurs des télécommunications, notamment **KPN** (+ 7,6 %), **Orange** (+ 2,7 %), **Telefonica** (+ 2,4 %), **Olivetti** (+ 2,4 %), **Vodafone** (+ 1,2 %) et **Telecom Italia** (+ 1,2 %) ont été bien orientées. Selon le *Financial Times*, Vodafone s'apprêterait à majorer son offre sur AirTouch.

STOXX 653 — sur un an: 275,64 — 27 JANV. / 20 JUIL. / 15 JANV.
sur 5 jours: 279,03 — 278,73 — 275,64 (L M M J V)

EURO STOXX 50 — sur un an: 3327,69 — 15 JANV. / 17 JUIL. / 15 JANV.
sur 5 jours: 3372,18 — 3365,18 — 3327,69 (L M M J V)

15/01 12 h 36 ▶

AUTOMOBILE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SOMMER ALLIBER/	FR •	23,5	– 0,63
MICHELIN-B- /RM	FR •	32,03	....
PEUGEOT /RM	FR •	130,4	– 3,91
LABINAL /RM	FR •	179,7	– 2,88
VALEO /RM	FR •	69,65	– 0,50
RENAULT	FR •	38,71	– 2,98
BMW	DE •	601	– 1,96
CONTINENTAL AG	DE •	21,6	– 4
DAIMLER-BENZ AG	DE •	78,99	....
FIAT	IT •	2,84	– 3,40
FIAT PRIV.	IT •	1,59	– 0,63
MAGNETI MARELLI	IT •	1,33	+ 2,31
LUCAS VARITY	GB	3	– 2,30
AUTOLIV SDR	SE	31,31	– 1,38
PIRELLI	IT •	2,42	+ 1,68
VOLVO -A-	SE	22,44	– 4,85
VOLVO -B-	SE	23,10	– 3,87
VOLKSWAGEN	DE •	66,4	– 1,19
BASF AG	BE •	32,3	+ 3,19
▶ DJ E STOXX AUTO P		261,26	– 1,44

BANQUES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
NATEXIS	FR •	53,2	– 3,27
CCF /RM	FR •	68,5	– 1,30
DEXIA FCE RM	FR •	122,1	– 1,53
STE GENERAL-A-/	FR •	138,4	+ 0,95
BNP /RM	FR •	66,05	– 0,30
ALLIED IRISH BA	GB	16,28	– 0,17
BCA ROMA	IT •	1,32	– 1,49
ALPHA CREDIT BA	GR	96,77	....
S-E-BANKEN -A-	SE	8,81	– 1,83
DEN NORSKE BANK	NO	3,20	– 1,41
LLOYDS TSB	GB	11,14	– 3,20
BCO POPULAR ESP	ES •	64,6	+ 7,67
BCO SANTANDER N	ES •	—	....
MERITA	FI •	5,49	– 0,18
BANK OF IRELAND	GB	18,55	– 0,61
SV HANDBK -A-	SE	34,65	– 0,63
BARCLAYS PLC	GB	18,61	– 1,43
BAYR.HYPO-U.VER	DE •	61,2	– 3,92
CHRISTIANIA BK	NO	3,27	– 1,72
IMI	IT •	13,01	....
BCP REG	PT •	28,34	....
IONIAN BK REG.S	GR	48,25	....
ERGO BANK	GR	109,23	....
COMM.BANK OF GR	GR	69,69	....
COMMERZBANK	DE •	26,1	– 0,59
I.B.S.PAOLO TO	IT •	—	....
UNICREDITO ITAL	IT •	4,88	– 1,89
DEN DANSKE BK	DK	112,98	– 0,47
DEUTSCHE BANK A	DE •	47,9	+ 3,46
DRESDNER BK AG	DE •	35,3	+ 0,86
SPAREBANKEN NOR	NL •	145	– 0,68
FOERENINGSSB A	SE	22,11	– 1,46
FOKUS BK	NO	8,83	....
ABBEY NATIONAL	GB	17,82	– 0,58
BCO CENTRAL HIS	ES •	9,11	....
ROLO BANCA 1473	IT •	21,4	– 7,76
NAT BANK GREECE	GR	200,31	....
DEXIA CC	BE •	133,2	– 0,52
ABN AMRO HOLDIN	NL •	18,6	– 4,05
HALIFAX	GB	11,30	....
JYSKE BANK REG	DK	78,57	– 0,87
BCO BILBAO VIZC	ES •	—	....
KBC BANCASSURAN	BE •	72	+ 0,70
BANK OF PIRAEUS	GR	27,23	....
BES OVERSEAS LT	PT •	—	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,66	– 0,93
FIRST AUSTRIAN	AT •	48,42	– 91,41
BANKINTER	ES •	29,9	+ 1,35
ARGENTARIA RS	ES •	22,53	+ 7,29
KAPITAL HOLDING	DK	41,65	– 1,27
NATL WESTM BK	GB	14,85	– 1,78
ROYAL BK SCOTL	GB	14,34	– 1,36
UNIDANMARK -A-	DK	72,81	– 1,45
OBERBANK	AT •	61	+ 3,57
COMIT	IT •	5,34	– 1,11
BANK AUSTRIA AG	AT •	38,63	– 3,42
UBS N	CH	254,49	– 2,17
COMIT	IT •	5,34	– 1,11
UNICREDITO ITAL	IT •	4,88	– 1,89
BCA INTESA	IT •	4,78	– 4,40
▶ DJ E STOXX BANK P		254,16	– 0,31

PRODUITS DE BASE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
USINOR	FR •	9,86	+ 0,51
PECHINEY-A-	FR •	29,49	+ 3,36
SIDENOR	GR	22,14	....
ACERINOX REG	ES •	—	....
BRITISH STEEL	GB	1,47	– 1,89
SOPORCEL	PT •	—	....
TRELLEBORG B	SE	6,90	– 1,56
SSAB SW ST A FR	SE	8,76	....
ELKEM ASA, OSLO	NO	8,97	– 1,14
ARJO WIGGINS AP	GB	1,67	– 0,89
BEKAERT	BE •	378	+ 0,27
SONAE INDUSTRIA	PT •	12,55	....
AVESTA	SE	2,78	– 1,93
METSAE-SERLA A	FI •	6,7	....
BUNZL PLC	GB	3,47	– 0,41
ASSIDOMAEN AB	SE	15,82	– 0,34
CART.BURGO	IT •	5,46	– 0,91
MAYR-MELNHOF KA	AT •	41,2	– 0,72
RAUTARUUKKI K	FI •	5,7	– 3,88
DEGUSSA	DE •	42,2	+ 2,93
THYSSEN	DE •	143	– 2,05
BOEHLER-UDDEHOL	AT •	43,85	– 2,58
PORTUCEL INDUST	PT •	5,48	....
VOEST-ALPINE ST	AT •	24,47	– 2,12
UPM-KYMMENE COR	FI •	23,5	– 3,29
STORA ENSO -R-	FI •	7,35	– 2,65
STORA ENSO -A-	FI •	7,2	– 3,36
SILVER & BARYTE	GR	30,52	....
INPARSA	PT •	22,23	....
ALUMINIUM GREEC	GR	52,29	....
ELVAL	GR	11,29	....
JOHNSON MATTHEY	GB	5,44	+ 1,05
VIOHALCO	GR	28	....
UNION MINIERE	BE •	29,4	– 1,67
BUHRMANN NV	NL •	10,85	– 1,36
MODO B FR	SE	19,38	+ 1,14
RIO TINTO	GB	10,03	– 1,12
NORSKE SKOGIND-	NO	24,30	– 0,93
SMURFIT JEFFERS	GB	1,66	– 2,50
STORA KOPPARB -	SE	9,58	– 0,57
SVENSKA CELLULO	SE	18,94	....
OUTOKUMPU OY -A	FI •	8,42	– 0,94
▶ DJ E STOXX BASI P		143,74	– 1,18

CHIMIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AIR LIQUIDE /RM	FR •	148,1	– 1,92
AGA -B-	SE	11,38	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	5020,71	....
BASF AG	DE •	32,3	+ 3,19
BAYER AG	DE •	33,05	+ 1,69
BOC GROUP PLC	GB	11,38	– 2,67
AKZO NOBEL	NL •	—	....
KEMIRA	FI •	6,88	+ 1,55
DYNO INDUSTRIER	NO	13,30	+ 0,43
UNITOR	NO	8,14	– 7,79
CLARIANT N	CH	423,62	....
CIBA SPEC.CHEM	CH	69,35	– 3,07
HOECHST AG	DE •	32,3	+ 3,86
HENKEL KGAA VZ	DE •	64,3	– 2,72
LENZING AG	AT •	45,85	– 0,33
ICI	GB	6,70	– 3,27
LAPORTE	GB	6,46	+ 1,39
SNIA BPD	IT •	1,44	+ 0,70
AGA -A-	SE	11,49	– 1,41
PERSTORP -B-	SE	8,10	....
SOLVAY	BE •	58,3	– 1,35
TESSENDERLO CHE	BE •	43,44	+ 1,02
UCB	BE •	5255	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		272,95	– 0,26

CONGLOMÉRATS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
CGIP /RM	FR •	45	– 2,17
GAZ ET EAUX /RM	FR •	40,8	– 0,97
CIR	IT •	0,87	– 3,33
KVAERNER -A-	NO	18,82	– 0,72
AKER RGI -A-	NO	9,83	– 5,62
KVAERNER -B-	NO	13,30	....
GBL	BE •	172,9	+ 0,58
BTR	GB	1,60	– 2,75
SONAE INVESTIME	PT •	40,4	....
ORKLA -A-	NO	12,95	+ 0,89
GENL ELECTR CO	GB	7,77	+ 1,29
D'IETEREN SA	BE •	431	– 1,19
INCHCAPE PLC	GB	1,81	+ 3,23
INVESTOR -A-	SE	38,84	+ 3,52
INVESTOR -B-	SE	39,41	+ 3,30
GEVAERT	BE •	60	....
NORSK HYDRO	NO	29,23	– 1,54
OERLIKON-BUEHRL	CH	105,43	– 4,55
ORKLA -B-	NO	11,58	+ 2,02
VEBA AG	DE •	45,8	– 1,51
▶ DJ E STOXX CONG P		219,01	– 0,13

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
FRANCE TELECOM	FR •	72,9	– 1,62
CABLE & WIRELES	GB	11,77	+ 0,12
BRITISH TELECOM	GB	12,98	– 0,65
TELE DANMARK	DK	118,38	– 1,01
EUROPOLITAN HLD	SE	93,49	– 0,58
PORTUGAL TELECO	PT •	40,18	....
TIM	IT •	5,55	– 3,48
VODAFONE GROUP	GB	15,01	– 1,21
HELLENIC TELE (	GR	24,92	....
DEUTSCHE TELEKO	DE •	32	– 3,03
TELECEL	PT •	185	....
TELECOM ITALIA	IT •	7,55	– 1,82
TELECOM ITALIA	IT •	5,73	– 1,21
TELEFONICA	ES •	37,3	– 1,84
KONINKLIJKE KPN	NL •	44,76	– 1
▶ DJ E STOXX TCOM P		555,82	– 1,64

CONSTRUCTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BOUYGUES /RM	FR •	200	– 0,50
LAFARGE /RM	FR •	76,3	– 3,11
GROUPE GTM	FR •	87,8	– 0,23
IMETAL /RM	FR •	97,7	– 2,20
COLAS /RM	FR •	179	+ 0,28
SAINT GOBAIN /R	FR •	112,8	– 3,18
TECHNIP /RM	FR •	72,45	– 0,28
POTAGUA -B-	DK	17,46	– 4,19
AUMAR	ES •	22,5	– 0,88
AUTOSTRADE PRIV	IT •	—	....
CHARTER	GB	4,83	+ 0,58
ASKO OY	FI •	14,4	– 1,37
BICC PLC	GB	0,92	– 2,99
BILFINGER & BER	DE •	17,2	+ 2,99
BLUE CIRCLE IND	GB	4,23	– 0,33
BPB	GB	2,61	– 0,54
ACESA REG	ES •	13,58	– 0,15
CRH PLC	GB	13,88	– 0,51
SKANSKA -B-	SE	24,58	– 0,66
BCA INTESA	IT •	4,78	– 4,40
CIMPOR SGPS R	PT •	28,31	....
CRISTALERIA ESP	ES •	64,85	– 0,46
ACCIONA	ES •	—	....
DRAGADOS CONSTR	ES •	31,7	– 1,25
TITAN CEMENT RE	GR	66,12	....
HERACLES GENL R	GR	23,69	....
SEMAPA	PT •	16,19	....
HOLDERBANK FINA	CH	205,54	– 1,65
CBR	BE •	76,6	– 4,96
AKTOR SA	GR	9,63	....
MICHANIKI REG.	GR	5,66	....
HELLTECHNODO.R	GR	7,08	....
HEIDELBERGER ZE	DE •	70,25	+ 0,36
HOCHTIEF ESSEN	DE •	31,1	– 0,48
PHILIPP HOLZMAN	DE •	139	– 2,11
CARADON	GB	1,63	+ 1,77
FOM CON CONTRAT	ES •	55,6	– 1,24
PARTEK	FI •	7,5	– 1,32
HOLDERBANK FINA	CH	857,07	– 1,49
AALBORG PORTLAN	DK	16,79	– 6,43
UNICEM	IT •	8,09	+ 1,63
WILLIAMS	GB	4,23	+ 2,40
PILKINGTON PLC	GB	0,78	– 1,75
RMC GROUP PLC	GB	8,72	– 2,69
ITALCEMENTI	IT •	8,27	+ 0,85
ITALCEMENTI RNC	IT •	4,08	– 0,73
RUGBY GRP	GB	1,30	– 1,08
TARMAC	GB	1,80	+ 0,89
TAYLOR WOODROW	GB	2,19	+ 0,65
URALITA SA	ES •	9,46	– 1,97
VALENCIANA CEM	ES •	11,5	– 4,17
SUPERFOS	DK	13,03	– 3
WIENERB BAUSTOF	AT •	168,98	– 2,27
▶ DJ E STOXX CNST P		173,47	– 1,27

CONSOMMATION CYCLIQUE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
HERMES INTL	FR •	71,6	+ 0,63
ACCOR /RM	FR •	165	– 1,18
MOULINEX /RM	FR •	10,94	– 0,55
CLUB MED. /RM	FR •	70,45	– 0,49
SEB /RM	FR •	54,3	– 4,74
EURO DISNEY /RM	FR •	1,16	....
PATHE /RM	FR •	240,8	– 1,71
CHARGEURS RM	FR •	49,1	– 1,80
AUSTRIAN AIRLIN	AT •	—	....
WILSON BOWDEN	GB	7,06	+ 0,20
WILLIAM BAIRD	GB	1,33	....
BARRATT DEV PLC	GB	3,03	– 0,47
BERKELEY GROUP	GB	6	– 0,47
BRITISH AIRWAYS	GB	5,62	– 1
BRYANT GROUP PL	GB	1,29	....
BEAZER GROUP	GB	2,24	+ 1,94
NCL HLDG	NO	2,26	– 2,48
FINNAIR	FI •	5	– 0,99
WWWW UK UNITS	GB	0,78	+ 1,85
WOLFORD AG	AT •	44	+ 1,15
ELECTROLUX -B-	SE	13,25	– 3,20
BANG & OLUFSEN	DK	55,08	– 1,20
ADIDAS-SALOMON	DE •	83	– 2,92
COMPASS GRP	GB	10,51	+ 3,06
SAS DANMARK A/S	DK	9,67	+ 0,94
GRANADA GROUP P	GB	15,17	– 0,28
RANK GROUP	GB	2,76	– 2,50
HPI	IT •	0,67	– 1,72
EMI GROUP	GB	5,35	– 0,53
HUNTER DOUGLAS	NL •	21,75	– 2,47
DT.LUFTHANSA N	DE •	18,65	+ 3,61
KLM	NL •	23,95	– 0,62
LADBROKE GRP	GB	3,09	– 3,54
SAIRGROUP N	CH	195,49	– 0,64
BENETTON GROUP	IT •	1,52	+ 0,66
AMER GROUP A	FI •	8,6	– 3,37
THE SWATCH GRP	CH	115,73	– 0,27
THE SWATCH GRP	CH	483,24	– 0,90
PERSIMMON PLC	GB	2,42	– 0,58
PENTLAND GRP	GB	1,36	....
COURTAULDS TEXT	GB	1,95	+ 0,73
COATS VIYELLA	GB	0,38	– 6,90
C WIMPEY PLC	GB	1,47	....
▶ DJ E STOXX CCYC P		146,59	– 0,53

PHARMACIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SANOFI /RM	FR •	159	+ 1,86
RHONE POUL/RM	FR •	43,03	– 2,09
ZENECA GROUP	GB	37,37	....
ASTRA -B-	SE	17,41	– 1,24
ASTRA -A-	SE	17,62	– 0,92
ELAN CORP	GB	58,06	9434,88
ORION B	FI •	19,4	– 0,51
ORION A	FI •	20	....
GLAXO WELLCOME	GB	29,81	– 1,64
ROCHE HOLDING	CH	15809,38	+ 1,40
ROCHE HOLDING G	CH	11081,26	+ 1,29
NOVO NORDISK B	DK	110,83	+ 0,98
NOVARTIS N	CH	1711,43	– 1,94
SMITHKLINE BEEC	GB	11,85	– 1,79
SCHERING AG	DE •	109,5	....
▶ DJ E STOXX PHAR P		385,65	– 0,67

ALIMENTATION ET BOISSON

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
BONGRAIN /RM	FR •	375,1	– 1,03
DANONE /RM	FR •	227,5	– 0,87
PERNOD RICARD /	FR •	51,45	– 1,63
ERID.BEGH.SAY /	FR •	133	– 4,93
LVMH / RM	FR •	203,1	– 2,58
ALLIED DOMECQ	GB	6,68	– 1,42
RIEBER & SON -B	NO	6,76	....
BRAU-UNION	AT •	45,95	– 0,91
HELLENIC SUGAR	GR	9,30	....
CARLSBERG AS -A	DK	44,33	– 2,94
ELAIS OLEAGINOU	GR	17,82	....
PARMALAT	IT •	1,38	+ 0,73
HELLENIC BOTTLI	GR	28,68	....
CADBURY SCHWEPP	GB	13,62	– 0,10
UNICER REG	PT •	20,31	....
CARLSBERG -B-	DK	45,68	– 0,58
ASSOCIATE BRIT	GB	7,76	– 1,26
DANISCO	DK	44,47	– 1,19
CHR. HANSEN HLD	DK	110,16	– 1,20
RAISIO GRP V	FI •	9,85	....
GREENCORE GROUP	GB	4,02	– 3,07
MONTEDISON	IT •	0,98	– 1,01
HUHTAMAEKI I VZ	FI •	30	....
BASS	GB	11,13	– 0,12
UNILEVER	NL •	69,8	....
UNILEVER	GB	8,84	– 2,24
DIAGEO	GB	9,43	– 0,60
RAISIO GRP K	FI •	9,5	– 5,47
BBAG OE BRAU-BE	AT •	40,75	– 0,15
NESTLE N	CH	1706,79	– 0,48
KERRY GRP-A-	GB	12,42	+ 1,96
DELTA DAIRY	GR	12,60	....
CULTOR -1-	FI •	8,15	– 1,81
TATE & LYLE	GB	5,14	+ 0,83
UNIGATE PLC	GB	6	– 0,70
HEINEKEN	NL •	49,8	– 1,29
▶ DJ E STOXX F & BV P		237,38	– 1,17

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
ALSTOM	FR •	20,8	– 2,35
LEGRAND /RM	FR •	208	– 5,20
SCHNEIDER /RM	FR •	48,2	– 0,93
REXEL /RM	FR •	75,9	– 2
SITA /RM	FR •	208	– 2,20
SIDEL /RM	FR •	72,4	– 0,82
HALKOR	GR	9,83	....
ALUSUISSE LON G	CH	930,71	– 1,46
BAA	GB	10,20	– 1,64
SKF -A-	SE	9,85	– 1,10
SVENDBORG -A-	DK	7254,46	– 5,26
ABB AB -A-	SE	8,32	– 2,56
ABB AB -B-	SE	8,37	– 1,29
ASSOC BR PORTS	GB	3,92	....
ISS INTL SERV-B	DK	57,63	– 0,23
BONHEUR	NO	18,34	– 8,57
ATLAS COPCO -A-	SE	18,61	+ 1,19
ATLAS COPCO -B-	SE	18,39	+ 0,90
SVEDALA	SE	11,49	– 2,78
RHI AG	AT •	20,8	– 3,70
BBA GROUP PLC	GB	4,63	– 3,82
DAMPSKIBS -A-	DK	5037,82	– 3,85
KOEBENHAVN LUFT	DK	103,44	– 2,53
SAURER ARBON N	CH	490,77	– 2,25
FINNLINES	FI •	31,7	– 2,46
SECURITAS -B-	SE	13,41	– 1,21
METRA A	FI •	15,1	+ 0,67
VA TECHNOLOGIE	AT •	85,9	– 1,13
COOKSON GROUP P	GB	1,74	– 0,81
HAYS	GB	8,13	– 1,88
DELTA PLC	GB	1,58	+ 1,85
HELLAS CAN SA P	GR	17,81	....
RAUMA OY	FI •	9,8	– 3,92
RIETER HLDG N	CH	493,28	– 1,75
ELECTROCOMPONEN	GB	5,07	– 1,92
ATTICA ENTR SA	GR	7,46	....
PREMIER FARNELL	GB	2,28	+ 0,63
FKI	GB	1,81	....
ADECCO CHESEREX	CH	376,55	....
SCANIA AB -A-	SE	20,80	+ 8,88
SCANIA AB -B-	SE	20,81	+ 8,52
SULZER FRAT.SA1	CH	496,38	– 1,90
RAILTRACK	GB	20,82	+ 0,83
SECURICOR	GB	8,06	– 0,18
GLYNWED INTL PL	GB	2,22	– 1,88
MAN AG	DE •	230	+ 1,32
KON.NEDLLOYD	NL •	10,45	+ 2,45
NFC	GB	1,47	– 2,80
HANSON PLC	GB	6,49	– 2,35
IFIL	IT •	3,25	– 0,31
IMI PLC	GB	2,83	....
LAHMEYER	DE •	39,25	– 4,27
RENTOKIL INITIA	GB	6,24	– 1,34
RANDSTAD HOLDIN	NL •	41,5	– 0,24
FLS IND.B	DK	17,46	– 2,26
ABB BADEN	CH	950,17	– 0,72
SOPHUS BEREND -	DK	28,88	+ 0,19
KONE B	FI •	96	....
PATIN -B-	DK	177,33	– 1,30
RATIN -A-	DK	174,64	+ 0,79
SOPHUS BERENDS	DK	27,14	– 1,46
DET SONDENFJ NO	NO	8,20	– 1,38
ULSTEIN HOLDING	NO	18,91	....
LINDE AG	DE •	470	– 1,88
DAMSKIBS SVEND	DK	7858,99	– 1,68
DAMPSKIBS -B-	DK	5440,84	– 2,41
REXAM	GB	2,42	+ 0,59
CMB	BE •	34,9	– 0,03
METALLGESELLSCH	DE •	12,6	+ 0,80
GKN	GB	10,14	– 1,92
SEAT-PAGINE GIA	IT •	0,89	+ 2,30
SGS GENEVA BR	CH	749,97	+ 0,84
FLUGHAFEN WIEN	AT •	39,33	– 1,68
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,82	– 1,60
NKT HOLDING	DK	68,51	....
OCEAN GROUP	GB	—	....
PENINS.ORIENT.S	GB	8,69	– 0,49
PREUSSAG AG	DE •	428	– 2,94
BERGESEN	NO	11,29	– 0,51
BERGESEN	NO	11	– 1,03
LEIF HOEGH	NO	10,89	– 4,04
SANDVIK -A-	SE	15,87	+ 2,84
SANDVIK -B-	SE	15,87	+ 2,47
MANNESMANN AG	DE •	108,2	– 0,73
STORK NV	NL •	17,5	– 1,96
SCHINDLER HOLD	CH	1381,87	– 1,23
SCHINDLER HOLD	CH	1295,97	– 2,13
SIEBE PLC	GB	2,85	– 2,90
SKF -B-	SE	10,34	– 1,07
SHANKS & MCEWAN	GB	3,09	..
TI.GROUP PLC	GB	4,40	– 0,98
TOMRA SYSTEMS	NO	27,85	– 1,22
EQUANT NV	DE •	61	+ 1,67
VALMET	FI •	9,2	– 1,08
HEIDELBERGER DR	DE •	54,5	– 0,91
RHI AG	AT •	20,8	– 3,70
▶ DJ E STOXX IND P		290,61	– 0,42

— *(Publicité)* —



ÉNERGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
TOTAL /RM	FR •	90	– 1,85
ELF AQUITAINE /	FR •	94,15	– 3,93
PRIMAGAZ /RM	FR •	77	– 2,41
REPSOL	ES •	44,59	– 2,32
OMV AG	AT •	78,15	– 2,28
BP AMOCO	GB	12,52	....
BURMAH CASTROL	GB	10,89	– 2,53
PETROLEUM GEO-S	NO	12,28	– 1,38
SAGA PETROLEUM	NO	8,37	– 0,68
ENTERPRISE OIL	GB	3,84	– 1,45
CESPA	ES •	31,5	– 1,41
ENI	IT •	5,32	– 3,62
AKER MARITIME	NO	8,02	– 2,10
OCEAN RIG	NO	0,26	+ 2,28
ROYAL DUTCH CO	NL •	38,6	– 1,28
F.OLSEN ENERGY	NO	6,98	– 2,44
BG	GB	5,81	+ 3,02
PROSAFE	NO	9,11	– 1,85
LASMO	GB	1,46	+ 3
SMEDVIG -A-	NO	8,37	– 1,35
PETROFINA SA BR	BE •	397,1	– 2,79
SAIPEM	IT •	3,27	– 2,68
SHELL TRANSP &	GB	4,79	– 1,74
ELECTRAFINA	BE •	107,4	– 0,65
▶ DJ E STOXX ENGY P		221,56	– 2,31

SERVICES FINANCIERS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
FONCIERE LYONNA	FR •	127,6	– 0,31
PARIBAS	FR •	76,9	+ 1,05
BAIL INVEST /RM	FR •	126,8	– 0,92
CPR /RM	FR •	38	– 2,56
EURAFRANCE /RM	FR •	512	– 5,19
SIMCO N /RM	FR •	82,4	– 2,94
SEFIMEG N /RM	FR •	59	+ 2,16
UNIBAIL /RM	FR •	115,7	– 1,53
SOPHIA /RM	FR •	37,16	+ 1,67
IMM FRANCE /RM	FR •	71,96	....
GECINA /RM	FR •	101,9	+ 0,89
CORP FIN ALBA -	ES •	120	– 3,50
FORTIS AG	BE •	—	....
AMVESCAP	GB	6,92	– 0,81
BRITISH LAND CO	GB	6,67	– 1,05
CS GROUP N	CH	131,01	– 2,34
CAPITAL SHOPPIN	GB	4,83	– 1,45
LIBERTY INT.HDG	GB	6,40	....
3I	GB	8,55	– 2,11
BPI-SGPS N	PT •	28,89	....
ING GROEP	NL •	48	– 2,34
MEDIOLANUM	IT •	—	....
HAMMERSON	GB	5,45	....
ALPHA FINANCE	GR	38,46	....
METROVACESA	ES •	22,84	– 3,22
ALMANIJ	BE •	74	+ 1,09
WOOLWICH PLC	GB	4,57	– 0,62
LAND SECURITIES	GB	10,72	– 0,92
MEPC PLC	GB	6,92	– 1,65
MEDIOBANCA	IT •	10,35	+ 1,47
PROVIDENT FIN	GB	13,34	+ 0,75
RODAMCO NV	NL •	21,6	+ 0,70
SCHRODERS PLC	GB	14,87	– 1,21
SLOUGH ESTATES	GB	3,92	– 3,48
VALLEHERMOSO SA	ES •	—	....
KAPITAL HOLDING	DK	41,65	– 1,27
UNIM	IT •	0,42	....
▶ DJ E STOXX FINS P		241,22	– 0,89

ASSURANCES

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
AXA-UAP /RM	FR •	119,2	– 1,24
AGF /RM	FR •	49,13	– 0,85
ASPIS PRONIA GE	GR	12,48	....
ALLEANZA ASS	IT •	11,3	– 1,74
ALLIANZ AG	DE •	315,5	– 1,10
GENERALI ASS	IT •	35,85	+ 1,10
TOPDANMARK AS	DK	171,29	+ 0,39
POHJOLA GRP.B	FI •	51,2	– 1,54
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,60	– 2,31
SCHWEIZ RUECK N	CH	2158,91	– 0,03
ALLIED ZURICH	GB	12,62	– 3,05
CGU	GB	12,01	– 2,30
ETHNIKI GEN INS	GR	30,77	....
INA	IT •	2,11	....
AEGON NV	NL •	—	....
SEGUROS MUNDIAL	PT •	27,1	....
FORSIKRING CODA	DK	112,18	+ 4,38
IRISH LIFE	GB	8,91	– 2,18
FONDIARIA ASS	IT •	4,81	– 2,83
ZURICH ALLIED N	CH	630,10	– 1,08
FORTIS AMEV NV	NL •	73,95	– 1
TRYG-BALTICA	DK	22,17	....
LEGAL & GENERAL	GB	10,96	– 1,28
NORWICH UNION	GB	6,41	– 1,52
SWISS LIFE BR	CH	578,64	– 2,54
ERGO VERSICHERU	DE •	127	+ 1,60
CORP.MAPFRE REG	ES •	19,38	– 3,58
MUENCH RUECKVER	DE •	420	– 1,18
STOREBRAND	NO	6,71	– 0,85
PRUDENTIAL CORP	GB	12,21	– 2,60
RAS	IT •	10,9	– 2,24
GENERALI HLD VI	AT •	213,9	– 0,63
SKANDIA FOERSAE	SE	12,53	– 0,87
SAMPO -A-	FI •	37,52	– 2,55
▶ DJ E STOXX INSU P		352,71	– 0,82

MEDIAS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
TF1	FR •	168	– 0,59
HAVAS ADVERTISI	FR •	152,5	– 0,33
CANAL PLUS /RM	FR •	208,9	– 0,48
LAGARDERE SCA N	FR •	35,73	– 4,18
WPP GROUP	GB	6,59	+ 0,51
CARLTON COMMUNI	GB	7,62	– 2,71
ELSEVIER	NL •	11,85	– 1,69
B SKY B GROUP	GB	5,85	– 2,13
SCHIBSTED	NO	10,55	+ 2,22
MEDIASET	IT •	7,83	+ 4,54
REED INTERNATIO	GB	6,73	– 1,04
INDEPENDENT NEW	IR •	3,6	....
PEARSON	GB	17,64	– 0,86
REUTERS GROUP	GB	11,19	....
UNITED NEWS & M	GB	6,88	+ 0,62
WOLTERS KLUWER	NL •	167,75	....
▶ DJ E STOXX MEDIA P		287,64	– 0,49

BIENS DE CONSOMMATION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
L'OREAL /RM	FR •	629	+ 2,44
BIC /RM	FR •	45	+ 1,12
PROMODES /RM	FR •	619	– 0,16
CPT MODERNES /R	FR •	539,5	– 0,09
ESSILOR INTL /R	FR •	365,8	+ 1,61
CASINO GP /RM	FR •	87,25	+ 1,45
SEITA /RM	FR •	53	– 1,85
SAFEWAY	GB	3,94	– 1,42
STAGECOACH HLDG	GB	—	....
ASDA GROUP PLC	GB	2,17	+ 3,38
BEIERSDORF AG	DE •	58	+ 1,75
KESKO OY	FI •	11,82	– 1,50
GIB	BE •	36,65	– 2,66
BRIT AMER TOBAC	GB	8,02	– 0,31
MODELO CONTINEN	PT •	19,9	....
ETS COLRUYT	BE •	688	+ 1,37
TAMRO	FI •	3,75	– 1,32
GOODYS	GR	23,11	....
PAPASTRATOS CIG	GR	13,52	....
FYFFES	GB	2,17	– 1,82
IMPERIAL TOBACC	GB	9,30	+ 0,15
RECKITT & COLMA	GB	10,51	+ 0,68
CFP UNITS -A-	CH	1445,34	+ 0,04
AHOLD	NL •	32,5	– 0,61
AUSTRIA TABAK A	AT •	61,3	+ 2,25
DELHAIZE	BE •	74,85	– 0,79
TABACALERA REG	ES •	20,78	– 2,03
ATHENS MEDICAL	GR	19,72	....
SAINSBURY J. PL	GB	6,23	– 1,57
SMITH & NEPHEW	GB	2,39	+ 5,62
TESCO PLC	GB	2,68	+ 2,16
TNT POST GROEP	NL •	25,4	– 1,31
▶ DJ E STOXX CNCY P		487,93	+ 0,52

COMMERCE DISTRIBUTION

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
CARREFOUR /RM	FR •	606	+ 1,51
PINAULT PRINT./	FR •	156	– 5,97
CASTO.DUBOIS /R	FR •	—	....
GUILBERT /RM	FR •	112,5	– 1,75
VALORA HLDG N	CH	217,15	– 1,14
BOOTS CO PLC	GB	13,30	– 1,68
DIXONS GROUP PL	GB	14,57	– 1,53
STOCKMANN A	FI •	20	....
GEHE AG	DE •	67	– 2,23
METRO	DE •	66	– 0,75
GREAT UNIV STOR	GB	9,59	+ 9,90
NEXT PLC	GB	7,89	– 0,36
JERONIMO MARTIN	PT •	46,4	..
HENNES & MAURIT	SE	75,53	– 3,50
KARSTADT AG	DE •	387	– 2,52
ARCADIA GRP	GB	2,02	....
MARKS & SPENCER	GB	4,89	+ 0,29
W.H SMITH GRP	GB	8,85	+ 8,89
RINASCENTE	IT •	8,79	– 0,57
CENTROS COMER P	ES •	19,28	– 1,23
WOLSELEY PLC	GB	5,49	– 2,00
KINGFISHER	GB	8,15	– 0,46
▶ DJ E STOXX RETL P		346,58	– 1,15

HAUTE TECHNOLOGIE

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
THOMSON CSF /RM	FR •	31,7	+ 0,16
SAGEM	FR •	504	+ 0,80
CAP GEMINI /RM	FR •	137	+ 1,93
ZODIAC /RM	FR •	181,5	– 0,17
STMICROELEC SIC	FR •	78,2	– 1,49
ALCATEL /RM	FR •	104,2	– 2,53
DASSAULT SYST./	FR •	31,45	– 4,09
ALTEC SA REG.	GR	23,65	....
NERA ASA	NO	1,41	– 0,81
BRITISH AEROSPA	GB	6,97	– 0,40
BARCO	BE •	218,5	– 1,80
MERKANTILDATA	NO	8,42	– 1,34
TANDBERG DATA A	NO	3,50	+ 0,99
BOWTHORPE	GB	5,13	– 0,82
SEMA GROUP	GB	8,10	– 6,69
CAMBRO -B-	SE	9,09	– 4,60
COLOPLAST B	DK	98,74	– 0,68
KON. PHILIPS EL	NL •	57,25	– 4,10
SAP AG	DE •	289	– 2,69
SAP VZ	DE •	326	– 3,26
INSTRUMENTARIUM	FI •	33	..
NETCOM ASA	NO	25,45	+ 0,45
GETRONICS	NL •	41,5	– 1,19
INTRACOM N	GR	43,38	..
ASK	NO	6,07	+ 0,95
FRESENIUS MED C	DE •	56	– 1,75
GAMBRO -A-	SE	9,14	– 4,02
RACAL ELECT CON	GB	5,11	....
WILLIAM DEMANT	DK	55,75	....
OLIVETTI	IT •	3,15	+ 1,29
ROLLS ROYCE	GB	3,37	– 1,24
GN GREAT NORDIC	DK	31,17	– 1,28
BAAN COMPANY	NL •	10,15	– 7,31
OCE	NL •	27,05	+ 0,93
NYCOMED AMERSHA	GB	5,86	....
MISYS	GB	6,27	– 4,32
BRITISH BIOTECH	GB	0,41	....
NOKIA -K-	FI •	113,5	– 2,16
NOKIA -A-	FI •	113,7	– 0,96
RADIOMETER -B-	DK	42,99	– 1,54
SIEMENS AG	DE •	54,5	– 5,87
SIRTI	IT •	4,94	– 0,40
SMITHS IND PLC	GB	11,80	– 0,48
ERICSSON A	SE	21,89	– 0,50
▶ DJ E STOXX TECH P		349,65	– 1,74

SERVICES COLLECTIFS

Valeur	Code pays	Cours en Euros	% Var. veille
SUEZ LYON EAUX/	FR •	173	– 0,35
VIVENDI/RM	FR •	240,4	– 0,62
VIAG	DE •	449	– 2,18
UNITED UTILITIE	GB	11,20	+ 2,59
OESTERR ELEKTR	AT •	138,09	+ 0,14
SCOT POWER	GB	8,61	– 0,16
ELECTRABEL	BE •	412,5	– 0,75
SYDKRAFT -C-	SE	17,57	– 0,31
TRACTEBEL	BE •	162,7	– 0,06
HAFSLUND -A-	NO	5,62	– 2
CENTRICA	GB	1,70	+ 1,69
IBERDROLA	ES •	15,21	– 1,43
ELECTRIC PORTUG	PT •	20,26	....
ENDESA	ES •	23	– 1,50
GAS NATURAL SDG	ES •	85	– 3,08
SEVERN TRENT	GB	13,55	+ 1,59
NATIONAL GRID G	GB	7,12	+ 0,80
ANGLIAN WATER	GB	11,16	....
HAFSLUND -B-	NO	3,44	– 1,64
VN	AT •	115,5	– 0,43
ITALGAS	IT •	4,83	+ 0,63
THAMES WATER	GB	14,95	+ 0,57
RWE	DE •	40,7	....
EDISON	IT •	10,4	+ 1,96
SYDKRAFT -A-	SE	24,08	– 2,22
NATIONAL POWER	GB	7,24	+ 0,20
POWERGEN	GB	....	..
▶ DJ E STOXX UTIL P		329,41	– 0,36

EURO NOUVEAU MARCHÉ

15/01 12 h 36 ▶

AMSTERDAM

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
ANTONOV	1	– 0,99
CARDIO CONTROL	7,6	– 6,17
RING ROSA	10,2	– 8,93
CSS	16,75	..
NEDGRAPHICS HOLD	17,55	– 4,46
POLYDOC	2	+ 5,26
PROLION HOLDING	78,4	+ 1,18
UCC HOLDING NV	13,6	– 0,74
AIRSPRAY NV	23,8	– 0,63
C/TAC	16,05	– 2,73
HITT NV	8,5	....
INNOCONCEPTS NV	18	– 3,23
RING ROSA WT	2,2	– 6,38

BRUXELLES

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
INTERNOC HLD	4,77	– 1,65
INTL BRACHYTHER B	14,75	– 0,34
SYNERGIA	8,5	....
PAYTON PLANAR	2,33	..
ENVIPCO HLD CT	1,74	– 7,45
FARDEM BELGIUM ABC	16	+ 2,56
LINK SOFTWARE B	8	+ 1,27
PAYTON PLANAR	2,33	....

FRANCFORT

Valeur	Cours en Euros	% Var. veille
AIXTRON	182	– 2,15
BERTRANDT AG	66,5	– 0,75
EUROMICRON	34	....
HUNZINGER INFORMAT	118,5	– 11,04
HOEFT & WESSEL	100	– 2,91
INFOMATEC	178	– 4,81
INTERSHOP COMMUNIC	101	+ 1
MUEHLBAUER HOLDING	82,6	+ 0,73
PLENUM	135,8	+ 2,11
BETA SYSTEMS SOFTW	24,25	– 5,27
CE COMPUTER EQUIPM	144	..
DRILLISCH	138	– 4,17
EM.TV & MERCHANDI	612	+ 1,16
LHS GROUP	45,2	+ 0,11
LOESCH UMWELTSCHUT	8,7	+ 4,86
MENSCH UND MASCHIN	89	– 4,17
MOBILCOM	340	+ 1,49
MUEHL PRODUCT & SE	18,3	– 1,35
PFEIFFER VACU TECH	33	– 1,64
QIAGEN NV	59,9	+ 1,35
REFUGIUM HOLDING A	32,4	+ 6,23
SACHSENRING AUTO	16,7	– 1,18
SERO ENTSORGUNG	9,9	+ 6,45
SOFTM SOFTWARE BER	82	....
TDS	84	– 2,89
TELDAFAX	39,9	+ 1,01
TELES AG	199,45	+ 7,81
TIPTEL	11,9	..
TRANSTEC	55,1	– 5,16
SALTUS TECHNOLOGY	38,7	– 4,44
SCM MICROSYSTEMS	86,6	+ 4,06
SER SYSTEME	321	– 0,93
SINGULUS TECHNOLOG	108	– 0,92
TECHNOTRANS	58,8	– 2,91
W.E.T. AUTOMOTIVE	51	+ 2,93
1 & 1 AG & CO.KGAA	110	..
AUGUSTA BETEILIGUN	67	– 1,18
CE CONSUMER ELECTR	182	– 0,98
CENIT SYSTEMHAUS	244	+ 4,72
GRAPHISOFT NV	17	+ 0,29
ELSA	68	– 2,16
KINOWELT MEDIEN	170	– 3,41
BB BIOTECH ZT-D	29,8	– 1
BB MEDTECH ZT-D	19	....
EDEL MUSIC E 98	385	+ 7,04
LINTEC COMPUTER	140	+ 1,82
PSI	80,8	+ 1,38

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

مكبرة من الأصل

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Alstom** cédait 4,9 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, vendredi 15 janvier. Le constructeur d'infrastructures ferroviaires est affecté par la décision de l'Etat de Floride d'interrompre le financement d'un projet de train à grande vitesse dans lequel il était impliqué.

● Le titre **Groupe André** poursuivait sa chute, cédant à nouveau 3,9 % dans les premiers échanges, vendredi. La hausse de 8,6 % des ventes trimestrielles est jugée décevante par les analystes.

● L'action **CCF** cédait 0,6 %, vendredi, en début de matinée. Les Mutuelles du Mans auraient fait appel aux services de la banque d'affaires américaine Lehman Brothers afin de revendre 8 % du capital du CCF. Selon la presse espagnole, Banco Santander aurait l'intention d'acheter 25 % du capital du CCF.

● L'action **Sagem** gagnait 1,6 %, vendredi matin. Le sixième fabricant de téléphone mobile au monde a annoncé une augmentation de 12 % de ses ventes.

● L'action **LVMH** était en baisse de 3,2 % à l'ouverture, vendredi. Après avoir démenti, la veille, des intentions d'OPA sur Gucci, le groupe devait faire connaître ses intentions dans la journée.

● Les valeurs pétrolières **Elf Aquitaine** (– 5 %), **Esso** (– 4 %) et **Total** (– 1 %) subissaient le contrecoup de la baisse des cours du pétrole, vendredi matin.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 15 JANVIER — Cours relevés à 12 h 31

Liquidation : 22 janvier

France ▶	Précédent en Euros	Cours en Euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
B.N.P (T.P)	146,50	146,35	959,99	– 0,10	1000
CR.LYONNAIS(TP)	138,73	138,73	910,01	....	1000
RENAULT (T.P.)	420	418	2741,90	– 0,47	1000
SAINT GOBAIN(T.P	180,50	180,50	1184	----	1000
THOMSON S.A (T.P	152	144,80	949,83	– 4,73	1000
ACCOR	187,20	187	1226,64	– 0,10	100
AGF	49,55	49,60	325,35	+ 0,10	30
AIR LIQUIDE	151	149,20	978,69	– 1,19	70
ALCATEL	106,90	105,10	689,41	– 1,68	40
ALSTOM	21,30	21	137,75	– 1,40	40
ALTRAN TECHNO. #	230	225	1475,90	– 2,17	10
ATOS CA	183,50	182,90	1199,75	– 0,32	10
AXA	120,70	121,30	795,68	+ 0,49	60
BAIL INVESTIS	130	128	839,62	– 1,53	100
BAZAR HOT. VILLE	116	115	754,35	– 0,86	50
BERTRAND FAURE	56,15	58	380,46	+ 3,29	5
BIC	44,50	46,62	305,81	+ 4,76	25

International ▶	Précédent en Euros	Cours en Euros	Cours en francs	% Var. veille	Valeur nominal (1)
ITO YOKADO #	54	54	354,22	----	50
MATSUSHITA #	14,71	14,69	96,36	– 0,13	50
MC DONALD'S #	64,45	64,16	420,80	– 0,46	----
MERCK AND CO #	124,60	124,10	814,04	– 0,40	....
MITSUBISHI CORP.	4,55	4,56	29,91	+ 0,21	60
MOBIL CORPORAT.#	72,35	70,30	461,14	– 2,83	1
MORGAN J.P. #	91	88	577,24	– 3,29	2
NIPP. MEATPACKER	12,80	13,50	88,55	+ 5,46	50
PHILIP MORRIS #	45,36	44,90	294,52	– 1,01	----
PROCTER GAMBLE	75	73,50	482,13	– 2	....
SEGA ENTERPRISES	18,09	17,46	114,53	– 3,48	50
SCHLUMBERGER #	41,98	41,01	269,01	– 2,31	----

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

VENDREDI 15 JANVIER — Cours relevés à 12 h 31

Valeurs ▶	Cours en Euros
GUILLEMOT	66
GUYANOR ACTI	0,45
HF COMPANY	61
HIGH CO.	39,10
HOLOGRAM IND	66,15
IDP	2,77
IDP BS 98 (2 ◆	1,07
IGE + XAO	3,80
ILOG	8,90
IMECOM GROUP	3,67

SECOND MARCHÉ

VENDREDI 15 JANVIER — Une sélection. Cours relevés à 12 h 31

Valeurs ▶	Cours en Euros	Cours en francs	% Var. veille
GROUPE BOURS	47,25	309,94	----
GUERBET S.A ◆	18,29	119,97	----
GUY DEGRENNE	40,52	265,79	– 3,33
GUYOMARC H N	60,96	399,81	– 0,05
HERMES INTL	74,65	489,39	+ 0,70
HYPARLO #(LY	99,70	653,99	+ 1,42
I.C.C.#	28,96	189,97	– 0,13
IMMOB.BATIBA	49	321,42	+ 1,44
IMS(INT.META	7,45	48,93	– 2,61
INFO REALITE	46,50	305,02	+ 0,86

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 14 janvier

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

SPORTS Richard Virenque a signé, jeudi 14 janvier, un contrat de deux ans avec l'équipe italienne Polti, qui lui garantit un salaire mensuel d'environ 500 000 francs (76 219 €). ● MIS EN CAUSE par l'ancien directeur sportif et l'ancien soigneur de l'équipe Festina, le coureur varois a toujours nié les accusations de dopage à l'EPO portées contre lui. ● FIN 1998, il avait exprimé son intention de prendre sa retraite faute de trouver un nouvel employeur. ● LES AFFAIRES de dopage, qui ont entaché la saison 1998, n'en sont pas terminées pour autant puisqu'un médecin, membre de la fédération française de cyclisme, est sous le coup d'une procédure disciplinaire pour prescription de produits dopants à des jeunes coureurs. ● LES SIX ÉQUIPES françaises professionnelles ont jusqu'au 31 janvier pour se soumettre à un suivi médical longitudinal.

Le cyclisme s'apprête à affronter une nouvelle saison difficile

L'arrivée de Richard Virenque dans l'équipe italienne Polti met un terme au marché des transferts. Mais pas aux affaires de dopage ni aux tensions dans le milieu du vélo, qui demeure sous l'œil de la justice

LE FEUILLETON s'est achevé, jeudi 14 janvier, dans un salon d'un hôtel parisien. Accompagné de son frère Lionel, Richard Virenque a signé un contrat de deux ans en faveur de l'équipe cycliste italienne Polti, un géant de l'électroménager en Italie. L'annonce devait être officialisée vendredi, lors d'une conférence de presse, en présence de Franco Polti, le président de l'entreprise.

Cet épilogue, après six mois d'ébullition autour de l'ancien coureur des Festina, met également un terme au marché des transferts à l'issue d'une saison historique. Malgré le séisme suscité par les révélations de dopage dans un milieu jusque-là marqué par la règle de l'omerta, l'immense majorité des acteurs ont retrouvé ou conservé un employeur.

Annoncée le 6 décembre 1998 par ses proches, la retraite du champion français, à l'âge de vingt-neuf ans, n'aura été qu'éphémère. Depuis le début de l'année, les rumeurs concernant l'arrivée prochaine de Richard Virenque au sein d'une équipe se sont multipliées. Mappei et Lampre, côté italien, Once et Kelme, côté espagnol, ont chacun à leur tour été cités. L'hypothèse d'un accord avec Polti a été évoquée pour la première fois voilà deux semaines.

Le 6 janvier, à Monaco, Franco Polti et Lionel Virenque sont parvenus à un accord : un contrat courant sur les deux saisons à venir avec un salaire mensuel estimé à 500 000 francs (76 219 euros) et la certitude de disputer l'un des trois grands tours (Espagne, France, Italie). *« Polti est venu vers nous dès les tout premiers jours de janvier,* a déclaré au *Monde* le frère du champion. *Début décembre, nous n'avions aucune proposition convenable et nous avons dû attendre les tout derniers jours de 1998 avant de reprendre espoir. »*



Polti sera la troisième équipe de la carrière du Français. REUTERS

Pour sa huitième saison chez les professionnels et sa troisième formation, le Français file vers l'Italie, où il partagera la place de leader avec Ivan Gotti, vainqueur du Tour d'Italie en 1997, lui aussi recruté par Polti au cours de l'intersaison. Reste maintenant à savoir sous quelle licence le quadruple vainqueur du Grand Prix de la montagne du Tour de France va courir en 1999. Française ou Suisse ? *« Bien que la date de renouvellement ait expiré le 31 décembre, nous espérons obtenir une dérogation de la part de la Fédération française de cyclisme »*, nous a affirmé Lionel Virenque.

Si durant la période qui a immédiatement suivi les polémiques entre Richard Virenque et ses anciens patrons, les grandes formations professionnelles ne se sont pas empressées pour l'embauche, les sponsors eux, ne l'ont pas lâché. Malgré les secousses estivales de l'affaire Festina, le « fiancé de la France de juillet » semble avoir conservé un capital « image » encore important. C'est du moins la conviction de Gianluigi Stanga, le manager de Polti, selon lequel *« la popularité de Richard Virenque n'a nullement été affectée par les révélations sur le dopage organisé au sein de l'équipe Festina »*. Un Français en chasse un autre chez Polti puisque, au moment où la formation italienne *« s'offre »* Virenque, elle remercie Luc Leblanc.

DES SPONSORS SE RETIRENT

Richard Virenque, qui a toujours nié les accusations de dopage portées contre lui et toute son ancienne équipe par son directeur sportif Bruno Roussel et son soigneur Willy Voet, a maintenant moins de trois semaines pour se préparer à la reprise des épreuves sur route. Troisième du Tour de France en 1996 et deuxième en 1997, le Varois a longtemps craint de faire les frais d'une saison 1998 marquée par les divulgations en cascade de l'usage banalisé des produits dopants comme l'EPO, les hormones de croissance ou les anabolisants dans le peloton cycliste professionnel.

Ces divulgations ont semé le trouble chez certains gros partenaires, notamment en France. Le retrait de la Mutelle de Seine-et-Marne, qui finançait une formation professionnelle de treize coureurs, n'a pas été compensé par l'arrivée d'un « repreneur ». La société Casino, principal sponsor de la formation du même nom, a fait part de son intention de quitter le cyclisme en 2000, tout en réduisant dès cette année la somme qu'elle lui consacrait (plus de 20 millions de francs en 1998) jusque-là. Enfin, selon nos informations, l'ancienne formation GAN, devenue Crédit agricole, aurait reconsidéré son implication si elle avait dû négocier son engagement avec l'équipe de Roger Legeay après le Tour plutôt qu'avant. Incontestablement, le cyclisme a souffert et rien ne permet de dire qu'il n'en sera pas de même dans les mois à venir.

Pendant ce temps, le juge Patrick Kiel, qui instruit l'« affaire Festina », est loin d'avoir bouclé son dossier. Ces dernières semaines encore, les policiers du SRPJ de Lille (Nord) ont procédé à des auditions. Juste avant Noël, la plupart des coureurs de l'équipe Casino ont été à leur tour convoqués et placés en garde à vue. A Reims, le juge Odile Madrolle mène toujours l'instruction dans une autre affaire de transport d'EPO et de produits illicites, celle qui éclabousse la formation hollandaise TVM. Si Richard Virenque est aujourd'hui débarrassé de l'angoisse du chômage, s'il est soulagé à l'idée de renouer avec sa *« passion »*, son sport, lui, n'est pas sauvé pour autant. A l'aube de cette nouvelle saison, les nuages continuent d'obscurcir l'horizon du cyclisme. Les pratiques trop longtemps en vogue n'ont pas disparu comme par magie, même si Richard Virenque a pu se remettre en selle.

Yves Bordenave

Le Varois reste un bon « véhicule marketing »

Bien sûr, il y a eu l'« affaire » de l'été 1998. Et le désormais fameux *« à l'insu de mon plein gré »* de la marionnette des « Guignols de l'info », sur Canal Plus... Mais, malgré tout, Richard Virenque reste manifestement encore un bon « véhicule marketing » aux yeux de certains. « *Son image n'est pas si atteinte,* considère Georges Pohu, PDG du fabricant français de chaussures de vélo Carnac Sport. *Richard Virenque peut rebondir.* » Carnac Sport, qui dispose d'un contrat avec le cycliste jusqu'à fin 1999, souhaite mener à terme cette collaboration, *« dans la mesure où il n'y a pas incompatibilité »* avec les contrats déjà passés par sa nouvelle équipe. La révélation du système de dopage chez Festina et l'absence de résultats de Richard Virenque ont toutefois conduit certains sponsors à rompre leurs contrats. Carnac Sport admet avoir *« revu à la baisse »* les sommes versées à l'athlète pour la seconde moitié de 1998.

Un médecin fédéral exerçant à Tours est soupçonné de prescriptions interdites

UNE FOIS DE PLUS, un médecin officiel de la Fédération française de cyclisme (FFC) se trouve au centre d'une affaire de prescriptions de produits illicites à de jeunes coureurs. En octobre 1998, le docteur Pierre Le Brun, praticien de médecine sportive au Centre médical Giraudeau de Tours (Indre-et-Loire), spécialiste en traumatologie du sport et responsable médical au comité régional de l'Orléanais a été accusé par un coureur de lui avoir délivré une ordonnance comportant la prise de pantestone, un produit dérivé de la testostérone à effet anabolisant, figurant sur la liste des produits interdits par l'UCI (Union cycliste internationale) et la FFC.

Au printemps 1998, le coureur en question, un amateur évoluant dans la région de Vendée, est contrôlé positif à l'issue d'une épreuve. Aussitôt les résultats des analyses d'urine connus, la Fédération fait procéder à une expertise qui confirme les premières analyses. Convoqué six mois plus tard devant la commission de discipline, le jeune homme plaide sa bonne foi, produit une ordonnance et cite le docteur Le Brun. Celui-ci, entendu comme témoin, défend sa prescription et fait état *« d'un acte thérapeutique exigé par la santé de son patient »*. Il déclare l'avoir informé de la nature du produit et des restrictions liées à son usage pour les sportifs en activité.

Il n'empêche. La commission prononce une sanction à l'encontre du coureur et la Fédération entame une enquête sur les pratiques du médecin. D'autant que de nouvelles informations remontent vers le siège de la FFC à Rosny (Seine-Saint-Denis), qui mettent en cause le docteur Le Brun. L'Association de lutte contre le dopage, qui rassemble des jeunes coureurs regroupés essentiellement dans la région de l'Orléanais, collecte une série de témoignages. Elle obtient plusieurs ordonnances dont elle fait connaître la teneur aux autorités fédérales.

ORDONNANCES « DOPANTES »

Ainsi, celles destinées à ce jeune coureur de dix-neuf ans, espoir du comité de l'Orléanais. Interrogé par *Le Monde* celui-ci a confirmé : *« Je consulte régulièrement ce médecin depuis plusieurs années. Je vais chez lui pour réaliser des tests à l'effort et en 1996, j'étais en cadets, il m'a prescrit en injection directe du kénacort R 40 pour soigner des allergies. J'ai appris par la suite que ce médicament est un corticoïde inscrit sur la liste des produits interdits. Il ne m'en a pas avisé. Heureusement, lorsque je suis rentré chez moi, ma mère, qui est laborantine, a regardé l'ordonnance et m'a dit de ne pas prendre ce produit. »*

L'incident en reste là. Le jeune espoir continue de se présenter à la consultation du praticien tourangeau et lui conserve toute sa confiance. *« Ensuite, l'année d'après, lorsque je suis passé en juniors, je commençais à bien marcher »*, poursuit notre interlocuteur. *« Je pouvais viser l'équipe de France. Au début de la saison hivernale, il m'a prescrit de la testostérone, du pantestone par voie orale, que je devais ingurgiter pour optimiser mon travail en salle de musculation. Toujours sans me prévenir quant à la nature de ce produit, ni des conséquences auxquelles je m'exposais en l'absorbant. Là aussi ma mère et moi avons cherché des renseignements, et je n'en ai pas pris. »*

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE

Depuis décembre 1998, la Fédération de cyclisme aurait entrepris une démarche disciplinaire à l'encontre du docteur Le Brun. *« Nous avons diligenté une procédure en interne et nous nous réservons la possibilité d'aller jusqu'au conseil de l'Ordre si besoin »*, a déclaré au *Monde* Christophe Lavergne, responsable juridique de la FFC. Une confrontation aurait même dû se dérouler fin décembre, mais elle a été reportée de plusieurs semaines pour des raisons d'indisponibilité.

Pourtant, interrogé par *Le Monde*, le comité régional de l'Orléanais affirme que le docteur Le Brun compte toujours parmi ses membres. En octobre, il s'est même vu confier la coordination régionale du suivi médical longitudinal des coureurs de ce comité. Mais, aux dernières nouvelles, il aurait *« de lui-même cessé ses fonctions auprès de la FFC »*.

Y. Be

Le suivi médical longitudinal concernera 500 coureurs en France

LES CYCLISTES PROFESSIONNELS sous contrat dans une des six formations françaises ont jusqu'au 31 janvier pour se soumettre aux obligations du suivi médical longitudinal. Cette opération comporte un volet physiologique et un volet biologique. Réalisé sous la direction du docteur Gérard Dine, président de l'Institut de biotechnologie de Troyes, le second volet prévoit un prélèvement sanguin ainsi que des analyses hématologiques, biochimiques, immunochimiques et immuno-enzymologiques.

Les coureurs de Festina, de Cofidis et de Casino devaient se présenter les 14 et 15 janvier au centre de Troyes. Le camion laboratoire de l'unité mobile du centre se déplacera le 18 janvier à l'Insep, à Paris, afin de procéder aux examens des coureurs de La Française des jeux. Au total, ces visites médicales d'un genre nouveau concerneront d'ici la fin mars 500 coureurs professionnels et amateurs.

« En 1996, lorsque nous avons proposé à l'Union cycliste internationale (UCI) ce système de suivi, cette instance ne l'avait pas jugé utile », ironise le docteur Dine. A terme, le ministère des sports, à l'origine de cette initiative, souhaite étendre cette procédure à l'ensemble des fédérations de sports olympiques. De nature strictement médicale, ce programme vise notamment *« à assurer la détection préventive de produits biomédicaux d'usage détourné, inaccessibles aux contrôles urinaires classiques »*.

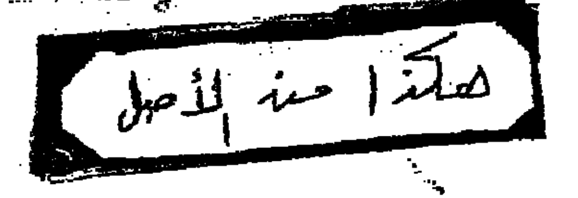
« PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE IMPORTANT »

Pour la fédération de cyclisme, le docteur Armand Mégret, médecin fédéral, coordonne les résultats. Bien que mis en cause en septembre 1998 dans une affaire de prescription de produits proscrits par les règlements antidopage (*Le Monde* du 11 septembre 1998), ce praticien de médecine sportive de l'hôpital de Lannion (Côtes-d'Armor) jouit de la confiance du président de cette fédération, Daniel Baal.

Dorénavant, les coureurs ne seront autorisés à participer aux différentes épreuves qu'après avoir satisfait à un bilan de santé trimestriel. Bilan que seul le docteur Mégret est habilité à consulter. A la date du 10 janvier, 74 certificats d'aptitude avaient été délivrés, soit la totalité des dossiers étudiés. *« Nous n'avons pas eu à notifier de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition »*, a confié au *Monde* Daniel Baal.

Pour sa part, à l'institut de Troyes, Gérard Dine dresse un premier constat et parle *« d'un problème de santé publique important »*. Mais il note également une réaction positive des principaux intéressés. *« Notre démarche est exclusivement médicale,* souligne-t-il. *On est là pour aider, pas pour sanctionner. Les coureurs l'ont compris. J'espère simplement que nous ne serons pas une caution. »*

Y. Be



Les textiles antibactériens et anti-odeurs passent avec succès l'épreuve du marché

Le secteur de la literie est le principal utilisateur de ces produits

Les produits de santé représentent 7 % du marché de la literie et devraient plafonner autour de 10 % à 12 %. Outre les applications grand public, d'autres intéressent les hôpitaux qui espèrent réduire certains risques infectieux. Mais la prudence s'impose : la peau, au contact de ces tissus, est le siège de délicats équilibres. Une flore résidente y joue un rôle de barrière vivante contre les agressions microbiennes extérieures.

AU JAPON, on trouve des substances antibactériennes sur la surface de certains stylos bille. On parle même d'en mettre dans les billets de banque, peut-être pour que cet argent passant de main en main ne soit plus de l'argent sale... Sans sombrer dans cette obsession collective de l'hygiène, propre au pays du Soleil-Levant, les acteurs du textile ont, depuis deux ans, bien compris l'intérêt des tissus bioactifs, qualifiés, selon les étiquettes, d'antibactériens, d'antimicrobiens au sens large ou d'anti-odeurs.

Comme l'ont constaté quelque trois cents industriels et chercheurs récemment réunis à Paris pour un colloque sur les nouveaux textiles et vêtements fonctionnels organisé par l'Institut textile de France (ITF) et l'*Usine nouvelle*, ces produits ont passé avec succès l'épreuve du marché. On les retrouve essentiellement dans le secteur de la literie, mais aussi dans les chaussettes et les sous-vêtements. « *Il y a sept ou huit ans, personne n'en voulait*, se souvient Hugues-Arnaud Meyer, PDG d'Abeil, leader européen de la couette et de l'oreiller dit de santé. *Aujourd'hui, les produits de santé représentent 7 % du marché literie en 1998 et la progression n'est pas terminée. L'asymptote devrait se trouver autour de 10 % à 12 % du marché.* » Les hôpitaux sont également intéressés car, selon le professeur Jean Cotte, du Centre européen de dermocosmétologie, ces matières pourraient permettre « *de réduire en partie les risques infectieux postopératoires* », ces fameuses maladies nosocomiales qui touchent un patient sur dix.

Surfant sur une vague hygiénique apparemment plus durable qu'un simple phénomène de mode, les industriels du textile ont donc mis au point des produits aux propriétés antibactériennes. Pour ce faire, ils ont repris à leur compte les substances antiseptiques utilisées depuis longtemps par la médecine : les composés phénoliques et les métaux lourds qui peuvent altérer diverses fonctions de la bactérie (membranes cytoplasmiques, diverses enzymes, etc.).

HÔTES NATURELS

Les techniques ne manquent pas pour ajouter ces agents, dits « biocides », sur ou dans le tissu. Dans le cas des fibres synthétiques, « *une des méthodes de traitement consiste à mettre l'antibactérien dans le polymère liquide – fondu ou en solution – avant l'obtention de filaments* », explique Michel Bourgeois, chef de projet à l'Institut textile de France. Pour ce qui est des fibres naturelles, le principe actif est intégré soit par simple dépôt, soit par apprêtage, soit par introduction de microcapsules, soit encore par greffage radiochimique (*Le Monde* du 10 juin 1998).

Le marché existe. Les antibactériens et les techniques ont fait leurs preuves. Mais, pourrait-on s'interroger, qu'en pensent les milliards de bactéries présentes sur le corps de chacun d'entre nous ? Car la peau n'assure pas seule son rôle de barrière protectrice. Siège d'une riche flore microbienne constituée de champignons et de bactéries résistant bien à l'absence relative d'humidité, notre épiderme a besoin, pour remplir correctement ses fonctions, de tous ses hôtes naturels. Contrairement à nombre d'idées reçues, les bactéries ne sont pas toutes « méchantes ». Et celles que l'on qualifie de pathogènes ne le sont pas tout le temps... Ainsi, sans le savoir et sans que cela lui pose le moindre problème, une personne sur quatre transporte dans ses narines le « redoutable » staphylocoque doré.

« *La surface cutanée est le siège d'un écosystème microbien riche et varié qui joue un rôle essentiel dans l'équilibre de l'organisme*, explique le professeur Jean Freney, microbiologiste à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. *Les micro-organismes trouvent sur la peau les nutriments nécessaires à leur développement, que ceux-ci soient apportés par la sueur, le sébum ou les débris cellulaires. Cette flore résidente joue un rôle de barrière vivante contre les agressions microbiennes extérieures et s'oppose à l'implantation de bactéries pathogènes.* » La rupture de cet équilibre par application inconsidérée ou massive d'antiseptiques comporte paradoxalement des risques d'infection non négligeables.

Les fabricants de textiles antibactériens doivent donc faire face à un affreux casse-tête : être efficace et inoffensif tout à la fois. Comment limiter la prolifération bactérienne et les odeurs dans les zones « à risques » que sont les aisselles et les pieds – on peut trouver jusqu'à dix millions de bactéries par centimètre carré dans les creux axillaires – sans toutefois altérer la flore résidente ?

PRUDENCE

Il faut simplement jouer la carte de la prudence, conseille Jean Freney, et « *proposer des produits n'ayant qu'une action bactériostatique – c'est-à-dire qui limite le développement des bactéries sans modifier, quantitativement et qualitativement, la flore commensale – et non une action bactéricide. D'autre part, il faut éviter, si possible, un contact direct du produit antibactérien, même en très petite quantité, avec la peau, pour limiter la sélection des souches résistantes. Les mécanismes d'action indirecte semblent préférables dans l'état actuel de nos connaissances* ».

En l'absence de norme précise dans un domaine qui a explosé en seulement quelques mois, le principe de précaution s'impose. Les fabricants sont pour l'heure simplement tenus de vérifier ou de prouver l'innocuité de ces fibres traitées vis-à-vis de la peau humaine. Alors que de la layette tricotée avec du coton antimicrobien a fait son apparition sur le marché, Jean Freney rappelle une anecdote qui sonne comme une mise en garde : « *Il y a quelques années, une infirmière a mis à un bébé une couche imprégnée d'alcool. Peu de temps après, cet enfant avait un taux d'alcoolémie de 2,90 grammes par litre de sang* », soit presque six fois plus que le seuil autorisé pour les conducteurs.

Pierre Barthélémy

Le dernier virus informatique envoie son butin en Chine

Premières victimes, les abonnés d'AOL

PICTURE. EXE est un virus de la famille cheval de Troie. Un vrai. Estampillé « dangereux » par les spécialistes de la lutte contre cette plaie des informaticiens, qu'ils soient professionnels ou amateurs.

Certains experts doutent de son originalité, arguant d'une parenté avec des cousins déjà connus. D'autres notent que le titre de virus ne peut être appliqué à un programme qui n'a pas la faculté de se reproduire tout seul. Une querelle de puristes : en tout état de cause, « picture.exe » fait courir un risque indéniable aux internautes, surtout s'il sont abonnés au fournisseur de service en ligne America Online (AOL).

Le « nouveau » microbe informatique semble avoir été repéré juste avant Noël. Il est apparu dans des messages électroniques intempestifs (*spam* en anglais), dont l'intitulé suggestif, « *batty* » (timbré, toqué, en français), ne présage rien de bon. Le fichier « picture.exe » est associé à ce message.

Une fois exécuté par l'internaute imprudent, le programme crée deux fichiers baptisés respectivement « manager. exe » et « note.exe », qui restent inertes tant que l'ordinateur n'est pas arrêté. Ils se réveillent dès que l'utilisateur relance sa machine. A chaque redémarrage, le virus effectue une partie de son plan diabolique. Il finit ainsi par créer une liste cryptée de tous les fichiers, présents dans l'ordinateur, qui sont issus d'Internet (format html), ou qui contiennent du texte (format text).

Si la victime est abonnée à AOL, « picture.exe » lit, de surcroît, le fichier dans lequel sont dissimulés son nom d'utilisateur et son mot de passe. Les spécialistes de la lutte anti-virus présument qu'une telle manœuvre a pour objectif de communiquer ces informations confidentielles à l'auteur du virus. Un soupçon qui se vérifie lors du lancement suivant de l'ordinateur. En effet, « manager. exe » tente alors d'exporter son butin en l'envoyant à une adresse électronique localisée... en Chine. Les éditeurs d'anti-virus comme Network Associates et Symantec ont déjà publié la parade à « picture.exe ». Il suffit de mettre à jour, *via* Internet, leurs logiciels de protection pour être immunisé contre le virus chinois. « *Ce cheval de Troie est particulièrement dangereux pour les utilisateurs qui ont installé un logiciel client AOL sur leur machine* », commente François Paget, expert anti-virus chez Network Associates.

Sur son site Internet, Symantec prévient que « *90 % des chevaux de Troie circulent sur les services en ligne et bon nombre d'entre eux sont programmés pour voler des noms d'utilisateurs et des mots de passe afin de les communiquer à quelqu'un qui les utilise aux frais de la victime* ».

Au redémarrage, le virus effectue une partie de son plan diabolique

Ce piratage est d'autant plus gênant pour les victimes quand leur abonnement est limité à un forfait de quelques heures par mois. AOL fait partie des cibles privilégiées en raison de son nombre d'abonnés, qui dépasse aujourd'hui les 15 millions.

La peur panique engendrée par les dégâts que peuvent causer les virus est telle que bon nombre de pirates l'exploitent pour provoquer de fausses alertes. Ainsi, en 1998, « win a holiday » a trompé bon nombre d'internautes (dont nous-mêmes, *Le Monde* du 20 octobre 1998) et engendré une avalanche de courriers électroniques alarmistes prévenant du risque d'un effacement du disque dur.

Aujourd'hui, « buddylst. zip », un nouveau faux virus mais vrai canular, prend le relais en propageant la même menace sans fondement.

Michel Alberganti

Premiers essais de dépistage de la maladie de Creutzfeldt-Jakob

UNE LARGE CAMPAGNE de dépistage prédictif de la nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), affection similaire à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB, ou maladie de la « vache folle ») va être organisée dans les prochains mois en Grande-Bretagne.

Cette opération est devenue possible du fait de la mise au point d'un nouveau test pratiqué sur des prélèvements d'amygdales. Il permet en effet d'établir un diagnostic sans avoir recours – comme c'était le cas précédemment – à une biopsie cérébrale qui, dans la plupart des cas, ne pouvait être pratiquée que *post mortem*.

Ce test, présenté dans le prochain numéro du *Lancet* daté du 16 janvier, a été conçu par une équipe de chercheurs anglais et écossais, dirigée par le professeur John Collinge (Imperial College School of Medicine, Londres). Selon eux, il est désormais possible, à partir de techniques conventionnelles (d'immunohistochimie et de western blot), d'identifier de manière spécifique la protéine-prion pathologique à l'origine de l'ESB et de la nouvelle forme de MCJ.

De nombreux éléments expérimentaux laissent penser que, chez l'homme, cet agent transmissible non conventionnel infectait, dans un premier temps, les organes contenant des tissus lymphoïdes (ganglions, rate, amygdales), avant de gagner le système nerveux central, où les lésions qu'ils provoquent sont à l'origine des symptômes puis, rapidement, de la mort du malade. La présence et la réplication du prion-pathologique dans ces organes permettaient donc d'espérer la mise au point d'un test pouvant aisément être mis en pratique et, peut-être, établir l'existence de l'infection avant même l'apparition des symptômes neurologiques.

PRÉLÈVEMENTS D'AMYGDALES

Au terme d'un travail conduit sur différents tissus prélevés sur des malades souffrant de différentes formes de MCJ et d'affections neurologiques, l'équipe du professeur Collinge estime détenir, aujourd'hui, une méthode diagnostique efficace pouvant, à partir de prélèvements d'amygdales, être mis en œuvre sur une large échelle.

Jeudi 14 janvier à Londres, il a été annoncé que des tests allaient être effectués sur les amygdales de milliers de Britanniques afin de détecter une possible épidémie à venir de la nouvelle forme de MCJ. Dans six mois environ, les chercheurs de l'hôpital Saint Mary's de Londres entameront une série de tests à grande échelle et espèrent avoir examiné quelque deux mille Britanniques dans les deux ans à venir.

Chaque année, outre-Manche, quatre-vingt mille personnes subissent une ablation des amygdales. Les tests seront donc menés sur ces amygdales sans qu'une sélection préalable ait été faite. Seules les amygdales des enfants de moins de neuf ans seront éliminées de l'échantillon, la Grande-Bretagne ayant interdit dès 1989 la consommation de certains organes suspects du bœuf. « *Cette étude nous permettra de voir*, insiste le professeur Collinge, *quelle proportion de la population est porteuse de la maladie. Elle nous dira si c'est un problème de taille modeste ou si des milliers de personnes sont en train d'incuber la maladie. Nous saurons si une épidémie majeure se prépare.* »

Si les résultats obtenus étaient négatifs, il ne faudrait pas pour autant triompher. Beaucoup d'inconnues demeurent quant à la détection et au développement de la maladie. « *Mais si les craintes d'une épidémie sont fondées, nous pourrons au moins préparer une contre-offensive médicale* », affirme le professeur Collinge. « *Ces résultats doivent d'ores et déjà renforcer la vigilance que l'on doit avoir pour les produits biologiques humains et bovins destinés à l'usage thérapeutique* », estime, pour sa part, le docteur Dominique Dormont, président du comité des experts français des maladies à prions.

Jean-Yves Nau

Les nouveaux diamants des chercheurs du CNRS et du CEA

UNE ÉQUIPE du laboratoire de photophysique moléculaire (CNRS-université Paris-Sud), en association avec des chercheurs du CEA, est parvenue à produire de nouvelles structures de carbone dont le réseau est proche de celui du diamant. Cette découverte, arrivée un peu par hasard, a fait l'objet d'un brevet qui pourrait permettre à l'industrie de fabriquer des cristaux de grande taille (quelques centimètres). Si le diamant est apprécié en joaillerie, il l'est aussi de l'industrie des composants en raison des propriétés électroniques et thermodynamiques exceptionnelles du diamant. La stabilité des lignes de carbone qui ont été créées à cette occasion est telle qu'elles tiennent à 1 200 degrés, là où les autres s'effondrent à seulement 200 degrés.

Milan célèbre l'homme du Millenium

Les créateurs italiens présentent les premières collections de l'an 2000 : culte de la fourrure et de la rock star années 70

MILAN
de notre envoyé spécial

Tout s'annonçait bien : l'Italie dans l'Euroland et un renfort de créateurs anglais apte à fortifier la pole position milanaise en matière de mode homme. Pourtant, la présentation des collections masculines automne-hiver 1999-2000 à Milan, du 8 au 13 janvier, n'a pas montré d'enthousiasme excessif à préfigurer l'hiver du Millenium. Entre-temps, la métropole du Pô a découvert la violence urbaine attribuée aux immigrés clandestins venus de la proche Albanie. Sept assassinats en quelques jours ont justifié des déploiements policiers jusqu'aux abords des podiums... Dans un registre différent, la conquête de Gucci par Bernard Arnault *(lire ci-contre)* inquiétait les ténors – parfois fragiles – de la mode italienne...

Renonçant aux défilés à grand spectacle, les créateurs milanais ont intensifié la créativité de leurs produits – après des années de luxe sage – pour mieux les singulariser. A l'exemple de ceux-ci, l'homme est invité à quitter l'uniforme pour exalter son « je » avec toutes les armes – masculines ou féminines – à sa disposition. Après les moines zen de cet hiver, l'icône choisie est la rock-star des années 70. Cela va du lyrisme glamour (gilet en plumes chez Trussardi, jean brodé de fleurs indiennes chez Gucci), à la simple pincée de strass rouge sur une redingote de mariage ou un veston de communiant (Versace), aux costumes classiques de Jean-Paul Gaultier pailletés, ou au costume en cuir noir cigarette de Gianfranco Ferré, très « Walk on the wild side » – mais sachant se tenir...

Le véritable « outrage » résidait dans l'usage universel des peaux et des fourrures, honni par Brigitte Bardot et les siens. Si l'homme aux peaux de bête devient félin sophistiqué dans sa version Gucci (superbes vestes et gilets en vison) ou costume national (blousons en lapin retourné), il se fait carrément hirsute chez Gaultier pour hésiter, chez d'autres, entre Attila et Peary. La fourrure glisse sur le bas des pantalons de Dolce & Gabbana, molletonne les cols des boyards de Vivienne Westwood et des lutins de Miu-Miu Homme, pour se risquer, chez D-Squared, en manchons et chapkas géantes pour bunnies futuristes. Nicola Trussardi, qui proposait, à côté de pulls en cachemire dix-huit fils tricotés main, d'admirables gilets en croco doré, résume : *« La femme a beaucoup obtenu. A l'homme de se rattraper en augmentant sa séduction par une virilité un peu sauvage. »* Sinon brutale, du moins brute.

Malgré la tentation d'un retour aux épaisseurs protectrices (tissus renforcés au Néoprène, ou simplement matelassés...), la déstructuration et l'ultra-souple restent de mise. La maille inspire des gilets ultra-longs à Trussardi et à Missoni, de petits costumes serrés à Romeo Gigli, des vestes chandails à Antonio Fusco... Les matières continuent de proclamer leur richesse (cachemires bouillis chez Etro...), elles se glorifient d'apports « techniques » (viscose et fil d'acier chez Ferré Studio...) et s'évadent – c'est la nouveauté – dans les chinés pâles, hérités des heureuses années 50. Nino Cerruti, dont le classicisme aborde, cette saison, un tournant plus sport, explique : *« L'évolution du tissage des matières naturelles a produit une nouvelle génération de tissus, meilleurs pour la tenue et le tombé et, surtout, bien plus lumineux. »* Ceux-ci forment le langage naturel des minimalistes, qui l'ont interprété chacun dans leur style. Calvin Klein, en poursuivant la tendance militaire en vogue depuis deux ans – et que Tom Ford revisite, pour Gucci, dans un esprit plus soir. Jil Sander, en lançant, parallèlement à ses blousons blancs d'excellente coupe, de luxueux costumes cousus main qui devraient élargir sa clientèle.

VISION ARISTOCRATIQUE

Giorgio Armani, avec une collection plus simplissime que jamais, et qui, portée par des *clergymen* aériens, cachait des trésors de technicité.

A cette vision d'un futur sombre, d'autres ont préféré offrir des talismans de survie.

Parmi les vêtements de sports de plein air, l'heure est venue d'urbaniser les tenues de ski (bas de pantalons à zip ouvert chez Dirk Bikkemberg, vaste pantalon de *snowboard* chez Gucci, anoraks géants chez Vivienne Westwood...), de tout harnacher de mousquetons (D-Squared), d'attaches velcro, de martingales (Miu-Miu Homme), en un florilège de « *piercing* » vestimentaire... Les vêtements ultraprofessionnels se renforcent (ouvriers sidérurgistes, marins-pêcheurs, gladiateurs...), au point d'inspirer, chez Prada, toute une collection d'esprit « chasse et pêche », dont l'esthétique prime sûrement l'utilité.

Le vêtement ergonomique, éclatant dans la collection dessinée par Neil Barett pour Samsonite (blouson de voyage dont le col se transforme en coussin gonflable), se réduit chez d'autres à une simple sangle permettant de porter sa veste en sac à dos. A savoir si c'est le vêtement qui s'est changé en accessoire, ou l'inverse...

Jacques Brunel

Bernard Arnault mieux qu'Elton John

Iggy Pop chantait au défilé Versace. Elton John siégeait chez Antonio d'Amico. Chez Armani, les journalistes ont bien reconnu MC Solaar, mais la véritable star qui figeait, ce jour-là, son sourire pour la meute des photographes n'était autre que Bernard Arnault. Le président de LVMH, vers qui convergealent, depuis une semaine, les conversations angoissées du Milan de la mode, avait choisi de révéler son visage à cette ville orgueilleuse, ébranlée par son raid sur Gucci. Avec l'aide obligeante de Prada, dont l'administrateur délégué, Patrizio Bertelli (réputé excellent skipper), lui a cédé 9,5 % des actions Gucci et appelle à une mystérieuse « synergie ». LVMH, dont le dernier bilan n'aurait pas été si fameux, vient en tout cas de réaliser un beau rebond dans un pays qui avait échappé jusque-là à ses convoitises. A l'heure qu'il est, le patronat italien semble avoir bien digéré la « perte » de Gucci, symbole national, devenu international. Bernard Arnault n'a fait que poursuivre sur une autre échelle la « globalisation » amorcée par des marques italiennes : rachat de l'allemand Hugo Boss par le géant du textile et de la confection Marzotto, acquisition de Joyce Ma par le trust piémontais HDP. *« C'est comme cela que se construit l'Europe »*, philosophe Gianfranco Ferré, dont le capital est, *« pour l'heure, en restructuration »*.

REUTERS

Chez Gucci, l'ego s'affirme sur le tempo bariolé des années 60. La veste flamboyante ou le jean brodé se posent en pièces uniques d'une tenue de tous les jours.

Chez Prada, la fonction induit la forme. Ses voyageurs aux costumes impeccables se sanglent de pochettes qui sont autant de vêtements.



REUTERS



D.R.

La morosité des barons italiens

REPOUSSÉ entre le 14 et le 17 janvier *« pour ne pas nuire à la période des soldes »*, le 55e Pitti Immagine Uomo s'affirmera, cette année encore, le premier Salon mondial de l'habillement masculin avec 609 exposants et 53 000 acheteurs ou visiteurs attendus. Logée dans un ancien fort de Florence, cette gigantesque foire alimente un laboratoire de réflexion, dont les résultats sont chaque année consignés dans un livre.

La thématique de l'ouvrage paru cet hiver – *L'icône et l'Italie dans la culture pop globale* – n'est autre que le pouvoir séducteur des images italiennes, grâce auxquelles Léonard de Vinci, la pizza et les Maserati ont fait le tour du monde. A côté d'expositions nombreuses – l'une d'elles commissionnée par le designer français Marc Sadler évalue au travers d'objets et de vêtements ce que sera la mobilité de l'homme en 2020 –, le Pitti se veut aussi un forum où les principaux tisseurs et confectionneurs de la Botte confrontent leurs réflexions sur la conjoncture.

Et ces barons de l'industrie italienne ont vécu – malgré leur position mondiale dominante – avec une certaine morosité l'année 1998. L'habillement italien pour homme a réalisé un chiffre d'affaires de quelque 50 milliards de francs (plus de 7 milliards et demi d'euros) dont 30 (4 milliards et demi d'euros) à l'exportation.

La reprise de la consommation en Europe et sa relative santé aux Etats-Unis ont à peine comblé leurs pertes au Japon – accessoirement en Grande-Bretagne –, et les espoirs restent très partagés sur l'évolution de la situation en 1999. Le grand tisseur de luxe Gildo Zegna n'est pas loin d'appeler de ses vœux *« des rachats et des fusions transnationales pour accroître la compétitivité »*.

A l'opposé de ces solutions financières ou industrielles, le Britannique Paul Smith appelle, quant à lui, à cultiver *« la personnalité, les valeurs traditionnelles, les services et la conversation »*, pour guider le consommateur dans un marché jugé uniforme.

Un exemple : miroir de la mode, la Babel du Pitti ménage des frontières mouvantes entre ses différents pôles. Rien n'est aujourd'hui plus courant que d'imperméabiliser le cachemire au Teflon ou de marier le coton aux résines polyuréthanes.

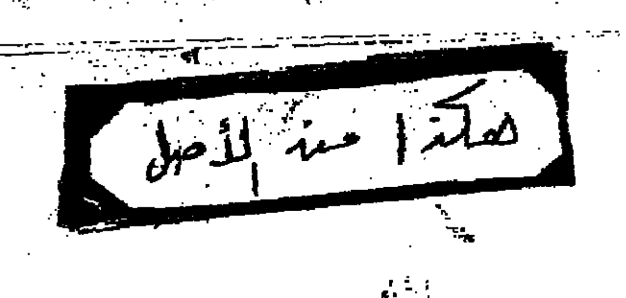
Pendant que le très formel se relaxe, le très décontracté, à l'inverse, gagne en tenue. On attend néanmoins des tendances nouvelles, issues du voyage (sacs cousus sur les vêtements), de la nostalgie (chapeaux, vestes à coupes hautes...), de la technologie (fibres de verre et d'acier...), des sous-vêtements (avènement des t-shirts en soie), ou du sport encore (doublures et duvets intérieurs détachables)... L'ingéniosité italienne y est souvent pour beaucoup.

J. B.



D.R.

Pour Nicola Trussardi, la sauvagerie passait ce mois-ci par des châles à franges aux réminiscences tropicales de raphia, portés avec de somptueux pantalons reptiliens. Mais le couturier a mieux encore débridé sa fantaisie dans les feux d'artifice de daim et de cuir glacé.



هكذا من الأصل

Pluies et vent au Nord-Ouest

SAMEDI, les pluies et les vents forts liés à la perturbation qui s'enfonce doucement vers le Sud-Est toucheront un large quart nord-ouest du pays. Le flux de sud-ouest amène de l'air humide et doux sur le pays.

Bretagne, pays de loire, Basse-Normandie. – On se réveillera sous la pluie, parfois soutenue, avec des vents de sud-ouest forts, pouvant atteindre 90 à 100 km/h jusque dans les terres. Temps agité et nombreuses averses. Il fera de 9 à 12 degrés.

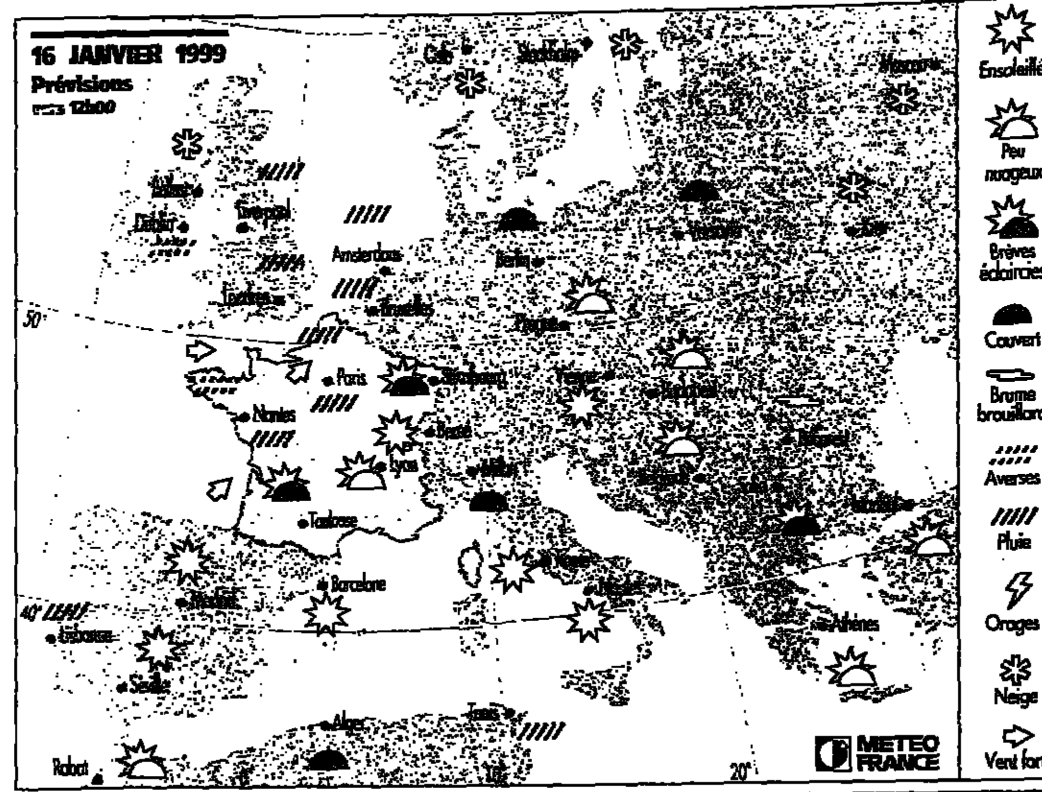
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée sera grise, pluvieuse et ventée. Le vent de sud-ouest pourra atteindre 70 à 90 km/h dans le nord et près des côtes. Il fera de 9 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Malgré la grisaille et de fréquents passages de nuages élevés, le soleil apparaîtra, en particulier en Franche-Comté, puis en Alsace. Le vent de sud, qui amène une relative douceur avec des températures atteignant 7 à 12 degrés, soufflera fort.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Grisaille, vent et pluie s'installeront en Poitou-Charentes. Le vent de sud-ouest y atteindra 60 à 80 km/h. Le ciel se voilera par le nord et les pluies toucheront la Gironde dans l'après-midi. Il fera de 10 à 14 degrés, localement 17.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel du Limousin sera souvent nuageux. Quelques pluies, en particulier au nord, pourront se déclencher. Plus à l'est, le soleil fera une belle prestation avant l'arrivée des nuages. Fort vent de sud, en particulier dans la vallée du Rhône.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Du Languedoc-Roussillon au Var, les nuages, poussés par un vent de sud qui atteindra 60 km/h, envahiront rapidement le ciel et donneront des pluies sur les reliefs exposés. Il fera de 8 à 14 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CANADA.** Vacances Air Transat propose des promotions sur les vols à destination du Canada. Ainsi, des trajets entre Paris et Montréal sont à l'affiche à 950 F (145 €), pour un départ le lundi 15 février, à 1 090 F (166 €), pour un départ le samedi 13 février, et à 1 190 F (181 €), pour des départs les lundi 22 et samedi 27 février et le lundi 1er mars. Des voyages entre Montréal et Paris sont proposés à 850 F (130 €), pour un départ le dimanche 7 février, et 990 F (150 €), départs les vendredi 12 et dimanche 14 février. Renseignements au 01-53-02-23-34.

■ **CHINE.** Le groupe Swisshotel a ouvert un nouvel hôtel de luxe (327 chambres dont des *executive suites* sur 4 étages) à Dalian, importante ville portuaire située dans le nord de la Chine, au bout d'une presqu'île. Il s'ajoute à la vingtaine d'établissements gérés dans le monde par cette compagnie de SAirGroup.

PRÉVISIONS POUR LE 16 JANVIER 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		NANCY	1/9 N	PAPEETE	24/29 C	KIEV	-3/1	VENISE	1/6 N	LE CAIRE	11/18 S
AJACCIO	3/13 S	NANTES	7/11 P	POINTE-A-PIT.	21/28 P	LISBONNE	7/15 S	VIENNE	-2/5 S	MARRAKECH	6/18 S
BIARRITZ	7/16 S	NICE	5/14 S	ST-DENIS-RÉ.	24/29 C	LIVERPOOL	4/8 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	18/26 N
BORDEAUX	5/15 N	PARIS	6/10 P	**EUROPE**		LONDRES	4/11 P	BRASILIA	19/28 C	PRETORIA	18/28 S
BOURGES	4/13 P	PAU	4/13 S	AMSTERDAM	6/11 P	LUXEMBOURG	2/10 C	BUENOS AIR.	15/29 S	RABAT	10/16 N
BREST	5/9 P	PERPIGNAN	1/14 C	ATHENES	7/14 N	MADRID	-1/9 S	CARACAS	22/27 P	TUNIS	10/17 P
CAEN	6/10 P	RENNES	7/11 P	BARCELONE	7/14 S	MILAN	1/7 C	CHICAGO	-9/-5 N	**ASIE-OCÉANIE**	
CHERBOURG	5/10 P	ST-ETIENNE	2/8 N	BELFAST	-2/2	MOSCOU	-5/-3	LIMA	18/23 C	BANGKOK	21/29 S
CLERMONT-F.	3/11 N	STRASBOURG	4/12 N	BELGRADE	1/8 N	MUNICH	-4/9 S	LOS ANGELES	13/18 C	BOMBAY	18/30 S
DIJON	-1/6 N	TOULOUSE	2/13 S	BERLIN	4/10 C	NAPLES	6/14 S	MEXICO	10/20 S	DJAKARTA	25/29 C
GRENOBLE	-3/7 S	TOURS	5/10 P	BERNE	-4/7 S	OSLO	-3/1	MONTREAL	-12/-5 N	DUBAI	17/26 N
LILLE	7/10 P	**FRANCE outre-mer**		BRUXELLES	7/12 P	PALMA DE M.	3/17 S	NEW YORK	-2/4 N	HANOI	12/16 C
LIMOGES	3/9 N	CAYENNE	24/28 C	BUCAREST	-3/4 C	PRAGUE	2/8 N	SAN FRANCIS.	8/11 C	HONGKONG	9/15 C
LYON	1/9 S	FORT-DE-FR.	24/28 P	BUDAPEST	-2/5 N	ROME	7/14 S	SANTIAGO/CHI.	11/27 S	JERUSALEM	10/17 P
MARSEILLE	3/13 N	NOUMEA	24/29 C	COPENHAGUE	5/7 P	SEVILLE	9/17 S	TORONTO	-13/-5 N	NEW DEHLI	6/17 S
				DUBLIN	0/4	SOFIA	-4/7 N	WASHINGTON	-3/8 N	PEKIN	-8/3 S
				FRANCFORT	4/11 N	ST-PETERSB.	-5/-1 C	**AFRIQUE**		SEOUL	-6/1 S
				GENEVE	2/5 S	STOCKHOLM	1/5	ALGER	8/15 C	SINGAPOUR	25/29 P
				HELSINKI	-4/1 C	TENERIFE	11/13 S	DAKAR	18/22 S	SYDNEY	20/29 S
				ISTANBUL	4/8 S	VARSOVIE	1/6 C	KINSHASA	22/27 P	TOKYO	4/11 S

Situation le 15 janvier à 0 heure TU

Prévisions pour le 17 janvier à 0 heure TU

METEO FRANCE

SPORTS D'HIVER

Des brochures pour préparer les vacances

EN CES TEMPS d'hiver, alors que la neige se rappelle au bon souvenir de nombre de Français, des brochures offrent aux candidats à l'évasion vers les pentes blanches des pages de propositions aussi diverses que variées. Elles peuvent s'adresser aux adeptes de la glisse, mais parfois elles n'oublient pas ceux qui les accompagnent.

Il en est ainsi de la brochure des Résidences de tourisme. Pour les amateurs de poudreuse qui ne sont pas pour autant des skieurs, elles proposent un hébergement adapté assorti d'un programme leur permettant de partir avec des amis skieurs sans pour autant rester inactifs.

Les Résidences de tourisme mettent à leur disposition des appartements équipés d'une cuisine ainsi qu'un programme d'activités douces. A Chamonix, des sorties transfrontalières à Courmayeur ou Aoste, Genève, Annecy et Megève.

Dans ce programme, une semaine en studio pour 3 personnes coûte 4 900 F (747 €), l'escapade d'un jour, de 90 à 180 F (13,72 à 27,44 €). Egalement proposées, des initiations à la conduite d'un attelage de chiens de traîneau (Autrans), des promenades en raquettes (Samoëns), des remises en forme dans un centre de balnéothérapie, voire des baptêmes en parapente, en tandem évidemment (Val-Fréjus). Renseignements au Guide des Résidences, tél. : 01-53-75-26-50.

Plusieurs nouveautés dans la brochure « La Neige 98/99 » éditée par Nouvelles Frontières. Dans le Jura, à Bois-d'Amont, une résidence « 2 étoiles » accueille les amateurs de ski nordique (220 km de pistes). Aux Menuires, au cœur de la Savoie olympique, deux résidences donnent accès aux « Trois vallées » (600 km de pistes), de même que les Fermes de Méribel, une résidence « 4 étoiles » de 67 appartements de luxe avec piscine intérieure.

Toujours en Savoie, la brochure propose à La Rosière - La Thuile des résidences qui peuvent accueillir les adeptes du hors-piste et de la dépose en hélicoptère, dans le cadre d'un forfait ski franco-italien. A noter qu'aux Ménuires, à La Rosière, Valmorel, La Tania, Les Deux-Alpes et L'Alpe-d'Huez, le séjour est gratuit pour les non-skieurs.

Enfin, destinés à une clientèle familiale exigeante, trois hôtels-clubs Paladiens à Tignes - Val-Claret (le Diva), Arc 1 600 (La Cachette) et Morzine-Avoriaz (Le Viking), qui, à certaines dates, proposent des semaines en demi-pension + remontées mécaniques entre 2 430 (370 €) et 2 790 F (425 €) par personne. Renseignements au 0803-33-33-33.

DÉPÊCHE

■ **POLO SUR NEIGE.** Introduit en Angleterre en 1869 par un officier de l'armée des Indes, exporté en Amérique en 1876, consacré aux JO de Londres, en 1908, le polo est, depuis quatre ans, un des temps forts de l'hiver megévan. Du 21 au 24 janvier, sur le site aménagé de la Cote 2000, quatre équipes intégrant de nombreux joueurs argentins se disputeront le « Megève Polo Master », remporté l'an dernier par les Fermes de Marie. Egalement programmées, des démonstrations de ski joring (un skieur tracté par un cheval) et une cavalcade à laquelle participeront les 120 chevaux de la compétition. Renseignements à l'Office de tourisme, tél. : 04-50-21-27-28.

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 14 janvier. Elles nous sont communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver qui diffusent aussi ces renseignements sur répondeur au 08-36-68-64-04, par Minitel sur le 3615 En montagne et sur Internet : htt : //www.skifrance.fr.

Le premier chiffre indique, en centimètres, la hauteur de neige en bas des pistes ; le second, en haut des pistes.

DAUPHINÉ-ISÈRE

L'Alpe-d'Huez : 70-160 ; Alpe-du-Grand-Serre : 50-80 ; Auris-en-Oisans : 45-55 ; Autrans : 60-90 ; Chamrousse : 60-70 ; Le Collet-d'Allevard : 50-110 ; Les Deux-Alpes : 40-200 ; Lans-en-Vercors : 65-80 ; Méaudre : 50-80 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 20-70 ; Les Sept-Laux : 50-50 ; Villard-de-Lans : 60-100.

HAUTE-SAVOIE

Avoriaz : 50-120 ; Les-Carroz-d'Arâches : 52-210 ; Chamonix : 65-173 ; Châtel : 95-140 ; La Clusaz : 55-110 ; Combloux : 40-115 ; Les Contamines-Montjoie : 30-140 ; Flaine : 82-210 ; Les Gets : 50-100 ; Le Grand-Bornand : 70-110 ; Les Houches : 70-95 ; Megève : 55-140 ; Morillon : 37-210 ; Morzine-Avoriaz : 50-120 ; Praz-de-Lys-Sommand : 60-80 ; Praz-sur-Arly : 60-90 ; Saint-Gervais : 55-130 ; Samoëns : 50-210 ; Thollon-les-Memises : 40-70.

SAVOIE

Les Aillons : 25-62 ; Les Arcs : 66-182 ; Arêches-Beaufort : 50-125 ; Aussois : 50-50 ; Bonneval-sur-Arc : 57-120 ; Bessans : 60-41 ; Le Corbier : 35-80 ; Courchevel : 20-115 ; La Tania : 40-105 ; Crest-Voland-Cohennoz : 40-80 ; Flumet : 70-140 ; Les Karellis : 60-110 ; Les Menuires : 53-120 ; Saint-Martin-Belleville : 30-120 ; Méribel : 60-115 ; La Norma : 50-50 ; Notre-Dame-de-Bellecombe : 85-140 ; La Plagne : 80-185 ; La Rosière 1850 : 110-140 ; Saint-Francois-Longchamp : 45-130 ; Saint-Sorlin-d'Arves : 60-80 ; Les Saisies : 65-100 ; Tignes : 77-170 ; La Toussuire : 40-50 ; Val-Cenis : 40-80 ; Val-Fréjus : 20-50 ; Val-d'Isère : 78-150 ; Valloire : 35-75 ; Valmeinier : 35-75 ; Valmorel : 58-142 ; Val-Thorens : 70-130.

ALPES-DU-SUD

Auron : 100-150 ; Beuil-les-Launes : 10-120 ; Isola 2000 : 120-185 ; Montgenèvre : 25-40 ; Orcières-Merlette : 55-70 ; Les Orres : 50-60 ; Pra-Loup : 60-110 ; Puy-Saint-Vincent : 60-100 ; Risoul 1850 : 30-40 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40-100 ; Serre-Chevalier : 30-50 ; Superdévoluy : 75-120 ; Valberg : 100-120 ; Val d'Allos/Le Seignus : 40-50 ; Val d'Allos/La Foux : 60-80 ; Vars : 35-45.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes : 60-100 ; Font-Romeu : 50-130 ; Gourette : 60-150 ; Luchon-Superbagnères : 80-190 ; Luz-Ardiden : 135-155 ; La Mongie : 100-150 ; Piau-Engaly : 110-130 ; Saint-Lary-Soulan : 85-110.

AUVERGNE

Besse/Superbesse : 15-40 ; Le Mont-Dore : 40-60 ; Superlioran : 30-45.

JURA

Métabief : 20-69 ; Mijoux-Lelex-la-Faucille : 45-85 ; Les Rousses : 30-115.

VOSGES

Le Bonhomme : 50-70 ; La Bresse-Hohneck : 40-70 ; Gérardmer : 30-50 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 10-50 ; Ventron : 20-60.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99014

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III			■								
IV							■				
V						■					
VI				■						■	
VII					■				■		
VIII								■			
IX						■					
X				■							
XI											

HORIZONTALEMENT

I. Fonctionne seul et sans contrainte. – II. Qui exonère. – III. Elevé s'il est contre. Bien distribués. – IV. Bien que familier, il sent mauvais. Vont faire leur tour du monde. – V. Chambre sans confort. Passionnée. – VI. Vieille bête. Plus coureurs que voleurs. – VII. Sortie extérieure. Cité antique. Lancé pour jouer. – VIII. Faisait des essais. Retrouvées dans le journal. – IX. Bien que grêle, il fait un gros travail. Fit disparaître de la liste. – X. Se jette dans le Danube. Ancien empereur du Vietnam. – XI. Hérétique depuis le concile d'Ephèse.

VERTICALEMENT

1. Mouvement dans les cours. – 2. Souvent répétée. – 3. Dans la moyenne. Réfractaires aux laboratoires. – 4. Fils d'Agrippine, Claude l'adopta. Travail temporaire. – 5. Garnie au sommet. Aida François Ier à s'armer contre les Anglais. – 6. Taché par endroits. Le centre du monde. Un peu d'irrespect. – 7. Au cœur de l'Aquitaine. Agglutinai poils et laine. – 8. Un peu d'embonpoint. Coule dans les pubs. – 9. Perdent leurs plumes au passage. Abbé de Cluny. – 10. Rapace d'Amérique. Génie ou démon, il est dans l'air. – 11. Remise en route à toutes pompes.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99013

HORIZONTALEMENT

I. Embrocation. – II. Nouer. Jaspé. – III. Gré. Gaulois. – IV. Opérette. Nt. – V. Rh. Aléa. Ueo. – VI. Go. Belges. – VII. El (le). Etienne. – VIII. Mol. Se. Fête. – IX. Egal. Râleur. – X. Nicot. Ma. Dé. – XI. Testatrices.

VERTICALEMENT

1. Engorgement. – 2. Morphologie. – 3. Buée. Lacs. – 4. Ré. Rabe. Lot. – 5. Orgelets. Ta. – 6. Atelier. – 7. Ajutage. Amr. – 8. Talé. Enflai. – 9. ISO. Usnée. – 10. Opine. Etude. – 11. Nestor. Eres.

PHILATÉLIE

Le programme des Terres australes

LE TERRITOIRE des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) s'en tient à une politique raisonnable en ce qui concerne les émissions de timbres-poste qui lui sont propres. Le programme philatélique 1999 compte quatorze valeurs, un timbre à 5,20 F sur le 40e anniversaire de l'Année géophysique paru fin 1998 et treize autres mis en vente le 1er janvier.



Ils renvoient à l'histoire, la flore et la faune du territoire : 1 F *Epidote* (minéral, dessin et gravure P. Forget) ; 2,70 F *Manchot à jugulaire* (dessin A. Lavergne, gravure C. Andréotto) ; 3 F *Manchotière de Crozet* (C. Andréotto) ; 3 F *Pierre Sicaud (1911-1998)* (P. Albuisson) ; 4 F *Jacques-André Martin (1911-1949)* (P. Béquet) ; 5,20 F *Raie d'Eaton* (C. Jumelet) ; 5,20 F, *Le Floréal* (S. Markó) ; 8 F *Programme Pop Chat* (A. Lavergne) ; 16 F *Albatros-Nids artificiels* (R. Quillivic) ; 24 F *Festuca contracta* (J. Larrivière) ; 29,20 F *Programme « Geoleta »* (P. Forget) ; triptyque à 24 F + 3 F et vignette centrale sans valeur, *50e anniversaire des bases de Kerguelen et d'Amsterdam* (P. Béquet).

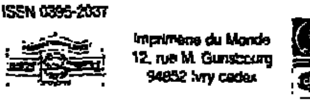
Le manchot à jugulaire a été retenu comme motif de la gravure annuelle des TAAF à tirage limité.

Noter, enfin, que le premier numéro de *Terres extrêmes* est paru. Cette « lettre d'information du territoire des Terres australes et antarctiques françaises », trimestrielle, de quatre pages en couleur (rédacteur en chef Thierry Périllo), éditée à l'initiative du nouvel administrateur supérieur du territoire, Brigitte Girardin, a pour but de faire connaître les TAAF (TAAF, 34, rue des Renaudes, 75017 Paris).

P. J.

★ **Les timbres sont en vente : à la Recette principale de Paris Louvre, 52, rue du Louvre, 75001 Paris ; à la RP de Saint-Denis de la Réunion, 60, rue du Maréchal-Leclerc, 97400 Saint-Denis ; dans les gérances postales de chaque district des TAAF ; par correspondance, auprès du Service philatélique de La Poste, 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.**

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

PRINTED IN FRANCE

EN FILIGRANE

■ **Ventes.** La vente sur offres Soluphil (5, rue du Helder, 75009 Paris ; tél. : 01-48-01-61-00) clôturée le 26 janvier disperse un millier de lots, dont un 10 c bistre-brun *Présidence* neuf (prix de départ 80 000 F) et une centaine de lots de la guerre de 1870-1871 avec ballons montés, pigeongrammes et tentatives d'entrée. Le même négociant propose une sélection de 75 timbres et lettres rares classiques de France, dont un 1 F vermillon sur lettre de Saint-Quentin du 1er juillet 1849 (125 000 F).

LE MONDE / SAMEDI 16 JANVIER 1999

HISTOIRE Deux expositions et un colloque, à Aix-en-Provence et à Marseille, consacrent la reconnaissance de l'action de Varian Fry, un jeune Américain envoyé à Marseille en août 1940 par l'Emergency Rescue Committee (ERC), fondé à New York deux mois auparavant. Il a pour tâche d'organiser la fuite hors d'Europe d'artistes et d'intellectuels. ● ARRIVÉ à Marseille avec une liste de deux cents noms, Varian Fry sauvera environ deux mille personnes. Jusqu'au 2 juin 1942, quand l'administration française décide de fermer son « Comité américain de secours ». ● PARMI les célébrités dont il organisa le départ figurent, outre Victor Serge et son fils Vlady, les surréalistes André Breton, André Masson, Max Ernst accompagné de Peggy Guggenheim, puis Marcel Duchamp et Jean Hélion. ● CES EXPOSITIONS écrivent un chapitre d'une histoire en cours d'élaboration, celle de la vie artistique en France sous l'Occupation.

Varian Fry, l'homme qui sauva les avant-gardes européennes des persécutions nazies

Deux expositions et un colloque rendent hommage à ce jeune intellectuel américain qui vint à Marseille en 1940 pour organiser le départ des artistes et des intellectuels. Il sauva ainsi André Breton, Max Ernst, André Masson et bien d'autres

SUR LES QUAIS, VARIAN FRY ET LES CANDIDATS À L'EXIL. Galerie d'art du conseil général des Bouches-du-Rhône, 21 *bis*, cours Mirabeau, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 04-42-93-03-67. Tous les jours, de 10 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 11 avril. L'exposition « Varian Fry et la Mission américaine de sauvetage » aura lieu du 18 mars au 30 juin à l'Hôtel du département, 52, avenue de Saint-Just, 13000 Marseille. Tél. : 04-91-21-23-00. Le colloque sur le même thème s'y tiendra les 19 et 20 mars.

AIX-EN-PROVENCE
de notre envoyé spécial

Le 4 décembre 1940, Marseille en délire : Pétain y vient en voyage officiel. La ville est sur les trottoirs et aux balcons. Le portrait du maréchal sur la Canebière mesure 8 mètres de haut. L'archevêque, le préfet, le maire et l'académie locale reçoivent avec émotion le visiteur. Il les salue. Il salue la foule derrière les barrières, sur le Vieux-Port. Il salue le chien de la Légion. Il ne cesse de saluer, et les photographes de le photographier.

Les seuls qu'il ne salue pas, ce sont les indésirables, les *« internés administratifs suspects de pouvoir troubler l'ordre public »*. Il y en a vingt mille, pas moins. Ils sont retenus par la police quatre jours partout où ils peuvent être enfermés, par exemple sur un bateau dans le port. Sur le *Sinaïa* sont incarcérés André Breton et Victor Serge, agitateurs politiques notoires, l'un poète, l'autre romancier, tous deux révolutionnaires. Ils y retrouvent un citoyen américain, Varian Fry. Il vient de New York pour les sauver du pétainisme et des nazis. Il est donc suspect.



COLL. A. BRETON

Varian Fry (au premier plan). Debout à gauche, Jacqueline Lamba-Breton et sa fille, Aube Breton ; à droite du banc, Victor Serge.

3 000 DOLLARS ET UNE LISTE

Pour étudier son action, deux expositions et un colloque se tiennent à Aix-en-Provence et à Marseille. Que la région fut, de 1940 à 1942, le dernier refuge des artistes et des intellectuels avant l'exil ou la persécution, que les surréalistes y reformèrent brièvement leur groupe, on le savait de longue date. Ce que fit Varian Fry, dans quelles conditions, avec quelles difficultés, il fallait ces recherches pour l'établir plus précisément. Fry arrive à Marseille, en train, au matin du 14 août 1940. Il a sur lui 3 000 dollars, une liste de deux cents noms, une lettre de recommandation de l'épouse du président des Etats-Unis, Eleanor Roosevelt, et une attestation qui certifie qu'il se livre en Europe à une enquête sur les réfugiés et leurs besoins. Fry a trente-deux ans, une formation en philologie classique, un emploi dans l'édition new-yorkaise, des opinions politiques libérales. Il a aussi des souvenirs : en 1935, il a voyagé en Allemagne.

Deux mois auparavant a été fondé à New York l'Emergency Rescue Committee (ERC). Après l'effondrement de l'armée française, Reinhold Niebuhr, président des American Friends for German Freedom, provoque une réunion sur la situation des réfugiés. Elle est réglée par l'article 19 de la convention d'armistice signée par Pétain le 22 juin : *« Le gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich et qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat. »* Par exemple Walter Benjamin, Max Ernst ou Hans Hartung, anti-nazis déclarés.

L'assemblée crée l'ERC, qui collecte les premiers fonds et intéresse à la cause Eleanor Roosevelt, laquelle se fait fort d'obtenir du président des visas d'entrée aux Etats-Unis. Deuxième étape : dresser la liste de ceux qu'il faut sauver absolument. A cette entreprise contribuent des émigrés, dont Thomas Mann, et des Américains, dont le fils d'Alfred Barr, directeur du Museum of Modern Art de New York. Arp, Chagall, Ernst, Kandinsky, Matisse et Picasso sont dans ce répertoire – celui qu'emporte Varian Fry, chargé d'organiser leur départ.

A son arrivée à Marseille, il s'aperçoit vite que *« les listes de réfugiés étaient de toute évidence arbitraire*, a-t-il écrit plus tard. *Elles avaient été dressées rapidement et de mémoire par des personnes qui vivaient à plusieurs milliers de kilomètres de là et n'avaient qu'une idée très vague de ce qui se passait réellement en France. »* Ce qui se passait ? La surveillance et la répression de toute activité intellectuelle et artistique et la concentration à Marseille et dans la périphérie de tous les persécutés, artistes connus et anonymes, en famille, français, allemands, autrichiens ou « apatrides » – juifs privés de toute nationalité. Ils sont là parce que les cargos vers les Antilles partent de Marseille. Il en part aussi vers l'Espagne et le Portugal, vers Lisbonne où se trouvent paquebots et hydravions à destination des Etats-Unis.

Fry a deux missions : préparer le départ des réfugiés, les aider à survivre jusque-là. Il leur faut des visas et des billets, de l'argent, des logements, de quoi se nourrir et se chauffer – il neige à Marseille en décembre 1940. Il faut tout cela en quantité, car les cas s'accumulent. La liste de Fry compte deux cents noms célèbres en août 1940 ? En 1941, les registres de son Comité américain de secours (CAS) en comptent des milliers. Deux mille, à peu près, sont sauvés grâce à sa lutte contre l'administration maréchaliste et les services du consulat américain, dont le souci est de ne pas déplaire à Vichy.

BUREAUCRATIE ET FILIÈRES

Ses alliés ? Ceux qui forment les services du CAS, installés à l'Hôtel Splendide, puis rue Grignan : des émigrés allemands en danger et Daniel Bénédite, militant SFIO, ancien secrétaire à la préfecture de police de Paris, spécialiste du style administratif. Autres secours : des fonctionnaires qui « ferment les yeux » et les consuls de pays restés au poste malgré l'occupation de leurs pays – Lituanie, Pologne, Tchécoslovaquie – et qui fournissent des passeports, jusqu'à leur arrestation.

Il y a aussi ceux qui financent, ceux qui logent, ceux qui patronnent. Les collectes aux Etats-Unis sont financées par Peggy Guggenheim – qui se trouve alors à Grenoble –, Mary Jane Gold, milliardaire américaine restée à Marseille pour aider Fry, et des émigrants riches qui, en partant, prêtent de l'argent. Les patronages sont ceux de Françoise Rosay, Pablo Casals, André Gide, Georges Duhamel, Emmanuel Mounier, Wladimir d'Ormesson. La comtesse Lily Pastré, dans sa propriété de Montredon, recueille Joséphine Baker, Georges Auric, Darius Milhaud, Clara Haskill, André Masson, successivement ou simultanément. La comtesse, qui doit sa fortune à un apéritif, fonde l'association Pour que l'esprit vive, organise des fêtes et abrite ses pensionnaires en attente d'un bateau. Les surréalistes locataires de la villa Air-Bel ont les mêmes angoisses.

Varian Fry s'épuise à duper la bureaucratie et à inventer des filières. Il verse des subsides hebdomadaires à plus de cinq cents réfugiés. Son efficacité est remarquable. Le 25 mars 1941, Breton et sa famille, Victor Serge et son fils Vlady embarquent sur le *Capitaine-Paul-Lemerle*, où monte aussi un ethnologue inconnu, Claude Levi-Straus. Le 31 mars, André Masson, sa femme et ses fils montent à bord du *Carimare*, direction la Martinique. Le 13 juillet, Peggy Guggenheim et Max Ernst quittent Lisbonne en avion. Dans les mois qui suivent et jusqu'à l'occupation, en novembre 1942, par les nazis de la « zone libre », d'autres parviennent à partir, Marcel Duchamp ou Jean Hélion, évadé d'un camp de prisonniers en Poméranie.

Fry ne réussit pas à faire partir tous ceux qui sont en péril. Victor Brauner et Hans Bellmer se cachent durant toute la guerre, et survivent. D'autres sont pris. Louise Straus, peintre et historienne d'art, a été entre 1919 et 1922 la première femme d'Ernst. Réfugiée en France, elle fait appel au CAS, et son fils, Jimmy Ernst, intervient en sa faveur auprès de Barr, en vain. Elle trouve abri un moment à Manosque, chez Jean Giono. Arrêtée par les nazis, elle disparaît dans un camp d'extermination, comme le sculpteur Otto Freundlich, déporté à Maïdanek.

Le 6 septembre 1941, Fry est expulsé. Il quitte la France par Perpignan et Port-Bou, là où Walter Benjamin s'est suicidé un an auparavant. Grâce à Bénédite, le CAS survit jusqu'au 2 juin 1942. Ce jour-là, il est fermé par la police française, à la demande de l'administration française.

Quant à Fry, il fut bientôt oublié aux Etats-Unis. Quand il mourut, en 1967, il enseignait le latin dans le Connecticut.

Philippe Dagen

Air-Bel, refuge du surréalisme

Aux réfugiés, il faut de la place et de la discrétion. Loin du centre de Marseille, dans un parc, se trouve une bâtisse de dix-huit pièces. Elle s'appelle la villa Air-Bel et appartient à un vieux médecin, le docteur Thumin. Pour un loyer dérisoire, il accepte de la louer au CAS, et elle devient la cache du surréalisme. Breton y vit avec Jacqueline Lamba et leur fille Aube. Il y écrit *Fata Morgana* – que la censure refuse – et reconstitue brièvement un groupe, dont les membres ont nom Max Ernst, Victor Brauner, Oscar Dominguez, Wilfredo Lam, Jacques Hérold, André Masson, Hans Bellmer, tous peintres en danger. Passent aussi René Char, Tristan Tzara ou Arthur Adamov. Ils composent des cadavres exquis et des collages collectifs. Ils inventent un jeu de cartes dit depuis « Jeu de Marseille », avec quatre familles, Amour, Rêve, Révolution, Connaissance. Ils se retrouvent au café Au brûleur de loups, quartier général des républicains espagnols en exil. Ils survivent.

L'art sous l'Occupation, une histoire méconnue

LES EXPOSITIONS et le colloque marseillais écrivent un chapitre d'une histoire en cours d'élaboration : l'histoire de la vie artistique en France sous l'Occupation. Pendant quatre décennies, celle-ci n'avait fait l'objet d'aucune curiosité particulière, comme si l'oubli pouvait avoir raison des mauvais souvenirs des uns et des remords des autres. On reconnaît là un phénomène français, un « retard », un souci d'ignorance qui ont duré si longtemps que, un demi-siècle plus tard, cette période revient enfin au premier plan, violemment.

Il a d'abord fallu redécouvrir les éléments de l'histoire institutionnelle, afin de décrire ce que furent les politiques artistiques à Vichy et à Paris, comment elles cédèrent à l'ultra-traditionalisme pétainiste et comment elles se rangèrent à l'impératif de collaboration. Ce travail a été celui de l'historienne Laurence Bertrand-Dorléac, en deux ouvrages, *Paris 1940-1944, ordre national, traditions et modernités* (Publications de la Sorbonne, 1986), et *L'Art de la défaite, 1940-1944* (Seuil, 1993). Sur la couverture de ce dernier figure l'image emblématique de l'époque : sur le quai de la gare de l'Est, le 30 octobre 1941, un groupe d'artistes français et d'officiers nazis attendent le départ du train qui conduit les premiers en Allemagne pour un voyage évidemment de propagande, largement exploité comme tel par la presse collaborationniste parisienne. Derain, Vlaminck, Van Dongen et Despiau sont les membres les plus illustres de la délégation, qui visita l'atelier d'Arno Breker, sculpteur officiel du Reich.

PICASSO À PARIS

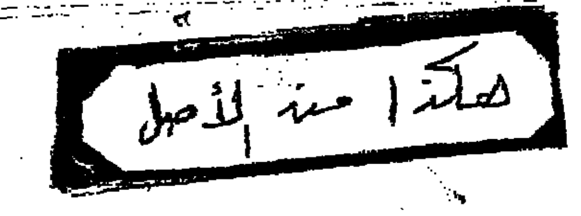
L'année suivante, ce dernier expose à l'Orangerie des Tuileries, grand spectacle préfacé par Cocteau et patronné par un comité d'honneur où figurent Brasillach, Drieu La Rochelle, Chardonne, les voyageurs de 1941 et Maillol – ce dernier ayant du moins l'excuse d'obtenir de Breker la libération de Dina Vierny, juive, résistante et modèle de Maillol, de Bonnard et de Matisse. D'autres initiatives eurent moins de retentissement et d'efficacité, parce que le milieu artistique français se montra généralement réticent, par prudence ou par conviction.

A cette histoire politique et parisienne, il importe désormais d'ajouter des éléments provinciaux jusque-là méconnus. C'est ainsi que les expositions actuelles autour de Varian Fry, organisées par le conseil général des Bouches-du-Rhône, ont été précédées dans les mêmes lieux en 1997 par l'exposition « Des peintres au camp des Milles, 1939-1941 », qui a décrit comment les autorités françaises ont interné dans une briqueterie proche d'Aix-en-Provence des « apatrides » et des réfugiés politiques, parmi lesquels Ernst, Bellmer et Wols. L'action de Varian Fry avait été rappelée auparavant par Bernard Noël dans *Marseille - New-York, 1940-1945* (André Dimanche, 1985), et le réalisateur David Kerr en a fait en 1998 un film, *Varian Fry, passeur d'artistes*.

Aujourd'hui se multiplient – sauf à Paris – les expositions qui font de l'antinazisme et de l'émigration leur sujet. Au Musée des Beaux-Arts de Montréal a eu lieu en 1997 l'exposition « Exilés, émigrés : l'exode des artistes européens devant Hitler ». A San Francisco s'est achevée au début de janvier « Picasso et les années de guerre, 1937-1945 ». Pour les commissaires, Steven Nash et Robert Rosenblum, il s'agissait tout à la fois d'analyser les modes de représentation de la guerre dans l'œuvre de Picasso et de tenter de faire le point sur son attitude durant l'Occupation, avec une question sous-entendue : comment Picasso a-t-il pu, en dépit de *Guernica* et de ses positions antifranquistes et antinazies, continuer à vivre et à travailler à Paris tout au long de l'Occupation ?

C'est dire que l'enquête n'est pas achevée. Elle l'est d'autant moins que l'affaire du pillage systématique des collections juives (*Le Monde* du 25 novembre 1998) fait obligation d'entreprendre ce qui ne l'a pas encore été, faute d'informations suffisantes : l'histoire du marché de l'art en France de 1940 à 1944, de sa soudaine prospérité, de ses trafics et de ses obscurités.

Ph. D.



Herbie Hancock et Chick Corea, aux confins du jazz

Issus de la même génération, les deux pianistes publient chacun un coffret de six CD. Le premier est une réédition augmentée, le second une nouveauté

EN 1978, une tournée, suivie de deux enregistrements, avait réuni Chick Corea (né en 1941) et Herbie Hancock (né en 1940). Deux pianistes de jazz au parcours similaire. Les années 60 les avaient révélés, chacun en leader, puis en compagnon temporaire de Miles Davis. Hancock joue dans le fameux quintette avec Wayne Shorter, Ron Carter et Tony Williams, puis participe à la première période électrique du trompettiste avec Corea, qui a rejoint Miles Davis dans cette ultime révolution marquant le passage dans les années 70. L'époque est au jazz-rock, rebaptisé fusion, ce mélange d'électronique, de funk et de jazz joué sur le mode de la virtuosité. Hancock, avec *The Headhunters*, et Corea, *avec Return to Forever*, en deviennent deux des principales vedettes.

Le genre passe. Il reviendra. Hancock et Corea ne cesseront de faire des tours et des détours entre l'acoustique et l'électricité, parfois opportunistes, tentés à l'occasion par les atours du compositeur, ponctuant leur retour vers un jazz plus classique de belles déclarations d'intentions. La parution de deux coffrets les réunit cette fois à distance : six CD chacun, pas de jaloux. Une réédition pour Hancock, une nouveauté pour Corea. Sous enseigne Blue Note, la compagnie phonographique américaine, pour Hancock et le club de jazz new-yorkais pour Corea. Dans les deux cas, les pianistes sont tout à leur avantage, comme instrumentistes, comme meneurs d'orchestre, comme hommes du jazz.

Le coffret Hancock rassemble les séances enregistrées au Studio Van Gelder (*Le Monde* du 17 novembre 1998) pour Blue Note entre 1961 et 1969. Il regroupe, dans l'ordre chronologique – sans problème de déstructuration des albums originaux, enregistrés dans leur totalité en un ou deux jours –, sept disques 30 centimètres, régulièrement réédités en CD avec des prises *alternate*. Le coffret en ajoute de nouvelles plus un thème inédit. La reproduction des pochettes au format d'un timbre et de leurs notes d'origine, accompagnée d'un appareil de réévaluation, correspond au minimum attendu de ce type de coffret. Pour la musique, ce *Complete Blue Note Sixties Sessions* donne dans le maximum. Hancock vit là sa période probablement la plus créative, avec celle de ses premières expériences électriques et celle qui, en 1982, verra le succès planétaire du hit techno-funk *Rock it*.

UN DISQUE, UNE FORMULE

Pratiquement à chaque disque, Hancock essaye une formule. D'abord inscrit dans la lignée du hard bop d'Art Blakey ou d'Horace Silver (*Takin'Off* et le premier succès qu'est *Watermelon Man*), il élargit le champ d'intervention du quintette avec rythmique, saxophone et trompette : Grant Green (guitare) et Grachan Moncur III (trombone) participent à *My Point of View* (1963) ; des percussionnistes interviennent dans *Inventions and Dimensions* (1963) ; surtout, à partir de *Empyrean Isles* (1964), s'entendent, avec Ron Carter et Tony Williams, les premiers frôlements avec une structure harmonique non déterminée et un espace d'improvisation très ouvert que le quintette de Miles va magnifier. Hancock se révèle pleinement dans un jeu économique, d'impulsion et de modulation, en rebond avec les silences, les deux mains en une égale liberté sur le clavier. *Speak Like a Child* (1967), qui l'amène à nouveau à élargir sa formation, vient comme un apaisement et annonce déjà la part rhythm'n'blues du pianiste.

A ce retour en arrière fondateur d'Hancock répond le nouveau groupe de Chick Corea. Il y a dans le sextette Origin une même volonté de se donner un outil qui permette les arrangements et la diversité des approches. Mais, là où Hancock cherchait des interlocuteurs, Corea vise à la stabilité d'un groupe. Les six CD regroupent trois soirées enregistrées en public au club Blue Note, à New York, sans retouches, dans l'ordre des différents *sets* (Origin joue au Blue Note du 30 décembre 1997 au 4 janvier 1998). Le répertoire est en partie constitué de standards (*It Could Happen to You, Blue Monk, Bird Feathers, Four*...) et de compositions de Corea (*Double Image, Soul Mates*...).

Origin, contrairement à l'expérience mixte d'un groupe électrique et d'un groupe acoustique présentés en parallèle par le pianiste voilà quelques années, ne se pose ni la question de la modernité ni celle de la tradition. Ce jazz-là est d'abord le reflet de l'évolution du pianiste. On y entend des essais de musique de chambre que l'alliance intelligente des trois vents (Steve Wilson et Bob Sheppard aux flûtes, saxophones et clarinettes et Steve Davis au trombone) rend pertinente ; on y entend aussi cet ancrage dans les musiques du Sud (Brésil, formes arabo-andalouses), que Corea a souvent emmenées vers l'emphase mais qui, ici, procèdent plus d'une délicate ornementation.

On y entend surtout un groupe vivant, en action et en réaction. Seule la rythmique semble, par endroits, tentée par un jeu démonstratif. Mais Corea, vigilant, d'une dextérité musicale affolante et sans ostentation, retient ces jeunes musiciens, les ramenant à sa musique dans une proposition faite de simplicité et de clarté qu'on avait pu croire un peu perdues chez lui.

Sylvain Siclier

★ **Herbie Hancock, *The Complete Blue Note Sixties Sessions*, un coffret de six CD, Blue Note BZBN 7243 4 95569 2 8, distribué par EMI. Chick Corea, *A Week at the Blue Note*, un coffret de six CD Stretch Records SCD6 9020 2, distribué par Harmonia Mundi.**


DARRYL PITT
Chick Corea à Montreux, en 1980.

DÉPÊCHES

■ **FESTIVAL :** la chambre régionale des comptes du Centre a procédé au cours de l'année 1998 à la vérification des comptes sur la gestion de la SARL Le Printemps de Bourges. Elle vient de rendre ses conclusions définitives. Elle relève notamment *« la présence d'un trop grand nombre de sociétés satellites »* gravitant autour du festival et conteste certains allers-retours financiers entre elles et la SARL.

■ **ROCK :** le *« Best of »* de La Mano Negra, groupe français aujourd'hui disparu, a dépassé le cap des 200 000 exemplaires (double disque d'or) vendus, selon la maison de disques Virgin.

■ De jeunes entrepreneurs férus de rock originaires de Laval (Mayenne) viennent de lancer un label, Tajh'Records, dont la première production est un disque par un groupe local, Twirl Comics et Melodies Family. Cette formation a déjà vendu quelque 5 000 exemplaires de son premier simple autoproduit par ses soins.

■ **REGGAE : Michael Rose, l'ex-leader du trio Black Uhuru, qu'il avait quitté en 1984, revient en** compagnie de la section rythmique composée par Sly Dunbar (batterie) et Robbie Shakespeare (basse), avec un album intitulé *X Uhuru*, qui paraît chez Tabou/Taxi Records/Wagram. Ce nouveau disque avait été publié en 1996 sous la forme d'un disque de vinyle avec un tirage de seulement 500 exemplaires.

■ **MUSIQUES DU MONDE : EMI publie le troisième volume** d'*Orientales Sensations*, sélection de titres de chanteurs et de musiciens raï. Parmi eux, Reinette l'Oranaise (qui vient de disparaître), Lili Boniche, Lili Labassi, El Kahlaoui Tounsi, Cheikh Raymond.

■ **Manu Dibango marque ses soixante ans en publiant chez Wagram Music *Manu Safari*, un** double album qui constitue une rétrospective en vingt titres de sa carrière. Le saxophoniste et chanteur camerounais y propose deux compositions inédites : *A la claire fontaine*, inspirée par Aimé Jacquet, et *Soir au village*.

SÉLECTION DISQUES

VICTORIA DE LOS ANGELES
Chants d'Espagne
Ars Musicae de Barcelone, Alicia de Larrocha, Gerald Moore, Gonzalo Soriano, Miguel Zanetti (piano), etc.

Il y a eu et, grâce au disque, il y a toujours le violon de Menuhin enfant, Maria Callas en Tosca, en Violetta Valery, le piano de Clara Haskil, il y a Victoria de Los Angeles. Des artistes qui touchent par les moyens les plus humains au mystère de la musique, vecteur d'émotion sur lequel il est bien difficile de mettre des mots. Essayons quand même. Le timbre lumineux et tendre de la soprano catalane, un art qui la fait passer de l'ironie espiègle à la nostalgie, ou plutôt qui lui permet d'être jeune fille et femme à la fois, de chanter tous les répertoires avec une humanité désarmante qui transcende la musicologie – il y a dans ce coffret de la musique médiévale, baroque, Renaissance, traditionnelle et une flopée de Granados, Falla, Nin, Rodrigo, Montsalvage, Turina – font de Victoria de Los Angeles la seule artiste que l'on imagine chanter dans la rue, à l'entrée du taureau dans l'arène, à l'église, à l'opéra, dans un salon.

Alain Lompech

★ **Un coffret de 4 CD EMI 5 66937-2.**

DES MUSICIENS À THERESIENSTADT
Œuvres de Pavel Haas, Gideon Klein, Viktor Ullmann
Quatuor Debussy, Pierre-Yves Pruvost (baryton), Charles Bouisset (piano).

En 1941, les nazis transforment la ville militaire de Terezin (en allemand Theresienstadt), au nord de Prague, en ghetto. Pendant quatre ans, elle va survivre au rythme des convois qui amènent sans cesse de nouveaux déportés juifs et des trains qui partent pour Auschwitz. Dans cette cité vouée à la mort se développe une vie à part. Musiciens, écrivains, peintres y composent, y écrivent, y dessinent. A l'occasion d'une exposition organisée par le Centre d'histoire de la Résistance et de la déportation de Lyon (*Le Monde* du 11 décembre), un disque a été édité. Il comprend les *Quatre Chants sur des poèmes chinois* de Pavel Haas, la *Fantaisie et fugue* pour quatuor à cordes de Gideon Klein, des lieder et le *Troisième Quatuor* de Viktor Ullmann : des œuvres composées dans le ghetto, graves, sereines, sarcastiques, amoureuses. Le Quatuor Debussy, le baryton Pierre-Yves Pruvost, le pianiste Charles Bouisset interprètent avec une probité exemplaire ces témoignages poignants d'une culture assassinée. De ces pièces qui naviguent entre postromantisme, impressionnisme, sérialisme et expressionnisme, ils donnent une lecture claire, retenue, profonde.

Pierre Moulinier

★ **Disque édité en partenariat avec le Conservatoire national supérieur de musique de Lyon et disponible au Centre historique de la Résistance et de la déportation, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Tél. : 04-78-72-23-11.**

BONNIE PRINCE BILLY
I See a Darkness

Sous son propre nom ou sous les pseudonymes de Palace, Palace Brothers ou Palace Songs, Will Oldham est devenu une figure de la scène underground américaine en dénudant et détournant les canons du folk et de la country. En héritier déglingué de Hank Williams et de Gram Parsons, il a recherché le sanglot et les idées noires, au point d'en désaccorder sciemment sa guitare et ses cordes vocales. A la limite, parfois, du supportable. Sous le patronyme de Bonnie Prince Billy, cet auteur-compositeur d'exception s'est fait un interprète plus doux et profond. Le monde pèse toujours sur ses épaules, mais on aperçoit un peu de lumière au bout de son tunnel. Flirtant moins avec le déraillement, des complaintes comme *A Minor Place, I See a Darkness* ou *Madeleine-Mary* révèlent leur grandeur. Sans que l'intrigant Will Oldham renonce à son singularisme.

Stéphane Davet

★ **1 CD Domino 72438-455 7. Distribué par Labels/Virgin.**

STINA NORDENSTAM
People are Strange

Si *« les gens sont étranges »*, que dire de Stina Nordenstam, chanteuse suédoise qu'un goût prononcé pour les arrangements claustrophobes a mis en marge de la scène pop scandinave. Même l'enregistrement d'un disque de reprises ne fait qu'accentuer son particularisme. Des chansons célèbres – *Reason to Believe*, de Tim Hardin, *Sailing*, de Rod Stewart, *Bird on a Wire*, de Leonard Cohen, *People are Strange*, des Doors, *Purple Rain*, de Prince... – côtoient des titres plus anonymes. On ne les distingue pas pour autant. A l'hommage, Stina Nordenstam a préféré le kidnapping. Entrée par effraction, elle modifie à sa guise rythme, structure et mélodie – mais épargne les textes –, transformant ces refrains mille fois chantés en blues polaires jusque-là inconnus. La bizarrerie habitée de ces morceaux choisis fascine par instants, mais lasse un tantinet sur la longueur.

S. D.

★ **1 CD EastWest 3984-24506-2. Distribué par WEA.**

CANDYE KANE
Swango

Californienne, ancienne star du monde du X, inconditionnelle du *« Be yourself »* (« Sois toi-même »), passée au Texas et à la musique par amour du boogie-woogie, la chanteuse Candye Kane est de plus dotée d'un physique aux dimensions – en particulier au-dessus de la taille – exceptionnelles, qu'elle assume en le mettant encore un peu plus en avant. Avec elle, il y a un impeccable orchestre, le guitariste Jeff Ross, et surtout Sue « Bebeeve » Palmer, pianiste insensée qui joue à la perfection, en hauts talons, coiffure à étage, lunettes fluo, un boogie d'enfer. Candye Kane n'avait pas su donner sur disque toute la mesure de son talent scénique. C'est chose faite avec *Swango*, tout en langueurs et en sautes d'humeur maîtrisées, qui mélange compositions de la maîtresse femme et standards (*Dream a Little Dream of Me, Just Because, Everybody Needs Love*, un credo rock, avec « wap-douap » assurés par un chœur masculin). La chanson-titre, *Swango*, est un tango-boogie-flamenco-java un peu cajun en français, composé par Candye Kane en hommage à un pays apte à l'amour et qui l'a comprise ; Sue Palmer est à l'accordéon.

Véronique Mortaigne

★ **1 CD Sire 4344-31028-2. Distribué par WEA.**

ANNIE EBREL ET RICARDO DEL FRA
Voulouz Loar - Velluto di luna

Une voix, celle, bretonne, d'Annie Ebrel, jeune chanteuse traditionnelle ; une contrebasse, celle du jazzman italien Ricardo del Fra, qui a aussi travaillé avec un autre Breton, Jacques Pellen (*Sorserez*, chez Coop Breizh). L'idée était assez bonne de réconcilier les âpretés du gwerz avec les rondeurs de la contrebasse, les noirceurs du premier avec la sensualité de la seconde. Mais le chant breton, alangui, comme renvoyé dans son chemin linéaire, se prive d'un éclat que la jeune génération (Annie Ebrel, Denez Prigent) essaie pourtant de garder tout en assurant d'étranges mélanges (Prigent et la vielle à roue électrique de Valentin Clastrier, les machines électroniques). Que les cordes et la danse s'en mêlent (*Dans Tro*), que la voix ne cherche plus à se couler à une contrebasse ici un peu trop cérémonieuse (*Daeroù Ho Tivlagad*), voici la vigueur d'Annie Ebrel retrouvée. Curieux, étrangement concret ainsi dépossédé de mélodie, *Voulouz Loar* a été composé sur un texte de Pierre Jakez Helias par Ricardo del Fra, qui a conçu les arrangements des dix autres titres de l'album, des chants traditionnels qu'Annie Ebrel sait si bien collecter en son pays.

V. Mo.

★ **1 CD Coop Breizh GWP016.**

NIGER
Epopées zarma et songhaï

Jibo Jabe est né il y a cinquante-trois ans dans les environs de Niamey, où cet album a été enregistré en 1996 par Jean-Christophe Camps. Il appartient à la caste des nyamkala, les griots, détenteurs de la mémoire et de l'histoire, mises en musique et en scène par ces troubadours à la lourde responsabilité. Jido Jabe, dit Jeliba, « le grand griot », raconte l'histoire des Zarma et des Songhaï, deuxième ethnie du Niger, en remontant jusqu'au XVe siècle et en s'accompagnant au luth moolo. On regrettera dans ce cas, où la parole est reine, de ne pas avoir l'intégralité traduite du récit, mission impossible sur le format du CD – la collection de livres « Classiques africains » a parfois opté pour le livre accompagné d'un CD.

V. Mo.

★ **1 CD Ocora C560127. Distribué par Harmonia Mundi.**



Les refus ascétiques des Têtes Raides

Le groupe-phare de la chanson rock à la française a choisi le cadre presque intime du Lavoir moderne pour créer un nouvel opus surréaliste

« NON », TÊTES RAIDES. Lavoir moderne parisien, 35, rue Léon, Paris-18e. Mo Marcadet-Poissonniers. 20 h 30. Jusqu'au 20 février (sauf le dimanche). 100 F (15,24 €).

Trois Olympia complets, en mai 1998, auraient pu pousser les Têtes Raides à la surenchère. La chanson rock – Louise Attaque, Miossec et autres forçats de la scène – a le vent en poupe. Parrain reconnu de cette tendance (leur premier album *Not dead but bien raides*, réédité ces jours-ci en CD pour la première fois, est sorti il y a dix ans), le groupe parisien allait-il postuler au Zénith ou au Palais des sports ? *« Non »*, répond, avec résolution, le titre de leur nouveau spectacle. Pendant six semaines, dans une petite salle atypique de la Goutte-d'Or, le Lavoir moderne, Les Têtes Raides affirmeront ce besoin de poésie, de théâtralité, de marge qui fait depuis toujours la sève de leur musique, réaffirmée dans leur dernier album, *Chamboultou* (Tôt ou Tard/WEA). Cent quarante personnes, et le plein est fait.

On comprend vite ce qui, dans ce lieu, a pu séduire les musiciens. Un décor de vieilles poutres, de briques usées et de chaux. Des matériaux très proches de ceux utilisés par Les Chats pelés, ce collectif d'arts plastiques et graphiques formé par Christian Olivier – chanteur et auteur des Têtes Raides –, Zemle et Benoît Morel – membre du groupe frère, La Tordue. De leurs petits personnages en terre et en bois, cousins de l'art brut, ils façonnent depuis leurs débuts un univers visuel en totale cohérence avec l'esthétique musicale des deux groupes.

Un espace scénique, à même le sol, à la hauteur d'un public tellement à portée de voix que le groupe a décidé de chanter sans micro, de jouer sans amplification (à l'exception parfois d'une guitare ou d'une basse acoustique, si discrètes...). Un « non » à l'électricité qui éloigne du rock et rapproche du théâtre. Un parti pris de proximité qui modifie le regard et l'écoute. Sur ce grand plancher, entre ces murs de vieil entrepôt sans coulisses, les musiciens vont agencer leur ballet. Sur le mode ascétique cher aux Têtes Raides. Tout de noir vêtus, refusant le sourire – mais pas l'humour –, les cinq garçons ont l'air frustre de marins sous le vent. Deux femmes distillent un peu de légèreté, particulièrement Anne-Gaëlle, au violoncelle, violon et contrebasse, d'une grâce qu'on aimerait dessiner.

FRED CHAPOTAT

Les Têtes raides, cinq garçons et deux femmes.

ET LA PLUIE QUI TOMBE

Christian, accordéon en bandoulière, choisit parfois la solitude d'un personnage rêveur et grommelant. Ses camarades, dispersés par la mise en scène des effets musicaux, soignent l'expressionnisme d'une valse bringuebalante ou d'une polka cubiste. Dans cet opéra à trois sous, le groupe peut se reformer aussi vite (batterie et piano sont sur roulettes) en une fanfare qui fait bloc sous le nez du public. Hélicon, trombone, clarinette, saxophone soufflent au bord de l'égarement. Sobrement, les lumières servent ces déplacements. Les chansons n'ont pas le monopole du spectacle. Les Chats pelés ont concocté, en super-8 noir et blanc, des films d'animation d'une drôlerie enfantine. Des textes – Virgile, Rimbaud, Camus, Joyce Mansour ou Roland Dubillard – surgis d'un cahier géant ou d'un livre-masque sont lus lors d'intermèdes prenants. Durant tout le concert, un curieux porteur s'occupera de l'intendance. Prêt à la fête, le public est également attentif aux gestes, aux silences, au triste bruit de la pluie qui tombe – par un ingénieux système de tuyauterie – pendant un instrumental.

Zola parle, dans *L'Assommoir*, de ce Lavoir moderne. Une raison pour qualifier, une fois de trop, Les Têtes Raides de groupe néoréaliste. On perçoit bien quelques échos noirs de Fréhel et de cuivres de guinguette mais la langue de Christian Olivier a sans doute plus à voir avec le surréalisme. Au point d'ailleurs qu'on reprochera parfois à ses textes trop d'énigmes et de non-sens. Car on n'aime pas tout chez Les Têtes Raides. Cette voix, par exemple, encore trop souvent tentée par une grandiloquence monocorde, d'une intensité linéaire ; l'absence de créativité et de variété mélodique aussi. N'empêche ! le groupe nous donne deux heures de spectacle et beaucoup de magie. Les spectateurs interrogent le porteur, rhabillé devant nous. Un rappel ? « Non. »

Stéphane Davet

NOUVEAU FILM

L'AMOUR ET APRÈS

■ Il a beau être question d'un marivaudage situé au Canada, ce film n'en demeure pas moins une comédie sentimentale bétonnée à Hollywood. Soit, en guise de postulat, deux couples en panne, comme on en voit assez rarement. D'un côté, un jeune yuppie qui défie quotidiennement la mort depuis la fenêtre de son building au lieu de faire un enfant à sa ravissante jeune femme. De l'autre, une ex-actrice de série B qui contraint son mari, un réparateur à domicile en pleine possession de ses moyens, à l'abstinence depuis que la fuite de leur fille a brisé leur ménage. Le hasard faisant bien les choses, le réparateur ira bricoler chez la jeune femme, tandis que le jeune homme flirtera vaguement avec l'actrice. Le maniérisme de la mise en scène et les minauderies des acteurs tenant lieu d'élégance, autant dire que cet impeccable imbroglio se dénouera sans qu'un souffle d'inquiétude ait décoiffé quiconque. ***Jacques Mandelbaum***

Film américain d'Alan Rudolph. Avec Nick Nolte, Julie Christie, Lara Flynn Boyle, Johnny Lee Miller. (1 h 53.)

La postérité d'Antoine Bourdelle

« BOURDELLE ET SES ÉLÈVES », Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle, Paris 15e. Mo Montparnasse-Bienvenüe, Falguière. Tél. : 01-49-54-73-73. Tous les jours, sauf lundi, de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 7 février. Catalogue, 168 p., 195 F (29,73 €).

« Bourdelle et certains *de ses élèves »*, précise Rodia Dufet-Bourdelle, la fille du sculpteur. Certains, certes, mais pas n'importe lesquels. Qu'on en juge : Alberto Giacometti (1901-1966), Germaine Richier (1902-1959) et le Tchèque Otto Gutfreund (1889-1927). Antoine Bourdelle (1861-1929) fut lui-même l'élève et l'assistant de Rodin, quinze ans durant : *« J'étais son disciple,* déclara-t-il au marchand René Gimpel. *Aujourd'hui, je suis devenu un antidisciple de Rodin. Je lui dois beaucoup, beaucoup de technique, mais c'est tout. Il a tué, tué tous ses élèves, tous ses disciples... »* En 1909, il commence à enseigner à l'académie de la Grande Chaumière, à Montparnasse. En insistant, comme le rappelle sa fille, pour que ses étudiants ne fassent pas la même chose que lui : *« Chantez' votre propre chant... »*

Ces trois-là trouvèrent leur voie. En conservant cependant certains principes, hérités du maître. L'axiome selon lequel la sculpture *« est la réalisation d'un objet, et non la représentation de la nature »*, en fait partie, comme cette nécessité proclamée de construction, qui pourrait faire de Bourdelle un protocubiste : *« Il faut de l'architecture dans toutes les sculptures, et des plans, des plans ! »*

LA COULEUR ET LES TROUS

Des plans, on en trouvera chez Gutfreund, qui rencontra Bourdelle lors de la rétrospective que ce dernier exposa à Prague en 1909. Pour lui, Bourdelle fait bouger, à tous les sens du terme, la sculpture. *« Bourdelle procède, dans les bas-reliefs, en opposition à Rodin. Il place les figures sur le même plan et leur donne la même plasticité, peut-être pour les faire mieux correspondre à l'architecture du monument. Ses bas-reliefs ont leurs propres effets de lumière, effets qu'il obtenait en exagérant la profondeur de certains détails. Ainsi il rythme, brise la surface par des petites facettes – ceci donne une forte impression de mouvement... Tout tremble et crie. »*

Partant des méplats du rocher sur lequel s'appuie le célèbre *Héraclès archer*, Gutfreund sera un des premiers à adapter à la sculpture les principes du cubisme analytique.

Ce que Giacometti a trouvé chez Bourdelle est plus difficile à déterminer. De son propre aveu, son enseignement ne lui a *« pas apporté beaucoup »*. Et pourtant, Giacometti lui doit la couleur. En 1921, Bourdelle commença à peindre certains de ses plâtres, ce que fit aussi son élève, qui peignit aussi des bronzes. Il voulait ainsi souligner l'expression, rester *« fidèle à la présence d'un être »*.

Germaine Richier aussi s'essaya, avec éclat, à la polychromie. Elle fut également, comme son professeur, attachée à des thèmes déjà chers à Rodin, puis à Maillol, qui puisaient dans la mythologie. Elle fut enfin, plus que d'autres sans doute, fascinée par le trou.

Les sculptures de Richier sont criblées de trous. Tantôt, ils traversent une tête de l'occiput à l'orbite, amenant la lumière à y danser, pour animer un regard vide ; tantôt, ils se transforment en béance, qui emplit la sculpture et entame avec elle un dialogue qui est un des plus féconds du siècle : c'est l'idée d'un « vide actif », théorisée dans les années 50 par l'artiste Francesco Marino Di Teana, où l'espace compris entre les formes est tendu, dynamique, et en retour fait vivre les pleins.

Di Teana, né en 1920, fut trop jeune pour suivre l'enseignement de Bourdelle, et ne figure donc pas dans l'exposition. Mais il professe pour le maitre un tel intérêt qu'il démontre que, soixante-dix ans après sa mort, Bourdelle, enterré parfois un peu vite par des historiens pressés, inspire encore tout un pan de la sculpture moderne.

Harry Bellet

SORTIR

Gary Thomas Quartet
Repéré par le batteur Jack DeJohnette puis par Miles Davis, le saxophoniste Gary Thomas a fait, un temps, figure de jeune prodige du jazz. Un peu dispersé entre le bop néomoderne et une forme de jazz funk, il a fini par imposer sa présence avec un son généreux et massif et des idées claires.
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6e. Mo Saint-Germain-des-Prés. Les 15, 16 et 19, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.

Bana
Né à Mindelo, dans l'archipel du Cap-Vert, il fut un temps le parrain de la musique cap-verdienne à Lisbonne, où il ouvrit un restaurant. Depuis, il s'est fâché avec beaucoup de monde, dont Cesaria Evora, à qui il fit enregistrer en 1986 son premier disque. Pour le public communautaire, en dehors de toutes les polémiques agitant le milieu musical, Bana reste une référence. Excellent chanteur, il interprète de langoureuses mornas et de joyeuses coladeras, alternant *saudade* et bonne humeur à danser collé-serré.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

La Fuite en Egypte
Bruno Bayen revient sur le mythe de Io, jeune fille d'Argos, prêtresse de l'Héra argienne, et qui fut aimée de Zeus. Mais que sait-on de Io ? Si profuses soient les versions du mythe, si nombreuses les assimilations culturelles et les interpolations dues au long périple de l'héroïne, son ascendance est douteuse, le trajet de son voyage imprécis, comme le nombre de ses enfants. A-t-elle une histoire ? Ou est-elle une géographie et une constellation de légendes de Méditerranée ? Avec Carine Baillod, Yann Collette, Françoise Lebrun, Nathalie Levy-Lang...
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Mo Gabriel-Péri. Du 15 janvier au 14 février. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.

Des films engagés face à la censure politique
Dans le cadre de la thématique « L'engagement citoyen », ce week-end débutera par la projection d'*Afrique 50* et *Avoir vingt ans dans les Aurès*, en présence du réalisateur, René Vautier, qui fit en 1973 une grève de la faim pour obtenir la fin de la censure politique. *Les Sentiers de la gloire*, de Stanley Kubrick (interdit pendant dix-huit ans), *Le Petit Soldat*, de Jean-Luc Godard (interdit pendant trois ans), *L'Espoir*, d'André Malraux (interdit pendant six ans), illustreront l'aspect « guerre et censure ». Enfin, parmi les films interdits dans l'ex-bloc soviétique, sera projetée *L'Oreille*, de Karel Kachyna, film de la nouvelle vague tchèque qui dénonce les méthodes policières de l'Etat et fut interdit pendant plus vingt ans.
Forum des images, porte Saint-Eustache, Paris 1er. Mo Châtelet-Les Halles. Les 15, 16 et 17 janvier. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'Amour, et après
d'Alan Rudolph (Etats-Unis, 1 h 53).
Amour, vengeance & trahison
Film de Malcolm Mowbray (France-Grande-Bretagne, 1 h 30).
Au cœur du mensonge
de Claude Chabrol (France, 1 h 53).
Casses en tous genres
de John Hamburg (Etats-Unis, 1 h 29).
Et plus si affinités
de Brad Anderson (Etats-Unis, 1 h 36).
Le Fleuve d'or
de Paulo Rocha (Portugal, 1 h 43).
Khroustaliov, ma voiture !
d'Alexeï Guerman (France-Russie, 2 h 17).
Marrakech Express
de Gillies Mackinnon (Grande-Bretagne, 1 h 45).
Souviens-toi... l'été dernier 2 (*)
de Danny Cannon (Etats-Unis, 1 h 40).
La Vie est dure, nous aussi
de Charles Castella (France, 1 h 35).
Without Air
de Neil Abramson (Etats-Unis, 1 h 28).
Xiao Wu artisan pickpocket
de Jia Zhang Ke (Chine, 1 h 48).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min)

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Oranges
d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER Cité-Universitaire. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 19 février.

Le Poème de l'air
d'après Francis Ponge, Pablo Picasso et Jacques Dor, mise en scène de Claire Le Michel.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis Basilique. Les 16 et 17, à 15 heures. Tel. : 01-48-13-70-00. 30 F et 50 F.

Polyeucte martyr
de Pierre Corneille, mise en scène de Christian Schiaretti.
Les Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, 92 Sceaux. Les 15 et 16, à 20 h 45 ; le 17, a 17 heures. Tél. : 01-46-61-36-67. 110 F et 140 F.

Solistes de l'Orchestre de Paris
Schubert : *Quintette pour piano et cordes D 667 « La Truite »*. Claire Desert (piano).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honore, Paris 8e. Mo Ternes. Le 16, a 11 heures. Tél. : 01-40-28-28-00. 30 F.

Trio Henry
Œuvres de Chopin.
Salle Chopin (Pleyel), 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. Mo Ternes. Le 16, à 17 h 30. Tél. : 01-45-61-53-00. De 80 F a 120 F.

John Stubblefield Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 15 et 16, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Antonio Farao Quartet
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mo Châtelet. Les 15 et 16, a 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.

Sophia Domancich Trio
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 15, a 20 heures. Tél. : 01-42-87-25-91.

Claude Nougaro
Palais des sports, porte de Versailles, Paris 15e. Mo Porte-de-Versailles. Le 15, a 20 heures. Tél. : 01-48-28-40-10. De 150 F a 290 F.

Zazie
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mo Opera. Les 15 et 16, à 20 h 30 ; le 17, a 17 heures. Tel. : 01-47-42-25-49 160 F.

Brassens, chansons
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Le 15, a 21 heures. Tél. : 01-41-60-72-72. 140 F. Jusqu'au 7 février.

Malika Domrane, Assia Guemra, Fettouma Ousliha
Cabaret sauvage, parc de la Villette, Paris 19e. Mo Porte-de-la-Villette. Le 15, à 20 heures. Tél. : 01-40-03-75-15. 100 F.

Abdelkader Chaou
Centre culturel algérien, 171, rue de la Croix-Nivert, Paris 15e. Mo Boucicaut. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-45-54-95-31. 80 F.

Chaba Fadela et Cheb Aïssa
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mo Bastille. Le 15, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-70-70. De 80 F à 120 F.

RÉSERVATIONS

Natalie Dessay (soprano)
Ruben Lifchitz (piano)
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Le 29 janvier, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 390 F.

DERNIERS JOURS

20 janvier :
Les Fresques de Tiepolo
Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann, Paris 8e. Tél : 01-42-89-04-91. 47 F.

EN VUE

■ *Le gouvernement chinois vend* 640 000 dalles de la place Tiananmen à Pékin à 12 dollars (10,25 euros) l'unité.

■ La Chine commercialise un CD-ROM rassemblant vingt volumes des œuvres politiques et poétiques du Grand Timonier. **Henry Kissinger** publie *The Kissinger Transcripts*, où il rapporte une confidence de **Mao Zedong** à **Richard Nixon** : *« Mes livres n'ont rien d'instructif. »*

■ Les **Furbies** contenant *« un système d'enregistrement intérieur »*, la NSA, l'agence américaine chargée du renseignement militaire, interdit à ses employés d'emmener au bureau ces peluches interactives qui ont fait fureur auprès des enfants à Noël.

■ Un tribunal de Nuremberg vient de condamner un radio-amateur allemand *qui lançait des « Heil Hitler »* sur les ondes.

■ Les anciens propriétaires polonais, évincés sans indemnités par les nazis pour la construction des camps d'Auschwitz et de Birkenau, menacent de bloquer, au printemps, la marche des survivants de l'Holocauste sur leurs terrains expropriés.

■ **Kulvir Singh Malhi** et son frère **Surinder** viennent de solliciter la clémence de la Cour suprême des Emirats arabes unis, sans même exiger l'argent de la *diya*, le prix du sang, pour **John Aquino**, Philippin condamné à mort, meurtrier, en 1990, à Ajman, de leur père **Harbajan**, immigré hindou.

■ Le corps du vénérable **Songchol**, moine bouddhiste, brûlé à température normale sur un bûcher de santal en 1993, avait produit trente-huit perles ou *sariras*, considérées comme le signe de l'illumination. Selon **Kim Sang-guk**, scientifique sud-coréen, il faut dépasser 2 000 degrés pour en obtenir d'un mort ordinaire.

■ Pour **Margherita Hack**, astrophysicienne de l'université de Trieste, la liquéfaction du sang de **saint Janvier**, miracle napolitain biannuel, est un phénomène chimique normal. *« On ne peut entrer dans la dynamique d'un fait surnaturel qui signifie suspension des lois de la nature »*, lui répond tranquillement **Enrico Cirillo**, prélat de la chapelle du Trésor de saint Janvier.

■ Mercredi 13 janvier, à Edirne en Turquie, **Necati Puskullu**, au désespoir à l'idée que son enfant n'est pas de lui, se pend après une querelle avec sa femme. Elle le détache, tente en vain de le rassurer. Nouvelle scène : Necati se coupe le pénis, cette fois, et le jette dans le jardin. **Hillal** mettra une heure à chercher l'organe sous les arbres, dans la nuit, avant de le rapporter à son mari en attente de greffe à l'hôpital.

Christian Colombani

Une propriété amazonienne de 7 millions d'hectares

L'hebdomadaire brésilien « Veja » raconte comment un homme d'affaires douteux tente de s'approprier un morceau de forêt vierge équivalant à la Belgique et aux Pays-Bas réunis

HOMME D'AFFAIRES immensément riche (en 1992, le magazine américain *Fortune* évaluait son patrimoine à 1,2 milliard de dollars) et maître chanteur versé dans l'écoute clandestine compromettante, Cecilio do Rego Almeida n'a jamais cessé, ces dernières années, de défrayer la chronique brésilienne des coups tordus et des transactions louches. Dans sa dernière livraison, l'hebdomadaire *Veja* lui consacre, outre sa manchette de couverture titrée *Assalto à Amazônia* (« Braquage en Amazonie »), une enquête de six pages qui « décortique » sa tentative d'appropriation d'un domaine de 7 millions d'hectares de forêt quasiment vierge au cœur de l'Etat amazonien du Para. *Cette superficie*, souligne *Veja*, *« est comparable à celle de la Belgique et des Pays-Bas réunis. Faute d'information sur une propriété aussi gigantesque existant dans un autre pays, il est possible que Cecilio soit devenu un phénomène mondial : le plus grand latifundiste de la planète »*.



L'hebdomadaire révèle que cette prétendue propriété, composée de *deux domaines voisins, appartient* – légalement et presque en totalité – à l'Etat du Para (4 millions d'hectares), à l'Institut de colonisation et de réforme agraire (2 millions d'hectares) ainsi qu'à la Fondation nationale de l'Indien (200 000 hectares). En fait, l'enquête s'attaque à un processus de spoliation bien connu au Brésil, celui dit du *« grilagem »*, qui se fonde pour l'essentiel *sur des documents contrefaits* et le « nettoyage par le vide », à savoir l'expulsion par des hommes de main des gens établis sur les terres convoitées. Le « conquistador » Almeida a d'ailleurs réussi le tour de force de constituer, moyennant des soldes de misère, une milice indienne chargée de veiller à l'intégrité du territoire qu'il revendique. *« On protège la propriété contre les envahisseurs, en échange on nous fournit des munitions »*, a déclaré à *Veja* le cacique des Xipaias, une tribu installée dans la région.

Jamais inquiété jusqu'à présent par les autorités régionales ou fédérales, M. Almeida a décidé, il y a deux ans, de faire fructifier son fief en fondant la société Rondon Projetos Ecologicos, dont la vocation proclamée vise, après réalisation hypothétique d'ouvrages d'infrastructures estimés à 100 millions de dollars, un ambitieux projet d'écotourisme international dénommé « Amazon Dream » (« Rêve amazonien »). A en croire les prospectus et les vidéocassettes lancés en portugais et en anglais, *« on constate*, note Veja, *que l'intention déclarée de Cecilio est de construire des hôtels de luxe et un aéroport et d'ouvrir des sentiers afin que les touristes puissent connaître de près l'exubérance de la forêt. Tout cela, souligne la publicité, pour préserver la beauté naturelle, la faune et les peuples indigènes »*...

« ÉCOLOGIQUEMENT CORRECT »

Des confidences faites par M. Almeida à un ex-directeur de l'Institut brésilien de l'environnement se réfèrent aussi à la prochaine création d'une ONG susceptible de vendre à l'étranger, *via* Internet, des titres donnant droit à l'acquisition d'une parcelle, garantie « écologiquement correcte », du territoire concerné. Cependant, aucune démarche officielle n'a été engagée en ce sens auprès des autorités brésiliennes compétentes. *« Ce silence peut s'expliquer*, indique l'hebdomadaire, *par le fait que la demande serait refusée en raison de l'illégalité des titres de propriété. Cela n'empêche pas l'entrepreneur de songer à repousser ses frontières. Il a déjà fait savoir qu'il était disposé à acheter une bande de terre reliant les deux domaines en question, pour englober une superficie d'un seul tenant de 15 millions d'hectares, soit à peu près celle de l'Uruguay »*...

Jean-Jacques Sévilla

DANS LA PRESSE

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ C'est comme un vent de panique qui souffle sur ce qu'il est convenu d'appeler le lobby français du « tout-nucléaire » : la coalition rouge-verte allemande était donc sérieuse lorsqu'elle parlait, en arrivant au pouvoir, de programmer l'abandon du nucléaire ! (...) En trois mois, la coalition allemande a fait plus que les écologistes français en dix ans pour persuader une partie de l'opinion publique française que le nucléaire n'a pas forcément vocation à l'éternité. (...) Que répondre à la question du stockage des déchets ? A celle du risque zéro ? Au manque de compétitivité croissante de l'énergie nucléaire ? Autant d'interrogations qui commencent à faire leur chemin au pays de la sacro-sainte indépendance énergétique.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ La France n'a aucune raison de se culpabiliser parce qu'elle a fait le choix du nucléaire et que son voisin allemand, à la suite d'autres pays, a pris la décision d'y renoncer. Le nucléaire nous a donné l'indépendance énergétique. (...) Devant le tribunal de l'écologie, notre pays peut démontrer que son option énergétique le fait moins polluer que d'autres. (...) Reste que la France a toute raison de s'inquiéter et de se demander si elle doit ou non, à l'avenir, poursuivre dans la voie du nucléaire ou amorcer une réorientation de ses choix énergétiques. (...) La décision ne sera pas aisée à prendre. En toute hypothèse, elle devra être pesée en fonction de trois critères : un critère politique – notre indépendance énergétique et la signification de cette indépendance dans le contexte européen – ; un critère écologique – le nucléaire est-il ou non l'un des meilleurs moyens de ne pas compromettre notre environnement ? – ; un critère économique – pouvons-nous en supporter le coût ? En aucune manière, il ne faudra céder à l'air du temps, à la mode ou à quelque oukase venu de l'extérieur.

FRANCE-SOIR
Yves Thréard

■ Les maîtres queux de la popote chiraco-centriste s'envoient les plats à la figure. Blessé dans la bagarre, au propre comme au figuré, M. Séguin a cherché à recoller les morceaux. (...) Mais son propos n'était pas de la première fraîcheur et le tube de mayonnaise semblait grippé. (...) Point n'est besoin d'analyse savante dans ces conditions. Si elle ne change pas, de corps et d'esprit, c'est bien que la droite n'a qu'un seul objectif : perdre.

www.geocities.com/CapitolHill/Senate/2927

Que sont devenus les agents de l'ex-police secrète de la Tchécoslovaquie communiste ?

« PÉT'A », un informaticien tchèque de quarante-six ans, était las de voir les médias s'intéresser uniquement aux *« collaborateurs »* de la police communiste (StB), qui, très souvent, furent eux aussi des victimes contraintes de servir le *« bras armé de la classe ouvrière »*. Depuis la révolution de velours de novembre 1989, les révélations sur les célébrités ou les dissidents qui avaient flanché sous la pression ont été nombreuses. Pendant ce temps, les véritables policiers de la StB dissoute se sont tranquillement reconvertis, sans être inquiétés. Leur discrète immersion dans la société a suscité l'apparition de légendes sur leur nouvelle puissance, qui serait désormais économique.

Pét'a, qui préfère rester anonyme, a voulu savoir ce que sont devenus ces « stbaci », qui ont détruit la vie de milliers de personnes, emprisonnées, contraintes à l'exil, empêchées de travailler ou d'étudier. Il a eu l'idée de confronter les listes d'agents la StB avec les extraits du registre du commerce, disponibles sur le Web, puis il a publié les résultats de sa recherche sur son propre site. Il a dû se limiter aux quelque deux cents agents ayant exercé à Prague et dans sa région, seule liste fiable publiée en 1992 par un hebdomadaire tchèque.



On découvre ainsi que 20 % des « stbaci » sont à la tête de sociétés privées. Ils sont propriétaires d'une entreprise, gérants de SARL ou siègent au conseil de sociétés anonymes. Les 80 % restants sont des salariés, des travailleurs indépendants et des retraités. Leur secteur de prédilection est l'immobilier. Les registres du commerce démentent par ailleurs le mythe de leur enrichissement : la majorité d'entre eux ont fait faillite au moins une fois.

Néanmoins, quelques-uns ont réussi leur reconversion, comme cet ancien responsable de la « lutte contre le sionisme », aujourd'hui administrateur de l'orchestre de chambre Suk, l'une des meilleures formations du pays. D'autres ont pris pied dans d'importantes institutions financières. Un ancien major est désormais président du conseil de surveillance de la société Reiswolff, spécialisée dans la *« liquidation de documents et d'informations »*.

La StB ayant compté plus d'un millier d'agents, Pét'a espère compléter sa liste grâce à la coopération d'internautes tchèques. Il suffit de lui communiquer le nom, la date de naissance, le numéro d'identification national – indispensable pour éviter les erreurs dans un pays ou les homonymies sont fréquentes – de « stbaci » actifs en province avant 1989.

Martin Plichta

SUR LA TOILE

MOINS CHER PAR INTERNET

■ La compagnie aérienne américaine Delta a imposé à ses clients une commission de 2 dollars (1,72 €) pour toutes les réservations aller-retour sur ses vols intérieurs, à l'exception des réservations faites sur Internet. – *(AP.)*

COURRIER RAPIDE

■ Selon le *Times* de Londres, une écolière irlandaise de seize ans, Sarah Flannery, a mis au point un nouveau code permettant de transmettre des courriers électroniques confidentiels via Internet dix fois plus vite qu'avec le code utilisé actuellement, qui date de 1977. Sarah, qui est la fille d'un professeur de mathématiques du Cork Institute of Technology, a déclaré qu'elle allait probablement publier son code au lieu de le breveter, car elle ne veut pas que les gens soient obligés de payer pour s'en servir.

BÉNÉFICES

■ Yahoo ! Inc., l'un des principaux moteurs de recherche de l'Internet, a annoncé un chiffre d'affaires de 76,4 millions de dollars (430 millions de francs, 65 millions d'euros) et un bénéfice net de 18,5 millions de dollars pour le dernier trimestre 1998. – *(Reuters.)*

Carte postale

par Alain Rollat

IL N'Y A PAS que Gérard Holtz sur la piste de Dakar. Il y a aussi Yatéra Wagui. C'est le meilleur supporteur de l'équipe Renault et de Jean-Pierre Chevènement. Chaque jour que Dieu fait, il rend grâce au ciel et à la République de lui avoir permis, pendant trente ans, d'être un bon métallo dûment estampillé par le ministère de l'intérieur.

Il est aujourd'hui, *« grâce à la France »*, le plus heureux des hommes. Il n'y a pas plus fortuné, dans son village, sur les bords du fleuve Sénégal, qu'un retraité de l'industrie automobile française. Il coule une retraite en or. Son village, enfin honoré par France 2, est d'ailleurs devenu l'un des plus résidentiels du Mali. On l'appelle « le petit Paris ». Les anciens travailleurs émigrés en sont les rois. Sous l'arbre à palabres, où ils échangent leurs souvenirs en les enjolivant chaque jour davantage, ils ont remplacé les anciens combattants dans la considération générale. Ils sont les nouveaux poilus de la mémoire collective. Yatéra Wagui n'en finit jamais de raconter aux enfants ébahis les affres de sa guerre de trente ans contre le *« froid du Havre »*.

On reconnaît le vétéran malien des campagnes de France au soin extrême qu'il porte à garder sa valise en bon état de marche. Yatéra Wagui exhibe la sienne dans son salon. Il l'a posée en majesté au-dessus d'une cantine où elle est devenue une nature morte, une œuvre d'art. Seul le téléviseur bénéficie d'un statut culturel aussi privilégié. Yatéra Wagui conserve le sien à l'abri d'une housse bien ventilée. Il tient aussi à préciser que son magnétoscope *« vient de France »*. Il y tient comme à la prunelle de ses yeux. Le téléviseur et le magnétoscope sont au poilu des temps modernes ce que la baïonnette et l'éclat d'obus étaient à celui de Verdun. La boîte à images a simplement remplacé la musette à souvenirs.

C'est donc sur écran que Yatéra Wagui cultive la nostalgie de son héroïsme. C'est avec compassion qu'il accueille la caméra dans son mémorial : *« Maintenant, en France, il n'y a plus de travail. Il y a du racisme. Je déconseille aux jeunes d'y aller... »* Il nous plaint. Il nous plaint parce qu'il nous aime. Malgré notre civilisation mécanique qui prétendait le couper de ses racines. Il garde un bon souvenir de ses tranchées du Havre parce qu'il en est revenu. Il nous aime comme ses ancêtres aimaient les Gaulois de jadis. Il parle de la France universelle, comme les poilus parlaient de la Patrie. Il parle d'un pays que les « sauvageons » n'ont pas connu. Il en parle pourtant, c'est étrange, avec la ferveur d'un Jean-Pierre Chevènement...

VENDREDI 15 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

17.30 Certains l'aiment chaud ■■■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1959, N., 120 min). Cinétoile

19.30 La Gamberge ■■
Norbert Carbonnaux (France, 1961, N., 90 min). Cinétoile

20.30 Les SS frappent la nuit ■■
Robert Siodmak (Allemagne, 1957, N., v.o., 105 min). Ciné Classics

21.00 Le soleil brille pour tout le monde ■■
John Ford (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 100 min). Cinétoile

21.15 Capitaine Conan ■■
B. Tavernier (F, 1996, 145 min). RTBF1

21.20 Retour vers le futur ■■
Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1985, 115 min). Cinéstar 1

22.15 Gervaise ■■■
René Clément (France, 1956, N., 115 min). Ciné Classics

22.45 Smoke ■■
Wayne Wang (Etats-Unis, 1995, v.o., 110 min). Ciné Cinémas

0.00 ▶ L'Œil du malin ■■
Claude Chabrol (France, 1961, N., 80 min). Arte

0.10 Tempo massimo ■■
Mario Mattoli (Italie, 1934, N., v.o., 80 min). Ciné Classics

0.20 Dune ■■
David Lynch (Etats-Unis, 1984, 135 min). Cinéstar 2

0.35 Brooklyn Boogie ■■
Wayne Wang et Paul Auster (EU, 1995, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

1.30 Casablanca ■■■
Michael Curtiz (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

4.30 Les Caprices d'un fleuve ■■
Bernard Giraudeau (France, 1995, 110 min). Cinéstar 2

5.20 ▶ Marius et Jeannette ■■
Robert Guédiguian (France, 1997, ◆, 100 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invité : Jean Rochefort. Canal +
19.10 Le Rendez-Vous. Alain Krivine. LCI
19.30 Envoyé spécial, les années 90. Les oubliés de Saddam. La proie. Histoire
21.00 Thalassa. Amanda et les hippocampes. France 3
21.05 Comment ça va ? L'herpès et moi, c'est pour la vie. Sida et trithérapie : l'espoir et la peur. Du nouveau dans la maladie de Parkinson. TV 5
22.10 Faut pas rêver. Allemagne : La cité de l'harmonica. France : La cavalerie Heyral. Inde : Fleurs de vie. France 3
22.30 D'un monde à l'autre. Police et jeunes : dialogue impossible. TV 5
22.40 Bouillon de culture. Entre chiens et loups. Invités : Pietro Citati ; Nicholas Evans ; Roger Grenier ; Noëlle Loriot ; Catherine Rihoit. France 2
23.10 Sans aucun doute. Les arnaques aux assurances. TF 1
0.55 Envoyé spécial. La leçon des grands singes. Alzheimer mon amour. *Post-scriptum* : Les aventurières de Dieu. France 2

DOCUMENTAIRES

19.15 La Quête du futur. [20/22]. Planète
19.40 Gerry Mulligan. Planète
19.55 Au royaume de la méduse. Odyssée
20.15 Palettes, Jean-Dominique Ingres. Le regard captif : *Le Bain turc*. Arte
20.35 Les Années algériennes. [2/4]. Les tricheurs. Planète
20.45 L'Egypte. [1/5]. Les rois et le chaos. Histoire
20.50 Plans de vol. Allure silencieuse. Odyssée
21.15 Le Temps des cathédrales. Le XIVe siècle. Odyssée
21.45 Pour l'amour des crocodiles. [7/10]. Planète
21.45 Conférences de presse. 9 septembre 1965 [1/3]. Histoire
22.00 Humair, solitaire, solidaire. Muzzik
22.10 Les Dugongs, des sirènes en voie d'extinction. Odyssée
22.20 Grand format. Sida n'est pas égal à mort. Arte
22.30 Le Tunnel sous la Manche. [2/3]. Planète
22.45 Histoire de la symphonie. [6/6]. Chostakovitch. Mezzo
23.20 Tabary. Planète
23.30 Les Carnets du présent. François Bayrou. Sur les routes de France et de Navarre. France 3
23.35 Le Musée d'Orsay. D'Ingres à Monet, l'art du Second Empire. Odyssée
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Les Grands Artistes et le Veilleur de nuit. France 3
0.45 Cinéma et apartheid. [2/2]. Planète

MUSIQUE

20.59 Soirée spéciale Daniel Humair. Muzzik
22.00 Cosi fan tutte. Opéra de Mozart. Par The English Baroque Soloists et The Monteverdi Choir, dir. J. Eliot Gardiner. Paris Première
22.55 Europa Jazz Festival du Mans. Abbaye de l'Epau, 1997. Muzzik
0.15 Prokofiev. *Suite Scythe opus 20*. Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Valery Gergiev. Mezzo
0.20 Le Live du vendredi. Patricia Kaas. L'Olympia, juin 1998. M 6

TÉLÉFILMS

20.30 Le Bimillionnaire. Michaël Perrotta. Festival
20.40 Astéroïde. Bradford May [1/2]. Série Club
20.45 Chute libre. Christian Görlitz. Arte
20.50 Cap danger. Fred Gerber. M 6
20.55 L'Affaire Dreyfus. Yves Boisset [2/2]. TMC
22.00 La Nuit des hulottes. Michaela Watteaux. Festival
22.30 L'Envers du tableau. Steven Spielberg, Boris Sagal et Barry Shear. 13ème Rue

SÉRIES

20.55 Maigret. Madame Quatre et ses enfants. France 2
20.55 Soirée Sitcom. Téva
22.35 X-Files. Compressions. L'enlèvement. M 6
23.00 Seinfeld. La bonne (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Friends. The One After Ross Says Rachel (v.o.). Canal Jimmy
0.30 Star Trek, Deep Space Nine. Derrière les lignes ennemies (v.o.). Canal Jimmy
1.20 Star Trek, la nouvelle génération. Vingt-huit minutes pour vivre (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.55 France 2**
Madame Quatre et ses enfants

Au début, on a très peur, parce qu'un commissaire inconnu, un vague cousin de Maigret, remplit l'écran. Dieu merci ! le « vrai » Maigret (Bruno Cremer, toujours parfait) l'envoie en vacances, prend sa place et s'intéresse à la curieuse déposition d'une jeune femme, très agitée, qui déclare avoir vu dans sa cave le cadavre d'une jeune fille, probablement assassinée par son mari. D'ailleurs celui-ci a disparu avec son asssitante. La jeune femme (Marianne Basler, remarquable), craignant que son mari ne la tue après sa déposition, part se cacher dans une pension de famille avec ses deux fils, d'épouvantables garnements. Epouse coupable ou victime ? Pour en avoir le cœur net, le commissaire prend ses quartiers dans la pension. Réalisé par Philippe Bérenger, un excellent *Maigret* plein de suspense, parfumé à la blanquette de veau et épicé d'une légère pointe d'érotisme. Eh oui ! il arrive parfois que le commissaire se dévergonde... – *A. Cr.*

● **21.15 RTBF 1**
Capitaine Conan

Septembre 1918, dans les Balkans. Sur le front, un capitaine (Philippe Torreton, porteur d'une formidable énergie) dirige des soldats recrutés dans les prisons. On leur confie des missions périlleuses. C'est une adaptation d'un roman de Roger Vercel, prix Goncourt 1934, sur un épisode peu connu et très surprenant de la première guerre mondiale. Bertrand Tavernier en a fait une réflexion concernant le personnage du héros au cinéma, et s'est référé, d'une certaine façon, aux grands films de guerre américains sur l'action, la violence et l'honneur. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Chéri-Chéries !
23.10 Sans aucun doute. Les arnaques aux assurances.
1.00 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.45 Cap Dakar.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 L'Euro, Journal, Météo.
20.55 Maigret. Madame Quatre et ses enfants.
22.40 Bouillon de culture. Entre chiens et loups.
23.55 Journal, Météo.
0.15 Paris-Dakar.
0.40 Mezzo l'info.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.40 Le Journal du Dakar.
21.00 Thalassa. Amanda et les hippocampes.
22.10 Faut pas rêver.
23.05 Météo, Soir 3.
23.30 Les Carnets du présent. François Bayrou.
0.25 Libre Court. *La Faim.*
0.45 La Case de l'Oncle Doc. Les Grands Artistes et le Veilleur de nuit.
1.55 Nocturnales. Jazz à volonté.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 Le Guerrier d'acier. Film. Norberto Barba.
22.35 Le Pari ■ Film. B. Campan et D. Bourdon.
0.15 Chéri Bibi ■ Film. Marcello Pagliero.
1.45 Le Journal du hard.
1.55 Opération Sex Siège. Film. Nic Cramer.

ARTE

19.00 Tracks.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Palettes, Jean-Dominique Ingres. Le regard captif : *Le Bain turc* (1859-1863).
20.45 Chute libre. Téléfilm. Christian Görlitz.
22.15 Contre l'oubli. Mauritanie.
22.20 Grand format. Sida n'est pas égal à mort.
0.00 ▶ L'Œil du malin ■■ Film. Claude Chabrol.
1.20 Le Dessous des cartes. Le Nigeria.
1.30 ▶ Miel et cendres. Téléfilm. Nadia Anliker Fares (v.o.).

M 6

19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Politiquement rock.
20.50 Cap danger. Téléfilm. Fred Gerber.
22.30 X-Files, l'intégrale. Compressions. L'enlèvement.
0.15 Météo des neiges.
0.20 Le Live du vendredi.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Hans Belting (*Image et culte*).
21.00 Black and Blue.
22.10 Fiction. Eugène Ionesco.
23.00 Nuits magnétiques. [5/5].
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Gilbert Varga : œuvres de Verdi, Lalo, Martucci, Respighi.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Monnet, Nordheim.
23.07 Jazz-club.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Brahms. 20.40 Borodine vu par Berberova. Œuvres de Borodine, Moussorgski, Wagner, R. Schumann, Rimski-Korsakov, Glinka, Balakirev.
23.00 Les Mamelles de Tirésias. Opéra-bouffe de Poulenc. Par les Tokyo Opera Singers et l'Orchestre Saito Kinen, dir. Seiji Ozawa.

SAMEDI 16 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.20 Les SS frappent la nuit ■■
Robert Siodmak (Allemagne, 1957, N., 100 min). Ciné Classics

13.30 Brooklyn Boogie ■■
Wayne Wang et Paul Auster (EU, 1995, v.o., 85 min). Ciné Cinémas

16.15 La Gamberge ■■
Norbert Carbonnaux (France, 1961, N., 90 min). Cinétoile

16.30 Casablanca ■■■
Michael Curtiz (Etats-Unis, 1942, N., 100 min). Ciné Classics

17.45 Rio Grande ■■
John Ford (Etats-Unis, 1950, N., 105 min). Cinétoile

1.00 Quai des Orfèvres ■■■
Henri-Georges Clouzot (France, 1947, N., 105 min). Arte

1.10 Frontière chinoise ■■
John Ford (Etats-Unis, 1965, N., 90 min). Cinétoile

1.25 Tempo massimo ■■
Mario Mattoli (Italie, 1934, N., v.o., 80 min). Ciné Classics

2.05 20 000 lieues sous les mers ■■
Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.10 et 17.10 Le Monde des idées. Thème : L'Europe et la France. Invités : Jean-Louis Bourlanges et Marie-France Garaud. LCI

MAGAZINES

13.40 Savoir plus santé. Savoir reconnaître la crise cardiaque. Docteur, mon bébé va mal. Rien qu'un trouble transitoire. C'est laid, est-ce grave ? Je n'étais pas vaccinée. Invités : Le docteur Philippe Sopena, le professeur Pierre Carli. France 2
14.15 Bouillon de culture. Entre chiens et loups. Invités : Pietro Citati, Nicholas Evans, Roger Grenier, Catherine Rihoit. TV 5
16.30 De l'actualité à l'Histoire. Bilan de l'anné 1998. Histoire
17.00 Reflets, images d'ailleurs. Vaincre la faim avec les armes du terroir. Mokili Danga Kassa. Le tapa dans le textile. Invité : Mokili Danga Kassa. TV 5
17.30 Envoyé spécial, les années 90. Les oubliés de Saddam. La proie. Histoire
17.55 Va savoir. Un jardinier extraordinaire, découverte de l'Allier. Un jardin vraiment extraordinaire. Le chapelier d'Allet. La Cinquième
18.15 France Europe Express. Le dopage dans le football. Euro, le contre-la-montre est lancé. Invité : Daniel Cohn-Bendit. TV 5
19.00 T.V. +. Canal +
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 16 janvier 1949. L'affaire Kravchenko. Invité : Gilles Martinet. Arte
19.30 Le Bazar de Ciné Cinémas. La centième émission. Ciné Cinémas
20.45 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Sylvain Gouguenheim, Alain Cabantous, Lucien Jerphagnon. Histoire
21.05 Thalassa. Soupe et soupçons. TV 5
21.40 Metropolis. René-Nicolas Ehni. Jean-Pierre Raynaud. Guerman. Katinka. Musée : Valenciennes. Arte
21.55 Ciné-Cinécourts. Crime et châtiment. Invités : Claude Chabrol, Daniel Cotard, Doug Headline, Antoine Reyes. Ciné Cinémas
22.30 Envoyé spécial. La leçon des grands singes. Alzheimer mon amour. P-s : Les aventurières de Dieu. TV 5
22.50 T'as pas une idée ? Invité : Jean Bertolino. Canal Jimmy
23.25 Strip-tease. Faux mage ou désert ? La savetière et le financier. Obéissance et devoir. Tout salaire mérite travail. France 3
23.40 Tout le monde en parle. France 2

DOCUMENTAIRES

17.15 Les Dugongs, des sirènes en voie d'extinction. Odyssée
17.45 Les Phacochères survivants du passé. TSR
18.05 A ma zone. Odyssée
18.40 Envoyé spécial au paradis. [1/6]. Mission à la Havane. Planète
19.00 Le Temps des cathédrales. Le XIVe siècle. Odyssée
19.35 Les Grandes Batailles du passé. Planète
20.00 50 ans de conflits. L'histoire de Taïwan. Odyssée
20.10 Hôtel Caraïbes. [1/8]. France 3
20.35 Ricky Jay, roi de la magie. Planète
20.35 L'arche, 2000 ans après. [2/16] : Les tigres. TMC
20.40 L'Aventure humaine. Kyoto, la civilisation zen. Arte
21.25 La Quête du futur. [20/22]. La famille mondiale. Planète
21.25 Chine-Taïwan, la traversée de l'espoir. Odyssée
21.40 Les voyages d'Alexandre le Grand. [1/4] Fils des Dieux. TMC
21.55 Gerry Mulligan. Planète
21.55 La Nuit illuminée. Canal Jimmy
22.50 Les Années algériennes. [2/4]. Les tricheurs. Planète
23.00 Georges Duby, le plaisir et le temps. Histoire
0.10 Music Planet. Jay-Jay Johanson, l'homme qui aimait les femmes. Arte

SPORTS EN DIRECT

13.30 Saut à skis. Coupe du monde. K116. A Zakopane. Eurosport
14.00 Rugby. Elite 1. Bègles-Bordeaux - Dax. Canal +
17.55 Football. D2 : Ajaccio - Caen. Eurosport
20.40 Basket-ball. Pro A : Evreux - Pau-Orthez. Eurosport
3.00 Boxe. Réunion de Las Vegas. Mike Tyson - François Botha. Canal +

MUSIQUE

18.10 Orchestre national de Barbès. Angoulême 1997. Muzzik
19.50 Youssou N'Dour. La Rochelle 1995. Muzzik
20.00 Suite Scythe opus 20. de Prokofiev. Par l'Orchestre philharmonique de Rotterdam, dir. Valery Gergiev. Mezzo
20.30 Xerxès. Opéra de Haendel. Mise en scène. Nicholas Hytner. Par l'Orchestre de l'Opéra national britannique, dir. Charles Mackerras. Mezzo
21.45 Radio Tarifa. Nancy Jazz Pulsations 1997. Muzzik
23.00 Faudel. Angoulême 1998. Muzzik
23.30 Black Sessions. Paris Première

TÉLÉFILMS

20.20 Marie Galante. J.-P. Richard [2/4]. Ciné Cinémas
20.30 La Seconde. Christopher Frank. Festival
22.15 Tout est dans la fin. Jean Delannoy [1 et 2/2]. Festival
22.40 Nés quelque part. Malik Chibane. Arte
22.40 Napoléon et Joséphine. Richard T. Heffron [3/3]. TMC

SÉRIES

17.25 Force de frappe. Otages. 13ème Rue
17.30 Cybill. Devinez le tube. Téva
17.55 Clueless. Un choix difficile. Téva
18.20 Susan ! Le poids des ans, le choc des agents. Téva
18.30 Hercule Poirot. La femme voilée. TMC
18.40 Homicide. Pour l'amour de Sarah. Série Club
18.45 Murphy Brown. Comment épouser un milliardaire. Téva
19.15 Une fille à scandales. Born to be Wilde (v.o.). Téva
19.30 Friends. [2/2]. Celui qui devient papa. France 2
19.45 La Vie à cinq. La veille du grand jour. Téva
19.45 Kojak. Défenestration. 13ème Rue
20.05 3e planète après le Soleil. Dickmalion (v.o.). Série Club
20.15 Comment horripiler les gens. (v.o.). Arte
20.15 Friends. Celui qui persiste et signe. RTL 9
20.35 H. Un flacon rouge. Canal +
20.40 New York Undercover. Un amour tenace. Le monstre. 13ème Rue
20.50 Le Caméléon. Le crash. M 6
20.55 Blague à part. La demande. Canal +
21.00 Maximum Bob. Harcèlement sexuel (v.o.). Canal Jimmy
21.20 Spin City. Le temps des cadeaux. Canal +
21.40 The Sentinel. D'égal à égal. M 6
21.45 South Park. Le zizi de Ike. Canal +
21.45 Derrick. Relation rompue. RTL 9
22.13 High Incident. Connections. 13ème Rue
22.20 Columbo. Attente. TSR
22.35 Profiler. [1/2]. La source de tous les maux. M 6
23.30 David Lansky. Le Gang des limousines. M 6
23.50 Le Voyageur. Cauchemars. Série Club
23.55 Star Trek, DS 9. Derrière les lignes ennemies. Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **20.40 Arte**
L'Aventure humaine : Kyoto, la civilisation zen

Eloge du vide

C'EST UN FILM lent. Comme immobile. L'œil dérive avec la caméra. Sur une feuille, un courant d'eau, le corps figé, comme absent, d'un méditant. Zen. Retour à la source. Définition et localisation. Zen signifie « pratiquer ». La méditation et le retour en soi-même. Venue de Chine, cette doctrine bouddhique ne s'établit véritablement au Japon, notamment à Kamakura, qu'au XIIIe siècle. Walter Flemmer, le réalisateur de *Kyoto, la civilisation zen*, un documentaire de la collection « L'Aventure humaine », illustre son propos à partir du Japon et de l'ancienne cité impériale. Grignotée par le modernisme et l'industrialisation, Kyoto garde cependant son plan en damier et plusieurs milliers de temples enfouis dans la verdure des collines environnantes.

En lisière de la ville, un jardin – du gravier, quinze rochers. Pas de fleurs. Le « jardin sec » apparaît aux XVe et XVIe siècles, dans les monastères qui ont adopté la doctrine zen. Les plus spectaculaires sont le Ryoan ji, le Nansenji, conçu en 1632, décrit ici, et le Daisen-in. *« Simplicité, perfection inégalées, image de l'harmonie du monde »*, note le commentaire. Surpris, intrigué par cet espace dépouillé, le visiteur contemple, s'apaise. *« Fascinant, j'y suis resté deux heures »*, confie un voyageur ébloui. Révélateur surtout. Quand l'Occident exalte l'individu, l'art zen cultive l'abandon du moi : *« Etre illuminé par les choses de ce monde, c'est lâcher prise. »* Rien à voir avec la vision occidentale, réductrice, de cette doctrine.

Autre séquence significative, la cérémonie du thé. C'est, avec l'écriture, les fleurs, l'arc et l'épée, l'une des cinq « voies » qui mènent à la perfection. L'un des grands maîtres en fut Sen No Rikyu, qui, au XVIe siècle, a codifié cet « art du thé » tel qu'on le connaît toujours aujourd'hui. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de développer l'*« attention par la précision, la concentration, la pratique répétée »*. Exemple : un moine ratisse le gravier. La caméra ne l'importune pas : il est tout entier dans ce qu'il fait. Le zen, apologie du vide. Une philosophie pour notre époque encombrée.

Danielle Tramard

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Reportages.
14.00 MacGyver.
14.55 Alerte à Malibu.
15.50 Flipper.
16.45 Dingue de toi.
17.15 Hercule.
18.05 Sous le soleil.
19.05 Melrose Place.
19.50 Bloc modes.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Surprise sur prise.
23.10 Hollywood Night. Emeutes à Los Angeles. Téléfilm. Joseph Mehri.
0.50 Formule foot.
1.25 TF 1 nuit, Météo.
1.40 Certains Leeb Jazz.

FRANCE 2

13.40 Savoir plus santé.
14.45 Tiercé.
15.05 Projet Medusa. Téléfilm. Larry Shawn [1 et 2/2].
18.05 La Piste du Dakar.
18.40 Spéciale Friends. Les coulisses de la série.
19.30 Friends.
19.50 1 000 enfants vers l'an 2000.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Lumières.
23.40 Tout le monde en parle.
1.10 Journal, Météo.
1.35 Paris-Dakar.

FRANCE 3

13.57 Keno.
14.10 Le Magazine du cheval.
14.40 Les Pieds sur l'herbe.
15.10 Destination pêche.
15.40 Couleur pays.
18.10 Expression directe.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Hôtel Caraïbes. [1/8].
20.40 Tout le sport.
20.45 Le Journal du Dakar.
21.05 Finale des Dicos d'or 1998.
23.25 Strip-tease.
0.25 Météo ; L'Euro, mode d'emploi.
0.35 Soir 3.
0.55 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
1.25 et 2.50 Saturnales. Journal des spectacles. 1.35 Premier Festival européen de la solidarité.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.30 C'est ouvert le samedi.
14.00 Rugby. En direct. Bègles-Bordeaux - Dax.
16.05 Football NFL. Denver Broncos - Miami Dolphins.
17.10 Maguinnis, flic ou voyou.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.55 Décode pas Bunny.
18.25 Toonsylvania.
19.00 T.V. +.
19.59 Jean-Luc et Faipassa.
20.00 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Samedi comédie. 20.36 H. Un flacon rouge. 20.55 Blague à part. La demande. 21.20 Spin City. Le temps des cadeaux. 21.45 South Park. Le zizi de Ike.
22.10 Jour de foot.
23.00 Succube. Film. James Bond III.
0.30 Francorusse ■ Film. Alexis Miansarow.
1.40 Basket-ball. Pro A : Cholet - Limoges

LA CINQUIÈME/ARTE

13.30 100 % question.
14.00 Le Rendez-vous.
14.30 Le Journal de la santé.
15.00 Correspondance pour l'Europe.
15.30 Pi égale 3,14...
15.55 Sur les chemins du monde.
16.00 Les Marchands de sel de l'Himalaya.
17.00 Exploration planète.
17.30 Planète océan. Trésors marins.
17.55 Va savoir.
19.00 Histoire parallèle. Semaine du 16 janvier 1949 : L'affaire Kravchenko.
19.45 Météo, Arte info.
20.00 Le Dessous des cartes. Etats-Unis [1/2] : une histoire d'expulsion.
20.15 Comment horripiler les gens. [1/3].
20.40 L'Aventure humaine. Kyoto, la civilisation zen.
21.40 Metropolis. René-Nicolas Ehni. Jean-Pierre Raynaud. Guerman. Katinka. A vos musées !
22.40 Nés quelque part. Téléfilm. Malik Chibane.
0.10 Music Planet. Jay-Jay Johanson.
1.00 Quai des Orfèvres ■■■ Film. Henri-Georges Clouzot.

M 6

13.15 Code Quantum.
14.10 La Belle et la Bête.
15.05 Caraïbes offshore.
15.50 Rintintin junior.
16.15 Raven.
17.10 Amicalement vôtre.
18.10 Bugs.
19.10 Turbo.
19.45 Warning.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Plus vite que la musique.
20.40 Ciné 6.
20.45 La Trilogie du samedi. 20.50 Le Caméléon. Le crash. 21.40 The Sentinel. D'égal à égal. 22.35 Profiler. La source de tous les maux.
23.30 David Lansky. Le Gang des limousines.
0.55 Boulevard des clips.
1.55 Patricia Kaas. Rendez-vous.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Profession spectateur.
20.00 Fiction. *Eurydice*, de Jean Anouilh.
22.35 Opus. Iannis Kokkos face au Crépuscule des Dieux.
0.05 Le Gai Savoir. Elisabeth Hardouin-Fugier, étudie l'histoire des zoos.

FRANCE-MUSIQUE

19.07 A l'Opéra.
19.30 Lucia di Lammermoor. Opéra de Donizetti. Donné en direct du Metropolitan Opera de New York, par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opéra de New York, dir. Carlo Rizzi.
23.07 Présentez la facture. Le Concertgebouw d'Amsterdam.

RADIO-CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Slauth, Nazareth, Gardel, Piazzolla.
20.00 ▶ Les Soirées. Charles-Valentin Alkan, compositeur. Œuvres d'Alkan, Cherubini, Chopin, Berlioz, Liszt.
22.00 Da Capo. Ferenc Fricsay. Œuvres de Haydn, Beethoven, Mozart, Dvorak, Bartok.

Le Monde
SAMEDI 16 JANVIER 1999

Barbe-à-sable

par Pierre Georges

L'AVENTURE, c'est l'aventure. Et le rire, c'est le rire. Pourquoi le cacher ? Lorsque l'on a appris que les Indiens avaient attaqué la caravane du Dakar, dans le désert mauritanien, mercredi soir, entre chien et fennec, on n'a pas vraiment pleuré de désespoir.

Ils voulaient de l'émotion, de « l'ultime », du raid dans les océans de sable, nos chevaliers-vapeur ? Servis sur un plateau ! Comme dans un western. Les apaches étaient armés, déterminés, vaguement chevaleresques et parfaitement cyniques. Ils n'ont pas tiré un coup de feu. Si un peut-être, dans un pneu. Ils n'ont frappé, ni molesté personne. Simplement, ils ont tendu leur embuscade, entre falaises et dunes, attendu qu'arrive le transsaharien circus. Guet-apens, tout le monde descend !

Razzia sur le Dakar. Ils ont pris l'argent, l'essence, des véhicules et salut la compagnie, bonne continuation, merci pour tout ! La bande à Touaregs, de parfaits sauvageons, avait frappé, là où cela fait le plus mal, au ridicule. Le ridicule qui, ordinairement semblait, dans nos mémoires, réservé aux troupes du shérif de Nottingham et du Prince Noir malmemées en forêt de Sherwood.

Ce n'est pas qu'on ait quelque chose contre le Dakar. Ni quelque chose pour d'ailleurs. On s'en désintéresse totalement. Comme d'une rituelle incongruité au calendrier des pays riches s'amusant en pays pauvres, dans toute l'indécence d'une caravane publicitaire et sportive. Et l'on conçoit même que les participants puissent y trouver leur plaisir, poignée de gaz dans le coin, gros cœur, le premier arrivé au Sénégal a gagné. A condition de ne pas écraser, plus que nécessaire, les gamins étourdis des sables sans clous et des brousses sans trottoirs.

Non, ce qui fatigue un peu, c'est tout ce bruit, toute cette fureur,tous ces Gérard Holtz déguisés en Lyautey du 20 heures, de l'aventure en carton-désert et des admirables bivouacs pour soirée des chaumières télévisuelles. Ce sont ces images où l'on voit les journalistes se prendre pour les méharistes de l'extrême, déguisés comme pour le grand bal quotidien des Dunes, adoptant la posture d'ethnologues barbe-à-sable pour nous conter, manière d'alibi, l'aimable, édifiante et rude vie des tribus sahaliennes.

Ce qui nous fatigue beaucoup, c'est l'appellation même des émissionsde service public pour célébrer ce grand culte héroïque et quatre-quatreux. « Cap Dakar », « Le Journal du Dakar », « La Piste du Dakar » et même, même, ils l'ont osé « Bivouac ».

Le Dakar passe. En maître. Les Touaregs restent. En seigneurs. Qu'au moins, grâce leur soit rendue d'avoir mis un peu de désordre dans l'obscène et lancinant jeu de pistes pour concessionnaires fortunés et caravane sponsorisée. Il manquait au spectacle, et à l'audimat, ce parfum de piraterie, cette révolte des gueux, ou des hommes bleus, sans lequel l'appel du désert, version rallye-raid, ressemblait désormais par trop à une procession rituelle et injurieuse des nantis du Nord en Sahel conquis.

Le Conseil constitutionnel valide l'essentiel de la réforme du scrutin régional

Les dispositions sur la parité et sur la publicité des débats censurées

LE CONSEIL constitutionnel a rendu publique, vendredi 15 janvier, sa décision sur la loi relative au mode d'élection des conseillers régionaux et des conseillers de l'Assemblée de Corse, ainsi qu'au fonctionnement des conseils régionaux. Il a validé les principales dispositions de ce texte.

La réforme du mode de scrutin régional – qui instaure un scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle mais avec une prime majoritaire à la liste arrivée en tête au premier tour, à l'instar du système en vigueur pour l'élection des conseils municipaux dans les communes de plus de 3 500 habitants – a été considérée par les juges constitutionnels conforme à la loi fondamentale. Le Conseil souligne, en outre, que ce nouveau régime électoral *« devrait favoriser, à compter du prochain renouvellement, l'émergence d'une majorité stable »* au sein des conseils régionaux, et éviter, par conséquent, que les assemblées régionales se trouvent dans une situation ingouvernable, comme cela a été le cas en Rhône-Alpes par exemple, depuis mars 1998.

De même, le Conseil constitutionnel n'a pas retenu les griefs formulés par les députés et les sénateurs de droite qui l'avaient saisi, contre les seuils introduits par le législateur pour permettre à une liste de se maintenir au second tour (5 % des suffrages exprimés au premier tour) ou de fusionner avec une autre liste (3 % des voix). Enfin, le Conseil a admis la conformité à la Constitution des dispositions de la loi destinées à permettre à un président de conseil régional, s'il ne dispose pas de la majorité, de faire adopter son budget grâce à un mécanisme de vote bloqué (le « 49-3 régional »).

En revanche, les neuf juges de la rue de Montpensier ont censuré deux dispositions de la loi, qui avaient, l'une et l'autre, été introduites par des amendements parlementaires lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale. D'une part, il a censuré les deux articles qui imposaient aux listes candidates aux élections régionales d'assurer la parité entre candidats masculins et féminins. Cette disposition anticipait en quelque sorte sur la révision constitutionnelle en cours d'examen au Parlement, mais non encore adoptée définitivement. Logiquement, le Conseil s'en est tenu aux règles constitutionnelles actuellement en vigueur et à sa jurisprudence de 1982.

TRANSPARENCE

A l'époque, il avait estimé, à propos d'une loi interdisant aux listes de candidats aux élections municipales de comprendre plus de 75 % de personnes du même sexe, que l'établissement des listes de candidats à un suffrage politique ne doit comporter aucune distinction fondée sur le sexe. Le Conseil en reste donc, pour l'heure, à cette norme constitutionnelle, fondée sur l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et sur l'article 3 de la Constitution, selon lesquels la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et d'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus pour une raison d'âge, d'incapacité ou de nationalité.

La seconde censure est plus surprenante. Elle porte sur une disposition d'apparence technique : la loi fixait le principe que les débats de la commission permanente du conseil régional devaient être publics, sauf si la majorité de ses membres décidaient de siéger à huis clos. Les sénateurs contestaient ce principe de publicité : ils l'estimaient contraire au principe de *« libre administration des collectivités locales »*, selon lequel les régions doivent pouvoir fixer librement les modalités de fonctionnement de leur commission permanente ; pour les sénateurs, *« il appartient à chaque conseil régional, lorsqu'il établit son règlement intérieur dans le mois qui suit son renouvellement, de décider s'il entend que les séances de sa commission permanente soient publiques ou non »*.

En dépit du souci de transparence qui inspirait la loi, le Conseil constitutionnel a donné raison aux sénateurs. Il a jugé que cette disposition *« restreint la libre administration d'une collectivité territoriale »*.

Gérard Courtois

La Floride renonce à son projet de TGV

PRÈS DE CINQ ANS APRÈS l'échec du TGV au Texas (*Le Monde* du 22 août 1994), l'Etat américain de Floride met un terme à son projet de liaison à grande vitesse entre Miami, Orlando et Tampa, d'un montant de 6,3 milliards de dollars (5,4 milliards d'euros). En arrêtant purement et simplement le financement, jugé *« non viable »*, Jeb Bush, nouveau gouverneur de Floride, revient sur l'accord signé en 1996 avec le consortium américano-européen Florida Overland Express (FOX). Il met ainsi provisoirement un terme à l'ambition du groupe franco-britannique Alstom d'exporter le TGV aux Etats-Unis.

Au mois d'août 1996, le ministère des transports de la Floride choisissait le consortium FOX, regroupant le spécialiste américain des infrastructures Fluor Daniel et deux industriels du ferroviaire, le canadien Bombardier et Alstom. Ce dernier devait assurer la fourniture de la signalisation, des motrices, des bogies et des chaînes de traction de dix-huit rames de TGV. Le choix de la technologie du TGV s'était fait aux dépens de l'Inter-City Express allemand.

UNE COMMANDE EN MOINS

Le financement devait être mixte. L'Etat fédéral aurait contribué à hauteur de 40 % du montant en versant 70 millions de dollars (60,3 millions d'euros) par an sur trente ans. En outre, il était prévu une émission de bons du Trésor de l'Etat de Floride pour 3 milliards de dollars (2,6 milliards d'euros) et un crédit du gouvernement fédéral américain de 2 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros). Ces emprunts devaient être remboursés par les recettes provenant des passagers, dont le nombre devait atteindre 8,25 millions en 2010.

Avec la décision de l'Etat de Floride, c'est une commande de 2,75 milliards de francs (420 millions d'euros) qui échappe à Alstom. La signature définitive ne devait intervenir qu'en 2002, précise le groupe, qui affirme que ce projet n'était *« pas encore inscrit dans le carnet de commandes »*. La SNCF était candidate à l'exploitation de cette ligne TGV par l'intermédiaire de sa filiale SNCF International.

François Bostnavaron

Vers l'annulation du budget de l'Ile-de-France

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF de Paris annulera le budget 1998 de la région Ile-de-France s'il suit les conclusions prononcées par son commissaire du gouvernement, Michel Pocheron, vendredi 15 janvier. Celui-ci estime que le président du conseil régional, Jean-Paul Huchon (PS), a *« clos prématurément »* les débats préalables au vote, le 30 avril 1998, pour empêcher l'adoption d'un budget non conforme aux vœux de sa majorité.

Le tribunal avait été saisi de deux requêtes, présentées par Jean-Yves Le Gallou (FN) d'une part, Roger Karoutchi (RPR) et Bernard Lehideux (UDF) d'autre part. Ces élus demandent l'annulation du budget adopté le 12 mai 1998 dans le cadre de la nouvelle procédure du « 49-3 régional », car ils estiment que les conditions nécessaires pour l'appliquer n'étaient pas réunies. Cette procédure, prévue par la loi du 7 mars 1998, relative au fonctionnement des conseils régionaux, prévoit que si le budget fait l'objet d'un vote de rejet ou s'il n'est pas voté le 30 avril à minuit, le président du conseil régional peut présenter, dans les dix jours, un nouveau budget automatiquement adopté si un contre-projet n'est pas voté à la majorité absolue.

Les requérants reprochent à M. Huchon d'avoir suspendu la séance, le 30 avril, à 18 h 30, pour empêcher le vote d'un budget qui aurait été fortement amendé par la droite et le Front national, sur des points essentiels tels que les lycées et le logement. Ils affirment que le conseil régional aurait pu voter le budget avant minuit, puisqu'il n'avait plus qu'à adopter un article d'équilibre. La région répond que le vote de cet article aurait été impossible avant minuit et que la procédure du « 49-3 » permet d'empêcher le vote d'un budget *« dénaturé »*. Selon le commissaire du gouvernement, au contraire, *« rien ne permet de dire que l'objectif ne pouvait être atteint, dans la mesure où il n'y avait pas de blocage institutionnnel »*. M. Pocheron a proposé, en outre, d'*« écarter l'argumentation »* selon laquelle le « 49-3 » permettrait de faire adopter un budget conforme aux désirs de la majorité.

Le tribunal administratif de Paris devrait rendre un jugement analogue à celui du tribunal d'Orléans à propos du budget du Centre, le 9 juillet 1998, mais avec six mois de retard, le conseil régional d'Ile-de-France ayant été fort lent à produire son mémoire en défense. La portée de l'arrêt, attendu dans un mois, sera cependant incertaine, le budget 1998 ayant été exécuté.

Rafaële Rivais

La journée d'action des chômeurs divise les associations

SELON LE SECRÉTAIRE NATIONAL des comités de chômeurs de la CGT, François Desanti, la journée d'action, prévue vendredi 15 janvier, en faveur des chômeurs, devait se traduire par des manifestations et des occupations ponctuelles de bâtiments dans au moins quarante-cinq départements. Les collectifs AC !, Apeis et MNCP ont décidé finalement de rejoindre le mouvement, mais critiquent la manière dont celui-ci a été organisé. Alors que que quatre chômeurs sur dix passent par l'Unedic, la CGT réclame *« un système d'indemnisation unique pour l'ensemble des privés d'emplois, un revenu minimum décent de 6 700 francs pour un chômeur et une meilleure représentation démocratique des chômeurs »*. A Paris, un rassemblement symbolique est prévu devant le siège de l'Unedic, où se tient un conseil d'administration de l'assurance-chômage. Des actions plus soutenues devraient cependant avoir lieu en province, notamment à Perpignan, Caen, Montbéliard, Bordeaux, Roubaix-Lille, mais aussi, pour la première fois, à Nîmes, Quimper et Saint-Brieuc.

DÉPÊCHES

■ **SNOWBOARD : la Française Isabelle Blanc,** âgée de vingt-trois ans, est devenue championne du monde du slalom parallèle, jeudi 14 janvier, à Berchtesgaden (Allemagne). Sa compatriote, la championne olympique Karine Ruby, a pris la quatrième place.

■ **GUADELOUPE : le trésorier-payeur général de la Guadeloupe, Jean-Pierre Maloisel,** a annoncé, jeudi 14 janvier, qu'il quittait son poste, estimant que l'archipel *« est dans le coma »* et qu'il *« n'est pas persuadé qu'une perfusion pourrait faire quelque chose »*. *« Tout le monde s'en moque et tire à hue et à dia,* a-t-il ajouté dans un entretien au quotidien *France-Antilles* (daté 14 janvier). *Il n'y a aucun effort de concertation, pas de dialogue politique. »* M. Maloisel, âgé de soixante et un ans, précise que, après deux années et demie en poste, il a demandé lui-même son départ.

■ **FUSION : le conseil d'administration du Banco Central Hispano** (BCH), troisième groupe bancaire espagnol, a été convoqué, vendredi 15 janvier à 13 heures, pour approuver une fusion avec le Banco Santander, numéro un espagnol du secteur. Le BCH a demandé à la Commission des valeurs une suspension de la cotation de son titre à la Bourse de Madrid.

■ **FRONT NATIONAL : Bruno Racouchot, directeur du cabinet de Jean-Marie Le Pen,** élu au conseil régional d'Ile-de-France, a fait savoir, par lettre datée du 9 janvier, qu'il avait décidé de siéger au conseil régional aux côtés de Jean-Yves Le Gallou, proche de Bruno Mégret. Le « groupe » de M. Le Gallou rassemble donc dix-huit conseillers, auxquels s'ajoute la voix de Yves de Coatgourden, qui, désapprouvant l'organisation du congrès extraordinaire de Marignane (Bouches-du-Rhône), les 23 et 24 janvier, a demandé à n'être qu'apparenté à ce groupe. Le « groupe » des lepénistes compte, quant à lui, dix-sept conseillers régionaux.

■ **MARIGNANE : une vingtaine de partis politiques, organisations syndicales** et associations antiracistes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur appellent à une manifestation, samedi 23 janvier, à 14 heures, à Marignane (Bouches-du-Rhône), pour protester contre l'organisation, ce même jour, du congrès des mégrétistes. Ces organisations soulignent dans un communiqué que *« Mégret ou Le Pen, l'idéologie est la même »* et que *« plus que jamais »*, il faut *« refuser tous ensemble l'extrême droite, ses idées et ses alliés. »*

Tirage du *Monde* daté vendredi 15 janvier 1999 : 538 586 exemplaires. 1